This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

848
D88l
1873
v, 2

COLLECTION MICHEL LÉVY

ŒUVRES COMPLÈTES

D'ALEXANDRE DUMAS

LOUIS XV ET SA COUR

II

ŒUVRES COMPLÈTES D'ALEXANDRE DUMAS

PUBLIÉES DANS LA COLLECTION MICHEL LÉVY

Acté. 1
Amaury. 1
Ange Pitou. 2
Ascanio. 2
Une Aventure d'amour 1
Aventures de John Davys. . . . 2
Les Baleiniers. 2
Le Bâtard de Mauléon. 3
Black. 1
Les Blancs et les Bleus. 3
La Bouillie de la comtesse Berthe. 1
La Boule de neige. 1
Bric-à-Brac. 2
Un Cadet de famille. 3
Le Capitaine Pamphile. 1
Le Capitaine Paul. 1
Le Capitaine Richard. 1
Catherine Blum. 1
Causeries. 2
Cécile. 1
Charles le Téméraire. 2
Le Chasseur de Sauvagine. . . . 1
Le Château d'Eppstein. 2
Le Chevalier d'Harmental. . . . 2
Le Chevalier de Maison-Rouge. . 2
Le Collier de la reine. 3
La Colombe. — Maître Adam le Calabrais. 1
Le Comte de Monte-Cristo. . . . 6
La Comtesse de Charny. 6
La Comtesse de Salisbury. . . . 2
Les Compagnons de Jéhu. . . . 3
Les Confessions de la marquise 2
Conscience l'Innocent. 2
Création et Rédemption. — Le Docteur mystérieux. 2
— La Fille du Marquis. . . . 2
La Dame de Monsoreau. 3
La Dame de Volupté. 2
Les Deux Diane. 3
Les Deux Reines. 2
Dieu dispose. 2
Le Drame de 93. 3
Les Drames de la mer. 1
Les Drames galants. — La Marquise d'Escoman. 2
La Femme au collier de velours. 1
Fernande. 1
Une Fille du régent 1
Filles, Lorettes et Courtisanes. . 1
Le Fils du forçat 1
Les Frères corses. 1
Gabriel Lambert. 1
Les Garibaldiens. 1
Gaule et France. 1
Georges. 1
Un Gil Blas en Californie. . . . 1
Les Grands Hommes en robe de chambre : César. 2
— Henri IV, Louis XIII, Richelieu. 2
La Guerre des femmes 2
Histoire d'un casse-noisette . . . 1
Les Hommes de fer. 1
L'Horoscope. 1
L'Ile de Feu. 2
Impressions de voyage : En Suisse. 3
— Une Année à Florence. . . 1
— L'Arabie Heureuse. 3
— Les Bords du Rhin. 2
— Le Capitaine Arena. 1
— Le Caucase. 3
— Le Corricolo. 2
— Le Midi de la France. . . . 2
— De Paris à Cadix. 2
— Quinze jours au Sinaï. . . . 1
— En Russie. 4
— Le Speronare. 2
— Le Véloce. 2
— La Villa Palmieri. 1
Ingénue. 2
Isabel de Bavière. 2
Italiens et Flamands. 2
Ivanhoe de Walter Scott (traduction) 2
Jacques Ortis. 1
Jacquot sans oreilles. 1
Jane. 1
Jehanne la Pucelle. 1
Louis XIV et son Siècle. 4
Louis XV et sa Cour. 2
Louis XVI et la Révolution. . . 2
Les Louves de Machecoul. . . . 2
Madame de Chamblay. 2
La Maison de glace. 2
Le Maître d'armes. 1
Les Mariages du père Olifus. . . 1
Les Médicis. 1
Mes Mémoires. 10
Mémoires de Garibaldi. 2
Mémoires d'une aveugle. 2
Mémoires d'un médecin : Balsamo. 5
Le Meneur de loups 1
Les Mille et un Fantômes. . . . 1
Les Mohicans de Paris. 4
Les Morts vont vite. 2
Napoléon. 1
Une Nuit à Florence. 1
Olympe de Clèves. 3
Le Page du duc de Savoie. . . . 2
Parisiens et Provinciaux. . . . 2
Le Pasteur d'Ashbourn. 2
Pauline et Pascal Bruno. 1
Un Pays inconnu. 1
Le Père Gigogne. 2
Le Père la Ruine. 1
Le Prince des Voleurs. 2
La Princesse de Monaco. 3
La Princesse Flora. 2
Les Quarante-Cinq. 1
La Régence. 1
La Reine Margot. 2
Robin Hood le Proscrit. 2
La Route de Varennes. 1
Le Saltéador. 1
Salvator (suite des Mohicans de Paris). . 3
Souvenirs d'Antony. 1
Les Stuarts. 1
Sultanetta. 1
Sylvandire. 1
La Terreur prussienne. 2
Le Testament de M. Chauvelin. . 1
Trois Maîtres. 1
Les Trois Mousquetaires. 2
Le Trou de l'enfer 1
La Tulipe noire. 1
Le Vicomte de Bragelonne. . . . 6
La Vie au Désert. 2
Une Vie d'artiste 1
Vingt Ans après. 1

E. Auveau et Cie. — Imp. de Lagny.

LOUIS XV

ET

SA COUR

PAR

ALEXANDRE DUMAS

II

NOUVELLE ÉDITION

PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS
RUE AUBER, 3, PLACE DE L'OPÉRA

LIBRAIRIE NOUVELLE
BOULEVARD DES ITALIENS 15, AU COIN DE LA RUE DE GRAMMONT

1873
Droits de reproduction et de traduction réservés

LOUIS XV

ET SA COUR

XVI

L'Angleterre et la France en présence. — Rupture. — M. de Jumonville. — Washington. — MM. de Villiers et de Contrecœur. — Attaque des vaisseaux français par l'escadre anglaise. — Déclaration de guerre. — Projets de l'Angleterre. — M. de Dieskau. — M. de Montcalm. — Prise de Minorque par Richelieu. — Sa rentrée triomphale à Paris. — Projet de Henri IV d'établir une république chrétienne. — Marie-Thérèse et madame de Pompadour. — L'abbé de Bernis. — Improvisation. — Il remplace M. de Rouillé. — Traité entre l'Angleterre et la Prusse. — Alliance de la France avec l'Autriche.

Il y a juste cent ans aujourd'hui, à l'époque où nous écrivons ces lignes, que l'Angleterre et la France, ces vieilles ennemies de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, s'apprêtaient à poursuivre sur l'Océan la lutte continentale qu'elles soutenaient depuis cinq siècles, et que nous

avons vue se clore, en 1745, par la bataille de Fontenoy.

Jetons les yeux sur la carte du monde en 1750, et disons quelle était leur puissance respective.

L'Angleterre, il y a cent ans, ne possédait que cinq comptoirs dans l'Inde : Bombay, Béjapour, Madras, Calcutta et Chandernagor.

Elle n'avait, dans l'Amérique du Nord, que Terre-Neuve, et cette bande du littoral qui s'étend, comme une frange, de l'Acadie aux Florides.

Sa seule possession, au banc de Bahama, était les îles Lucayes; aux Petites-Antilles, Barboude; dans le golfe américain, la Jamaïque.

Enfin, l'Angleterre n'avait pour toute station, dans l'océan Équinoxial, que Sainte-Hélène, de meurtrière mémoire.

La France, au contraire, avait la double suprématie continentale et coloniale.

Elle possédait toute cette ligne de forteresses bâties par Vauban, qui sont les clefs des Pays-Bas, et qui s'étendent de Philipsbourg à Dunkerque. Ses armées occupaient la Corse, et, par le traité de 1748, elle venait d'acquérir une influence protectrice sur Gênes, Modène, Parme, Plaisance et Guastalla.

Comme puissance coloniale, elle tenait presque toutes les Antilles. Ses colonies d'Acadie, du Canada et de la Louisiane, prenaient de jour en jour plus d'étendue. Elle avait Québec, Montréal, Mobile et la Nouvelle-Orléans; les forts de Fontenai, de Saint-Charles, de Pierre et de Maurepas s'élevaient à l'envi sur les lacs du Canada. Le fort la Reine dominait la rivière des Assiniboins. Elle tenait, sur les lacs Ouinipeg, les forts Dauphin et Bourbon. En Afrique, le Sénégal et Gorée lui appartenaient. Elle colo-

nisait Madagascar, et elle avait pour relais l'Inde, où sa puissance dominait les îles de France, de Bourbon, de Sainte-Marie et de Rodrigue.

Quand nous en serons à l'année 1848, nous ferons un tableau comparatif de ce qu'elle a gagné et de ce que nous avons perdu.

Revenons aux causes de notre nouvelle rupture avec l'Angleterre.

L'Angleterre, par le traité d'Utrecht, avait reçu une portion de l'Acadie. Les limites des terres cédées à l'Angleterre et des terres retenues par nous étaient mal fixées et laissaient en litige une espèce de terrain vague.

Sur ce terrain, dont la propriété était plus que contestable, les Anglais avaient bâti le fort de la Nécessité, y avaient mis une garnison assez forte, et en avaient confié le commandement au major Washington. Le commandant des troupes françaises sur l'Ohio, M. de Contrecœur, ordonna alors à M. de Jumonville, un de ses officiers, de se rendre au fort de la Nécessité, porteur d'une lettre, dans laquelle le commandant français priait le major Washington de ne pas troubler, par une possession illégale, la paix qui régnait entre les deux puissances, et de se retirer sur la portion des terres anglaises qui n'était susceptible d'aucune discussion. M. de Jumonville prit trente hommes et se mit en chemin; mais, à une petite distance du port, tout à coup une fusillade éclate, et M. de Jumonville s'aperçoit qu'il est complétement entouré. Alors, il s'avance seul entre ceux qui l'attaquent et sa petite troupe, à laquelle il ordonne de s'arrêter, fait un signe de la main, et, reconnu pour parlementaire, commence la lecture de sa lettre. Mais, aux premiers mots, une seconde fusillade recommence, et le renverse mort avec huit de ses soldats, et les vingt-deux autres sont faits prisonniers; un seul Canadien se

sauve, et va porter au commandant la nouvelle de cette violation du droit des gens.

Pendant que le Canadien portait cette nouvelle au commandant Contrecœur, le major Washington donnait les mêmes ordres qu'il eût donnés en temps de guerre déclarée, et, se mettant à la tête de quatre cents hommes, marchait contre les avant-postes français; mais à peine avait-il fait quelques lieues, qu'il fut averti par les sauvages qu'une troupe nombreuse marchait à sa rencontre dans le but de venger l'assassinat de Jumonville.

En effet, c'était M. de Villiers, frère de la victime, qui avait reçu du commandant mission de punir les meurtriers de son frère et de faire rendre les prisonniers. Le major Washington se retira dans le fort, et y attendit les Français.

M. de Villiers y mit le siége ; mais, après une énergique défense , pressé plus énergiquement encore , Washington fut forcé de se rendre. La capitulation, plus favorable aux Anglais que ceux-ci ne devaient s'y attendre, portait que la garnison se retirerait sur son territoire sans être inquiétée et avec armes et bagages.

Mais la mort de Jumonville était qualifiée d'assassinat. De son côté, le major Washington s'engageait à renvoyer les Français prisonniers et qui avaient été transférés à Boston; mais, chose étrange, ces vingt-deux hommes se trouvérent réduits à sept, et l'on ne put savoir ce que les quinze autres étaient devenus.

Le major Washington était le même auquel la France, toujours oublieuse, devait plus tard offrir son aide dans la guerre de l'indépendance.

L'assassinat eut lieu le 24 mai 1754, et la prise du fort le 3 juillet de la même année.

La France fit ses réclamations au cabinet de Londres

mais, comme toujours, le cabinet de Londres fit une réponse évasive ; puis tout à coup, sans déclaration de guerre aucune, précipitant le dénoûment d'une situation douteuse, il fait sur mer ce que Frédéric allait faire sur le continent, et l'on apprend à Paris que des navires marchands et même des vaisseaux de guerre ont été capturés par des escadres britanniques.

Les hostilités commencèrent au banc de Terre-Neuve, c'est-à-dire dans les mêmes régions où venait de se passer l'événement que nous avons raconté.

Le 3 juin 1735, un an après l'aventure de Jumonville, l'amiral Boscawen, à la tête d'une escadre anglaise de treize vaisseaux de guerre, rencontre les vaisseaux du roi *l'Alcide* et *le Lis*, s'approche d'eux sous des apparences amies, et tout à coup les enveloppe et les attaque.

L'Alcide était commandé par M. Moquart ; *le Lis*, par M. de Lorgeril.

Ces deux bâtiments faisaient partie de l'escadre de M. Dubois de la Motte.

Le prétexte de l'attaque fut la prétention émise par l'amiral Boscawen, et à laquelle les deux capitaines se refusaient, de faire saluer aux Français le pavillon de l'Angleterre.

Après une défense héroïque, les deux vaisseaux furent pris.

Quelques jours après, le vaisseau *l'Espérance*, naviguant sous pavillon blanc, fut surpris à son tour. M. de Douville, qui le commandait, se battit comme un lion, et, conduit à Londres, déclara qu'il ne se regardait pas comme prisonnier d'une nation civilisée, mais comme esclave d'une bande de pirates.

Ces trois événements pouvaient être un accident comme celui que les Anglais avaient appelé la *surprise* de Jumon-

ville, mais que la capitulation du fort de la Nécessité reconnaissait être un assassinat.

Cependant on espérait encore avoir justice, par la voie des négociations, de cette double violation du droit des gens, lorsqu'on apprend à Versailles que, pendant le mois qui vient de s'écouler, soixante et quatorze bâtiments venant de nos îles; cinq négriers, chargés de deux mille nègres; vingt-six bâtiments portant des marchandises et des provisions à nos îles; un bâtiment allant en Criméo; deux navires de la Compagnie des Indes, un allant au Sénégal et l'autre en revenant; soixante-six terre-neuviens; deux bâtiments revenant de la pêche de la baleine; vingt-deux bâtiments portant des provisions au Canada ou revenant d'en porter; vingt-sept bâtiments faisait le grand cabotage tant sur les côtes de France que dans les colonies; en tout, trois cents navires ont été pris.

Nous nous trouvions donc, par suite de ce coup de filet maritime, avoir près de dix mille prisonniers en Angleterre.

Le secrétaire d'État des affaires étrangères à Londres était alors Henri Fox, qui fut plus tard créé lord Holland, ennemi personnel de la France, qui devait nous léguer, dans son fils, Charles Fox, un ennemi plus acharné et surtout plus terrible encore.

Forcé dans ses derniers retranchements par le cabinet de Versailles, qui demandait comment, en pleine paix, des actes pareils à ceux que nous venons de citer avaient pu s'accomplir, Henri Fox répondit « que l'état de guerre ne résultait pas toujours, entre nations, de combats réels, mais de certaines mesures qui annonçaient les hostilités; que les armements de la France étaient publics; qu'elle préparait de grandes escadres et transportait incessamment des troupes au Canada; que, dans ces circonstances, le gouvernement britannique n'avait dû prendre conseil

que de ses intérêts et agir vigoureusement, afin de garder la dignité de la nation. »

Cette réponse insolente était suivie d'une note plus insolente encore, dans laquelle M. Fox demandait qu'on désarmât immédiatement la flotte française, que les fortifications de Dunkerque fussent rasées; après quoi, on donnerait des explications sur les affaires du Canada et, en général, sur celles de l'Amérique du Nord.

M. de Rouillé répondit, au nom du roi, « que ce qui venait de se passer n'était qu'un système de grande piraterie, indigne d'un peuple civilisé; que l'Angleterre avait saisi non-seulement les bâtiments du roi de France, mais encore des navires marchands, pour une somme de plus de trente millions, et que le cabinet de Versailles demandait immédiatement réparation de cet acte hostile. »

Sur le refus du gouvernement anglais, M. de Mirepoix, notre ambassadeur, demanda ses passe-ports, et la guerre fut déclarée.

Au reste, les dispositions de l'Angleterre ne tardèrent point à être mises au jour. Un mois après le combat naval où succombèrent sous le nombre *l'Alcide* et *le Lis*, une rencontre eut lieu sur l'Ohio, près le fort Duquesne, entre les Français et les Anglais commandés par le général Braddock. Les Anglais complétement battus, leurs officiers tués, leurs magasins et leurs provisions enlevés, on trouva les instructions données au général par le cabinet de Londres; ces instructions prouvaient, par leur date, qu'au milieu de la paix la plus parfaite, le gouvernement anglais faisait tous ses préparatifs pour franchir les limites de l'Acadie et envahir la plus grande partie de nos établissements en Amérique. Le plan général était d'envoyer de fortes escadres anglaises qui fermeraient aux Français l'entrée du fleuve Saint-Laurent, pendant que quatre ar-

mées fondraient sur les derrières de nos colonies. La mission particulière du général Braddock, au milieu de ce plan, était de prendre le fort Duquesne, de remonter l'Ohio pour joindre, par le lac Érié, M. Shirley, qui l'attendait à Choagen avec cinq mille hommes, des barques et du canon. Une fois réunis, ils devaient agir de concert, prendre Niagara et Frontenac. Pendant ce temps, le colonel Johnson s'emparerait du fort Frédéric, du lac Champlain, de la rivière de Richelieu, et se mettrait en état de prendre, au printemps, la ville de Montréal, tandis qu'une autre armée anglaise pénétrerait jusqu'à Québec par la rivière Saint-Jean.

Heureusement, l'immense plan avortait en tombant entre nos mains. L'escadre de M. Dubois de la Motte, auquel on avait enlevé *le Lis* et *l'Alcide*, comptait encore sept vaisseaux. Elle avait mis à terre M. de Dieskau avec des troupes de débarquement. On était en état de défense, et les sauvages, qui haïssaient les Anglais, nous promettaient d'être pour nous de puissants auxiliaires.

Malheureusement, à peine arrivé, Dieskau, après avoir battu un corps de 1,500 Anglais près du lac Georges, après les avoir poursuivis jusque sous les retranchements du général Jackson, est blessé et pris.

Mais, maintenus et surveillés, les Anglais sont obligés, non-seulement de renoncer au vaste plan que nous avons exposé, mais encore de se tenir sur la défensive. D'ailleurs, pour prendre le commandement de nos troupes, on attend un nouveau chef.

Ce nouveau chef, c'est Louis-Joseph de Saint-Véran, marquis de Montcalm, c'est-à-dire un des plus braves généraux de l'armée française. Le sang des Gozon n'a pas dégénéré dans ses veines. C'est encore à lui ces grands bois de la Dragonnière, où son aïeul exerçait ses chiens à

l'attaque du serpent. Sa carrière sera courte, mais rayonnante, glorieuse et rapide comme celle de la bombe qui doit lui creuser sa tombe.

D'ailleurs, pendant ce temps, on va rendre aux Anglais, en Europe, ce coup de main qu'ils voulaient tenter en Amérique. Les Anglais ont, dans la Méditerranée, une station qu'ils affectionnent à l'égal de Gibraltar, qu'ils lui préfèrent peut-être. Philippe V, au temps de ses malheurs, a laissé rouler cette perle de ses mains. Les Anglais l'ont ramassée et en ont fait un des joyaux de leur couronne.

Cette station, c'est l'île de Minorque.

En prenant Minorque, nous coupons les communications des Anglais avec le roi de Sardaigne, leur allié; nous troublons leur navigation au levant et en Italie. Le port de Mahon, l'un des plus beaux de l'Europe, donne un asile sûr à leurs flottes égarées dans la Méditerranée, ce grand lac dont ils gardent l'entrée, mais dont nous sommes les véritables maîtres.

En cas de guerre malheureuse, la reddition de Mahon lèvera bien des difficultés pour le rétablissement de la paix; dans le cas contraire, Mahon devenu notre propriété, on en traitera avec l'Espagne, qui nous donnera en échange tout ce que nous voudrons dans le golfe du Mexique.

Il est vrai que le fort Saint-Philippe passe pour imprenable; eh bien, on y enverra Richelieu : c'est le général des brusques attaques et des coups de main insensés. La colonne de Fontenoy, elle aussi, n'était-elle pas inébranlable? Richelieu l'a brisée!

Richelieu aura un commandement absolu sur mer et sur terre; on lui fourre cinquante mille louis dans ses coffres, on lui donne la flotte d'Hyères, sous les ordres de M. de la Galissonnière, douze vaisseaux de ligne; on y joint dix-

huit bâtiments de transport. Cette magnifique escadre met à la voile. Où va-t-elle ?

On le saura quand le fort Saint-Philippe sera pris.

La mer est l'alliée des Anglais. Le lendemain du départ, une tempête s'élève qui rompt l'ordre de marche de la flotte; trois jours les vaisseaux errent dispersés; le 19 avril, ils se rallient en vue de Minorque.

Le 23 avril, le maréchal va reconnaître la place de son camp, et il jette en même temps un coup d'œil sur le fort Saint-Philippe.

C'est partout un roc uni, des fossés de trente pieds de profondeur, taillés dans le granit. Impossible d'ouvrir la tranchée, le roc est impénétrable, même au canon. C'est une citadelle à prendre par escalade; le tout sera de trouver des échelles assez hautes.

En attendant, Richelieu fait ses compliments aux dames minorcaines, leur fait porter des fruits, leur envoie des bonbons, et s'informe s'il y a, dans les productions de la France, quelque objet qui leur fasse plaisir.

Puis, comme il craint pour ses soldats le bon vin d'Espagne qui encombre les caves de la ville :

— Enfants, dit le maréchal à ses soldats, celui de vous qui se grisera n'aura pas l'honneur de paraître à la tranchée.

On signale une flotte : c'est celle de l'amiral Byng qui vient en aide à Minorque; le maréchal cède un millier d'hommes à la Galissonnière, pour renforcer ses soldats de marine. On donnera l'assaut, et l'on se battra sur mer à la fois. Les Minorcains auront double spectacle.

L'amiral anglais est battu à plate couture, et, le même jour, Richelieu s'empare des ouvrages avancés.

Enfin, dans la nuit du 27 au 28 juin, trois forts sont pris sur cinq, et, le 28, à midi, trois députés apportent un pro-

jet de capitulation qui, discuté pendant le reste de la journée, est signé le même soir.

Le 29, tous les forts étaient rendus, et M. de Fronsac, fils du duc de Richelieu, en allait porter la nouvelle à Compiègne.

M. de Richelieu n'avait plus rien à faire à Minorque; mais il lui fallait l'agrément du roi pour quitter sa conquête. Malheureusement, il avait à la cour moins d'amis que d'ennemis, et madame de Pompadour était au nombre de ces derniers.

Madame de Pompadour avait eu l'heureuse idée de marier sa fille Alexandrine au duc de Fronsac; elle en avait dit deux mots à M. de Richelieu, lequel avait répondu qu'il serait on ne peut plus honoré de l'alliance, mais que, comme M. de Fronsac avait l'honneur, par sa mère, d'appartenir à la maison impériale de Lorraine, il ne pouvait prendre d'engagement que du consentement de l'impératrice.

Madame de Pompadour avait compris la réponse, et s'en était tenue là; mais, de cette réponse et du peu d'effet qu'elle avait produit sur le duc à la première vue, elle avait gardé rancune au vainqueur de Mahon.

Pendant ce temps, on minait M. de Richelieu près du roi.

Enfin, le duc fut obligé de feindre une maladie pour obtenir un congé que, grâce aux certificats de ses médecins et à la menace qu'il faisait de le prendre si on ne le lui donnait pas, on n'osa plus lui refuser.

La rentrée du maréchal à Paris fut un véritable triomphe; mais Louis XV le reçut froidement.

— Ah! vous voilà, monsieur le duc, dit-il. Eh bien, comment avez-vous trouvé les figues de Minorque? On les dit fort bonnes.

— Excellentes, sire, répondit Richelieu; seulement, il faut de longues échelles pour les aller chercher.

Et, le premier, il tourna le dos au roi.

Au moment du départ de M. de Richelieu, on flottait encore pour une alliance continentale entre Frédéric et Marie-Thérèse.

Au retour de Richelieu, on était à peu près décidé pour l'Autriche.

Quoique son fils eût l'honneur, comme il le disait, d'appartenir à la maison impériale de Lorraine, M. de Richelieu n'était point pour l'alliance autrichienne.

Toutes les traditions des grands hommes du dernier siècle avaient été pour l'abaissement de la puissance impériale.

Henri IV, Richelieu et Louis XIV avaient poursuivi cet abaissement.

Au moment où le couteau de Ravaillac fit manquer l'expédition de Juliers, Henri IV venait d'arrêter avec Sully un immense projet, dont cette expédition de Juliers n'était que le prologue.

Ce projet changeait la face de l'Europe, qui devenait, sous le nom de république chrétienne, une confédération universelle. Messieurs les jacobins de 1793, et messieurs les montagnards de 1848, écoutez ceci.

C'est un projet de Henri IV.

Puis vous nous direz si, depuis que vous faites des théories, vous avez trouvé quelque chose de plus libéral, comme on disait sous Charles X, de plus radical, comme on disait sous Louis-Philippe, de plus démocratique, comme on dit aujourd'hui.

Il s'emparait de l'Autriche, qui lui avait fait tant de mal, et qui, depuis cent ans, ne fût-ce que par sa devise *a, e, i, o, u, Austria est imperanda orbi universo*, tend à l'empir universel.

Une fois à Vienne, il prêchait une croisade et chassait les Turcs de l'Europe.

Puis il fondait une confédération chrétienne, formée de quinze États :

Six monarchies héréditaires,

Cinq monarchies électives,

Quatre républiques.

Les six monarchies héréditaires étaient le Danemark, la Suède, l'Angleterre, la France, l'Espagne et la Lombardie.

Cette dernière, érigée en royaume en faveur du duc de Savoie, se composait de la Savoie, du Montferrat, du Milanais et du Mantouan.

Les cinq monarchies électives étaient :

Rome, augmentée de Naples et de la Calabre;

L'empire germanique;

La Bohême, à laquelle il ajoutait la Lusace, la Silésie et la Moravie;

La Pologne, augmentée des conquêtes a faire sur les Russes;

La Hongrie, augmentée d'une portion de l'Autriche, du Tyrol, de la Carinthie, et des conquêtes à faire sur les Turcs.

Les quatre républiques étaient :

La république italienne, composée de tout le nord de l'Italie, entre le royaume de Lombardie, le pape et Venise;

La république de Venise, augmentée de la Sicile;

La république helvétique, augmentée de la Franche-Comté;

Enfin, la république belge.

Tous ces États devaient avoir un conseil suprême, chargé de maintenir la paix universelle, de prévenir les querelles, de prononcer sur les différends, de défendre les frontières, de diriger les attaques contre celui qui serait

déclaré ennemi commun; enfin, de veiller à la sûreté, au bien-être et à la prospérité de cette harmonie générale.

Ravaillac savait-il ce qu'il y avait de profond amour pour l'humanité dans ce cœur qu'il perçait, au coin de la rue de la Ferronnerie, le 14 mai 1610?

Eh bien, ce rêve de l'abaissement de l'Autriche, fait par Henri IV, et devenu projet, parfois même réalité, entre les mains de Richelieu et de Louis XIV, allait être abandonné par Louis XV, grâce à l'influence fatale de madame de Pompadour.

Cette maison d'Autriche, en effet, obscure et presque inconnue il y avait trois siècles et demi, ne s'était élevée à la monarchie de Charles-Quint qu'en combattant perpétuellement contre tout principe de liberté. Dans ce combat, elle avait perdu la Suisse, la Hollande, l'Espagne et Naples; mais il lui restait encore les Hongrois, les Bohêmes, les Brabançons, les Toscans et les Autrichiens. Sa domination s'étendait encore de la Turquie à Philipsbourg, et de l'Océan à la Méditerranée.

C'était loin de ce qu'elle était il y avait deux cents ans, mais c'était encore plus qu'elle ne devait être.

Un instant, en 1738, tout cet empire avait été réduit à la seule Hongrie, et l'Allemagne avait respiré.

Marie-Thérèse avait vu l'abîme, elle l'avait mesuré, et, redevenue puissante, elle avait compris qu'elle ne pouvait conserver cette puissance qu'avec l'aide de la France.

Mais quelle probabilité de vaincre cette répugnance instinctive, et de donner tort à la politique de trois hommes de la taille de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV?

N'avait-elle pas, d'ailleurs, contre elle, le roi, le dauphin, les ministres, la nation entière?

Quelle serait son alliée, dans une pareille lutte?

Madame de Pompadour.

Madame de Pompadour, la fille de M. Poisson, ce commis à moitié pendu, cette grisette trop heureuse d'épouser en premières noces un maltôtier, l'alliée de Marie-Thérèse, la fille, l'héritière des césars !

L'admirable chose que la politique, et comme son égoïsme nivelle les conditions !

Quoique madame de Pompadour fût montée presque jusqu'à Louis XV, combien fallait-il encore que Marie-Thérèse descendît de degrés pour arriver à madame de Pompadour !

Marie-Thérèse lui écrivait cependant, à cette femme, et l'appelait *ma cousine*.

Cette alliance de la France avec l'Autriche était si étrange, si inouïe, si peu probable, que, lorsque M. de Kaunitz, ministre autrichien à Aix-la-Chapelle, en parla pour la première fois à M. de Saint-Séverin, que madame de Pompadour avait envoyé, en 1747, dans cette ville, pour conclure la paix à quelque prix que ce fût, M. de Saint-Séverin refusa de s'occuper de ce projet.

Mais, à la première ouverture que Marie-Thérèse avait faite à *sa cousine* de ce projet d'alliance, madame de Pompadour, moins forte en politique que Henri IV, Richelieu et Louis XIV, madame de Pompadour avait été séduite d'être appelée *cousine* par Marie-Thérèse, elle qui n'était appelée que *Cotillon II* par Frédéric.

Or, pour arriver à cette alliance de la France et de l'Autriche, que fallait-il ?

Une misère, pour la favorite : renvoyer les vieilles têtes ministérielles qui avaient encore, sur l'Autriche, les préjugés de Louis XIV, de Richelieu et de Henri IV; placer à la tête des affaires étrangères des ministres nuls ou à sa dévotion.

Des Paulmy, des Rouillé, des Moras ou des Berryer.

M. de Maurepas était le plus redoutable ; il avait des idées

arrêtées, et, dans ses idées, l'Autriche était l'ennemie-née de la France. Il était amusant, le roi l'aimait; le voyant à toute heure du jour, il avait une grande influence sur le roi. En outre, le dauphin l'aimait fort; le dauphin, — c'était chose connue — le dauphin, qui mourut peut-être de cette inimitié-là, était l'ennemi de l'Autriche.

M. de Maurepas a l'imprudence de faire une épigramme, et M. de Maurepas est exilé.

Nous avons dit encore comment M. d'Argenson avait été exilé. M. de Machault avait été invité à donner sa démission.

A part l'opposition que d'Argenson pouvait faire à la politique de la favorite, d'où venait la haine de celle-ci?

Nous allons le dire.

Un jour, un ami de madame de Pompadour entre chez le ministre, jette les yeux sur une lettre qu'il écrit, et s'aperçoit qu'il est question d'une caricature qui paraît en ce moment.

Cette caricature représente M. d'Argenson dans un carrosse, Machault sur le siége, en cocher, et le roi derrière, en laquais.

La lettre commençait par ces mots :

« Mon laquais vient enfin de renvoyer mon cocher. »

En effet, le matin même, le roi avait écrit à M. de Machault, en lui redemandant son portefeuille, la lettre dont nous donnons copie plus loin.

L'*ami* de M. d'Argenson va rapporter la chose à madame de Pompadour, qui la rapporte au roi, lequel, dans son indignation, écrit à M. d'Argenson, à son tour, la lettre que nous avons vue, et dont cette anecdote peut, à la rigueur, excuser la dureté.

Nous avons dit comment MM. de Paulmy et de Moras avaient remplacé MM. d'Argenson et de Machault.

Et comment, enfin, l'abbé de Bernis avait été appelé au conseil d'État.

C'était d'ailleurs un aimable homme, et de plus un honnête homme, que cet abbé de Bernis. Il possédait l'esprit français dans toute sa fleur, et faisait de charmants vers qui sentaient infiniment plus la ruelle que la sacristie. Aussi, Boyer, le professeur du dauphin, le détestait-il. Éloigné par cette haine de toute faveur ecclésiastique, Bernis résolut d'élever autel contre autel, et de s'attacher à la favorite.

Un jour qu'il soupait avec le roi et elle, et comme elle venait de déboucher une bouteille de vin de Champagne, dont le contenu s'enfuyait moitié dans les verres, moitié sur la table, il improvisa cette chanson :

Le Plaisir, couronné de fleurs,
Vient voler sur la table ;
Il n'attend, pour charmer nos cœurs,
Qu'un moment favorable.
Belle Zéphise, où tu n'es pas
Pourrait-il nous séduire ?
Il a besoin de tes appas
Pour fonder son empire.

Viens réveiller, sous ce berceau,
L'Esprit et la Saillie ;
Ils t'attendent sous un tonneau
Qu'a percé la Folie.
Le champagne est près de partir,
Dans sa prison il fume,
Impatient de te couvrir
De sa bouillante écume.

Sais-tu pourquoi ce vin brillant,
Dès que ta main l'agite,

Comme un éclair étincelant
Vole et se précipite ?
En vain, Bacchus, dans le flacon
Retient l'Amour rebelle,
L'Amour sort toujours de prison
Sous la main d'une belle.

Un homme qui faisait de si charmants vers devait être un grand politique; aussi remplaça-t-il, en juillet 1757, M. de Rouillé aux affaires étrangères.

Toute cette alliance avec Marie-Thérèse se nouait donc doucement dans l'ombre. Les trois complices étaient M. de Naremberg, ministre de la reine de Hongrie, l'abbé de Bernis et madame de Pompadour.

Voici ce que proposait Marie-Thérèse :

L'impératrice donnait les Pays-Bas au duc de Parme, et séparait ainsi, par un prince de la maison de Bourbon, les Anglais de la Hollande. Luxembourg, le Gibraltar de l'Autriche, était rasé. Nous prenions Mons; la Pologne était déclarée libre, et la couronne héréditaire; la Suède gagnait la Poméranie, et le Danemark était invité à l'union. La Russie était partie contractante, et, comme la France était en guerre avec l'Angleterre, quoique cette guerre ne fût point de fait encore déclarée, cette ligue des grandes puissances du continent abaissait la puissance maritime de l'Angleterre, à l'union de laquelle l'Autriche déclarait renoncer à jamais.

Ce plan était, selon l'esprit de Marie-Thérèse, vaste et hardi. Louis XV ne voyait ni si loin ni si haut; aussi le repoussa-t-il. Marie-Thérèse pria Louis XV de présenter le sien. Louis XV recourut à M. de Bernis, lequel proposa un projet en deux lignes.

Garantie respective des États des deux maisons, la Prusse comprise, l'Angleterre exceptée.

Ce fut alors qu'on apprit qu'au commencement de 1750, il y avait eu traité entre l'Angleterre et la Prusse.

La Prusse fut exclue du plan, qui se trouva encore simplifié, et se borna, dès lors, à cette seule ligne :

Garantie respective des États des deux maisons.

Le traité fut signé, le 9 mai 1756, entre la France et l'Autriche.

XVII

Encore le parlement de Paris et le refus des sacrements. — Le conseil. — Commission mixte. — Condamnation de l'évêque d'Orléans. — Cassation. — Lettres patentes du roi. — Le parlement se refuse à rendre justice. — Exil et prison. — M. de Fougères à Rouen. — Le roi se fait juge. — Ouverture de l'assemblée du clergé. — Naissance du comte de Provence. — L'évêque de Troyes. — M. de Bourbon. — Démission de conseillers. — Craintes de troubles. — Lettres insultantes à madame de Pompadour. — Menaces contre la famille royale. — Damiens. — Le roi frappé. — Arrestation de Damiens. — Les gardes du roi. — Lettre de Damiens à Louis XV. — Le prévôt de l'hôtel. — Damiens à Paris. — Le supplice. — Disgrâce de MM. d'Argenson et de Machault. — M. de Rouillé remplacé par M. de Bernis. — Mort de Fontenelle.

Pendant tout ce temps, les querelles religieuses et politiques, soulevées par l'impôt du vingtième, allaient leur train.

Le parlement, comme nous l'avons dit, avait décrété d'accusation le curé de Saint-Étienne-du-Mont ; mais le roi avait cassé le décret par arrêt du conseil.

Le parlement ne s'était pas tenu pour battu ; le 18 avril 1752, il avait rendu arrêt en forme de règlement, portant

défense de faire aucun refus public de sacrements, sous prétexte de non-présentation de billets de confession ou de non-acceptation de la bulle *Unigenitus*.

Le roi établit alors une commission, prise moitié dans l'Église, moitié dans la magistrature. Dans l'Église, il nomme les cardinaux de la Rochefoucauld et de Soubise, l'archevêque de Rouen et l'évêque de Lyon ;

Dans la magistrature, MM. Trudaine de la Granville et d'Auriac, conseillers d'État, et M. Joly de Fleury, ancien procureur général du parlement.

En 1753, la commission a fait son office de commission, c'est-à-dire qu'elle n'a rien fait ; aussi la querelle va-t-elle s'envenimant de plus en plus.

On dénonce, le 18 janvier, au parlement de Paris, divers refus de sacrements faits à Orléans, aux religieuses de Saint-Loup, de l'Hôtel-Dieu et autres.

Le parlement ordonne qu'il sera informé. Le 23, le parlement condamne l'évêque d'Orléans en six mille livres d'amende, payables sans déport.

Le 24, un arrêt du conseil évoque la connaissance de l'affaire, et casse l'arrêt du parlement.

Le parlement arrête qu'il sera fait des remontrances au roi sur l'arrêt du conseil.

Sur quoi, le 22 février suivant, la contradiction parlementaire augmentant le nombre de refus de sacrements au lieu de les diminuer, et la compétence des magistrats étant contestée par le clergé, le roi, par lettres patentes envoyées au parlement, lui enjoint, sous peine de désobéissance, de surseoir à toute poursuite et procédure concernant la matière du refus de sacrements, jusqu'à ce qu'il en ait autrement ordonné.

Le 23 février, le parlement arrête qu'il sera fait remontrances sur ces lettres.

Le 4 mai, ces remontrances sont portées au roi, qui refuse de les recevoir, et ordonne l'enregistrement de ses lettres patentes du 22 février.

Le 7 mai, le parlement arrête qu'il ne peut obtempérer aux volontés du roi sans manquer à son devoir et à son serment.

Le parlement cesse de rendre la justice.

Les présidents et conseillers des requêtes sont exilés ; quatre d'entre eux sont arrêtés et conduits en prison.

La grand' chambre, en corps, est transférée à Pontoise.

Les parlements d'Aix, de Toulouse et de Rouen avaient suivi l'exemple du parlement de Paris ; celui de Rouen, particulièrement, avait poursuivi l'évêque d'Évreux. La procédure paraît trop vive à la cour, qui la casse au 1er août, par la voix du conseil; puis, pour qu'il n'en reste pas trace, le marquis de Fougères se transporte, par ordre du roi, à Rouen, se fait représenter les registres du parlement, et y fait rayer et biffer, en sa présence, les arrêts et arrêtés de cette cour.

Sur quoi, le parlement de Rouen arrête qu'il sera fait des remontrances au roi.

Le parlement de Rennes, sans s'inquiéter des exécutions royales, entre à son tour en lice; le 19 août 1754, il rend un arrêt qui condamne l'évêque de Vannes à six mille livres d'amende, payables sans déport, pour son refus de faire un service pour le repos de l'âme du curé de Karnac, lui enjoint de faire ce service dans les huit jours, sous peine d'être traité comme infracteur aux lois du royaume et fauteur de schisme.

Le 4 septembre, le roi supprime la chambre royale qu'il avait établie pour juger en l'absence du parlement, et rétablit dans ses fonctions le parlement de Paris, lequel se décide à enregistrer l'arrêt du 2 septembre, qui impose

un silence absolu sur les disputes de religion, et charge le parlement d'y tenir la main. A défaut du parlement, le roi s'est fait juge.

Le 2 janvier 1755, il exile, pour autorisation de refus de sacrements, l'évêque de Troyes à Méry-sur-Seine.

Le 15 janvier, le curé de Sainte-Marguerite de Paris est décrété de prise de corps par arrêt du parlement, pour refus de sacrements fait à la dame de Perth.

Le 8 mai suivant, il est condamné à un bannissement perpétuel.

Le 18 mars, arrêt du parlement qu'il y a abus dans les délibérations du chapitre d'Orléans, pour refus de sacrements fait au sieur Cogniou, membre de ce chapitre, et qui reçoit le procureur général appelant, comme d'abus, de l'exécution de la bulle *Unigenitus*.

Le 4 avril, arrêt du conseil qui casse l'arrêt du parlement, attendu que, par plusieurs décisions du roi, la bulle *Unigenitus* est déclarée règle de l'Église et de l'État.

Le 23 mai, l'assemblée s'ouvre aux Augustins et donne au roi seize millions; elle termine ses séances par une lettre circulaire qu'elle écrit aux archevêques et évêques du royaume, dans laquelle elle expose les sentiments des prélats de l'assemblée sur le degré de respect dû à la bulle *Unigenitus*.

Le parlement s'empare de cette infraction à la déclaration du 2 septembre, qui ordonne le silence à l'endroit de la bulle; en conséquence, la compagnie fait de nouvelles représentations à Sa Majesté, et les parlements de Rouen, d'Aix et de Bordeaux ordonnent la suppression de cette circulaire comme contraire aux lois et aux usages du royaume.

Le 17 novembre 1755, naissance de M. le comte de Provence, qui sera plus tard Louis XVIII.

Le 12 avril, le parlement fait lacérer et brûler par la main du bourreau une instruction pastorale de l'évêque de Troyes sur le schisme.

Le 6 juin, à son tour, ce prélat publie un mandement par lequel il condamne et casse l'arrêt du parlement, défendant de le lire et de le garder sous peine d'excommunication.

Mais, à son tour, le roi l'exile au fond de l'Alsace, à l'abbaye de Meurbach.

Le 13, naît M. le duc de Bourbon, père du duc d'Enghien fusillé dans les fossés de Vincennes, et que nous verrons mourir lui-même pendu à l'espagnolette d'une fenêtre de son château de Chantilly.

Le 21 août, le roi tient son lit de justice à Versailles et y fait enregistrer trois déclarations :

La première, concernant l'établissement d'un second vingtième pareil à celui qui subsiste depuis 1749 ;

La seconde, pour la continuation, pendant dix ans, des deux sous pour la levée du dixième ;

La troisième, pour la prorogation de quelques droits d'entrée dans la ville de Paris.

Le 17 décembre, arrêt du parlement portant suppression du bref du pape en date du 16 octobre.

Enfin, le 23 décembre, lit de justice au parlement, dans lequel le roi fait publier et enregistrer en sa présence :

1° Une déclaration par laquelle il renouvelle l'ordre de l'observation du silence prescrit sur les matières de la bulle; ordonne que les actions civiles, concernant l'administration et le refus des sacrements, seront portées devant les juges royaux pour les cas privilégiés, et, au surplus, ordonne une amnistie générale pour le passé;

2° Un édit portant suppression de deux chambres des

enquêtes et de tous les présidents des cinq chambres des enquêtes ;

3° Une déclaration contenant règlement pour la discipline du parlement.

Le même jour, les présidents et conseillers des enquêtes et requêtes et quelques conseillers de la grand' chambre, croyant leur état changé par cette triple déclaration, remettent la démission de leurs offices aux mains du chancelier.

Cette déclaration terminait la querelle, mais n'étouffait pas les haines. Tous ces refus de sacrements et de sépulture, tous ces arrêts du parlement, tous ces contre-arrêts du conseil, l'exil des conseillers et des présidents, cette absence de la justice, tous ces impôts si durs, si lourds, faisaient courir comme un frisson de tempête dans les flots de ce peuple qui, depuis six ans, a cessé de voir son roi, et qui, n'entendant plus parler de lui que par les percepteurs, les huissiers et les exempts, a désappris d'abord à l'aimer, et apprend peu à peu à le haïr. Aussi, depuis deux ou trois ans, les rapports du lieutenant de police sont-ils sombres et menaçants; il ne dissimule pas au roi les menaces qu'il entend tous les jours proférer contre lui ; il engage madame de Pompadour à se méfier de quelque crime. De son côté, la marquise reçoit lettres sur lettres ; presque toutes sont insultantes ; quelques-unes indiquent des complots : un jour, c'est contre le roi ; un autre jour, c'est contre elle ; un autre jour enfin, c'est contre le duc de Bourgogne, pauvre enfant auquel on promet la mort de cet autre prince dont il porte le nom, et qui mourra bientôt effectivement.

Il y a dans l'air le poignard de Macbeth.

Le 5 janvier 1757, vers cinq heures du soir, Louis XV, qui, dans l'après-midi, est revenu de Trianon pour voir

Mesdames ses filles, se disposait à y retourner. Sorti de leur appartement avec M. le dauphin et une partie de la cour, il se dirige vers l'escalier, au bas duquel une voiture l'attend. Il fait nuit, il fait froid; chacun est enveloppé dans sa redingote; le roi en a deux, dont une en fourrure.

Tout à coup, au moment où il met le pied sur le degré de velours, un homme s'élance d'un enfoncement, et le roi s'écrie :

— Oh! l'on m'a donné un furieux coup de poing.

Puis, passant la main sous sa veste et la retirant toute sanglante.

— Je suis blessé! dit-il.

Alors, se retournant et apercevant près de lui un homme qui a son chapeau sur la tête.

— C'est cet homme, dit-il, qui m'a frappé; arrêtez-le, mais ne lui faites pas de mal.

Un des valets de pied s'était élancé sur l'assassin et l'avait arrêté. Remis entre les mains des gardes du corps, cet homme fut conduit dans leur salle, où on le fouilla.

Il avait encore sur lui l'arme avec laquelle il venait de frapper le roi.

C'était un couteau à deux lames, l'une ayant la forme des lames de couteau ordinaires, large et pointue, l'autre en forme de lame de canif; seulement, cette lame de canif avait cinq pouces de long.

C'était de cette dernière qu'il s'était servi pour frapper; mais il avait eu le temps et la présence d'esprit de l'essuyer. De plus, il avait sur lui trente-sept louis d'or, quelque peu d'argent blanc et un livre intitulé : *Instructions et prières chrétiennes.*

Il n'essaya point de se sauver ni de cacher son nom, et déclara se nommer François Damiens.

C'était le même prénom que Ravaillac.

Puis, comme pressé par un remords, il s'écria :

— Qu'on prenne garde à M. le dauphin! que M. le dauphin ne sorte pas aujourd'hui!

Cette exclamation fait croire que Damiens a des complices. Cette croyance s'augmente de la déclaration d'un garde de la porte, qui vient déclarer qu'un quart d'heure avant l'assassinat, il avait entendu un individu dire à Damiens :

— Es-tu prêt ?

Et Damiens lui répondre :

— J'attends.

Ce fut alors, et pour donner suite à cet interrogatoire extra-judiciaire, que les gardes, afin d'obtenir de l'assassin une révélation plus complète, commençèrent à lui donner la torture.

On approcha Damiens du feu, et on lui tenailla les chevilles des pieds avec des pinces rouges. Mais, quelle que fût la douleur qu'il ressentît, à peine jeta-t-il quelques cris ; d'ailleurs, il était tombé entre les mains de soldats gentilshommes, qui se lassèrent bientôt de cette besogne de bourreaux.

Le prévôt de l'hôtel, qui était compétent à instruire les procès concernant les crimes de lèse-majesté, arriva sur ces entrefaites, s'empara de Damiens et le fit conduire à la geôle.

Là, il fut interrogé par M. Leclerc du Brillet, l'un des lieutenants du prévôt de l'hôtel.

Voici ce qui résulta du premier interrogatoire :

Damiens était né dans le diocèse d'Arras.

Ouvrier d'abord, il s'enrôla dans un régiment provincial, déserta bientôt, se fit aide de cuisine, valet de pied dans vingt maisons différentes, d'où il sortait toujours pour

manque au service, causé par son habitude d'assister aux séances du palais, où il se faisait remarquer comme un chaud ami du parlement.

Plusieurs fois, lors des exils parlementaires, on l'avait entendu exprimer avec véhémence ses récriminations; il s'exaltait surtout en parlant de la marquise. Le 3 janvier, il avait pris la voiture de Versailles et était venu habiter un hôtel près du château. Le 4, on le vit se promener isolé et dans les endroits les plus solitaires. Le 5, il se rapprocha des appartements.

A six heures, il avait trouvé l'occasion de frapper, et l'avait saisie.

Après le premier interrogatoire, il demanda la permission d'écrire une lettre au roi. Cette permission lui fut accordée; on lui donna encre, plume et papier, et il écrivit:

« Sire,

» Je suis bien fâché d'avoir eu le malheur de vous approcher; mais, si vous ne prenez pas le parti de votre peuple, avant quelques années d'ici, vous, M. le dauphin et quelques autres périront. Il serait fâcheux qu'un aussi bon prince, par la trop grande bonté qu'il a eue pour les ecclésiastiques auxquels il accorde toute sa confiance, ne fût pas sûr de sa vie, et, si vous n'avez pas la bonté d'y remédier, sous peu de temps il arrivera d'autres grands malheurs, votre royauté n'étant pas en sûreté. Par malheur pour vous que vos sujets ont donné leur démission, l'affaire ne provenant que de leur part; et, si vous n'avez pas la bonté d'ordonner pour votre peuple, d'ordonner qu'on lui donne les sacrements à l'article de la mort, les ayant refusés depuis votre lit de justice, dont le Châtelet fait vendre les meubles du prêtre qui s'est sauvé, je vous réitère que votre vie n'est pas en sûreté. Sur l'avis qui est

très-vrai, que je prends la liberté de vous informer par l'officier porteur de la présente, auquel j'ai toute confiance. L'archevêque de Paris est la cause de tous les troubles, par les sacrements qu'il a fait refuser. Après le crime cruel que je viens de commettre contre votre personne sacrée, l'aveu sincère que je prends la liberté de vous faire, me fait espérer la clémence des bontés de Votre Majesté.

» DAMIENS. »

Damiens était marié ; il avait une femme et une fille : toutes deux furent arrêtées, ainsi que son père et son frère.

Sur ces mots échappés à l'assassin : « Qu'on prenne garde au dauphin, et qu'il ne sorte pas de la journée ! » les précautions avaient été prises avec le plus grand soin ; sa mère et ses sœurs étaient accourues auprès de lui, et l'on avait mis une garde dans son antichambre.

Quant au roi, qui avait montré d'abord un si grand sang-froid, et dont les premières paroles avaient été pour recommander de ne faire aucun mal à l'assassin, il rentra dans son appartement, et on le coucha.

Tout à coup, une crainte le prit, c'est que le couteau ne fût empoisonné.

Cette crainte fut si grande, que le roi délégua ses pouvoirs au dauphin, et demanda à se confesser.

Un cri général courut de Versailles à Paris :

— Le roi est assassiné !

Aussitôt, comme d'elles-mêmes, les cloches de toutes les églises sonnèrent à toutes volées, et l'archevêque de Paris ordonna des prières de quarante heures.

Quoique le chirurgien du roi, la Martinière, annonçât hautement que la blessure était sans gravité, on ne fut

réellement rassuré que lorsqu'il leva l'appareil et qu'on vit la plaie non-seulement légère, mais saine.

Alors, les craintes se calmèrent et le champ des conjectures s'ouvrit.

Quelles étaient les causes de l'assassinat? L'assassin avait-il des complices? Enfin quelle juridiction connaitrait de lui?

Le 15 janvier, Louis XV, déjà remis de sa blessure, trancha cette dernière question, en donnant commission d'instruire le procès à la grand'chambre du parlement de Paris.

Le 17 janvier, l'assassin quitta Versailles. Jamais, pour le plus important prisonnier, on n'avait pris de pareilles précautions; à dix heures trois quarts, il sortit de la geôle où il avait été conduit.

Il y avait trois carrosses à quatre chevaux.

A trois heures du matin, les trois carrosses entrèrent dans la cour du Mai au palais. On descendit le prisonnier à la porte de la Conciergerie; on le mit dans un hamac fermé par une grosse couverture de laine, et on le transporta ainsi dans la vieille tour de Montgomery, où on le jeta sur un peu de paille. Quatre sergents veillaient nuit et jour à sa porte, huit autres occupèrent la chambre au-dessus de la sienne; au-dessous étaient dix gardes françaises, et sur la place de la cour du Mai on établit un corps de gardes françaises de soixante et dix hommes, commandés par un lieutenant, un sous-lieutenant et deux enseignes, que l'on relevait toutes les vingt-quatre heures.

En outre, les ordres les plus sévères avaient été donnés pour que personne, pendant tout le trajet, ne se trouvât sur la route; défense avait été faite de se mettre aux portes ou aux fenêtres pour le voir, et il y avait ordre de tirer sur ceux qui y contreviendraient.

Le procès de Damiens, comme celui de Ravaillac, fut sombre et mystérieux. C'étaient deux hommes de la même trempe.

Dur de corps, dur d'âme, non plus que Ravaillac, Damiens ne fit pas de révélations, ou, s'il en fit, elles compromettaient de si hauts personnages, que, comme celles de Ravaillac, elles restèrent secrètes.

Comme Ravaillac, Damiens fut condamné au supplice des régicides.

Le 28 mars 1757, on vint prendre, à trois heures de l'après-midi, Damiens à sa prison, afin de le conduire à la place de Grève. Toutes les précautions avaient été prises pour empêcher le tumulte, et pour laisser au supplice tout le terrible développement qu'il devait avoir.

Vers cinq heures du soir, Damiens fut placé sur l'échafaud où le bourreau le déshabilla; pendant un instant, il put regarder ses membres que la torture avait meurtris et que l'écartellement allait déchirer. On s'étonna du calme avec lequel il fit cet examen et de la fermeté de son regard lorsqu'il le reporta de lui-même sur la foule qui l'entourait.

L'échafaud était élevé de cinq pieds au-dessus de la terre; il était large de huit à neuf pieds.

Le condamné y fut assujetti, d'abord par des cordes, ensuite par des chaînes de fer qui le retenaient au-dessous des bras et au-dessous des cuisses.

La main qui avait frappé devait être punie la première. On la lui brûla avec un feu de soufre; au moment où ce feu s'alluma, il jeta un cri terrible, mais ce fut tout. Cette première douleur passée, il releva la tête et regarda brûler sa main sans emportement, sans imprécations et même sans plaintes.

La main brûlée, le tenaillement commença : avec sa

mâchoire de fer, l'horrible instrument lui arracha les chairs des bras, des mamelles, des cuisses : puis partout où béait une plaie sanglante, on versa du plomb fondu, de l'huile bouillante et de la poix résine.

A chaque blessure nouvelle, à chaque nouvelle brûlure, on entendait un cri, et puis c'était tout.

Ce n'étaient là que les préliminaires du supplice.

Ces préliminaires accomplis, Damiens fut couché sur une petite charpente à la hauteur des traits de chevaux, et assez étroite pour que l'extrémité des pieds et des mains la dépassât.

Alors, la foule put jouir d'un spectacle odieux et inattendu ; si forts que fussent ces chevaux, les muscles et les nerfs de la machine humaine luttèrent une heure contre eux : trois fois emportés sous le fouet, Damiens les ramena trois fois. Enfin le bourreau coupa à coups de hache les muscles principaux ; une jambe fut emportée, puis l'autre, puis un bras, le patient vivait toujours ; ce ne fut qu'au démembrement du dernier bras que ce tronc informe consentit enfin à mourir.

Et il mourut emportant son secret dans la tombe, comme l'avait emporté Ravaillac, comme devait l'emporter Louvel. Aussi chacun fut-il accusé de complicité avec l'assassin, les jansénistes, les jésuites, les parlements, l'archevêque de Paris, le dauphin lui-même.

A la suite de cette exécution, le roi envoya une lettre de cachet à M. d'Argenson, ministre de la guerre, et une autre à M. de Machault, ministre de la marine.

La lettre à M. d'Argenson était conçue en ces termes :

« Votre service ne m'est plus nécessaire ; je vous ordonne de m'envoyer votre démission de secrétaire d'État du ministère de la guerre et de tout ce qui concerne les emplois v ioints.

» Après quoi, vous vous retirerez dans votre terre des Ormes. »

Voici celle de M. de Machault :

« Les circonstances présentes m'obligent à vous demander les sceaux et la démission de votre charge de secrétaire d'État de la marine. Soyez toujours certain de ma protection et de mon estime. Si vous avez des grâces à demander pour vos enfants, vous pouvez le faire en tout temps. Il convient que vous restiez quelque temps à Arnouville. Je vous conserve votre pension de trente mille livres et les honneurs de garde des sceaux. »

Quelle fut la cause de cette disgrâce ? Tout le monde l'ignora ; seulement, MM. d'Argenson et de Machault étaient de race parlementaire, et, comme nous l'avons dit, Damiens avait manifesté un grand fanatisme pour les parlements.

Peut-être aussi, comme M. de Maurepas autrefois, lors du renvoi de madame de Châteauroux, crurent-ils la blessure du roi plus dangereuse qu'elle ne l'était en effet, et, en allant prendre des nouvelles de la santé de Sa Majesté oublièrent-ils de demander de celles de la favorite.

Une troisième démission fut, vers le même temps, demandée par le roi à M. de Rouillé; mais cette chute du ministre des affaires étrangères eut un autre motif.

Le marquis de Paulmy, neveu de M. d'Argenson, eut la place de son oncle.

M. de Moras eut celle de M. de Machault;

Et l'abbé comte de Bernis, celle de M. de Rouillé.

N'oublions pas, au milieu de tout cela, de consigner la mort de Fontenelle, le doyen des hommes de lettres de l'époque, et le type des égoïstes de tous les temps.

Il était âgé de cent ans moins un mois.

XVIII

Politique de l'Angleterre. — Traité avec la Russie. — M. de l'Hôpital. — M. de Valory. — Les quatre grandes puissances. — Guerre contre le roi de Prusse. — Marche de Frédéric. — Les Saxons défaits. — Chansons. — Levée de troupes. — MM. de Rohan, de Broglie, de Maillebois. — Les alliés de la France. — La Suède dans la coalition. — Lettre de Voltaire. — Le duc de Cumberland. — Naples et l'Espagne. — Le Canada. — M. de Richelieu. — Convention de Closter-Seven. — Lettres de Frédéric au roi d'Angleterre et au duc de Richelieu. — Réponse de celui-ci. — Voltaire à Frédéric. — Résumé de la guerre générale. — Traité de Paris. — Coup d'œil sur la puissance anglaise.

A peine l'Angleterre vit-elle la guerre engagée dans le Canada et dans l'Inde, qu'elle songea à nous susciter une guerre européenne.

Un traité existait entre elle et la Russie, au cas où la France envahirait le Hanovre, cette possession chérie de George II. Un corps de cinquante mille Moscovites devait être prêt à agir pour le service de l'Angleterre ; en échange de cette dépense d'hommes, l'Angleterre, comme toujours, faisait une dépense d'argent et payait cent mille livres sterling, et d'avance, à l'impératrice de Russie.

L'habileté de M. le marquis de l'Hôpital, notre ambassadeur extraordinaire à la cour de Russie, annula le traité.

L'Angleterre, trompée dans ses espérances de ce côté, se tourna vers la Prusse.

Un traité fut signé entre les deux puissances, le 16 jan-

vier 1756, et M. le marquis de Valory, ambassadeur à Berlin, donna bientôt avis au roi que Frédéric allait marcher sur la Saxe comme auxiliaire du cabinet de Londres.

Une réunion, où quatre grandes puissances devaient avoir leurs représentants, venait justement d'être décidée à Vienne. Ces représentants étaient le maréchal d'Estrées pour la France, le comte Apraxine pour la Russie, le comte Daun pour l'Autriche, et le comte de Rosen pour la Suède.

Le but de cette réunion était un plan de campagne commun contre le roi de Prusse; si son insatiable ambition et sa soif éternelle de conquêtes, au mépris du traité de Westphalie, troublaient encore la paix de l'Allemagne, les quatre puissances se réunissaient contre lui, l'écrasaient sous un effort commun, et réduisaient la Prusse aux vieilles proportions de l'électorat de Brandebourg.

Mais, pendant qu'on délibère, Frédéric prend son parti : il a quatre-vingt mille hommes sous les armes, tandis que la coalition n'a pas une seule armée en ligne; soixante mille hommes, conduits par le prince Ferdinand de Brunswick, marchent sur Leipzig.

L'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste II, jette à la fois un cri de surprise et de détresse. Il se plaint à la diète et à l'empereur; il demande ce que signifie cette effroyable violation du droit germanique, et dans quel dessein la Prusse s'empare de la Saxe sans déclaration de guerre.

Mais Frédéric répond, avec la bonhommie qu'on lui connaît, que, s'il envahit la Saxe, c'est de peur que l'empereu d'Autriche ne le devance. Il connaît les projets des quatre puissances, c'est contre lui que leurs plénipotentiaires sont assemblés à Vienne. Les États dont il vient de s'emparer, c'est un dépôt qui lui répond de l'intégralité de la Prusse.

En attendant, il entoure l'armée saxonne, la fait prisonnière, la dépouille de ses équipements, de ses magasins, de ses armes, afin qu'ils ne tombent pas aux mains de l'ennemi qui pourrait s'en servir contre lui. Il les rendra à la fin de la campagne, si, comme il l'espère, les coalisés sont aimables pour lui.

En attendant, il occupe Dresde et Leipzig. Peut-être les choses se passeront-elles de manière à ce qu'il puisse les garder.

C'est la chanson qui, chez nous, entre la première en campagne, et qui prend le parti de l'électeur de Saxe. Chez nous, la chanson est toujours prête ; elle dort sur son arc et ses flèches, et, en s'éveillant, elle frappe.

On vient d'exécuter Mandrin à Valence. Au mépris du droit des gens, des volontaires de Flandre, déguisés en paysans, l'ont été prendre à Saint-Genis-Dost, c'est-à-dire dans un bourg de Savoie.

C'est Louis XV qui a fait cela, sans se douter qu'un jour aussi, Napoléon violera un territoire pour s'emparer d'un prince de sa race, comme il en a violé un pour s'emparer d'un brigand.

La chanson prend son arme où elle peut, sa comparaison où elle la trouve. Ce que vient de faire Frédéric, ce n'est pas l'action d'un roi, c'est l'œuvre d'un bandit ; qu'il ne se fâche donc pas qu'on le compare à un bandit : à chacun selon ses œuvres.

Faire, pour ses sujets,
Un admirable code,
Mais suivre, en ses projets,
Toute une autre méthode ;
Voilà d'un mandarin
L'allure,

Voilà d'un mandarin
Le train.

Lever force soldats,
Les mener au pillage,
Les payer en ducats
Qu'on prend sur son passage
Voilà d'un mandarin
L'allure,
Voilà d'un mandarin
Le train.

D'un ton doux et flatteur
Dire aux gens que l'on pille,
Qu'on est leur protecteur,
La tournure est gentille !
Voilà d'un mandarin
L'allure,
Voilà d'un mandarin
Le train.

Sans droit et sans raison,
Tenir en esclavage
D'une auguste maison
Le plus précieux gage ;
Voilà d'un mandarin
L'allure,
Voilà d'un mandarin
Le train.

A tout le genre humain
Devenu méprisable,
Au seul Anglais, enfin,
Se rendre comparable

Voilà d'un mandarin
L'allure
Voilà d'un mandarin
Le train.

Il n'y avait plus à reculer pour la France : les engagements avec la Saxe et avec l'Empire étaient positifs. On leva une armée de cent mille hommes ; on prévint les Provinces-Unies, pour conserver leur neutralité, que les frontières de la Hollande seraient scrupuleusement respectées ; on divisa l'armée en trois corps : on donna le commandement de l'un à Charles de Rohan, prince de Soubise, le commandement de l'autre à Victor-François, comte de Broglie, fils du vieux maréchal ; enfin, celui du troisième à Yves-François Desmarets, comte de Maillebois.

Ce n'était point ce qu'il eût fallu pour lutter avec un homme de la taille de Frédéric ; mais le maréchal de Saxe était mort ; mais le maréchal de Lowendahl était mort ; mais M. de Belle-Isle était vieux et ami du grand Frédéric ; mais M. de Richelieu, qui venait de prendre Mahon, avait pris Mahon comme il prenait tout, d'un coup de main ; il avait le courage qui exécute une charge brillante, et non le froid génie qui dessine un plan de campagne. C'était un colonel de mousquetaires et non un général d'armée. On fut obligé de se contenter de ce que l'on avait.

De son côté, l'armée autrichienne, avec laquelle nous allions combiner nos mouvements, et l'armée russe qui se mettait en campagne pour entrer en ligne avec nous, n'offraient point de capacités supérieures auxquelles on pût aveuglément abandonner la conduite de la campagne. Le prince Eugène avait disparu, et le feld-maréchal Daun, soldat de fortune, avait remplacé Piccolomini. L'école allemande succédait donc à l'école savoyarde et italienne.

Au reste, armée médiocre, quoiqu'elle eût conquis une

grande renommée dans la guerre contre les Turcs, et qui ne comptait comme troupes de premier ordre que les grenadiers hongrois, l'infanterie bohémienne, les Croates, les hussards et les pandours, c'est-à-dire tout ce qui n'était pas autrichien.

Les Russes s'avançaient avec quatre-vingt mille hommes, commandés par le feld-maréchal comte Apraxine, qui avait fait, sous le maréchal Munich, le même que nous avons vu poursuivre le siége de Dantzick, ses premières campagnes contre les Turcs.

L'armée russe, formée par Pierre Ier, était, à cette époque, ce qu'elle est encore aujourd'hui, une immense machine impassible, sur laquelle un machiniste habile peut toujours compter, qui n'avance et ne recule qu'à l'ordre de ses chefs, qu'on peut détruire, mais qu'il est impossible de vaincre.

« Ce n'est pas le tout que de tuer un Russe, disait Napoléon, il faut encore le pousser pour qu'il tombe. »

La Saxe avait, comme nous l'avons dit, trente-cinq mille hommes; mais ces trente-cinq mille hommes, comme nous l'avons dit encore, avaient été, dès le début de la campagne, entourés, morcelés, désarmés. L'avant-garde de la coalition avait donc disparu, laissant à Frédéric le cours de l'Elbe, sur lequel il pouvait opérer à sa guise, et les admirables positions stratégiques de Pyrna, de Dresde et de Leipzig.

De son côté, la Suède venait de publier un manifeste dans lequel elle annonçait qu'en qualité de garante du traité de Westphalie, elle ne pouvait s'empêcher de faire entrer ses troupes dans les domaines du roi de Prusse et dans la division du duché de Poméranie, pour venger les constitutions de l'Empire violées, et pour forcer ce prince à donner les satisfactions demandées.

En conséquence, grâce à deux millions de subsides envoyés au roi de Suède, celui-ci avait mis sur pied trente mille hommes destinés à opérer en Poméranie; vieilles et excellentes troupes, chez lesquelles les traditions de Gustave-Adolphe et de Charles XII étaient encore vivantes.

Ainsi, contre lui et ses quatre-vingt mille hommes, Frédéric voyait s'avancer cent quatre-vingt mille Français, divisés en trois armées : armée de Hanovre, marchant tout droit aux possessions anglaises sur le continent; armée de Westphalie, menaçant la Prusse sur son flanc, et armée de Silésie, devant agir de concert avec les Autrichiens contre la Silésie et la Saxe;

Quatre-vingt mille Russes d'élite, qui devaient l'attaquer au nord et en flanc; cent quarante mille Autrichiens, et trente mille Suédois; c'est-à-dire quatre cent trente mille hommes.

Mais telle était d'avance la conviction de tout le monde, que Frédéric pouvait, avec son génie et son armée si bien pliée à la tactique héréditaire, non-seulement résister à ses ennemis, mais encore les vaincre, que Voltaire lui écrivait, en octobre 1757, cette lettre, qui était celle d'un assez mauvais Français, c'est vrai, mais aussi celle d'un bon prophète :

« Sire, j'ai été reçu chez Votre Majesté avec des bontés sans nombre; je vous ai appartenu, et mon cœur vous appartiendra toujours. Ma vieillesse m'a laissé toute ma vivacité pour ce qui vous regarde, en la diminuant pour tout le reste. Je suis peu au fait des affaires; mais je vois seulement qu'avec la valeur de Charles XII et avec un esprit bien supérieur au sien, vous vous trouvez avoir plus d'ennemis à combattre qu'il n'en eut quand il revint à Stralsund. Mais il y a une chose bien sûre, c'est que vous

aurez plus de réputation que lui dans la postérité; parce que vous aurez remporté autant de victoires sur des ennemis plus aguerris que les siens, et que vous avez fait à vos sujets tous les biens qu'il n'a pas faits, en ranimant les arts, en fondant des colonies, en embellissant les villes. Je mets à part d'autres talents aussi supérieurs que rares, qui auraient suffi à vous immortaliser. Vos plus grands ennemis ne peuvent vous ôter aucun de ces mérites; votre gloire est donc hors d'atteinte. »

Il est vrai que Frédéric avait pour allié ce terrible duc de Cumberland, qui, après avoir perdu la bataille de Fontenoy, était allé, comme Antée, reprendre des forces en touchant la terre natale. Là, nous l'avons vu briser comme verre la fortune de Stuart; puis, le prétendant parti, il avait écrasé l'Écosse, et, cela, d'une si dure façon, qu'il repassait sur le continent avec le surnom de *boucher*.

Son armée se composait de Hanovriens et de Hessois, quinze ou vingt mille hommes tout au plus.

Comme on le voit, ni Naples ni l'Espagne n'étaient mêlées à la question; Naples et l'Espagne n'avaient rien à faire dans cette querelle toute maritime entre la France et l'Angleterre; mais, à part ces deux puissances, la moitié du monde était en feu, puisqu'on se battait déjà sur le Saint-Laurent, dans le golfe du Mexique, à Madagascar, dans l'Inde et au Sénégal, et qu'on allait se battre sur l'Elbe, sur le Rhin et sur la Meuse.

Le 6 avril 1757, les hostilités commencent; le prince de Soubise envoie un détachement de troupes autrichiennes s'emparer de Clèves.

Le 8, un autre s'empare de Wesel; en huit jours, tout l'État de Clèves et de Gueldres, à l'exception de la ville de Gueldres, est occupé. Gueldres, bloquée, se rend quelques

jours plus tard sans coup férir, et, le 23 août, les troupes prussiennes qui défendaient le duché, forcées de se retirer d'abord à Lipstadt, sont contraintes de l'abandonner encore, et vont joindre à Bilefeld les troupes hanovriennes et hessoises commandées par le duc de Cumberland.

Sur ces entrefaites, le maréchal d'Estrées arrive à Wesel, et prend le commandement de l'armée.

Les premières opérations du maréchal se tournent vers le duc de Cumberland, campé à Bilefeld; par ses marches et ses contre-marches, il l'inquiète de façon qu'il craint d'être enfermé, repasse le Weser pour défendre l'électorat de Hanovre, et est forcé d'accepter la bataille d'Hastembeck, qui le contraint d'abandonner aux Français la ville, l'électorat de Hanovre et les États de Brunswick.

Le 28 juillet, le maréchal d'Estrées prend la ville de Hameln, où il trouve soixante-trois pièces de canon, et où il est rejoint par l'armée de Westphalie, conduite par le duc de Richelieu, lequel, comme étant le plus vieux maréchal, prend le commandement des deux corps.

Le maréchal a trouvé l'armée du duc de Cumberland en pleine retraite. Il laisse reposer un instant ses troupes, puis se met à la poursuite du général anglais, le pousse dans le duché de Verden, entre à Verden le 28 août, mène es Hanovriens et les Hessois toujours fuyant devant lui, s'empare de Bremen, oblige l'ennemi à se retirer auprès de Stade, et l'accule à la mer.

Là, quand le duc de Richelieu peut tout noyer, prince anglais, troupes hanovriennes, soldats hessois, quand vingt-cinq mille hommes peuvent disparaître dans l'Océan, il signe, le 10 septembre, la convention de Closter-Seven, par laquelle, sous la garantie de Sa Majesté Danoise, le prince anglais s'engage à renvoyer ses troupes auxiliaires, à passer l'Elbe avec la partie de son armée qu'il ne pourra

placer dans la ville de Stade et aux environs, à ne permettre à la garnison de cette ville de faire aucun acte d'hostilité, et à laisser enfin, jusqu'à la paix, les troupes françaises en possession de Bremen et de Verden.

Sur de pareils actes, l'histoire hésite à porter un jugement; mais le peuple qui n'hésite pas, lui, appelle le pavillon que fait bâtir M. de Richelieu au coin du boulevard et de la rue de Choiseul, et dans lequel il dépense deux millions, le pavillon de Hanovre.

Mais, tel qu'il était enfin, et en supposant son exécution, ce traité nous rendait maîtres absolus de tous les États du roi d'Angleterre en Allemagne, ainsi que de ceux de ses alliés, et nous donnait la facilité de conduire de nouveaux secours à l'impératrice et à l'électeur de Saxe, nous ouvrant en même temps un chemin pour porter la guerre dans le duché de Magdebourg. Aussi, malgré la bataille de Prague, qu'il a gagnée le 6 mai sur les Autrichiens, commandés par le prince Charles de Lorraine et le maréchal Daun, le roi de Prusse comprend la situation précaire dans laquelle il se trouve, et il écrit au roi d'Angleterre :

« Sire, je viens d'apprendre qu'il est question d'un traité de neutralité pour l'électorat de Hanovre; Votre Majesté aurait-elle assez peu de fermeté et de constance pour se laisser abattre par quelques revers de fortune ? Les affaires sont-elles si délabrées qu'on ne puisse les rétablir ?

» Que Votre Majesté fasse attention à la démarche qu'elle a l'intention de faire et à celle qu'elle m'a fait faire. Elle est cause des malheurs prêts à fondre sur moi. Je n'aurais jamais renoncé à l'alliance de la France sans les belles promesses que Votre Majesté m'a faites. Je ne me repens point du traité que j'ai fait avec Votre Majesté; mais qu'elle ne m'abandonne point lâchement à la merci de mes

ennemis, après avoir attiré toutes les forces de l'Europe contre moi. Je compte que Votre Majesté se ressouviendra de ses engagements réitérés encore le 26 du mois passé, et qu'elle n'entendra à aucun accommodement que je n'y sois compris. »

En effet, la position de Frédéric était grave. Après avoir gagné la bataille de Prague le 6 mai, il avait perdu, le 18 juin, celle de Chozemitz, qui l'avait forcé de lever, le 20, le siége de Prague. Aussitôt, le prince Charles de Lorraine, saisissant l'occasion, avait fait une sortie sur l'arrière-garde prussienne et lui avait tué deux mille hommes. Tout le long de sa route, Frédéric avait été en outre harcelé par les hussards autrichiens, meute toujours prête à fondre sur l'ennemi qui recule. Enfin, le prince Charles et le maréchal Daun réunis l'avaient forcé, au bout de deux mois, d'évacuer la Bohême, tandis que l'armée russe, après avoir pris, le 5 juillet, la ville de Memel, entrait dans la Prusse ducale, que l'armée du prince de Soubise marchait sur la Saxe, et que les Suédois se préparaient à attaquer la Poméranie.

La défaite du duc de Cumberland était donc le dernier coup porté aux espérances de Frédéric ; aussi, en même temps qu'il écrit au roi d'Angleterre, écrit-il au duc de Richelieu :

« Je sens, monsieur le duc, qu'on ne vous a pas mis dans le poste où vous êtes pour négocier. Je suis cependant très-persuadé que le neveu du grand cardinal de Richelieu est fait pour signer des traités comme pour gagner des batailles. Je m'adresse à vous par un effet de l'estime que vous inspirez, même à ceux qui ne vous connaissent pas particulièrement. Il s'agit d'une bagatelle, monsieur, de faire la paix si on le veut bien. J'ignore quelles sont

vos instructions; mais, dans la supposition qu'assuré de la rapidité de vos progrès, le roi votre maître vous aura mis en état de travailler à la pacification de l'Allemagne, je vous envoie M. Delchelet, dans lequel vous pourrez prendre une confiance entière. Celui qui a mérité des statues à Gênes, celui qui a conquis l'île de Minorque, malgré des obstacles immenses, celui qui est sur le point de subjuguer la basse Saxe, ne peut rien faire de plus glorieux que de travailler à rendre la paix à l'Europe. Ce sera, sans contredit, le plus beau de vos lauriers. Travaillez-y, monsieur, avec cette activité qui vous fait faire des progrès si rapides, et soyez persuadé que personne ne vous en aura plus de reconnaissance, monsieur le duc, que votre fidèle ami,

» FRÉDÉRIC. »

M. le duc de Richelieu répondit courrier par courrier :

« Sire, quelque supériorité que Votre Majesté ait en tout genre, il y aurait peut-être beaucoup à gagner pour moi de négocier plutôt que de combattre vis-à-vis d'un héros tel que vous. Je crois, d'ailleurs, que je servirais le roi mon maître d'une façon qu'il préférerait à des victoires, si je pouvais contribuer au bien d'une paix générale; mais j'assure Votre Majesté que je n'ai ni instructions ni notions sur les moyens d'y parvenir. Je vais envoyer un courrier pour rendre compte des ouvertures que Votre Majesté veut bien me faire, et j'aurai l'honneur de lui rendre la réponse de l'affaire dont je suis convenu avec M. Delchelet.

» Je sens, comme je le dois, le prix des choses flatteuses que je reçois d'un prince qui fait l'admiration de l'Europe, et qui, j'ose le dire, a fait encore plus la mienne particulière; je voudrais bien, au moins, pouvoir mériter ses bontés en le servant dans le grand ouvrage qu'il paraît désirer, et auquel il croit que je peux contribuer.

» Je voudrais surtout lui donner des preuves du profond respect avec lequel je suis, etc.

» RICHELIEU. »

Cependant, tout cela est loin de rassurer Frédéric. Le roi d'Angleterre ne lui répond pas, et la réponse de Richelieu est évasive. Avant que les instructions qu'attend M. de Richelieu lui arrivent de Versailles, le cercle qui étreint Frédéric se sera resserré au point de l'étouffer, peut-être. Aussi, comme Annibal à Zama, comme Caton à Utique, comme Brutus à Philippes, l'idée qui se dresse devant lui est-elle celle du suicide. Comme Hamlet, il disserte sur la mort et la vie, et, dans ce funèbre dialogue, c'est Voltaire qu'il prend pour son Horatio.

Voltaire lui répond :

« Sire, vous voulez mourir ! Je ne parle pas de l'horreur douloureuse que ce dessein m'inspire. Je vous conjure de soupçonner du moins que, du haut rang où vous êtes, vous ne pouvez guère voir quelle est l'opinion des hommes et quel est l'esprit du temps. Comme roi, on ne vous le dit pas ; comme philosophe et comme grand homme, vous ne voyez que les exemples des grands hommes de l'antiquité. Vous aimez la gloire, et vous la mettez aujourd'hui à mourir d'une manière que les autres hommes choisissent rarement et qu'aucun des souverains de l'Europe n'a jamais imaginée depuis la chute de l'empire romain. J'ajoute, car voici le temps de tout dire, que personne ne vous regardera comme le martyr de la liberté. Il faut se rendre justice, sire ; vous savez dans combien de cours on regarde votre entrée en Saxe comme une infraction du droit des gens. Que dira-t-on dans ces cours ? Que vous avez vengé sur vous-même cette invasion. Ce que je re-

présente à Votre Majesté est la vérité même. Celui que j'ai appelé le Salomon du Nord en dit davantage dans le fond de son cœur. Un homme, qui n'est que roi, peut se croire très-infortuné quand il perd des États; mais un philosophe peut se passer d'États. Encore, sans que je me mêle en aucune façon de politique, je ne puis croire qu'il ne vous restera point assez pour être toujours un souverain considérable. Serait-ce la peine d'être philosophe si vous ne savez pas vivre en homme privé, ou si, en demeurant souverain, vous ne savez pas supporter l'adversité?

» Croyez-moi, sire, etc.

» VOLTAIRE. »

Voilà les bonnes raisons que donnait Voltaire; mais ce qui détermina surtout Frédéric à vivre, ce sont les mauvaises manœuvres que fit M. de Soubise.

Frédéric, nous l'avons dit, par les manœuvres des armées combinées, formait le point central d'un grand cercle qui allait toujours se rétrécissant comme dans ces battues de l'Inde où le roi des animaux se trouve de plus en plus resserré, et, dans un moment donné, n'a plus d'autre ressource que de chercher un passage à l'endroit le moins bien garni d'éléphants et de chasseurs. Frédéric regarde autour de lui, calcule que le point fermé par le prince de Soubise et les auxiliaires français sous ses ordres est le plus facile, qu'il y a là des soldats de toutes les provinces de l'Allemagne, wurtembergeois, bavarois, badois; que les soldats français se défient de leurs alliés, que les alliés détestent les Français, que le prince de Soubise et le prince de Saxe-Hildburghausen se jalousent l'un l'autre; qu'il y a là soixante mille hommes, mais divers; qu'il en a trente-cinq mille, mais unis et fermes. C'est à travers les Français, les Wurtembergeois, les Badois et les Bavarois que

Frédéric fera sa trouée ; c'est sur le corps du prince de Soubise et du prince de Saxe-Hildburghausen qu'il passera ; la bataille qu'il livrera s'appellera la bataille de Rosbach, et, comme Malplaquet, Ramillies, Hochstett, comptera au nombre de nos grandes défaites.

La cour était en fête lorsqu'on reçut la nouvelle de la défaite de Rosbach ; la dauphine venait de mettre au monde M. le comte d'Artois.

Les deux derniers princes étaient nés sous de tristes auspices. Le duc de Berry, qui devait être Louis XVI, avait vu le jour au milieu des querelles du parlement et des émeutes populaires qui, quarante ans plus tard, devaient se changer en révolution.

Le comte d'Artois, qui devait être Charles X, était né la veille d'une défaite.

Le prince de Soubise s'était personnellement conduit en brave soldat, s'il avait fait les fautes d'un mauvais général. Resté le dernier sur le champ de bataille, il avait chargé trois fois l'épée au poing ; enfin, n'ayant plus autour de lui que deux régiments suisses formés en carré, il avait essayé, mais inutilement, de soutenir une retraite que la fuite des Allemands changea bientôt en déroute complète.

Son courage ne l'empêcha pas d'être chansonné à outrance ; voici deux épigrammes entre mille :

Soubise dit, la lanterne à la main :
« J'ai beau chercher, où diable est mon armée?
Elle était là pourtant hier matin ;
S'est-elle donc en allée en fumée?
Je l'ai perdue et suis un étourdi.
Mais attendons au grand jour, à midi.
Que vois-je? ô ciel ! ah ! mon âme est ravie,
Prodige heureux, la voilà, la voilà !

Oh! ventrebleu! qu'est-ce donc que cela?
Je me trompais, c'est l'armée ennemie. »

AUTRE

En vain vous vous flattez, obligeante marquise,
De mettre en beaux draps blancs le général Soubise
Vous ne pourrez laver, à force de crédit,
La tache qu'à son front imprima la disgrâce;
Et, quoi que votre faveur fasse,
En tout temps on dira ce qu'à présent on dit :
Que, si Pompadour le blanchit,
Le roi de Prusse le repasse.

A partir de ce moment, le roi de Prusse ne parle plus de paix à Richelieu, ni de suicide à Voltaire.

D'ailleurs, il lui est venu un aide inattendu. Le roi George ne lui a pas répondu, mais il a refusé de ratifier la convention de Closter-Seven, signée entre le duc de Richelieu et le duc de Cumberland, et, malgré l'article de la convention qui les annihile jusqu'à la paix, les Hanovriens ont repris les armes et sont rentrés en campagne ; ce qui remet aux mains du duc de Brunswick une magnifique armée.

C'est alors que Richelieu voit la faute qu'il a faite, et qu'il écrit au prince allemand :

« Altesse,

» Quoique, depuis quelques jours, je me sois aperçu des mouvements des troupes hanovriennes et qu'elles se formaient en corps, je n'ai jamais pu imaginer que l'objet de ces mouvements fût de rompre la convention de neutralité signée les 8 et 10 septembre entre Son Altesse royale le duc de Cumberland et moi. Les avis répétés qui me sont arrivés de chaque quartier de la mauvaise intention des

Hanovriens m'ont enfin ouvert les yeux, et à présent on peut voir clairement qu'il y a un plan formé de rompre la convention qui doit être sacrée et inviolable. Mais, si Votre Altesse royale commet quelque acte d'hostilité, je pousserai les choses à la dernière extrémité, me regardant comme autorisé à agir ainsi par les lois de la guerre : je mettrai en cendres tous les palais, les maisons royales et les jardins; je saccagerai les villes et les villages sans épargner les plus petites cabanes; en un mot, ce pays éprouvera toutes les horreurs de la guerre. Je conseille à Votre Altesse royale d'y réfléchir, et à ne pas me forcer de prendre une vengeance si contraire à l'humanité de la nation française et à mon caractère personnel. »

Comme il nous est impossible de suivre dans tous les détails et la guerre continentale et la guerre maritime, nous allons donner les dates et les résultats des principaux combats livrés sur terre et sur mer, et qui forment les épisodes de cette lutte, que termina le traité signé à Paris entre le roi de France, le roi d'Espagne et le roi d'Angleterre, le 10 février 1763, et qui fut suivi du traité signé entre l'impératrice et le roi de Prusse à Hubertsbourg en Saxe, le 15 février de la même année.

GUERRE CONTINENTALE ET GUERRE DE SEPT ANS

1757. Bataille de Lissa ou de Lenshen, où Frédéric bat les confédérés, du double plus forts que lui, leur tue ou blesse trente mille hommes, et à la suite de laquelle il prend Breslau et dix-huit mille hommes de garnison que la ville renferme.

1758. Combat de Zorndorf, où Frédéric perd dix mille hommes, mais en blesse ou tue vingt-deux mille aux Russes.

1758. La bataille de Hochkirken, où Daun, à son tour, bat Frédéric, lui tue dix mille hommes et lui prend cent canons.

1759. La bataille de Kunersdorff, où les Prussiens commencent par prendre cent canons, et finissent par perdre toute leur artillerie. Chacun des adversaires y perdit vingt mille hommes et se vanta de l'avoir gagnée.

1759. La bataille de Maxen, où Daun fait mettre bas les armes à dix-huit mille Prussiens.

1760. La bataille de Liegnitz, chef-d'œuvre de tactique et de stratégie militaires, où Frédéric, entouré par quatre armées qui vont l'attaquer à la fois, se jette sur l'une d'elles, la détruit et se dégage.

1760. La bataille de Torgau, la dernière où Frédéric commande en personne. Daun y perd vingt mille hommes.

1762. La bataille de Freyberg, gagnée par le prince Henri de Prusse, et qui termina la campagne de 1762.

GUERRE MARITIME

Le 11 mars 1756, M. Duchaffau, avec *l'Atalante* de 34 canons, s'empare du *Warwick*, vaisseau anglais de 64. Le commandant d'Aubigny reste spectateur du combat avec un vaisseau de 56 canons, ne voulant rien enlever à la gloire de M. Duchaffau.

Le 27 mars 1756, les Français prennent le fort de Bull, où les Anglais ont rassemblé des approvisionnements considérables.

Le 13 avril 1756, une escadre française, commandée par M. de Beaussier, part pour le Canada : elle y porte M. de Montcalm, qui va prendre le commandement des troupes.

Le 17 avril 1756, *l'Aquilon* de 40 canons et *la Fidèle* de 24 mettent hors de combat, à la hauteur de Rochefort, un vaisseau anglais de 56 et une frégate de 30.

Le 20 juin 1756, les indigènes se soulèvent contre les Anglais et les chassent du fort Guillaume à Colicotta, et de tous les établissements qu'ils possèdent sur la côte du Bengale; la perte de l'Angleterre est évaluée à cinquante millions.

Le 12 juillet 1756, prise du vaisseau français *l'Arc-en-ciel*, à la hauteur de Louisbourg, par une escadre anglaise.

Le 14 août 1756, M. de Montcalm s'empare des forts Oswego, Ontario et George; la perte des Anglais est de seize cents prisonniers, sept vaisseaux de guerre, deux de transport, cent cinquante pièces de canon, un parc immense de munitions de guerre et de vivres. Cet heureux résultat est dû surtout au courage de M. Rigaut de Vaudreuil, qui, en traversant à la nage le Chouagan avec ses Canadiens, a coupé la communication des forts George et Oswego. M. de Montcalm, dans toute cette expédition, ne perd que six hommes.

Deux jours après, M. de Villiers, frère de M. de Jumonville, dont l'assassinat a ouvert la porte à cette sanglante guerre, tue aux Anglais quatre cents hommes, et leur fait quatre-vingts prisonniers.

Le 19 janvier 1757, l'amiral Bing, qui a été envoyé pour secourir Minorque, et qui, ainsi que nous l'avons vu, échoue dans sa mission, est mis en jugement, condamné à mort et exécuté.

Le 11 février 1757, M. de Kersaint ruine plusieurs établissements anglais sur la côte d'Afrique.

Le 21 mai 1757, M. de Vaudreuil brûle les magasins anglais sur le lac du Saint-Sacrement, et détruit quatre brigantins de dix canons, deux galères et trois cent cinquante bâtiments de transport.

Le 10 mai 1757, arrivée au Canada de M. Dubois de la

Motte, avec cinq cents hommes de troupes; il ravitaille Québec et Louisbourg.

Le 9 août 1757, M. de Montcalm prend le fort de William-Henri, qui avait deux mille cinq cents hommes de garnison.

Le 21 octobre 1757, M. de Kersaint défait à Saint-Domingue cinq vaisseaux et quarante corsaires anglais, et envoie en France une flotte marchande que ceux-ci voulaient prendre.

Le 11 février 1758, M. Duquesne, chef de l'escadre, tombe au milieu de la flotte anglaise, qui se compose de seize vaisseaux et de cinq frégates; il est fait prisonnier.

Du 1er mai au 4 juin 1758, M. de Lally, lieutenant général dans l'Inde, s'empare des forts de Gondelour, de Saint-David et de Devicotta.

Le 5 juillet 1758, M. de Montcalm, retranché avec six mille Français à Ticondérago, défait vingt-huit mille Anglais, leur tue quatre mille hommes, et le général Howe.

Le 1er septembre 1758, descente des Anglais sur les côtes de Bretagne. M. d'Aiguillon les force à se rembarquer, et leur prend sept cents hommes.

Le 16 janvier 1759, les Anglais attaquent la Martinique, et sont repoussés.

Le 17 août 1759, combat naval de Lagos; quatorze vaisseaux anglais contre sept vaisseaux français : *le Centaure, le Téméraire* et *la Modeste* sont pris; *l'Océan* et *le Redoutable* sont brûlés.

Le 10 septembre, M. d'Aché défait l'escadre anglaise de l'amiral Pocock, et ravitaille Pondichéry. Onze cents hommes du régiment de Lally battent dix-sept cents Anglais et quatre mille indigènes, prennent quatre pièces de canon et deux chariots d'artillerie.

Le 17 février 1760, le capitaine Thurot, corsaire français, fait une descende en Irlande, prend Carrick, qu'il met à contribution. Il est défait et tué au retour de l'expédition.

Le 17 septembre 1760, un an et deux jours après la mort de Montcalm, la ville de Montréal et tout le Canada se rendent aux Anglais.

Le 10 février 1751, les Anglais nous prennent Mahé sur la côte de Malabar; puis, le 7 juin, Belle-Isle en mer.

Le 3 novembre 1762, les hostilités cessent, et les préliminaires de la paix sont signés à Fontainebleau, entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal.

Paix honteuse pour la France où elle cède et garantit à l'Angleterre l'Acadie, le Canada, l'île du Cap-Breton et toutes les autres îles et côtes dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent, quinze cents lieues d'un trait de plume!

En retour, l'Angleterre cède à la France les îles de Saint-Pierre et de Miquelon. Le Mississipi servira de limite aux deux nations dans l'Amérique, à l'exception de la ville de la Nouvelle-Orléans.

En outre, le roi d'Angleterre rend au roi de France Belle-Isle, la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante et la Désirade, dans l'état où ces îles étaient avant la conquête.

A son tour, la France cède à l'Angleterre l'île de Grenade et les Grenadines.

Les îles neutres, Saint-Vincent, la Dominique et Tabago resteront à l'Angleterre.

L'île de Sainte-Lucie et l'île de Gorée sont rendues à la France, qui cède et garantit à la Grande-Bretagne la rivière du Sénégal avec les forts et comptoirs de Louis, Podor et Galam.

Dans les Indes orientales, l'Angleterre restitue à la France tous les forts et comptoirs qu'elle y possédait en 1759. En échange, la France restitue les acquisitions faites depuis cette époque.

L'île de Minorque et le fort Saint-Philippe sont rendus à la Grande-Bretagne.

La France restitue tout le pays qui appartenait à l'électeur de Hanovre et aux autres princes de l'Empire.

L'Angleterre restitue à l'Espagne l'île de Cuba avec la place de la Havane.

Enfin, les Espagnols cèdent aux Anglais la Floride, le fort Saint-Augustin et la baie de Pensacola.

De ce traité datent la décadence de la France et l'accroissement de l'Angleterre. A partir du traité de Paris, celle-ci ne s'arrêtera plus dans son ambition qu'elle poursuivra au milieu des troubles européens; chaque guerre que soulèvera le cabinet de Saint-James lui coûtera un milliard; mais il lui rapportera un port, une île, un continent; non-seulement le monde connu lui appartient, mais le monde inconnu sera à elle, et, dans cent ans, vaste araignée de mer, elle aura accroché sa toile aux cinq parties du monde.

En Europe, elle possédera :

Héligoland;

En Asie, la ville d'Aden, qui commande à la mer Rouge comme Gibraltar à la Méditerranée;

Dans la mer des Indes, Ceylan, la grande presqu'île de l'Indoustan, le Népaul, Lahore, le Sind, le Béloutchistan et le Caboul;

Dans le golfe du Bengale, les îles Singapore, Sinaag et Sumatra, cent cinquante mille lieues de territoire nourrissant cent cinquante millions d'hommes;

Dans l'Océanie, la moitié de l'Australie, la terre de Van;

Diemen, la Nouvelle-Zélande, Norfolk, Hawaï et le protectorat général de la Polynésie ;

En Afrique, Bathurst, les îles de Léon, Sierra-Leone une portion de la côte de Guinée, Fernando-Po, les îles de l'Ascension et de Sainte-Hélène, la colonie du Cap, le port Natal, Maurice, Rodrigue, les Séchelles, Socotora ;

En Amérique, le Canada, le continent septentrional, depuis le banc de Terre-Neuve jusqu'à l'embouchure du fleuve Mackensie, presque toutes les Antilles, la Trinité, une partie de la Guyane, les Malouines, Balise et les Bermudes.

Aujourd'hui, elle a tout prévu et elle est prête à tout.

Peut-être, un jour, percera-t-on l'isthme de Panama :

Elle a Balise, sentinelle qui attend.

Peut-être ouvrira-t-on l'isthme de Suez :

Elle a Aden, factionnaire qui veille.

Le passage de la Méditerranée à la mer des Indes sera à elle.

Ce sera à elle le passage du Mexique au grand océan Boréal.

Alors, elle aura dans une armoire de l'Amirauté la clef de l'Inde et la clef de l'Océanie, comme elle a déjà celle de la Méditerranée.

Ce n'est pas tout : par son titre de protectrice des îles Ioniennes, elle jette l'ancre à la sortie de l'Adriatique et à l'entrée de la mer Égée ; elle pose un pied sur la terre des anciens Épirotes et des modernes Albanais. Quand l'Irlande lui refusera ses paysans, l'Écosse ses montagnards, quand les marchés d'hommes que tiennent les princes allemands se fermeront pour elle, parce qu'il n'y aura plus de princes en Allemagne, elle recrutera parmi ces peuplades guerrières de la vieille Épire et de l'antique Péloponèse ; elle aura une escadre à Corfou, qui, en quel-

ques jours, pourra arriver aux Dardanelles ; elle aura une armée à Céphalonie, qui sera, en une semaine, au sommet de l'Hémus ; de là, elle balancera en Grèce l'influence de la Russie, et il lui suffira de quelques bateaux armés pour détruire le commerce de tout le littoral autrichien.

Ainsi, l'alliance avec Marie-Thérèse, en nous jetant dans la guerre du Canada, avait non-seulement compromis le présent, mais encore engagé l'avenir.

On y avait dépensé en argent :

L'Autriche, trois cents millions;

La France, sept cents;

L'Angleterre, six cents ;

La Prusse, quatre cents;

La Russie, trois cent cinquante ;

La Saxe, dix-huit;

En tout, deux milliards six cents millions.

On avait perdu en soldats :

La France, deux cent cinquante mille hommes;

La Prusse, deux cent mille;

La Russie, cent vingt mille;

L'Angleterre, soixante mille ;

Le corps germanique, trente mille.

La guerre de 1741, qui avait duré neuf ans, et qui s'était élevée, parce que Frédéric avait voulu prendre la Silésie à Marie-Thérèse, avait déjà coûté le double d'argent et fait périr le double d'hommes.

Ainsi, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Méditerranée, le Canada, l'Inde, l'Europe, l'Amérique, l'Asie, s'étaient entr'égorgés pendant seize ans, parce qu'il y avait en Allemagne un homme nommé Frédéric, qui voulait avoir la Silésie, et une femme nommée Marie-Thérèse, qui ne voulait pas qu'il l'eût; parce qu'il y avait en France un roi faible qui se laissait entraîner à leurs querelles; enfin,

parce qu'il y avait auprès de ce roi une dame de Pompadour qui, de concert avec une impératrice qui l'appelait sa cousine, avait promis un chapeau rouge à un abbé nommé de Bernis, et une duché-pairie à un homme nommé le comte de Stainville.

Voyons, en effet, ce qui s'était passé en France pendant cette guerre, qui vient d'égarer nos yeux sur les trois parties du monde.

XIX

M. de Bernis. — Sa fortune. — Il veut abandonner l'alliance autrichienne. — Madame de Pompadour mécontente. — M. de Stainville-Choiseul. — Sa conduite vis-à-vis du cardinal de Bernis. — Retraite du cardinal. — Faveur de M. de Choiseul. — Il est créé duc. — Mot de Frédéric. — M. de Bernis exilé. — Conduite de M. de Choiseul. — Madame de Pompadour et la reine. — La marquise fait ses pâques. — Scission entre les jésuites. — Le dauphin. — Son exil à Meudon. — Le parlement. — Pratiques religieuses du dauphin. — La famille des Choiseul. — Avénement de Pierre III. — Catherine II. — Puissance russe.

L'abbé de Bernis, qui avait, du boudoir de madame de Pompadour, négocié et conclu avec le ministère autrichien le traité du 1er mai 1756, avait été nommé ambassadeur à Vienne, le 11 janvier suivant, pour le cimenter; puis, toute chose accomplie, il était revenu à Paris, avait été admis au conseil, le 2 janvier 1757, et déclaré ministre des affaires étrangères au mois de juin. Le traité de 1756 avait

été la source de cette faveur : un chapeau de cardinal devait en être la récompense, et ce n'était pas chose difficile à obtenir, pour deux puissances catholiques comme la France et l'Autriche, qu'une simple nomination au cardinalat.

En outre, l'abbé de Bernis, quoique ennemi des jésuites, et tant soit peu philosophe, n'avait pas été étranger à l'exaltation du Vénitien Bezzonico, qui, en arrivant au pontificat, s'imposa le nom de Clément XIII.

Après avoir été nommé ministre des affaires étrangères, en juin 1757, il avait été nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, le 2 février 1758; et, vers la fin de la même année, il avait enfin reçu le chapeau de cardinal.

Pour soutenir toutes ces nouvelles dignités et le titre de comte qu'y avait ajouté le roi, il avait fallu créer une fortune au nouveau cardinal. En conséquence, le roi lui avait donné une pension sur sa cassette, un appartement au Louvre et une place au chapitre noble de Lyon; il y ajouta l'abbaye de Saint-Arnoult en 1755, l'abbaye de Saint-Médard de Soissons en 1756, le prieuré de la Charité en 1757, et enfin l'abbaye des Trois-Fontaines en 1758.

Mais aussi, une fois comte, une fois ministre, une fois cardinal, une fois riche, l'abbé commença à s'apercevoir que cette alliance avec l'Autriche était une chose fatale, et que cette guerre de Sept ans, qui en avait été la suite, était ruineuse non-seulement pour la France, mais encore pour sa popularité. Il tenta donc de négocier la paix, dût-on, pour arriver là, abandonner l'alliance autrichienne.

Ce n'était point là l'affaire de madame de Pompadour; aussi, du moment qu'elle ne vit plus dans le cardinal son premier commis, elle vit en lui un homme qu'il fallait renverser.

Or, notre ambassadeur à Vienne était M. de Stainville-

Choiseul, fils de M. de Stainville, envoyé du grand-duc de Toscane. Il avait servi dans l'armée de M. de Noailles, où il remplissait la fonction d'aide-major général de l'infanterie. C'était un homme d'une figure peu agréable, mais spirituelle, d'une ambition démesurée et d'un caractère assez audacieux pour soutenir son ambition. Il affectait peu de rigidité pour ces principes que la politique et la diplomatie rangent au nombre des vertus vulgaires, et paraissait plus jaloux d'inspirer la crainte que l'estime.

L'abbé de Bernis s'adressa à lui pour arriver au but pacifique qu'il venait de substituer à sa politique première.

M. de Choiseul n'hésita pas entre le cardinal de Bernis et madame de Pompadour, avec laquelle il était en correspondance directe. Il communiqua les dépêches du cardinal de Bernis à Marie-Thérèse, lui représentant le ministre des affaires étrangères comme un homme dangereux et découragé, comme un homme par conséquent qu'il fallait chasser de sa place. Marie-Thérèse, trouvant un si bon Autrichien dans M. de Choiseul, n'hésita point à lui promettre le ministère du cardinal de Bernis, dont le renvoi était résolu à Vienne, avant même que Louis XV se doutât que le crédit de son ministre était ébranlé.

Le cardinal de Bernis vit bientôt ce qui se tramait contre lui. C'était un homme de beaucoup d'esprit, lequel comprit qu'il ne pouvait tenir contre madame de Pompadour, Marie-Thérèse et M. de Stainville-Choiseul; il offrit, en conséquence, sa démission en faveur de ce dernier. La démission fut acceptée, M. de Choiseul rappelé de Vienne et fait duc, comme l'abbé de Bernis avait été fait cardinal.

C'est pourquoi Frédéric disait :

— On a fait l'abbé de Bernis cardinal pour avoir commis

une faute, et on lui a ôté son ministère pour avoir voulu la réparer.

Mais ce n'était point assez, car le cardinal était resté au conseil, et continuait d'y appuyer la paix comme le seul remède capable de tirer la France de la situation où elle se trouvait; aussi Marie-Thérèse continuait-elle de réclamer contre lui. Le duc de Choiseul et madame de Pompadour préparèrent une lettre d'exil, qu'ils mirent sous les yeux du roi et que le roi signa.

En se délivrant de Bernis, M. de Choiseul, déjà ministre ou à peu près, devenait pair; il payait ses dettes, s'enrichissait, avançait sa famille, et assurait à madame de Pompadour cette principauté de Neuchâtel, vers laquelle elle n'avait pas cessé de tourner ses yeux, et dans laquelle seulement elle voyait une retraite assurée contre l'inimitié du dauphin, en cas de mort du roi.

La pauvre femme, âgée de trente-huit à trente-neuf ans, ne se doutait pas que c'était elle qui le précéderait dans la tombe. Au XVIIIe siècle, les maîtresses des rois mouraient jeunes.

M. le cardinal de Bernis renvoyé, M. de Choiseul, Lorrain d'origine et surtout de caractère, fils d'un père qui avait été ambassadeur de l'Empereur, et qui, en cette qualité, était pensionné par l'Autriche, M. de Choiseul demeura complétement Autrichien à la cour de France.

Arrivé au pouvoir, M. de Choiseul comprit qu'il lui fallait, comme il venait d'opter entre madame de Pompadour et le dauphin, opter entre les jésuites et le parlement.

Entre la favorite et le dauphin, M. de Choiseul avait opté pour la favorite.

Afin d'être conséquent, il lui fallait opter pour le parlement contre les jésuites.

Expliquer cette nécessité où il se trouvait, et comment madame de Pompadour fut amenée à regarder cet ordre comme son ennemi, et par conséquent à lui faire la guerre, ce sera encore un exemple des petites causes amenant les grands effets.

En 1745, madame de Pompadour avait été présentée; devenue marquise, elle voulut, en 1746, être dame du palais de la reine.

Il était difficile, on le comprend, que la reine accueillît cette présentation; cependant elle était si bonne, si parfaitement dévouée aux caprices de son royal époux, que la duchesse de Luynes voulut bien se charger de mettre la demande de madame de Pompadour aux pieds de la reine.

La reine répondit que les places de dames du palais étaient toutes occupées ou promises.

— Eh bien, insista madame de Pompadour, faites savoir à Sa Majesté que je me croirais très-honorée d'être surnuméraire.

Madame de Luynes alla présenter cette nouvelle requête à la reine; puis elle revint près de la favorite.

— Eh bien? demanda encore celle-ci.

— Eh bien, répondit madame de Luynes, Sa Majesté désire conserver dans sa maison la règle établie.

— Quelle est cette règle? demanda madame de Pompadour.

— C'est que les dames fréquentent les sacrements, et que toutes au moins fassent leurs pâques, règle observée aussi dans la maison de madame la dauphine.

— Mais, dit madame de Pompadour, je fais mes pâques, moi.

— La reine le croit, répondit madame de Luynes; mais, comme le public n'en est pas persuadé, il serait nécessaire

que le public le crût comme la reine; alors, la reine donnerait volontiers son consentement.

Henri IV avait dit :

— Paris vaut bien une messe.

Madame de Pompadour dit :

— La place de dame du palais vaut bien la confession et la communion.

Seulement, madame de Pompadour commit une grande faute. Tout édifiée qu'elle avait dû être par l'affaire du père Pérusseau et de madame de Châteauroux, elle s'adressa aux jésuites pour en obtenir la confession et la communion.

C'était une grande affaire pour l'ordre de confesser madame de Pompadour; aussi y eut-il scission chez les bons pères, qui se divisèrent en deux partis.

Un parti tolérant, qui voulait que l'on confessât et que l'on fît communier madame de Pompadour, purement et simplement, sans conditions.

Mais l'autre parti, celui des vrais jésuites, qui n'aimait pas madame de Pompadour, qui n'aimait pas ses principes, qui n'aimait pas ses philosophes, qui n'aimait pas l'abbé de Bernis, résolut de lui refuser toute absolution, tant qu'elle resterait à la cour et près du roi.

Les jésuites, adoptant le second parti, refusèrent en conséquence l'absolution et la communion à madame de Pompadour.

De là, haine de la favorite contre l'ordre, qui, voyant en 1755 sa puissance parfaitement consolidée, décida dès ce moment, avec l'abbé de Bernis, l'expulsion de l'ordre.

Presque aussitôt cette résolution prise, les jésuites, qui avaient des espions partout, en furent avertis; un copiste, de qui on ne se méfiait pas, rendait compte au recteur de

la maison Saint-Antoine de Paris de tout ce qu'il apprenait à ce sujet.

En attendant, confessée ou non confessée, la reine avait été obligée de céder, et, sur l'ordre de Louis XV, madame de Pompadour avait été présentée, le 8 février 1756, en qualité de dame surnuméraire.

Une des conditions de cette présentation était d'être embrassée par le dauphin. Le dauphin, forcé par son père, embrassa la favorite; mais, en se retournant après l'avoir embrassée, il lui tira la langue.

Une bonne âme, qui avait surpris dans une glace l'action du dauphin, vint la rapporter à madame de Pompadour, qui, à l'instant même, alla se plaindre au roi de cette avanie, lui persuadant qu'en manquant de respect à sa maîtresse, le dauphin lui en avait manqué à lui-même.

Séance tenante, le roi ordonna au dauphin de se rendre à Meudon et d'y rester. La reine et les ministres tentèrent alors d'apaiser le roi, mais il fut inflexible.

La nouvelle de cet exil et le motif qui l'avait causé parvinrent au parlement : le parlement, irrité, ne demandait qu'une occasion pour faire entendre un de ces sourds grognements qui éveillèrent toujours le peuple, si bien endormi qu'il fût. M. de Maupeou vint trouver le roi, et lui fit des représentations sur l'exil d'un prince qui appartenait moins au roi qu'à l'État dont il devait être un jour souverain. Le roi consentit au retour de son fils, mais à la condition qu'il désavouerait d'avoir tiré la langue à madame de Pompadour. Le dauphin désavoua avoir tiré la langue, rentra en cour, mais n'en fut que l'ennemi plus acharné de la favorite.

Voilà pourquoi M. de Choiseul, en se déclarant pour la favorite, se déclarait contre le dauphin, et, en prenant le parti du parlement, déclarait la guerre aux jésuites.

Quant à la sympathie du dauphin à l'ordre, il n'y avait pas de doute à en faire.

Le roi avait été prévenu que, non-seulement le dauphin remplissait avec une grande exactitude ses devoirs de chrétien, — et, comme, au fond du cœur, Louis XV avait de la religion, il trouvait bon que le prince agit ainsi, — mais il lui avait été dit encore que, chaque jour, son fils disait *Matines* et *Laudes* comme un curé de village, et il lui avait fait des reproches de cet excès de dévotion.

Le dauphin avait respectueusement reçu les reproches de son père, mais il avait continué comme auparavant à dire *Laudes* et *Matines*.

Un jour, on rapporta au roi que le dauphin faisait bien autre chose que de dire l'office, et qu'il passait une partie de la nuit prosterné devant un crucifix, en habit de jésuite.

Pour le coup, le roi rejeta cette anecdote comme apocryphe; mais, un soir qu'il rentrait chez lui, vers trois heures du matin, un familier de madame de Pompadour lui offrit de le convaincre, s'il le voulait, du genre d'occupation nocturne du dauphin.

Le roi accepta, car il doutait encore; et on le conduisit jusqu'à l'appartement du dauphin, dont la porte avait été ouverte à l'effet de donner passage au roi, lequel, parvenu jusqu'au salon, aperçut, dans la chambre de son fils, un homme à genoux devant un crucifix, immobile et en habit de jésuite.

Cet homme tournait le dos, et le roi ne put voir sa figure; mais quel autre que le dauphin pouvait être, à trois heures du matin, dans la chambre du dauphin?

Le roi n'hésita donc pas à croire le prince *coupable* de cet excès de dévotion.

Et, en effet, ce devait être un crime aux yeux d'un roi

sortant à trois heures du matin de quelque orgie, la langue avinée et les jambes tremblantes de débauche, que de voir son fils, jeune prince de vingt-cinq ans, priant et faisant pénitence, non pas pour ses fautes, à lui à qui on ne pouvait reprocher que de vivre trop saintement, mais pour les fautes de son père.

En outre, nous l'avons dit, le dauphin s'était prononcé contre l'alliance autrichienne, ce qui était une nouvelle raison à M. Choiseul de se déclarer contre lui.

Cependant M. de Choiseul comprit que, dans cette lutte qu'il allait avoir à soutenir contre le premier prince de la maison royale, contre l'héritier de la couronne, ce n'était point assez d'avoir le roi, Marie-Thérèse, madame de Pompadour et le parlement, qu'il lui fallait encore toute sa famille en place, tous ses parents au pouvoir, afin que la moindre atteinte à son autorité lui fût dénoncée comme est dénoncé à l'araignée le moindre souffle qui fait trembler sa toile.

Il commença à faire entrer dans ses vues et mettre au courant de ses plans les plus secrets sa sœur, femme d'esprit, et caractère d'intrigue.

Béatrix, comtesse de Choiseul Stainville, était chanoinesse comme madame de Tencin, et l'on assurait qu'elle avait encore avec madame de Tencin cette ressemblance d'aimer son frère d'un amour trop vif pour n'être que fraternel; au reste, de pareilles accusations sont fréquentes dans l'époque que nous essayons de peindre, et il faut ne leur accorder que le degré de confiance qu'on accorde aux mauvais propos de cour.

La comtesse de Choiseul-Stainville fut appelée à Paris, où l'on essaya d'abord, mais sans y réussir, de la marier au prince de Beaufremont, qui éluda l'alliance; peu après ce mariage manqué, elle épousa le duc de Grammont,

lequel consentit à cette union sur la promesse que lui fit M. de Choiseul de lever l'interdit de ses biens.

Dès lors, madame la duchesse de Grammont eut une cour assez considérable pour faire froncer le sourcil à madame de Pompadour.

Le duc de Choiseul ministre, la comtesse de Choiseul duchesse de Grammont, on vit tous les Choiseul de la terre arriver à la cour. Alors, il suffit de s'appeler Choiseul et d'appartenir à une branche mâle pour avoir des places.

D'abord, le duc de Choiseul, créé pair le 10 décembre 1758, se fit remplacer dans son ambassade à Vienne par le comte de Choiseul.

En 1759, Léopold-Charles de Choiseul-Stainville est fait archevêque d'Alby, en attendant l'archevêché de Cambrai qui lui était promis.

En 1760, le comte de Choiseul, ambassadeur à Vienne, est créé chevalier des ordres du roi, et une dame de Choiseul, chanoinesse de Remiremont et abbesse de Saint-Pierre de Metz.

Une fois chevalier des ordres du roi, le comte de Choiseul, ambassadeur à Vienne et lieutenant général de l'Autriche, quitte son ambassade, et entre comme lieutenant général dans l'armée française.

Quelque temps après, le duc de Choiseul se donne à lui-même le gouvernement de la Touraine, la charge de surintendant général des postes, et réunit le ministère des affaires étrangères à celui de la guerre.

Il profita de la circonstance pour faire M. de Choiseul-Beaupré maréchal de camp; M. de Choiseul de la Beaume, — qui était sous-lieutenant dans les gens d'armes écossais, — colonel du régiment d'Aubigné-dragons; et le comte de Stainville inspecteur général de l'infanterie.

Après avoir opéré dans l'Église, dans la diplomatie et dans l'armée, M. de Choiseul opère dans les ministères.

Le comte de Choiseul, ambassadeur à Vienne, chevalier des ordres du roi, lieutenant général dans l'armée, est nommé ministre plénipotentiaire au congrès d'Augsbourg, au mois de mai 1761; il est nommé ministre des affaires étrangères, le 13 octobre suivant; s'empare de la marine le 14, devient pair de France, prend le titre de duc de Praslin, reçoit la charge de lieutenant général de Bretagne, tandis que sa femme obtient le tabouret chez la reine.

Madame de Choiseul-Beaupré devient abbesse de Glossinde;

M. Clésia duc de Choiseul est fait cardinal;

M. de Choiseul-Beaupré, lieutenant général;

Le vicomte de Choiseul, brigadier d'infanterie;

M. de Choiseul de la Beaume, maréchal de camp;

Enfin, le baron de Choiseul, ambassadeur près le roi de Sardaigne.

Tous les Choiseul, hommes et femmes, que nous venons de nommer, officiers, ambassadeurs, ministres, cardinaux, gouverneurs de province, brigadiers, lieutenants généraux, maréchaux de camp, formaient ce qu'on appelle la dynastie des Choiseul; dynastie obéissant au duc de Choiseul, son chef, sur un geste, sur un signe, sur un mot.

Un seul Choiseul fit de l'opposition : c'était un Choiseul qu'on appelait Choiseul-Romanet, parce qu'il avait épousé la fille de Romanet, président au grand conseil; il avait été menin du dauphin, et sa femme passait pour avoir été un instant la maîtresse du roi.

Il fut mis à la Bastille.

M. de Choiseul, qui n'avait pas quatre mille livres de

rente bien nettes quand il avait été nommé ministre, avait épousé, le 14 décembre 1750, mademoiselle Crozat, petite-fille du fameux millionnaire de ce nom, qui avait été taxé, en 1716, au quatrième rôle et sous le numéro 221, à six cent mille livres, et dont le père avait acheté le titre de marquis du Châtel et de Caraman : ce fut un ange pendant la vie de son mari, ce fut une sainte après sa mort.

M. de Choiseul soutenait donc Marie-Thérèse de tout son pouvoir, lorsqu'un événement inattendu vint contraindre celle-ci à faire la paix.

L'impératrice Élisabeth mourut, et laissa le trône à Pierre III.

Pierre III était l'ami personnel de Frédéric.

A peine sur le trône de Russie, Pierre III se retira de la coalition et ordonna à ses troupes de se joindre à celles de Frédéric ; il n'y avait pas moyen de tenir contre ce revirement.

De là, le traité de Paris, si désastreux pour nous, et dans lequel Frédéric ne perdit pas un pouce de terrain.

Il est vrai que Pierre III ne resta pas longtemps sur le trône ; la même année où il l'avait faite impératrice, Catherine II le fit prisonnier.

Sept jours après, Pierre III mourut dans sa prison, et Voltaire, qui avait appelé Frédéric II le Salomon du Nord, eut une amie de plus parmi les têtes couronnées.

Catherine y gagna le nom de Sémiramis du Nord, que la postérité changea en celui de Messaline.

C'est du règne de Catherine II que date réellement l'accroissement de la Russie. Nous ne pouvons résister, puisque nous en sommes là, à mettre sous les yeux de nos lecteurs le tableau de l'accroissement continental de cette puissance, comme nous y avons mis le tableau de l'accroissement colonial de l'Angleterre.

La Russie, il y a cent ans, s'étendait de Kiev à l'île Saint-Laurent, et des grands monts Altaï au golfe de l'Yénisséi, et peut-être avait-on le droit de croire que c'était pour lui marquer une limite que Bering avait découvert le détroit auquel, en mourant, il laissa son nom.

La Russie ne s'est point arrêtée là.

Elle a rompu cette vieille limite de Kiev.

Le serpent scandinave, qui enveloppe de ses replis la septième partie du globe, a déroulé les anneaux de sa gueule entr'ouverte pour dévorer la Prusse : d'une de ses mâchoires, il touche aujourd'hui à l'occident la Vistule, et de l'autre le golfe de Bothnie; à l'orient, il a franchi, en s'allongeant, le détroit de Bering, et ne s'est arrêté qu'en rencontrant l'Angleterre au pied du mont Saint-Élie et des monts Bubcklands; comme une arête derrière son dos, il porte aujourd'hui une plage dentelée qui, dernière limite du monde, se découpe sur l'océan Glacial depuis le fleuve Pianina jusqu'aux îles des Ours, et depuis le lac Praniskoé jusqu'au cap Sassé.

Ainsi, depuis cent ans, la Russie a gagné :

Sur la Suède :

La Finlande, Abo, l'Esthonie, la Livonie, Riga, Revel et une partie de la Laponie.

Sur l'Allemagne :

La Courlande et la Samogitie.

Sur la Pologne :

La Lithuanie, la Volhynie, une partie de la Gallicie, Mohilev, Vitepsk, Polotsk, Minsk, Bialystok, Kaminiec, Tarnopol, Vilna, Grodno, Varsovie.

Sur la Turquie :

Une partie de la petite Tartarie, la Crimée, la Bessarabie, le littoral de la mer Noire, le protectorat de la Servie, de la Moldavie et de la Valachie.

Sur la Perse :

La Géorgie, Tiflis, Érivan, une partie de la Circassie.

Sur l'Amérique :

Les îles Aléoutiennes et la partie nord-ouest du continent septentrional de l'archipel de Saint-Lazare.

Sa plus grande longueur est de trois mille huit cents lieues.

Sa plus grande largeur est de quatorze cents.

Elle compte soixante et dix millions d'habitants.

De l'autre côté de la mer Noire, elle regarde la Turquie, qu'elle s'apprête à envahir.

Puis, si un jour elle s'adjoint la Suède, elle ferme le détroit du Sund à l'occident, le détroit des Dardanelles à l'orient, et nul ne pénétrera plus qu'à son plaisir dans la mer Noire et dans la Baltique, les deux grands miroirs qui réfléchissent déjà, l'un Saint-Pétersbourg et l'autre Odessa.

Comparez, en face de ces deux puissances gigantesques, ce que les hommes, bien plus encore que les événements, ont fait de la France.

XX

Affaire de l'expulsion des jésuites. — Craintes de madame de Pompadour et de M. de Choiseul. — Les philosophes. — Le parlement. — Le peuple contre la compagnie de Jésus. — Craintes de Louis XV. — Travaux des philosophes et des compilateurs. — MM. Boucher, Pinot et Lepage commencent l'attaque. — Reprise du procès du commerce dans l'Inde. — Examen de la constitution de l'ordre. — Livres brûlés par la main du bourreau. — Hésitations de Louis XV. — Il écrit au général. — Réponse de celui-ci. — Arrêts des parlements de province. — Bannissement des jésuites. — Dissolution. — Mot de Voltaire. — Son jugement sur *le Contrat social*. — Publications littéraires. — Morts. — Les princes. — Madame de Pompadour.

Les Choiseul placés, le traité de Paris signé, Marie-Thérèse satisfaite ou à peu près, on eut le loisir de s'occuper de cette grande affaire qui depuis longtemps préoccupait madame de Pompadour, M. de Choiseul et les philosophes.

Nous voulons parler de l'expulsion des jésuites.

En laissant vivre le dauphin, et en laissant les jésuites dominer, madame de Pompadour et le duc de Choiseul se voyaient perdus à la mort du roi, âgé alors de cinquante-trois ans.

En anéantissant au contraire leur compagnie, non-seulement ils se popularisaient, mais encore ils ôtaient au roi futur, fils ou petit-fils de Louis XV, un des moyens de leur nuire.

Les philosophes étaient les ennemis déclarés des jésuites. Voltaire, quoique élevé par un jésuite, d'Alembert, Diderot et cet autre philosophe couronné qui aida à les chasser des États des autres rois, mais qui ne les chassa point de ses États, Frédéric, les poursuivaient depuis longtemps.

Les parlements ne leur en voulaient pas moins que les philosophes. La compagnie de Jésus, grâce à ses influences, était toujours parvenue à se soustraire à l'influence parlementaire en obtenant des rois, qu'ils dirigeaient, que leurs affaires fussent portées au grand conseil, corps judiciaire, instrument ministériel, mais non véritable magistrature. De là la haine.

De son côté, le peuple, qui attribuait aux religieux l'assassinat de Henri IV, l'assassinat de Louis XV et le refus de sépulture qui scandalisait Paris depuis dix ans, n'était pas disposé le moins du monde à soutenir les jésuites.

Les deux grandes oppositions à ce projet de destruction pouvaient venir, l'une du roi Louis XV, l'autre de la cour de Rome, entièrement gouvernée par les jésuites sous Clément XIII.

Quant à Louis XV, il n'y avait rien de bien arrêté en lui ni pour ni contre la compagnie de Jésus; il en avait peur instinctivement, voilà tout.

On commença par lui rappeler comment les jésuites s'étaient conduits envers lui lors de sa maladie de Metz. Louis XV, à cette époque, avait été faible jusqu à la lâcheté, et ne leur avait jamais pardonné cette lâcheté.

Depuis, leur influence sur le dauphin, influence qui éloignait le jeune prince de lui, et qui le poussait au mépris incessant de la favorite, avait encore augmenté ce sentiment d'antipathie qu'il ressentait au fond du cœur.

L'attentat de 1757, dont le parlement avait accusé les

jésuites, sans plus de fondement peut-être que les jésuites n'en avaient accusé le parlement, avait achevé de jeter, à l'endroit de la compagnie de Jésus, du trouble dans l'esprit du roi.

On sentait donc qu'il n'y avait qu'un dernier coup à frapper, non pas pour se faire un allié du roi, mais tout au moins pour que le roi restât neutre.

On encouragea alors les philosophes à attaquer les jésuites, tandis que des compilateurs recueillaient tout ce qu'avaient pu mettre au jour de théories tyrannicides les écrivains et les prédicateurs de l'ordre.

Le tableau de toutes ces théories, mis sous les yeux de Louis XV, l'épouvanta; et, ne voulant, n'osant peut-être pas prendre parti dans cette grande lutte, il laissa agir madame de Pompadour et M. de Choiseul.

Boucher, fameux janséniste du temps; Pinot, avocat, et Lepage, bailli du Temple, familier de M. le prince de Conti, ennemi déclaré de la société, publièrent, les uns des pamphlets, les autres des faits sérieux, dans le but de préparer la France à cette grande catastrophe.

Enfin, Bertin et Berrier furent les agents de madame de Pompadour, près du parlement de Paris et des parlements de province.

Les choses ainsi préparées, on se tint sur le qui-vive décidé qu'on était à saisir la première occasion qui se présenterait d'attaquer l'ordre ouvertement.

Depuis longtemps, on savait que les jésuites faisaient dans l'Inde un commerce scandaleux; mais le crédit de la société était si grand, qu'il étouffait réclamations et plaintes. Le père Lavalette et le père Sacy, jésuites, avaient été jugés banqueroutiers de trois millions, le 19 novembre 1759; mais le procès s'était arrêté là.

M. le duc de Choiseul reprit ce procès; et, par arrêt du 8 mai 1761, il rendit les maisons établies en France et le général des jésuites solidaires des pères Lavalette et Sacy.

Les créanciers jetèrent une grande clameur, et l'on put voir alors ce que la compagnie de Jésus avait d'ennemis en France.

Après avoir attaqué les jésuites dans leur commerce, le ministère les attaqua dans leur constitution.

L'ordre avait été fondé par Ignace de Loyola, noble espagnol, né en 1491, et qui, atteint d'une maladie grave, avait fait vœu, en 1534, si Dieu lui rendait la santé, de renoncer à tous les biens de la terre, et de travailler à la conversion des infidèles. Dieu l'exauça. Il revint à la vie, jeta à Paris les fondements de son ordre, se rendit à Rome, le fit approuver en 1540 par le pape Paul III, et en fut élu général en 1541.

La société se répandit rapidement, non-seulement en Italie, non-seulement en France, mais encore par toute l'Europe, mais dans l'Inde, mais dans l'Asie, mais dans le monde entier. Établis en France en 1551, sous le roi Henri II, l'éducation de la jeunesse leur avait été confiée. Bannis de France en 1596, ils y avaient été rappelés, en 1603, par le roi Henri IV; depuis ce temps, ils y avaient acquis l'influence dont nous les avons vus jouir sous Louis XIV, la Régence et Louis XV.

Cet ordre donné par le ministère d'examiner la constitution de l'ordre, épouvanta fort les jésuites. Rédigée par des chefs qui avaient eu besoin des papes et des rois pour l'établissement et la dotation de leur compagnie, il était évident que l'arbitraire avait beaucoup fait dans cette constitution.

Cette constitution, discutée et mise au jour au mo-

ment de la plus grande efflorescence des idées philosophiques, ne pouvait donc qu'être fatale à l'ordre; aussi le dauphin, l'archevêque de Paris, M. de la Vauguyon, tout ce qui protégeait et soutenait les jésuites en France, supplièrent-ils le roi de ne point faire cet examen public et de s'en réserver la connaissance. Louis XV, ébranlé, attribua à son conseil la connaissance des règles des jésuites. Mais le parlement, qui voyait lui échapper l'enquête, le parlement, soutenu par M. de Choiseul, déclara abusifs les bulles, brefs et constitutions papales; et, ne pouvant examiner la constitution des jésuites, il examina leurs ouvrages.

Ce fut une nouvelle compilation de maximes régicides telles, que le parlement put faire brûler par la main du bourreau une collection de livres émanés du cœur même de l'ordre.

Dès lors, Louis XV ne vit plus dans les jésuites que des fauteurs d'assassinat et même des assassins.

Quant au fond de l'affaire, le parlement reconnut que les jésuites n'étaient que tolérés en France, et que pas un seul acte légal n'y sanctionnait leur établissement, les cours souveraines n'ayant jamais voulu enregistrer leurs titres, et les rois ayant été presque toujours obligés de composer pour eux un tribunal exprès.

Enfin, Louis XV avait récemment évoqué leur affaire à son conseil; mais le parlement, voyant que la cause lui échappait, prononça, après une séance de quinze heures, un appel comme d'abus. L'abbé Terray était d'avis d'adopter ce renvoi de la constitution au conseil. L'abbé de Chauvelin, au contraire, haineux et méchant comme un bossu, fut d'avis d'anéantir ce renvoi. Lavardy soutint l'abbé de Chauvelin, qui avait fait les deux rapports sur la constitution.

Treize magistrats seulement eurent le courage de se prononcer en faveur de la société.

Ce furent Terray, Maynon, Tuder, Laguillaumie, Lezonet, Sahuget, Farjon, Barillon et les présidents Maupeou, d'Ormesson, d'Aligre, Sarron et Molé.

Cependant le roi sentait instinctivement que détruire l'ordre des jésuites, poursuivi par les parlementaires, les philosophes et les courtisanes, et soutenu au contraire par le dauphin, c'était porter un coup terrible à la religion, et par suite à la monarchie. Il lui eût été impossible de se rendre compte de ce sentiment qui mettait la résistance au fond de son cœur, comme un pressentiment de son propre danger; mais enfin ce sentiment, il l'éprouva.

Comme les esprits faibles, il s'arrêta à un terme moyen, et fit écrire à Rome pour demander au général s'il consentirait à quelques modifications de l'ordre; mais celui-ci répondit avec la résignation et la fermeté des anciens martyrs :

Sint ut sunt, aut non sint.

« Qu'ils soient tels qu'ils sont, ou qu'ils ne soient pas. »

Le général préférait que l'édifice tout entier croulât plutôt que d'en voir détacher une seule pierre.

L'édifice croula donc.

Le 6 août 1762, le parlement rendit un arrêt.

Cet arrêt dissout la société, fait défense aux jésuites de porter l'habit de l'ordre, de vivre sous l'obéissance du général et autres supérieurs de la société, d'entretenir aucune correspondance avec eux directement ou indirectement; leur ordonne de vider les maisons qui en dépendent, et leur fait défense de vivre en commun, se réservant d'accorder à chacun d'eux, sur leur requête, les pensions alimentaires nécessaires, et leur interdisant le pouvoir de

posséder aucun canonicat, bénéfice, chaire ou emploi.

Cet arrêt devint un modèle pour tous les parlements de province, qui, tour à tour, expulsèrent les jésuites de leur ressort.

Puis un arrêt, du 9 mars 1764, bannit de France les jésuites qui avaient refusé de prêter le serment prescrit dans l'arrêt.

Enfin, un édit du roi, en date de novembre 1764, prononça la dissolution de la société.

Ce fut, comme on le comprend bien, une ample matière à épigrammes et à chansons, que ce renvoi :

Que fragile est ton sort, société perverse !
Un boiteux te fonda, un bossu te renverse.

Ignace de Loyola, fondateur de la société, blessé par un biscaïen au siége de Pampelune, était boiteux.

M. de Chauvelin, l'auteur des deux rapports d'après lesquels la société fut dissoute, était bossu.

Puis l'on fit cette réponse aux pauvres capitaines de l'armée, qui se plaignaient d'être réformés :

Capitaines qu'on réforme,
Et qui partout publiez
Que c'est injustice énorme
Qu'on vous ait ainsi rayés,
A tort chacun de vous crie ;
Un coup plus inattendu
Nous pétrifie :
Jésus lui-même a perdu
Sa compagnie.

Un quatrain indiquait en même temps le cas que l'auteur dudit quatrain faisait des jésuites et du parlement ;

Ci-gît le corps le plus savant,
Le plus soumis, le plus fidèle,
Détruit par le plus ignorant,
Le plus fougueux, le plus rebelle.

Mais alors ce ne sont plus les parlements de province, seulement, qui imitent celui de Paris; c'est l'Espagne, c'est Naples, c'est Parme, qui imitent la France.

— *Bien, bien,* disait Voltaire avec son rire destructeur, en voyant cette battue générale contre les jésuites. *Maintenant, après avoir chassé les renards, il faut chasser les loups.*

Ce fut 1789 qui se chargea de cette dernière chasse.

A l'heure qu'il est, et quoique quatre-vingt-huit ans se soient écoulés depuis cette époque, ce grand acte de souveraineté parlementaire et de despotisme royal n'est pas encore jugé froidement; à l'heure qu'il est, le mot *jésuite,* mal compris, mal appliqué, mal défini, est encore une injure. Pourquoi? C'est qu'arrivée presque la dernière dans la chronologie des ordres religieux, la compagnie de Jésus s'est mise à la tête de toutes les congrégations réligieuses, et marchait vers la suprématie absolue. Sans aucun moyen de contrainte, sans aucun privilége universitaire, les jésuites s'étaient emparés peu à peu de l'éducation publique; leurs colléges regorgeaient d'écoliers, et, une fois sortis du collége, les écoliers, devenus hommes, conservaient avec leurs anciens maîtres une relation sympathique qui, jusqu'au tombeau, liait l'abeille à la ruche dont elle était sortie, sans autre puissance que l'enseignement, sans autre domination que la parole; ils en étaient arrivés à joindre entre leurs mains les deux bouts de la société, en développant l'intelligence du peuple, en dirigeant la conscience des rois. Leurs racines étaient si profondément entrées dans le sol, que, malgré l'arrêt de 1764, qui les dissout,

que malgré l'édit de 1767, qui les bannit, que malgré le bref de 1773, qui les supprime, à peine rétablis par le bref de 1801, ils étaient déjà reconstitués trois ans après en France, sous le nom de *Pères de la Foi*, et, en 1816, ils y avaient repris, sous le nom de *société de Jésus*, toute la puissance que la révolution de 1830, seule, put leur faire perdre.

Nous reviendrons, à propos de Louis XVI, de la révolution de 1789, sur l'expulsion des jésuites et sur l'influence que cette expulsion a eue sur la destruction de la religion et l'abolition de la royauté.

C'est pendant la période que nous venons de décrire que Jean-Jacques Rousseau publie successivement : *la Nouvelle Héloïse*, *Émile* et *le Contrat social*, ouvrages qui furent loin de produire, à leur apparition, l'impression qu'ils produisirent plus tard.

La Nouvelle Héloïse parut en 1759, l'*Émile* et *le Contrat social*, en 1762.

Au moment de la publication de ce dernier livre, voici ce que Voltaire en écrivait :

« *Le Contrat social* ou insocial n'est remarquable que par quelques injures dites grossièrement au roi par le citoyen du bourg de Genève, et par quatre pages insipides contre la religion chrétienne ; ces quatre pages sont de Bayle ; ce n'était pas la peine d'être plagiaire. L'orgueilleux Jean-Jacques est à Amsterdam, où l'on fait plus de cas d'une cargaison de poivre que de ses paradoxes. »

C'est aussi vers cette époque que Diderot fait représenter son *Fils naturel*, et publie *les Bijoux indiscrets*, *Jacques le Fataliste* et *la Religieuse*. Le baron d'Holbach donne les *Lettres à Eugène ou le Préservatif contre les préjugés*, et le *Système de la nature ;* Helvétius, son livre *de l'Esprit ;* puis enfin, des hommes sans nom, des livres infâmes, comme

le Compère Mathieu, le Bon sens du curé Meslier, Thérèse philosophe, littérature de boudoir d'abord, et qui descend jusqu'au lupanar, qui commence à Crébillon fils, et qui s'arrête à M. de Sade.

Au reste, au même moment où la corruption se mettait dans la société, la mort se mettait à la cour. La belle Madame Royale, qui avait épousé l'infant duc de Parme, avait quitté l'Italie pour venir voir son frère à Versailles. Louis XV n'avait pas osé faire sur ses enfants l'expérience que le duc d'Orléans avait faite sur les siens. La petite vérole était toujours là, comme le lion de l'Écriture, *quærens quem devoret*. La jeune princesse se présenta sous sa main furieuse, et, en moins de huit jours, Madame Royale était morte, le visage déchiré par ses ongles de feu.

Le 5 mars 1760, mourait à son tour madame de Condé, vieille amie du roi, qu'il avait fait peindre quarante ans auparavant, courant la chasse avec lui, coiffée en Diane chasseresse et montant un cheval alezan.

Le 23 juillet suivant, c'était le comte de Charolais qui payait son tribut; celui-là, le roi ne le regretta point : c'était ce cruel chasseur d'hommes qui, héritier de l'arquebuse de Charles IX, tirait les couvreurs sur les toits, et faisait, *in anima vili*, l'expérience de l'agonie. Il avait fini par vivre dans les forêts et ne paraissait plus à la cour.

C'était, le 22 mars 1761, M. le duc de Bourgogne (ce nom fut fatal aux dauphins qui le portèrent); c'était le duc de Bourgogne, pauvre enfant de dix ans, qui mourait, laissant son frère, le duc de Berry, héritier de l'échafaud; c'était un charmant enfant aimant et aimé. En jouant avec un de ses camarades, il tomba poussé par lui et se blessa. Ne voulant rien dire, de peur de faire gronder celui qui avait été cause de l'accident, il mourut d'un dépôt. La perte

fut cruelle à Louis XV; le roi l'aimait comme l'aïeul aime son petit-fils.

Le roi croyait en être quitte avec la mort, quand, tout à coup, on vint lui dire, chose étrange, pour lui surtout qui la voyait tous les jours :

— Madame de Pompadour se meurt !

C'est que madame de Pompadour, pour qui plaire au roi était la première obligation, et je dirais presque le suprême devoir, ne s'occupait que d'une chose, cacher au roi sa souffrance.

Maintenant, de quoi souffrait madame de Pompadour?

Était-ce une de ces maladies de femme, douloureuses, inflexibles? Était-ce, comme le crut madame de Vintimille, comme le crut madame de Châteauroux, comme elle le crut elle-même, un poison non moins sûr et plus rapide?

Voici ce qu'on raconta, ou plutôt ce qu'elle raconta elle-même :

Bertin, créature de madame de Pompadour, était ministre des finances, et M. de Choiseul, ambitieux de tous les pouvoirs, voulait réunir les finances aux ministères qu'il avait déjà accaparés pour lui et pour les siens.

Au reste, les finances étaient dans le plus étrange désordre, et, le 1er décembre, le parlement avait obtenu une commission pour en examiner la réforme. Madame de Pompadour se ressouvint alors de ce que lui avait dit à ce propos le cardinal de Bernis; elle crut se ressouvenir que son ancien protégé lui avait, à une certaine époque, exposé des plans excellents; elle crut surtout remarquer que madame de Grammont venait bien souvent à la cour, que son frère la plaçait le plus qu'il pouvait à portée de la main et du regard du roi. Elle reconnut un double danger pour la France et pour elle à laisser M. de Choiseul à la tête du gouvernement; elle reçut le cardinal de Bernis, qui lui-

même revit trois fois le roi, et, à cette troisième entrevue, le renvoi de M. de Choiseul fut arrêté.

M. de Choiseul sut toute cette petite conspiration ourdie contre lui, et, le lendemain, madame de Pompadour tomba malade.

Nous n'appuierons pas plus l'accusation de madame de Pompadour contre M. de Choiseul, que nous n'avons appuyé celle de madame de Châteauroux contre M. de Maurepas : toutes les fois qu'à la cour meurt d'une façon inattendue et prompte quelque grand personnage, on est certain d'entendre à l'instant même bruire une accusation d'empoisonnement.

Quoi qu'il en soit, madame de Pompadour se trouva atteinte tout à coup, à Choisy, au milieu d'une partie de plaisir, d'une maladie qu'on ne crut d'abord que douloureuse et qui prit bientôt une gravité mortelle.

On la transporta de Choisy à Versailles.

Louis XV vit les progrès de la maladie de la marquise sans la moindre émotion; le sentiment qu'il avait éprouvé pour elle, et qui du désir avait passé à l'habitude, ce sentiment semblait avoir subi une nouvelle transformation et se résumer en un sentiment de pure convenance. Le roi fut attentif et assidu pour la malade, comme il l'eût été pour une amie. Tous les jours, le duc de Fleury apportait au roi un bulletin de santé. Le 15 avril 1764, il entra comme d'habitude, mais sans bulletin.

Madame de Pompadour était morte.

Elle s'était vue mourir et avait été, en face de la mort, plus courageuse qu'on ne l'aurait cru. Au commencement de sa dernière journée, le curé de la Madeleine était venu la voir; vers onze heures, il prit congé d'elle.

— Attendez encore un moment, monsieur le curé, lui dii-elle, et nous nous en irons ensemble.

Avec la vie de la marquise s'éteignit la sollicitude du roi.

Le cadavre de la favorite fut mis sur une civière et emporté par deux hommes de peine. Le roi était à sa fenêtre quand l'ignoble cortége passa. Il tombait quelques gouttes d'eau d'un ciel chargé de nuages. Le roi étendit la main et dit :

— Pauvre marquise! je crois qu'elle aura mauvais temps pour faire son dernier voyage.

Madame de Pompadour fut inhumée au couvent des Capucines de Paris, dans la chapelle de la maison de Créqui, qu'elle avait achetée un an auparavant pour sa sépulture.

On lui fit trois épitaphes.

Les voici :

Ci-gît d'Étioles-Pompadour,
Qui charmait la ville et la cour;
Femme infidèle et maîtresse accomplie;
L'Hymen et l'Amour n'ont pas tort,
Le premier de pleurer sa vie,
Le second de pleurer sa mort.

La seconde est plus concise et surtout plus énergique :

Ci-gît qui fut quinze ans pucelle,
Vingt ans catin et sept ans maquerelle.

La troisième est en latin, et a toute la fermeté d'une épigramme de Martial :

Hic piscis regina jacet quæ lilia succit
Per nimis. An mirum si floribus occubat albis?

Il ne faudrait rien moins que M. de Maurepas pour traduire galamment ce dernier distique; mais, M. de Maurepas ayant oublié de nous en donner la traduction, nous laisserons chacun faire la sienne.

XXI

M. le dauphin. — Ses derniers moments. — Marie-Josèphe de Saxe, dauphine. — Ses demandes à Louis XV. — M. de Choiseul. — Ses craintes. — Sa haine pour la princesse. — Les promesses de Louis XV. — Armand et Pelletier. — M. Lechevin, premier commis. — Boiscaillau et l'abbé Terray. — Madame la dauphine favorise M. d'Aiguillon. — La tasse de chocolat du 1er février. — La dauphine dit au roi qu'elle est empoisonnée. — Le contre-poison. — Mort de la dauphine. — Bruits et clameurs dans Versailles. — L'autopsie. — Déclaration de quatorze médecins. — Trouble de Louis XV. — Il se rapproche de la reine. — Douleur de cette princesse. — Stanislas meurt brûlé. — La Lorraine réunie à la France. — Mort de la reine. — Les morts. — Les deux partis. — MM. de Choiseul et d'Aiguillon.

Nous l'avons dit, la mort de madame de Pompadour n'avait pas profondément affecté Louis XV. Si bien que l'habitude soit prise d'un joug, il y a des moments où ce joug nous pèse. Louis XV se regarda donc comme rendu à la liberté. D'ailleurs, depuis quelque temps, en politique et en religion, madame de Pompadour avait pris plus d'influence qu'il ne convenait à Louis XV de lui en laisser prendre. En politique, elle l'avait lié à l'Autriche, objet de ses premières aversions, et, en religion, elle lui avait fait renvoyer les jésuites, objets de ses premières sympathies. Et puis, madame de Pompadour, en opposition ouverte avec le dauphin et avec Mesdames, était une éternelle cause de discorde intérieure. Sa mort privait donc Louis XV

d'habitudes prises qui lui étaient agréables, mais aussi sa vie troublait un repos qui lui était nécessaire.

A tout prendre et au fond du cœur, Louis XV, selon toute probabilité, ne fut point fâché d'être débarrassé de madame de Pompadour.

Malheureusement, la mort était entrée à la cour de France, et ne comptait pas en sortir ainsi; il lui fallait de plus nombreuses et surtout de plus illustres victimes.

Depuis la fin de 1760, M. le dauphin voyait sa santé s'altérer; souvent ses confidents intimes, M. de Richelieu, M. de Muy, M. de la Vauguyon, avaient reçu la confidence de ses pressentiments de mort. Aux étrangers ou au vulgaire des courtisans, il donnait pour cause de son dépérissement et de sa pâleur un froid pris à un voyage de Compiègne, lequel aurait amené une affection de poitrine dont il allait souffrant de plus en plus; mais, à ses amis, aux cœurs dévoués, à ceux dont la vie était mêlée à sa vie, il avouait franchement qu'il croyait être empoisonné.

Vers le commencement de décembre, il se trouva plus mal, et, après une mauvaise nuit, envoya chercher son médecin. Quelques amis empressés entouraient le fauteuil du prince.

Le médecin appelé entra et lui tâta le pouls. Les symptômes étaient graves, car le médecin tressaillit.

Le prince s'aperçut de son inquiétude, et, lui saisissant le bras :

— Mon cher La Breuille, lui dit-il tout bas, n'effrayons personne.

Et il emmena, en effet, le médecin dans la chambre voisine, pour cacher, autant qu'il était en son pouvoir, à ceux qui l'entouraient, la gravité du mal dont il était atteint.

A partir de ce moment, le dauphin n'eut plus d'espoir, et ceux qui l'entouraient durent se préparer à sa mort.

Le dauphin avait eu pour première femme une jeune princesse de race espagnole, véritable rose de Séville, dont l'image était longtemps demeurée dans son cœur, malgré un second mariage.

Ce second mariage avait mis dans les bras du prince, au lieu de la brune Marie-Thérèse, une blonde fille de la Saxe, et il avait fallu tout l'amour, toute la douceur, tout le dévouement de cette dernière, pour qu'elle prît dans la vie du prince la place de la première.

A cette heure seulement où la mort le menaça, le prince put rendre justice à l'ange que Dieu avait mis à son chevet, et qui ne le quitta ni jour ni nuit : constamment penchée sur sa couche, sa fraîche haleine se mêla à l'haleine fiévreuse du malade; jalouse de toute main étrangère, elle devint la fidèle gardienne de son mari, qui, vainement, la suppliait de se soustraire aux miasmes putrides de cette longue et étrange maladie.

C'était pour elle, c'était pour quelques personnes de sa famille seulement, que le dauphin regrettait la vie. Religieux dès l'enfance, les jours qu'il avait vécus jusque-là avaient été une longue aspiration vers le ciel. La veille de sa mort, il disait à son confesseur :

— Je vous jure, mon père, que, si j'étais libre de choisir entre la vie et la mort, je sacrifierais mille vies au désir qui me presse de voir Dieu et de le posséder.

Quant au roi Louis XV, il était toujours le même; on n'eût pas dit que ce fût un fils, on n'eût pas dit que ce fût l'héritier de cette noble et belle couronne de France, qui s'en allait mourant, mais un étranger, un allié, un parent à peine. Toute sorte de soins, toute sorte d'égards étaient prodigués à l'illustre moribond; mais tout cela avec des yeux secs, un visage froid, une poitrine vide.

Louis XV, par la porte entr'ouverte, suivait les progrès

de l'agonie sur le visage du dauphin. Il réglait les apprêts du convoi, et, comme on se trouvait à Fontainebleau, comme le moment de la mort du prince devait être aussi le moment du retour de la cour, le roi prévint les courtisans qu'ils eussent à se tenir prêts à retourner à Versailles le lendemain ou le surlendemain.

De son lit, le malheureux prince voyait tout cela. Paquets jetés par les croisées, malles transportées aux portes des chambres, carrosses que l'on chargeait, chevaux que l'on envoyait chercher.

— Ah! mon cher La Breuille, dit tristement le prince à son médecin, il faut que je me dépêche de mourir; car, en vérité, je le vois bien, en tardant, j'impatiente trop de monde.

Soit fatigue, soit qu'elle ressentît déjà les atteintes du mal dont bientôt elle devait mourir, la princesse avait été forcée, consumée qu'elle était par la fièvre, de se retirer chez elle, et cela, la nuit qui précéda la mort de son mari; mais dans son agonie, lui, pensait à elle, et envoyait demander comment elle se trouvait.

Deux fois il reçut le viatique: c'était une consolation, presque un soulagement pour ce cœur si religieux.

— Aussitôt que ma famille aura quitté ma chambre, dit-il à son confesseur, vous me direz les prières des agonisants, n'est-ce pas?

— Mais, lui répondait celui-ci, il n'est pas encore temps, mon prince, et Votre Altesse royale n'est pas si mal qu'elle le croit.

— N'importe, dites-les toujours, insista-t-il; ces prières sont si belles, qu'elles me touchaient profondément, même au temps où je n'en avais pas besoin comme aujourd'hui.

Deux heures seulement avant de mourir, le dauphin

perdit connaissance. Jusque-là, il avait consolé ceux qui l'entouraient en leur disant:

— Je ne souffre pas beaucoup; c'est incroyable comme il est facile de mourir.

Il ne mentait pas, il mourut facilement, comme doit mourir un juste, le 20 décembre 1765.

Le roi fut cependant plus sensible à cette mort qu'on ne l'aurait cru. Cinq minutes après que son fils eut expiré, on fit entrer son petit-fils dans sa chambre en annonçant:

— M. le dauphin.

— Pauvre France! s'écria Louis XV, un roi de cinquante-cinq ans et un dauphin de onze!

Presque en même temps, la veuve tout éplorée entra à son tour dans la chambre du roi, et vint se jeter à ses pieds, le priant de lui servir à elle, pauvre étrangère, de père et de protecteur. Elle désirait élever elle-même ses enfants, obtenir la qualité de surintendante, conserver son rang à la cour et s'approcher le plus possible de la personne du roi.

Pauvre femme qui s'inquiétait de l'avenir, quand son avenir à elle était une place prochaine dans le tombeau de son époux! Le roi se retira immédiatement à Choisy, où il passa huit jours loin de tout cérémonial.

Pendant ce temps, le peuple se désespérait de la mort du dauphin comme d'un malheur. Des passants s'arrêtaient sur le pont Neuf, s'agenouillaient devant la statue de Henri IV, et faisaient là leur prière. On sentait que le crêpe de la veuve et des orphelins s'étendait sur la France tout entière.

Le corps du dauphin fut transporté à Sens, où il repose dans le souterrain de la cathédrale. Le cœur seul fut conduit à Saint-Denis.

Le roi avait promis à madame la dauphine tout ce qu'elle

avait demandé ; mais ce n'était pas l'affaire du ministère Choiseul que la veuve approchât ainsi le roi, et s'emparât peut-être de son esprit. La princesse était née Saxonne; comme les princesses allemandes, elle avait reçu une grande éducation. Elle parlait toutes les langues, et même le latin. En cas de mort du roi Louis XV, elle était appelée naturellement à la régence; or, la maison de Saxe connaissait à fond les intérêts du corps germanique dont elle est une des parties constituantes. La maison de Saxe savait mieux qu'aucune autre maison ce que la France avait perdu à l'alliance autrichienne. Il était donc important d'empêcher la princesse, qui, ainsi que nous l'avons dit, était de la maison de Saxe, d'entrer trop avant dans l'intimité du roi.

Et d'abord, pour mettre un obstacle à cette intimité, l'appartement que réclamait madame la dauphine, et qui était auprès de celui du roi, fut déclaré inhabitable par Gabriel, l'architecte de M. de Choiseul. Le roi voulut s'en assurer par lui-même, et on lui fit voir, en effet, des poutres qu'il trouva si peu solides, qu'au lieu du logement qu'elle demandait, il donna à la princesse tous les petits appartements.

Quelque temps après, la dauphine sollicita une place pour un favori de son mari ; mais le duc de Choiseul, qui voulait que toutes faveurs dérivassent de lui, et qui surtout tenait à exclure des emplois les clients de la dauphine, fit déclarer et signer par le roi que toutes les charges de nouvelle création s'achèteraient.

Laverdy, créature de M. de Choiseul, était alors aux finances. Il taxa la charge à cent cinquante mille livres, pour que le protégé de madame la dauphine, qui était pauvre, n'y pût atteindre. Mais madame la dauphine obtint la promesse du gratis du roi, ce qui augmenta encore

la haine de M. de Choiseul pour elle. Aussi le ministre fit-il tout ce qu'il put pour que le roi retirât la parole donnée; mais, contre son habitude, il la maintint.

Nous disons contre son habitude, attendu que rarement Louis XV tenait les promesses qu'il faisait, du moment que ces promesses soulevaient quelques difficultés de la part du ministre ou même des commis.

Citons un ou deux exemples.

Il y avait à la Comédie-Française un acteur d'un grand mérite, nommé Armand, qui avait si souvent amusé le roi, qu'un soir, en sortant du spectacle, le roi, le rencontrant sur son passage, à Choisy, lui dit :

— Armand, je vous fais cent pistoles de pension.

Le comédien s'inclina et rentra chez lui enchanté.

Mais, plus au fait de la mise en scène des pièces que de la mise en pratique des bureaux, Armand crut que la parole du roi suffisait pour aller toucher au Trésor royal. En conséquence, l'année révolue, il s'y présenta sa quittance à la main. Connu de tous les commis, il est reçu par eux à merveille; seulement, on lui dit qu'on ne peut le payer, attendu qu'il n'est point sur l'état. Étonné de cette difficulté, Armand va chez le duc d'Aumont, qui était présent quand le roi lui avait accordé cette grâce, et lui raconte ce qui vient de lui arriver.

M. le premier gentilhomme l'écoute gravement; puis, quand il a fini :

— Vous êtes un faquin! lui dit-il.

— Comment, un faquin, monseigneur? s'écria Armand.

— Oui, monsieur; apprenez que c'est moi seul qui, en ma qualité de premier gentilhomme de la chambre, dois vous faire avoir une pension, et que ce que le roi vous a dit ou rien, c'est la même chose.

Armand s'inclina, sortit et courut chez ses camarades, afin de leur demander conseil. Leur avis fut qu'Armand devait faire instruire le roi de ce qui venait de lui arriver. Armand suit cette instruction, et Louis XV apprend ce qui s'est passé.

— Eh! mon Dieu, oui, pauvre garçon, dit le roi; tout cela est vrai comme l'Évangile : je lui ai donné une pension, mais cela ne me regarde plus maintenant; qu'il s'arrange avec d'Aumont.

D'après cette réponse, Armand vit bien qu'il fallait dire adieu à sa pension de cent pistoles. En effet, pendant plusieurs années, tout resta dans le *statu quo*, et ce ne fut que par l'intermédiaire de mademoiselle Clairon, qui, en accordant ses bonnes grâces à M. le gentilhomme de la chambre, exigea la ratification de la parole du roi, que le pauvre Armand vit son nom inscrit sur la bienheureuse liste des faveurs royales, ou plutôt, comme on le voit, sur celle de M. le premier gentilhomme.

Le roi avait plusieurs valets de chambre horlogers, et il était d'usage que le doyen de ces serviteurs eût une pension de six cents livres.

Ce doyen meurt, et Louis XV dit à un nommé Pelletier, qui devenait l'ancien :

— Mon cher Pelletier, vous avez la pension.

Celui-ci, instruit des usages, et éclairé par l'exemple d'Armand dont l'aventure a fait du bruit, ne se le tient pas pour dit, et va chez son supérieur, le premier gentilhomme de la chambre, lui demander son agrément pour cette pension qui lui est déjà donnée. Ce supérieur fait écrire au ministre, M. Amelot, lequel répond qu'il va mettre cette demande sous les yeux du roi, et faire expédier le brevet.

Pelletier a pour lui le ministre, le roi et e premier gen-

tilhomme; avec ce triple appui, il croit qu'il n'y a qu'à étendre la main pour toucher sa pension.

Pelletier se trompe : il a oublié de solliciter une puissance; cette puissance, c'est M. Lechevin, premier commis de la maison du roi, et le brevet n'est point expédié. Un an s'écoule sans que le pauvre Pelletier voie arriver le premier écu des six cents livres. Il va trouver de nouveau le premier gentilhomme, lequel écrit de nouveau au ministre, lequel n'ose contrarier son premier commis, qu'il a sans doute des motifs de ménager. Enfin la chose dure encore un an, lorsque Pelletier se résigne et finit par où il eût dû commencer, c'est-à-dire par faire sa visite au premier commis. Lechevin, touché de cette démarche, fait une morale à Pelletier sur la hiérarchie du pouvoir, et finit par expédier le brevet, vingt-sept mois après la parole du roi donnée.

Boiscaillau, chirurgien des armées du roi, adresse à Sa Majesté un mémoire dans lequel il réclame le payement de quelques sommes qui lui sont anciennement et légitimement dues. Le roi, surpris que ces sommes n'aient point été encore acquittées, met au bas du mémoire, et, cela, de sa propre main :

« Mon contrôleur fera payer, sous un mois, le montant du mémoire ci-dessus à Boiscaillau, à qui il est bien dû et qui en a besoin. « LOUIS. »

Le chirurgien, muni de ce mandat, court au contrôle général et parvient à grand'peine jusqu'à l'abbé Terray, lui présente son mémoire apostillé de la main du roi, et, plein de confiance, attend le résultat de l'apostille.

— Qu'est-ce que cela ? demande l'abbé.

— Vous le voyez, monsieur, répond le chirurgien, c'est l'ordre de me payer une somme qui m'est due.

— Ah ! quelle plaisanterie ! dit l'abbé.

Et il jette le mémoire de Boiscaillau, qui le ramasse stupéfait.

— Mais monsieur, c'est le bon du roi !

— Oui, mais ce n'est pas le mien.

— Cependant Sa Majesté...

— Qu'elle vous paye, puisque vous vous adressez à elle.

— Mais !...

— Sortez, monsieur, je n'ai pas le temps d'être étourdi davantage.

Et l'abbé Terray met à la porte Boiscaillau, qui, abasourdi, pétrifié, ne sachant à quel saint se vouer, s'adresse au capitaine des gardes, lequel s'empresse de l'éconduire; il a alors recours au duc de Richelieu, près duquel il ne peut parvenir; mais il trouve un nouveau secrétaire que le maréchal vient de prendre, et montre à ce secrétaire l'ordre du roi. Celui-ci, neuf encore au métier, et qui croit que le roi est quelque chose dans l'État, prend le mémoire, entre chez le maréchal, et, tout ébouriffé de l'audace du contrôleur général, dit au duc que l'abbé Terray vient de faire une énormité qui, si elle était sue du roi, exposerait ce ministre aux plus grands désagréments.

Puis il lui conte de point en point l'affaire comme elle s'est passée.

— Mon cher ami, dit le duc de Richelieu à son secrétaire, vous êtes un imbécile de ne pas savoir que la plus mauvaise protection de tout le royaume, c'est la protection du roi ; puisque l'abbé a dit que Boiscailau n'aurait rien, dites à Boiscalliau qu'il n'aura rien; quant à vous, mon cher, tâchez d'apprendre ces choses-là, qui sont l'A B C de notre langue, ou, sans cela, quelque bien que je vous veuille, je ne pourrai vous garder à mon service; allez.

Et, selon la prédiction de M. de Richelieu, Boiscaillau n'eut jamais rien.

Revenons à la pauvre dauphine, qui, pendant la maladie de son mari, avait été prévenue, par quelques évanouissements, que sa santé, à elle aussi, était profondément atteinte; bientôt sa faiblesse devint telle, et son état parut si grave aux médecins, qu'ils la réduisirent au laitage pour toute nourriture. Le régime parut apporter quelque amélioration dans son état; cette amélioration se soutint, et, au mois de janvier 1766, les médecins déclarèrent qu'ils regardaient la princesse comme sauvée. Malheureusement, dit la sombre chronique qui enregistre le trépas des reines qui meurent jeunes, malheureusement, la princesse voulut se mêler de politique. Elle favorisait le duc d'Aiguillon, dont elle parla plusieurs fois au roi avec instance. C'était tout un ministère nouveau qu'elle proposait, et qui se composait de M. le duc d'Aiguillon d'abord, de M. de Muy, de l'évêque de Verdun et du président de Nicolaï.

S'il faut toujours en croire cette même chronique, une simple tasse de chocolat détruisit tout ce beau projet. Cette tasse de chocolat, la princesse la prit le 1er février 1767. Le même jour, la dauphine déclara au roi qu'elle était empoisonnée. Vainement madame Adélaïde lui donna-t-elle trois doses de ce fameux contre-poison dont nous avons déjà parlé, et que madame de Verrue avait apporté de la cour de Savoie; la princesse mourut le vendredi 13, à l'âge de trente-cinq ans.

Ce qu'avait dit madame la dauphine avant de mourir eut un écho terrible à Versailles. A peine eut-elle fermé les yeux, que l'évêque de Verdun, M. de Muy, la duchesse de Caumont, le maréchal de Richelieu, M. de la Vauguyon crurent à l'empoisonnement. L'accusation fut si patente, que l'ouverture du corps de l'auguste défunte fut faite en

présence de quatorze médecins, lesquels déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient aucune trace de poison.

Toutes ces morts successives, toutes les accusations qui accompagnaient ces morts, augmentèrent la tristesse du roi, et parurent un instant avoir sur lui cette influence de le faire changer de vie. On remarqua avec inquiétude qu'il se rapprochait de sa femme, sage et pieuse princesse qui vivait en sainte au milieu des courtisans, des prostituées et des empoisonneurs.

La reine était elle-même plongée dans une affreuse tristesse; elle venait de perdre par accident le roi Stanislas son père. Vers le milieu de février, le vieillard s'étant endormi dans son fauteuil au coin du feu, la flamme prit à ses habits et le brûla cruellement.

Le 23 février 1766, il mourut, âgé de quatre-vingt-huit ans, et, par cette mort, la Lorraine revint à la France.

Sa fille ne lui survécut que deux ans. Après une longue et cruelle maladie, elle mourut à son tour le 24 juin 1768.

Pauvre princesse, qui n'était plus, depuis vingt-cinq ans, que l'ombre d'une reine, qui avait vu les maîtresses de son époux prendre sa place dans le lit et sur le trône, et qui disparut à son tour comme une ombre!

La terreur qui s'était répandue à Versailles lors de la mort du grand dauphin, du duc de Bourgogne, de madame la duchesse de Bourgogne, du duc de Berry et du duc de Bretagne, cette terreur reparaissait aux mêmes lieux et dans la même famille un demi-siècle après.

En effet, la mort venait de frapper cruellement et rapidement au milieu de la cour de France.

Récapitulons les victimes :

Madame infante, duchesse de Parme; madame la duchesse d'Orléans; madame la princesse de Condé; M. le dauphin de France; son fils aîné M. le duc de Bourgogne;

la dauphine; la comtesse de Toulouse; le roi Stanislas; la reine.

Au milieu de tous ces cadavres, la terreur prit à madame Louise. Elle se sauva de Versailles, se réfugia aux Carmélites, y prit le voile, et ne s'occupa plus que de Dieu.

Les accusations d'empoisonnement ne furent pas épargnées; toute la France murmura d'une seule voix : le cardinal de Luynes, les Nicolaï, le comte de Muy, le duc d'Aiguillon, le maréchal de Richelieu, l'archevêque de Paris, tous les seigneurs, tous les prélats qui formaient le parti du dauphin, et leur nombre était grand; tous ceux qui attendaient un règne honnête et paternel à la suite de ce règne despotique et dissolu sous lequel on vivait depuis plus de cinquante ans; toutes les voix enfin intéressées à la vie de ceux qui venaient de mourir, s'écrièrent hautement que toutes ces morts n'étaient pas naturelles, et en accusèrent M. de Choiseul.

On fit plus : après avoir désigné l'esprit fatal qui avait mûri le projet, on indiqua la main régicide qui l'avait exécuté. Lieutaud, médecin des enfants de France, fut accusé d'avoir préparé les remèdes empoisonnés. Pour toute réponse, il se contenta de faire graver à la tête de son ouvrage *la Médecine pratique*, la maladie d'Alexandre. Dans cette gravure, le vainqueur de Porus est entre son médecin et ses délateurs, et, au lieu d'ajouter foi à l'accusation d'empoisonnement, il vide la coupe qu'on lui dit être empoisonnée.

Au reste, vraie ou non, cette accusation eut un retentissement terrible. De cette accusation, la haine de Mesdames; de cette accusation, la haine du duc de Berry contre M. de Choiseul.

Louis XVI, cœur faible et sans rancune, fut toujours

obstiné sur un seul point, et les tressaillements qu'il éprouvait, malgré lui, à la vue de M. de Choiseul, indiquaient, sans qu'il se donnât la peine de le cacher, qu'il voyait en lui l'empoisonneur de son père.

Le vieux roi, plus libertin et plus dévot à mesure qu'il avançait dans la vieillesse, parut un instant revenir à Dieu seul. Son testament date de la mort de son fils. En voyant son fils aller à Dieu, il pensa qu'il n'y avait pas de temps à perdre, et qu'il pouvait, d'un jour à l'autre, être appelé à faire le même voyage.

A partir de ce moment, la cour se divisa plus profondément encore en deux partis. A la tête de l'un se trouvait M. le duc d'Aiguillon, qui accusait hautement M. de Choiseul de trahison et d'empoisonnement.

M. d'Aiguillon avait pour lui le dauphin, les seigneurs que nous avons nommés tout à l'heure, l'archevêque de Paris, le clergé de France et les jésuites.

M. de Choiseul avait pour lui l'impératrice Marie-Thérèse, les parlements, les jansénistes, les poëtes, les économistes et les philosophes.

Nous verrons plus tard quel grain de sable jeté dans la balance la fit pencher en faveur du duc d'Aiguillon.

XXII

L'échafaud. — Louis XV. — Un mot de madame de Pompadour. — Le comte de Lally-Tollendal. — Son origine. — Ses premières armes. — Il est nommé colonel. — Il se distingue à Fontenoy. — Il est nommé gouverneur de nos possessions dans l'Inde. — Ses débuts. — Ses succès. — Il s'empare de Gondelour et de Saint-David. — Sa marche en avant. — Il prend Madras. — Pillage. — Les mercenaires trahissent. — Retraite de Lally. — Pondichéry. — Désastre. — La flotte française battue. — Révolte des troupes. — Prise de Pondichéry. — Lally prisonnier à Londres. — Les ennemis de Lally à Versailles. — Lally rentre en France sur parole. — On le met à la Bastille sur sa demande. — Requête des gouverneurs et des colons. — Lally distrait de ses juges naturels. — Les chambres du parlement évoquent l'affaire. — Le secrétaire de M. de Lally. — Commencement du procès. — Attitude de l'accusé. — Sa confiance dans la bonté du roi. — Le rasoir. — Le major de la Bastille — Lally dépouillé de ses ordres. — Lally condamné. — Ses derniers moments à la Bastille. — Le conseiller Pasquier. — *Pasquier-Bâillon*. — La Grève. — Sanson le bourreau. — Un souvenir de la jeunesse de Lally. — L'exécution. — Le fils du comte de Lally. — Madame de Henzé et mademoiselle de Dillon. — Mot de Louis XV à M. de Choiseul.

Nous avons laissé en arrière un événement qui produisit grand bruit dans Paris, une mort qui ne fit point en France une sensation moindre que la plus illustre des morts que nous venons de raconter.

Depuis longtemps, l'échafaud était resté inactif, théâtre désert où la noblesse ne venait plus jouer son dernier rôle.

Les derniers condamnés politiques avaient été ces malheureux jeunes gens de Bretagne dont nous avons raconté l'exécution : MM. de Mont-Louis, de Pontcalec, du Couëdic et de Talhouet.

Le ministère du cardinal de Fleury avait été tout pacifique. Louis XV, d'ailleurs, n'était pas cruel; il était emporté, seulement. Plus d'une fois, dans les querelles parlementaires, il eut des velléités sanglantes. Madame de Pompadour disait :

— Je m'étudie à tempérer la colère du roi; car, si une fois il commence à répandre le sang, je le connais, la cour en sera inondée.

Celui qui devait relever cet échafaud de la noblesse, inactif depuis trente-sept ans, c'était le comte Thomas-Arthur de Lally-Tollendal, beau nom, nom sonore qui avait retenti à la cour des Stuarts avec un égal dévouement, soit que les Stuarts fussent rois, soit que les Stuarts fussent prisonniers, soit qu'ils habitassent Windsor, soit qu'ils habitassent Saint-Germain.

Depuis que les Stuarts étaient en France, le comte de Lally était devenu Français. A huit ans, il entra au service, et fut conduit par son père, second colonel du régiment irlandais de Dillon, au camp de Girone, où il reçut le baptême du feu. Quatre ans après, c'est-à-dire à douze ans et demi, il était de garde à la tranchée devant Barcelone.

Bientôt Lally fut colonel du régiment qui portait son nom. Puis, en 1740, à l'âge de trente-huit ans, il fut nommé lieutenant général; en 1745, il se distinguait à Fontenoy; enfin, en 1756, le roi le nommait gouverneur de nos possessions dans l'Inde.

Lally était brave et instruit : il arrivait dans ce vieux monde avec la haine des Anglais et l'ambition d'une renommée. Son début fut une victoire. Trente-huit jours

après son arrivée, il ne restait plus un uniforme rouge sur toute la côte de Coromandel. La prise de Gondelour et de Saint-David l'enivra; il voulut pousser plus avant malgré la saison, malgré le manque de ressources, malgré l'opinion de ses généraux. La témérité était sa force. Il se fia en elle, marcha sur le Tanjaour. Les Anglais le laissèrent avancer, revinrent sur leurs pas, gagnèrent sur un de ses lieutenants la bataille d'Orixa, et s'emparèrent de la ville de Masulipatnam.

Pendant ce temps, Lally investissait Madras et l'emportait d'assaut.

Depuis longtemps, les troupes n'étaient pas payées et manquaient de tout. Force fut donc au général de laisser ses soldats se ruer sur les pagodes et les roupies indiennes. Les maisons particulières, les édifices publics, les temples furent pillés. D'horribles excès furent commis; mais le soldat gorgé de débauches et de butin, mais l'officier parti pauvre et devenu riche, se turent, momentanément du moins.

Malheureusement, la ville de Madras seule était tombée au pouvoir des Français. Les forts appartenaient toujours aux Anglais. Lally fit ouvrir la tranchée, poussa vigoureusement l'attaque du fort Saint-George. Les moyens d'attaque manquaient. Lally, qui croyait que tout devait céder devant l'angle de fer d'une volonté énergique, employait à tout moment la violence au lieu de la persuasion.

Peu à peu les Français se lassèrent d'être commandés par cet Irlandais hautain. Les mercenaires — et leur nombre comptait pour moitié dans l'armée — écoutèrent les propositions des Anglais, et passèrent au service de l'ennemi. Il en résulta qu'au bout d'un mois d'occupation de la ville de Madras, Lally, furieux, vit qu'il était impossible de la garder, leva le siége du fort Saint-George et se

mit en retraite sur Pondichéry, qu'il trouva dénué de toutes ces ressources qui, en ce moment, lui devenaient de la plus grande importance, c'est-à-dire de vivres, d'hommes et d'argent.

Notre escadre elle-même, qui avait sauvegardé la place depuis le commencement de la guerre, avait été attaquée par la flotte anglaise, bien supérieure en nombre, et, après un combat glorieux mais inutile, avait fait voile pour Bourbon; de sorte qu'en entrant à Pondichéry, le gouverneur se trouva réduit à ses propres ressources.

Encore ses propres ressources furent-elles bientôt réduites elles-mêmes à néant par la révolte des soldats qui, n'ayant eu pour toute solde que le pillage de Madras, réclamèrent leur arriéré. Il leur était dû six mois.

Lally fut, en face de la révolte, ce qu'il était toujours, violent et hautain. Partout où il marchait sur elle et l'attaquait de face, il la comprimait; mais derrière lui la flamme éteinte flambait de nouveau plus ardente que jamais.

C'est au milieu de ces divisions intérieures que les Anglais bloquèrent Pondichéry, refusèrent à un général irlandais une capitulation qu'ils eussent accordée peut-être à un général français, entrèrent de vive force dans Pondichéry, et, maitres de la ville, vengèrent par de terribles représailles le sac de Madras. Lally, fait prisonnier avec son état-major, fut envoyé à Londres.

On comprend le bruit que fit à Paris une défaite aussi complète. La capitale des possessions françaises prise, le gouverneur et son état-major prisonniers, il était impossible d'apprendre à la fois et tout d'un coup, après la série des victoires dont on s'entretenait encore, défaite plus complète et plus désastreuse.

Lally avait bon nombre d'ennemis à la cour de Ver-

sailles : le malheur du général irlandais leur donnait raison. Ils attaquèrent non-seulement la capacité du gouverneur, non-seulement son courage, mais encore sa probité.

Selon eux, les malheurs de l'expédition venaient de la dilapidation des deniers de l'État, qui avait empêché de payer les troupes.

De Londres où il était, Lally-Tollendal entendit ces accusations. Son orgueil ne put les supporter. Il demanda à venir en France sur parole ; sa demande lui fut accordée. Il arriva, croyant que haines et calomnies, tout s'évanouirait devant sa face de lion ; mais, en général d'armée, il s'aperçut bien vite qu'il avait laissé prendre à l'ennemi une trop bonne position pour qu'il pût l'en débusquer.

Alors, Lally voulut en appeler à la justice du roi de la justice des courtisans. Il demanda à Louis XV la faveur de se rendre à la Bastille ; et, *cette faveur* accordée immédiatement, il y fut écroué le 1er novembre 1762.

Dès le 3 août de la même année, une requête avait été présentée au roi par le gouverneur et le conseil supérieur de Pondichéry, lesquels disaient « qu'ayant été offensés jusqu'à l'excès dans leur honneur et dans leur réputation par les imputations du sieur de Lally, ils demandaient justice à Sa Majesté, et un tribunal pour la leur faire rendre. »

Cette requête était appuyée d'un mémoire, tendant à prouver « que le conseil et la malheureuse colonie de l'Inde avaient été écrasés depuis le commencement jusqu'à la fin sous l'autorité d'un maître despotique, qui n'avait jamais connu les règles de l'honneur, de la prudence et même de l'humanité ; que le comte de Lally était seul comptable de toute la régie et de l'administration tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la compagnie, ainsi que de tous les revenus des terres et dépendances qu'elle pos-

sédait; qu'il était coupable de la perte de Pondichéry, puisque la ville n'avait été rendue que faute de vivres, et que lui seul avait en mains les moyens qui pouvaient en procurer; savoir : l'argent pour les acheter, les fruits des terres, le produit des récoltes et les troupes pour les protéger. »

Si l'instruction de l'affaire avait été portée devant un conseil de guerre, Lally eût bien certainement été acquitté; mais on voulait la mort de Lally, et l'instruction de l'affaire fut déférée aux chambres du parlement, réunies en cour de justice.

Nous avons dit qu'on voulait la mort de M. de Lally.

Voici pourquoi on la voulait; nous donnerons trois raisons pour une.

On la voulait :

1° Pour faire croire à l'étranger que l'Irlandais nous avait trahis (une trahison sauvait l'honneur du drapeau);

2° Pour venger une vieille haine qui existait entre M. de Choiseul et M. de Lally-Tollendal, nommé, malgré le ministre, au gouvernement de l'Inde;

3° Pour perdre, en même temps que de M. de Lally, M. de Saint-Priest, son parent, intendant du Languedoc, et désigné par la camarilla du dauphin pour faire partie du ministère qui devait un jour ou l'autre remplacer le ministère Choiseul.

D'ailleurs, il y avait un antécédent. Les Anglais nous avaient montré la route en tranchant la tête à l'amiral Bing.

Le rapport de cette grande affaire fut confié à M. Pasquier, conseiller à la grand'chambre, qui avait été chargé de l'affaire de Damiens.

D'abord, il fut facile à Lally de se tromper sur le sort

qui lui était réservé. La Bastille adoucit pour lui ses rigueurs, et les borna à la simple reclusion. M. de Lally jouissait de la promenade; M. de Lally pouvait recevoir ses amis; M. de Lally obtint même la permission d'avoir près de lui un secrétaire.

Malheureusement, la captivité n'avait pas adouci le caractère violent et irascible du prisonnier. Toutes ses facultés, au contraire, avaient pris une irascibilité nouvelle. Le malheureux secrétaire, que son dévouement pour son maître avait porté à cette bonne action de s'enfermer avec lui, fut mal récompensé de ce dévouement. Les emportements du prisonnier commencèrent à lui troubler l'esprit. Il devint triste, silencieux et inquiet; et, un soir qu'un valet de chambre avait jeté dans la cour du puits une cuvette de sang caillé provenant de saignées faites par le chirurgien de la prison, le malheureux jeune homme, déjà frappé de marasme, s'épouvanta à la vue de ce sang qu'il crut le résultat d'un supplice secret. Aussitôt ce marasme devint folie; il tomba dans une attaque de nerfs en criant :

— Mais je n'ai rien fait, moi! Je ne suis pas coupable! On ne peut pas me trancher la tête pour des crimes que je n'ai pas commis. Ma liberté! je veux ma liberté!

Malheureusement encore pour le secrétaire, tout serviteur entré à la Bastille n'en sortait que lorsque son maître était mis en liberté ou mort. La liberté qu'il demandait ne ui fut donc pas rendue. La folie empira : il avait sans cesse l'échafaud devant les yeux. On décida qu'il serait transféré à Charenton. La décision fut accomplie; le secrétaire de Lally fut transféré, et Lally resta seul.

Cependant, le procès du gouverneur s'instruisait, mais s'instruisait lentement; les témoins les plus urgents étaient à Madras et à Pondichéry, c'est-à-dire à quatre mille lieues

de la France : l'instruction ne put être ouverte que le 6 juillet 1763.

Lally, pendant une année de prison, n'avait rien perdu de sa tranquillité. Il connaissait la haine des Choiseul; il ne doutait pas de la sévérité du parlement; mais, aux inquiétudes exprimées par ses amis, il répondait imperturbablement :

— Le roi fera grâce.

Les débats s'engagèrent, et, dès le commencement, avec une partialité révoltante. D'ailleurs, l'accusé lui-même envenimait toutes les haines, doublait toutes les inimitiés par la vigueur de ses réponses et la puissance de ses accusations; car, sur beaucoup de points, d'accusé qu'il était, Lally se faisait accusateur.

Les séances étaient terribles, et, chaque jour, en rentrant à sa prison, Lally pouvait s'apercevoir que la surveillance devenait plus active autour de lui. De temps en temps, de sombres pressentiments passaient dans son esprit.

Un jour que le perruquier lui faisait la barbe, et cela, comme d'habitude, devant le geôlier, Lally s'amusa à soustraire au barbier un de ses rasoirs. L'opération finie, le barbier réclama le second instrument qui manquait à sa trousse. Lally avoua alors l'avoir pris dans l'intention de se raser tout seul la première fois. Alors, le geôlier se fâcha et réclama le rasoir, que Lally refusa de rendre. Les ordres étaient sévères, sans doute, car, sans en référer au gouverneur, le geôlier appela main-forte, sonna le tocsin, appela la garde. En un instant le corridor fut plein de soldats, et la prison de Lally pleine de menaces.

Alors, en riant, le général rendit le rasoir, cause de toute cette révolution.

Mais il était si confiant dans la clémence du roi, que

tout ce tumulte, occasionné pour un rasoir, ne put lui ouvrir les yeux.

Un jour, cependant, un mot du major fit pénétrer une lueur cruelle dans cet esprit si mal éclairé.

La voiture qui conduisait Lally aux séances du parlement ne marchait jamais sans une nombreuse escorte; en outre, le major se tenait près de lui dans l'intérieur. Un matin, le peuple s'ameuta autour de cette voiture. Lally voulut se pencher au dehors pour voir ce qui causait cette rumeur; mais le major, dont Lally avait toujours pu remarquer la bienveillance, le major lui dit :

— Prenez garde, mon général, j'ai ordre de vous tuer au moindre signe que vous ferez au peuple ou à la moindre marque d'intérêt qu'il vous donnera.

Lally se rejeta pensif au fond de la voiture.

Ce n'est pas tout. Au moment où l'on put soupçonner que, sous quelques jours, l'arrêt serait rendu, le premier président, remarquant l'affectation que mettait le général à paraître en uniforme avec les insignes de son grade et les ordres du roi dont il était décoré, le premier président ordonna au major de la Bastille de lui enlever ses épaulettes, son cordon bleu et ses plaques.

Prié de les ôter par le major, qui déjà l'avait prévenu des ordres hostiles qu'il avait reçus contre lui, Lally répondit qu'on pouvait les lui arracher, mais qu'il ne les ôterait pas.

L'ordre était donné, le major devait obéir. Il appela main-forte; la lutte s'engagea, et ce ne fut qu'en terrassant le prisonnier qu'on put lui arracher en lambeaux ses épaulettes et ses cordons.

Toutes ces sévérités étaient des persécutions inutiles, qui devaient ouvrir les yeux de Lally, et cependant il ne pouvait croire à une condamnation à mort.

Le 6 mai 1766, Lally fut désabusé cruellement.

L'arrêt du parlement fut rendu, et le comte, condamné à mort comme atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'État et de la compagnie des Indes, ainsi que d'abus d'autorité et d'exactions vis-à-vis les sujets du roi et étrangers.

Le supplice était celui de la décollation, et devait avoir lieu en place de Grève.

A ce jugement, d'autant plus terrible que Lally n'avait absolument pas voulu le prévoir, Lally apostropha ses juges, les traitant de bourreaux et d'assassins.

Alors, le curé de la Sainte-Chapelle s'approcha de lui, l'exhortant à se calmer.

Mais Lally le repoussa avec impatience.

— Eh ! monsieur, dit-il, laissez-moi un instant seul.

Puis il alla s'asseoir dans un coin.

Pendant dix minutes à peu près, on l'abandonna à sa cruelle méditation ; puis le major, fort ému, vint le prendre pour le ramener à la Bastille.

Lally se rappela alors combien de fois il avait été impatient et brutal envers cet homme, toujours bon et toujours respectueux pour lui.

— Monsieur, lui dit-il, pardonnez-moi toutes mes duretés ; je suis un vieux soldat, mal habitué à obéir à tout autre que le roi, et presque toujours mon malheureux caractère m'emporte plus loin que je ne veux aller.

— Devant un malheur pareil au vôtre, monsieur, dit le major, je ne me souviens et ne me souviendrai jamais que du respect que je vous dois.

— Alors, embrassez-moi, dit Lally ; je regrette le temps que j'ai passé à vous haïr ; je vois bien maintenant que vous faisiez votre charge.

Ils revinrent ensemble à la Bastille.

A peine le condamné fut-il rentré dans la prison, qu'on lui demanda s'il voulait recevoir son confesseur.

— Oh! oh! déjà? dit-il; on est donc bien pressé de me tuer?

— Monsieur, répondit le messager, je crois pouvoir vous assurer que la visite du prêtre est tout officieuse.

— Eh bien, répondit Lally, ayez la bonté de lui dire que je le recevrai plus tard; en ce moment, je suis fatigué, et je désirerais prendre un peu de repos.

On laissa M. de Lally seul; et, en effet, il s'endormit.

A partir de ce moment, aucun des amis, aucune des connaissances du condamné ne pénétra plus jusqu'à lui. Alors, ses parents, sachant qu'il ne lui serait point fait grâce, et voulant lui sauver la honte de l'échafaud, vinrent sur la place de la Bastille dans l'espérance qu'il monterait sur la terrasse ou se mettrait à la fenêtre, et qu'alors on pourrait lui faire signe de se couper la gorge.

Mais Lally dormait.

On le réveilla pour lui dire que le président Pasquier, qui avait rapporté l'affaire contre lui, demandait à lui parler.

Lally sauta à bas de son lit.

— Oh! oui! dit-il, faites-le entrer, qu'il vienne, qu'il vienne!

Il y avait une telle puissance dans le regard de cet homme, que le président, rencontrant son regard, s'arrêta sur le seuil de la porte.

— Monsieur, lui dit-il en rompant le premier le silence, le roi est si bon, que, si vous témoignez la moindre soumission, il est décidé à vous pardonner; avouez donc vos crimes et dites vos complices.

— Mes crimes! s'écria Lally, vous ne les avez donc pas découverts puisque vous venez m'en demander l'aveu?

Quant à mes complices, n'étant pas coupable, je n'en ai pas. Maintenant, écoutez ceci : Votre démarche m'insulte, et vous êtes le dernier de ceux à qui je permets de me parler de grâce. Retirez-vous donc, misérable, et que je ne vous revoie plus !

— Mais, monsieur, dit Pasquier, réfléchissez, la passion vous emporte.

— Oh ! tu le sais bien que la passion m'emporte, toi qui as spéculé sur cette passion pour me faire condamner ; mais le sang tache qui le verse, et mon sang versé te fera une tache éternelle.

Et, comme Lally faisait un pas vers lui :

— A l'aide ! cria Pasquier.

Les geôliers entrèrent.

— Qu'on le bâillonne ! dit Pasquier ; il a outragé le roi.

A ces mots : *Qu'on le bâillonne !* la rage s'empara du prisonnier ; il s'élança sur le président ; mais les geôliers l'arrêtèrent, et, ayant appelé deux soldats à leur aide, ils terrassèrent le vieillard ; puis, obéissant à l'ordre de Pasquier, ils lui mirent le bâillon.

Le peuple apprit cette infamie, et le peuple n'appela plus Pasquier que *Pasquier-Bâillon.*

Derrière le rapporteur, le confesseur fut introduit. Aux saintes exhortations du prêtre, Lally parut se calmer, mais ce calme était factice ; le prisonnier s'était procuré une pointe de compas, et, au milieu de son discours, l'aumônier le vit pâlir.

Lally venait de s'enfoncer cette pointe de compas à quelques lignes du cœur.

L'aumônier appela au secours : on s'empara du condamné, que l'on garrotta.

— J'ai manqué mon coup, dit Lally ; maintenant, c'est le tour du bourreau.

Le condamné n'eut pas longtemps à attendre. Le premier président, averti par Pasquier de la résistance du général, et par les geôliers de sa tentative de suicide, le premier président ordonna que l'exécution serait avancée.

On annonça cette nouvelle à Lally.

— Tant mieux! dit-il. Ah! ils m'ont bâillonné en prison; mais peut-être n'oseront-ils pas le faire quand ils me conduiront à l'échafaud, et alors, oh! alors je parlerai.

Ces mots furent encore répétés aux juges. Le peuple avait manifesté sa sympathie pour Lally. Lally, en parlant, pouvait soulever le peuple; le parlement n'était pas populaire. Alors, sous prétexte que, pour se dérober au supplice, le condamné, selon les habitudes orientales, *pourrait avaler sa langue*, on se jeta sur le général, on le bâillonna de nouveau, et, lié, garrotté, bâillonné, on le porta, écumant de rage mais muet, dans un tombereau entouré d'archers, qui suivit la charrette de Sanson.

A l'aspect de ce patient bâillonné, de ce vieillard dont le visage portait les traces des violences de ses bourreaux, le peuple murmura hautement. Mais toutes les précautions étaient prises; des forces imposantes étaient disposées tout le long du chemin que le condamné devait parcourir; il n'y avait donc pas moyen pour les spectateurs de manifester leur sympathie autrement que par des murmures.

Les spectateurs étaient nombreux, et, depuis le supplice du comte de Horn, la Grève n'avait pas vu si splendide société. Presque toute la noblesse était là dans des voitures, non point amenée par une curiosité cruelle, mais pour faire honneur au condamné.

A cette vue, le vieux général reprit le calme et la sérénité du champ de bataille. C'était un dernier combat à livrer; seulement, celui-là, il était sûr de ne point

y survivre, puisque la lutte était avec la mort même.

Il l'aborda la tête haute.

Arrivé sur la plate-forme de l'échafaud, dont il avait courageusement monté les degrés, il étendit sur la foule un long et tranquille regard; sa bouche était muette, mais il y avait dans ce dernier appel des yeux plus d'éloquence qu'il n'eût pu en mettre dans le plus éloquent discours.

C'était Sanson le père qui devait exécuter M. de Lally; mais il avait abandonné cet honneur à son fils, malgré un étrange engagement pris trente-cinq ans auparavant avec le patient lui-même. Un soir, M. de Lally revenait avec quelques jeunes fous d'une petite-maison qu'il avait dans le faubourg Saint-Antoine; les jeunes gens étaient gais et même à demi ivres, comme il convenait à des seigneurs qui avaient fait leur éducation sous la Régence; ils aperçurent une maison isolée au milieu d'un charmant jardin, et ardemment éclairée. En effet, la maison était en joie, et, derrière les vitres, on voyait passer, comme de folles ombres, danseurs et danseuses. Une idée germa dans la tête des écervelés : c'était de prendre part à la fête. Lally frappa à la grille; mais on était si bien et si agréablement occupé dans la maison, que ce ne fut que lorsque nos fâcheux eurent fait rage, qu'un domestique vint leur ouvrir et leur demanda ce qu'ils voulaient.

— Ce que nous voulons? dirent les jeunes gens. C'est que tu ailles informer ton maître que quatre jeunes seigneurs, qui passent et qui ne savent que faire du reste de leur nuit, lui font demander s'il veut permettre qu'ils prennent part à son bal.

Le domestique hésite; on lui met un louis dans la main, on le pousse, il rentre dans la maison, et nos quatre jeunes gens, convenables jusque dans leur inconvenance, attendent sur le seuil que permission leur soit donnée d'entrer.

Cinq minutes après, le domestique revint, accompagné de son maître.

C'était un homme de trente ans, au regard triste, au visage sévère.

— Messieurs, dit-il, mon domestique vient de m'exprimer, en votre nom, un désir qui ne peut que m'honorer: c'est celui de prendre part à notre bal, qui est celui de mon mariage.

— Ah ! dirent les jeunes gens, vous vous mariez ? Bon ! rien n'est gai comme les bals de noces. Ainsi, c'est dit, nous voilà admis au nombre de vos danseurs ?

— Je vous ai déjà dit, messieurs, que c'était avec le plus grand plaisir; mais encore faut-il que vous sachiez quel est l'homme qui va avoir l'honneur d'être votre hôte.

— C'est un homme qui se marie, voilà tout ce que nous avons besoin de savoir.

— Si fait, messieurs, vous avez besoin de savoir autre chose; car cet homme qui se marie, c'est...

Et l'homme hésita un instant.

— C'est ?... répétèrent en chœur les jeunes gens.

— C'est le bourreau !

La réponse refroidit un peu les jeunes gens. Cependant M. de Lally, le plus échauffé des quatre, ne voulut point avoir le dernier.

— Ah ! ah ! dit-il en regardant le marié avec curiosité, ah ! c'est donc vous, mon cher ami, qui décapitez, qui pendez, qui brûlez, qui rouez, qui écartelez ? Enchanté d'avoir fait votre connaissance !

Le bourreau salua.

— Monsieur, dit-il, pour le commun des martyrs, pour les voleurs, pour les blasphémateurs, pour les sorciers, pour les empoisonneurs, je laisse la besogne à mes aides: des valets sont assez bons pour de pareils drôles; mais,

quand, par hasard, j'ai affaire à des jeunes gens de famille, comme était M. le comte de Horn, à de jeunes seigneurs comme vous êtes, je ne laisse à personne l'honneur de leur trancher la tête ou de leur rompre les os, et je me charge moi-même de la besogne. Ainsi, si jamais les jours de MM. de Montmorency, de Cinq-Mars ou de Rohan reviennent, messieurs, vous pouvez compter sur moi.

— C'est parole donnée, monsieur de Paris? dit Lally-Tollendal.

— C'est parole donnée, messieurs! Maintenant, entrez-vous toujours?

— Pourquoi pas?

— Alors, venez.

Les quatre jeunes gens entrèrent. On les présenta à la mariée; ils dansèrent toute la nuit, et, le lendemain, racontèrent leur aventure à Versailles, où elle eut le plus grand succès.

Au bout de trente-cinq ans, le général Lally, les cheveux blanchis, bâillonné, condamné à mort, se retrouvait face à face avec le sombre marié dont il avait été l'hôte la première nuit de ses noces.

Seulement, c'était le fils du bourreau, le premier-né de ce mariage, qui devait exécuter le vieillard.

Lally s'agenouilla. Sanson fils, celui-là même qui, vingt-sept ans plus tard, devait faire tomber une tête bien autrement illustre, Sanson fils leva l'épée de justice; mais, comme la main lui tremblait, il ne frappa qu'un coup mal assuré qui ouvrit le crâne de la victime.

Lally tomba la face contre terre, mais presque aussitôt se releva.

Aussitôt un effroyable cri de malédiction, poussé par cen mille bouches, s'éleva de la foule. Sanson père ne fit qu'un bond, arracha l'arme ensanglantée des mains du jeune

homme, près de tomber lui-même, et, avec la rapidité de l'éclair, fit sauter la tête de Lally de dessus ses épaules.

Au milieu de tous ces cris d'effroi, on avait pu distinguer un cri de douleur.

Ce cri était poussé par un enfant de quatorze à quinze ans.

Voici ce que c'était que cet enfant.

La veille, après la confession faite et avant l'absolution reçue, M. de Lally avait avoué au prêtre que la seule chose qui lui fit regretter la vie, c'était de laisser seul et perdu dans ce monde un fils qui ignorait sa naissance, et qu'il faisait secrètement élever au collége d'Harcourt, sous le nom de Trophime.

Il désirait, avant de mourir, voir cet enfant, le serrer sur son cœur, l'appeler *Mon fils !*

Le confesseur accomplit le vœu du général; mais c'était jour de fête; l'enfant, qui était fort aimé d'un des professeurs, était sorti avec lui et ne revenait que le lendemain matin.

Le confesseur attendit l'enfant, et, à son retour, lui apprit à la fois sa naissance et son malheur. Le vœu du général pouvait être encore accompli : sur le chemin de la Grève, l'enfant pouvait voir le général une dernière fois.

Le confesseur et le jeune homme s'élancèrent. La foule était nombreuse et courait empressée. Cette grande affluence retardait les pas de l'aumônier; l'enfant le quitta et se hasarda seul.

Mais, quelque hâte qu'il y mît, il n'arriva sur la place de Grève que pour voir tomber, se relever et retomber son père.

Ce fut à la main du bourreau, seulement, qu'il trouva cette tête dont les derniers regards l'avaient peut-être cherché dans la foule, et cherché inutilement.

Cet enfant, ce fut le comte de Lally-Tollendal, que quelques hommes de notre génération ont pu voir encore, et que j'ai connu, moi.

Ce que je viens de raconter, il me l'a raconté lui-même.

On sait que, fils pieux, son premier et unique soin fut de poursuivre la réhabilitation de son père, qu'il obtint enfin en 1778.

En 1789, il fut député aux états généraux, et s'y distingua parmi les orateurs du côté droit.

Dès 1790, il émigra, revint en 1792, fut arrêté, parvint à s'échapper, rentra en France en 1801, entra à la chambre des pairs en 1815, et à l'Académie en 1816.

Les amis du malheureux Lally avaient fait tout au monde près de Louis XV pour obtenir une commutation de peine.

Madame de Heuze se jeta aux pieds du roi. Mademoiselle de Dillon, sa parente, ne put parvenir jusqu'à Louis XV, mais lui écrivit, en le suppliant d'écouter les dépositions de MM. de Montmorency et de Crillon, bons juges en matière de courage et d'honneur, que le parlement, lui, avait refusé d'entendre.

Tout fut inutile. Le roi, ou plutôt le ministre, fut inflexible. Plus tard, Louis XV se repentit de cette rigueur, qui touchait à la cruauté.

L'enfant fut rendu à mademoiselle de Dillon, avec des lettres patentes qui justifiaient de son extraction.

Puis enfin, après les doutes vinrent les remords, et, un jour, on entendit Louis XV dire à M. de Choiseul :

— Heureusement, ce n'est pas moi qui répondrai du sang répandu, car vous m'avez trompé.

Le comte de Lally-Tollendal, dernier du nom, mourut en 1830.

XXIII

Gênes et la Corse. — Traité de Compiègne. — M. de Marbeuf. — Les Paoli. — Lutte contre la France. — M. de Chauvelin en Corse. — Il est battu. — Le comte de Vaux. — Fuite de Paoli. — Naissance de Napoléon Bonaparte à Ajaccio. — Madame du Barry. — Ses commencements. — M. de Lauzun. — Le comte Jean du Barry. — Le tripot. — Les yeux du comte Jean. — M. de Fitz-James. — Éloignement et retour de Lauzun. — Le pacte entre Lauzun et mademoiselle Lange. — Lebel, valet de chambre du roi. — M. de Choiseul et mademoiselle Lange. — MM. de Richelieu et d'Aiguillon. — Histoire de Jeanne. — Prophétie du duc de Richelieu. — Lange plaît au roi. — Elle épouse le comte du Barry. — Elle est présentée à la cour. — Le roi de Danemark à Paris et les demoiselles de l'Opéra. — Négociations pour le mariage du dauphin. — La maison d'Autriche. — Marie-Antoinette. — L'abbé de Vermont. — Éducation de l'archiduchesse. — Les instructions de l'impératrice. — Celles du dauphin. — Arrivée de la dauphine en France. — Les présages.

Pendant que les événements que nous venons de raconter s'accomplissaient à Paris et à Versailles, il se faisait dans une île de la Méditerranée un changement de domination qui devait, dans l'avenir, avoir une étrange influence sur la France et sur l'Europe.

Le 7 août 1764, la république de Gênes, fatiguée de la lutte que, depuis deux cents ans, elle soutient contre la Corse, s'adresse à la France pour lui demander son secours, et signe avec nous le traité de Compiègne, traité par lequel le roi s'engage à tenir garnison pendant quatre

ans dans les places d'Ajaccio, de Calvi, d'Algajoïa et de Saint-Florent.

Le commandement de cette expédition fut confié au comte de Marbeuf, et les troupes françaises débarquèrent en Corse au mois de décembre 1764.

Pascal Paoli était le héros de la Corse; depuis dix ans, il combattait contre Gênes pour la liberté de sa patrie. En voyant arriver les Français, il comprend que de la France lui arrivent les véritables meurtriers de l'indépendance corse. Aussitôt il écrit à M. de Choiseul, et, tandis qu'une correspondance, qui laisse quelque espoir au général Paoli, s'établit entre lui et le premier ministre, Louis XV signe avec Gênes le traité du 15 janvier 1768, qui établit le principe de réunion de la Corse à la France.

A peine le traité est-il connu en Corse, que Paoli réclame contre un pacte qui, sans la consulter, donne une nation à une autre nation. Puis, voyant que ses réclamations sont vaines, il se prépare à continuer contre la France la lutte que lui et son père ont si glorieusement soutenue contre Gênes.

Et d'abord la fortune sembla sourire à l'obstiné défenseur de la liberté de son pays. Louis XV envoie en Corse son vieil ami Chauvelin, courtisan habile, mais général inexpérimenté, qui, présentant à son ennemi des lignes trop étendues, se fait battre en détail par des forces d'un tiers moins nombreuses que les siennes. Le camp français de San-Nicolao est forcé. Borgo est enlevé sous les yeux même du général en chef; enfin, la terreur est portée à un tel point chez les Français, que cinquante Corses battent huit compagnies de grenadiers.

Il n'y avait pas de temps à perdre. Louis XV rappelle M. de Chauvelin, et le remplace par le comte de Vaux, qui, à la tête de vingt-deux mille hommes, prend les Corses

entre deux feux, et, le 9 mai 1769, les écrase à la bataille de Ponte-Nuovo.

Cette bataille fit évanouir toutes les espérances de Paoli; il s'embarqua précipitamment pour Livourne, et, de là, passa en Angleterre avec son frère et ses neveux.

De ce moment, l'île fut véritablement à nous.

Trois mois après la fuite de Paoli, c'est-à-dire le 15 août 1769, naissait à Ajaccio un enfant nommé Napoléon Bonaparte, qui devait au traité du 15 janvier 1768 la qualité de Français.

Il est assez étrange que cette expédition de Corse nous amène à mettre sous les yeux du lecteur une femme encore bien inconnue au commencement de janvier 1769, et qui devait cependant jouer, dans les cinq années suivantes, un si grand rôle à la cour de France.

Nous voulons parler de la comtesse du Barry, qui, à cette époque, ne s'appelait pas encore la comtesse du Barry, mais ne s'appelait déjà plus Jeanne Vaubernier; elle s'appelait mademoiselle Lange.

Comment le souvenir de mademoiselle Lange se rattache-t-il à l'expédition de Corse? M. de Lauzun va nous le dire.

Lauzun avait vingt et un ans alors; il était aide de camp de M. de Chauvelin et amant de cette fameuse princesse Czartoriska qui fit avec lui, sous des habits d'homme, la campagne de Corse.

Il avait fait, au bal de l'Opéra, connaissance avec un charmant domino, qui lui avait donné son nom et son adresse, c'est-à-dire le nom et l'adresse de son amant, le comte Jean du Barry.

Cette adresse donnée à de jeunes et beaux seigneurs, par sa maîtresse, était une des spéculations de M. le comte Jean du Barry. Le comte Jean du Barry réunissait une

société folle de jeunes gens et de jeunes femmes, et donnait à jouer.

Trop peu scrupuleux pour s'occuper de ce que faisaient les autres femmes, trop peu jaloux pour s'inquiéter de ce que faisait sa maîtresse, il apportait toute son attention au jeu, et sans doute ce fut lui qui donna naissance au contre-proverbe : « Malheureux en amour, heureux au jeu. »

A peine Lauzun fut-il chez le comte Jean, qu'il s'aperçut qu'il était dans un affreux tripot ; mais la mauvaise compagnie n'effrayait pas les jeunes seigneurs de la cour de Louis XV, et, tandis que son ami Fitz-James répondait aux agaceries de mademoiselle Lange, il tenait, lui, les cartes à la main, tête au comte du Barry, lequel, raconte Lauzun, faisait la partie en robe de chambre et le chapeau sur la tête, attendu que ce chapeau, tant soit peu inconvenant en face de gens de la naissance de Lauzun et de Fitz-James, avait pour but de maintenir deux pommes cuites, appliquées sur les yeux du comte par mesure sanitaire.

Fut-ce la vue de ces deux pommes cuites, fut-ce le souvenir de sa princesse polonaise qui amena Lauzun à ne pas disputer à son ami la possession de la belle Lange? C'est ce que Lauzun ne nous dit pas ; mais ce qu'il nous dit, c'est que, quelques jours avant son départ, il apprit que celle qu'il avait dédaignée avait été présentée au roi, et avait produit une profonde impression sur Sa Majesté.

Sans doute par une intuition de l'avenir, Lauzun ne voulut point quitter Paris sans faire ses adieux à la maîtresse du comte, qui l'avait si gracieusement reçu, qu'il était visible qu'elle ne s'était donnée à Fitz-James qu'en désespoir de cause.

Il la trouva plus gracieuse et plus souriante que jamais; et, comme celle-ci lui disait que, malgré son absence, elle ne l'oublierait pas :

— Eh bien, lui répondit Lauzun, souvenez-vous donc que, si vous êtes la maîtresse du roi, je veux commander une armée.

— Et moi, dit-elle, je ne vous trouve point assez ambitieux; si je suis la maîtresse du roi, je vous fais ministre.

— Bah! Et M. de Choiseul? dit Lauzun.

— M. de Choiseul, je le déteste, répondit Lange.

— Ah! voyons à quel propos? Dites-moi cela, demanda Lauzun.

Lange était bonne fille, et ne se fit pas prier; c'étaient encore les malheureuses pommes cuites de Jean du Barry qui avaient produit leur effet.

Pour arriver au roi, on avait indiqué à Lange la voie de M. de Choiseul. M. de Choiseul avait trouvé la jeune femme charmante; mais il avait vu les fatales pommes cuites, et les inquiétudes qu'elles lui avaient fait éprouver avaient été cause, pour Lange, d'une humiliation qu'elle pardonnait à Lauzun, mais qu'elle ne pardonnait point à M. de Choiseul.

Lauzun partit donc, emportant le double engagement de mademoiselle Lange, que, si elle était jamais la maîtresse du roi, elle serait une amie à lui, et l'ennemie de M. de Choiseul.

Maintenant, comment, malgré les scrupules égoïstes de M. de Choiseul, mademoiselle Lange avait-elle vu le roi? Nous allons le dire.

C'est qu'on avait pris la véritable voie dont d'abord on s'était écarté.

On s'était adressé à Lebel.

Lebel, que nous avons déjà eu l'occasion de nommer en circonstance pareille, était le valet de chambre du roi et l'inventeur de la fameuse institution du Parc-aux-Cerfs, tolérée si philosophiquement par madame de Pompadour.

L'étiquette voulait qu'aucun roi ne mangeât d'aucun plat qu'après que l'essai en avait été fait. Longtemps M. de Richelieu avait rempli, à l'endroit des amours du roi, cet emploi d'essayeur de plats; puis enfin, arrivé à un âge où une sinécure lui paraissait préférable à une place si active, il avait chargé Lebel de remplir les fonctions auxquelles il était forcé de renoncer.

Lebel vit mademoiselle Lange, fut charmé de sa beauté, ne s'effraya aucunement des deux pommes du comte Jean, et rendit au duc de Richelieu un compte si détaillé du trésor qu'il venait de rencontrer, que le duc voulut juger, par les yeux du moins, qu'il n'y avait rien d'exagéré dans le récit de Lebel.

Le duc jugea, et fut satisfait.

Alors, on s'adjoignit le duc d'Aiguillon, et l'on rédigea, en cas de réussite, les conditions d'un traité avec la nouvelle favorite. Seulement, on lui demanda un aveu complet du passé, pour être prêt à faire face aux médisances comme aux calomnies.

La belle Madeleine ne cacha aucun de ses péchés, et voici ce qu'elle raconta.

Elle était née à Vaucouleurs, patrie de Jeanne Darc, en 1744 : elle avait donc vingt-quatre ans; elle était fille d'une cuisinière et d'un moine; elle s'était appelée d'abord Jeanne Vaubernier, et, sous ce nom, avait commencé son éducation chez une marchande de modes. Du magasin de la marchande de modes, elle était passée dans une autre maison, beaucoup moins honnête encore, mais beaucoup plus connue, chez madame Gourdan. Là, elle avait quitté son nom pour prendre celui de Lançon. Un soir, le comte Jean du Barry, à moitié ivre, la rencontra au coin d'une rue, monta chez elle, et, le lendemain, l'emmena chez lui; puis, dans un moment de gêne, il la vendit à Radix de Sainte-

Foy, chef de bureau aux affaires étrangères, qui la rendit plus tard au comte du Barry, lequel la mit, cette fois, sous le nom de Lange, à la tête du tripot où l'avait vue Lauzun et où la connut Lebel.

Une pareille confession donnait à penser. Aussi Lebel et le duc d'Aiguillon s'effrayèrent-ils d'abord de pareils antécédents. Richelieu seul tint ferme, et déclara que les talents qu'avait, dans une vie aventureuse et agitée, dû acquérir Jeanne Vaubernier, seraient les bienvenus du roi, dont la débilité allait croissant. Richelieu conseilla donc à Jeanne de procéder tout au contraire des autres femmes qui jusque-là avaient joui des faveurs royales, c'est-à-dire, au lieu de faire la novice comme elles, de ne rien cacher du talent qu'elle possédait.

Richelieu était un grand prophète : les choses tournèrent comme il l'avait prévu, et mieux encore. Dans les bras de mademoiselle Lange, Louis XV rêva les plus beaux jours de sa jeunesse, et l'on put voir bientôt tout l'empire qu'allait prendre sur lui sa nouvelle maîtresse.

Seulement, il lui fallait une espèce de nom; trop de personnes l'avaient connue sous celui de Jeanne Vaubernier, sous celui de mademoiselle Lançon, ou sous celui de mademoiselle Lange, pour qu'elle gardât l'un ou l'autre. Jean avait un frère nommé Guillaume du Barry; on le fit venir, on le maria à Jeanne Vaubernier, on lui donna une centaine de mille livres en échange de son nom, on le renvoya en province, et la comtesse du Barry fut présentée à la cour comme l'avait été madame d'Étioles, marquise de Pompadour.

Ce fut alors que M. de Choiseul comprit la faute qu'il avait faite en attachant trop d'importance aux pommes cuites du comte Jean.

Ce fut alors aussi que parut la fameuse chanson de *la*

Belle Bourbonnaise, qui n'eut, tout outrageante qu'elle était, d'autre résultat que de réjouir Louis XV et madame du Barry, qui la fredonnèrent eux-mêmes aux oreilles de M. de Choiseul, afin que le ministre n'ignorât point qu'ils la connaissaient.

Sur ces entrefaites, on annonça l'arrivée à Paris du roi de Danemark, Christian VII. C'était un jeune et beau prince; aussi cette annonce mit-elle en émoi la cour, la ville et surtout les théâtres.

Lorsqu'on sut dans quel hôtel il devait loger, les maisons environnantes furent encombrées des plus jolies femmes de Paris. Quelques-unes s'entendirent avec le tapissier, qui mit leurs portraits dans sa chambre à coucher et dans son cabinet de toilette. Mademoiselle Grandi, de l'Opéra, prit les devants, et lui envoya le sien dans le costume de Vénus sollicitant la pomme du beau Pâris.

Le roi de Danemark vint à Paris, où il ne vit guère que les encyclopédistes, et où l'on prétend que toutes les avances féminines furent perdues.

Cependant M. de Choiseul négociait une affaire qui devait neutraliser l'influence de madame du Barry : c'était le mariage du dauphin avec une archiduchesse d'Autriche.

La lignée impériale était riche en princesses. Dès longtemps le projet était fait d'allier par les nœuds du sang les Bourbons aux Césars; on avait parlé de remarier le roi, mais le roi se sentait trop vieux pour un mariage. On résolut de marier le dauphin à la place du roi, et M. de Breteuil fut chargé d'étudier, parmi les jeunes archiduchesses, celle qui paraîtrait le mieux convenir à la couronne de France.

Au palais de Versailles, on peut voir encore aujourd'hui le tableau qui fut fait à cette occasion. Il représente Marie-

Thérèse à Schœnbrünn : l'illustre impératrice reine y est épanouie, fraîche encore au milieu d'un groupe de jeunes filles en bouton; au milieu de ces jeunes filles, à ses cheveux blond cendré, à ses yeux bleus et doux, à sa peau si mate et si éclatante à la fois, enfin à cette lèvre autrichienne, mélange du sang de Lorraine et de Castille, on reconnaît Marie-Antoinette à l'âge de treize ans.

Marie-Antoinette-Joséphine-Jeanne d'Autriche était née à Vienne le 2 novembre 1755.

Deux ans avant qu'elle quittât Schœnbrünn, Marie-Antoinette savait déjà qu'elle était destinée au trône de France. M. de Choiseul lui avait choisi un précepteur de sa main, l'abbé de Vermont, de sorte qu'elle parlait parfaitement notre langue, et avec la même facilité l'anglais, l'italien et le latin.

C'était par reconnaissance que Marie-Thérèse avait fait apprendre le latin à sa fille. N'était-ce pas dans cette langue qu'elle avait harangué ses fidèles Hongrois, et que ses fidèles Hongrois avaient fait le serment de mourir pour elle?

L'éducation de la jeune archiduchesse n'avait pas été moins soignée sous le rapport des arts d'agrément que sous celui de la philologie; Gardel avait été son maître de danse; Gluck lui avait donné les leçons de musique qui firent d'elle une enthousiaste dans cet art; enfin elle dessinait d'une façon charmante.

Quant au côté politique de l'éducation, Marie-Thérèse ne l'avait confié à personne, et elle avait pris soin que, devenant Française par la forme et les manières, Marie-Antoinette demeurât Autrichienne par le cœur.

Le mariage, comme nous l'avons dit, était déjà arrêté depuis deux ans dans la politique des deux royaumes, quand le prince de Lorraine fut désigné pour aller à Vienne

demander officiellement la main de Marie-Antoinette. La main fut accordée.

L'Europe tout entière tressaillit à cette nouvelle, qui semblait pour longtemps consolider l'alliance austro-française, et qui, par conséquent, changeait toute la politique du Nord. Quant à la France, elle se prépara à ces fêtes magnifiques qui accompagnaient d'ordinaire les mariages de ses rois.

Ce fut alors que parut un des premiers pamphlets économistes; il était intitulé :

Idée singulière d'un bon citoyen concernant les fêtes publiques que l'on se propose de donner à Paris et à la cour, à l'occasion du mariage de M. le dauphin.

Ces fêtes, dont l'auteur du pamphlet faisait le relevé, devaient coûter, disait-il, vingt millions à la France.

A cette énumération il ajoutait :

« Je propose de ne rien faire de tout cela, mais de remettre ces vingt millions sur les impôts de l'année, et surtout sur la taille; c'est ainsi que, au lieu d'amuser les oisifs de la cour et de la ville par des divertissements vains et momentanés, on répandra la joie dans l'âme triste du cultivateur, on fera participer la nation entière à cet événement, et l'on s'écriera jusqu'aux extrémités les plus reculées du royaume : *Vive Louis le Bien-Aimé !* Un genre de fête aussi nouveau couvrirait le roi d'une gloire plus vraie et plus durable que toute la pompe et tout le faste des fêtes asiatiques, et l'histoire conserverait ce trait à la postérité avec plus de complaisance que les détails frivoles d'une magnificence onéreuse au peuple et bien éloignée de la grandeur véritable d'un monarque père de ses sujets. »

Le pamphlet fut attribué à Jean-Jacques Rousseau.

Comme on le comprend bien, le roi ne suivit point le conseil; on n'en était pas encore au temps où la reine de France se donnait la peine de répondre elle-même à une brochure d'Olympe de Gouges.

Marie-Antoinette partit de Vienne munie des instructions de sa mère; au nombre de ces instructions, on a retrouvé celles-ci, écrites de la main de l'impératrice reine :

Liste des seigneurs de la cour recommandés à Marie-Antoinette d'Autriche par sa mère Marie-Thérèse, impératrice, au moment de son départ de Vienne pour épouser le dauphin de France.

LISTE DES GENS DE MA CONNAISSANCE.

« Le duc et la duchesse de Choiseul.
» Le duc et la duchesse de Praslin.
» Hautefort.
» Les du Châtelet.
» D'Estrées.
» D'Aubeterre.
» Le comte de Broglie.
» Les frères de Montazet.
» M. d'Aumont.
» M. Gérard.
» M. Blondel.
» La Beauvais, religieuse. Sa compagne.
» Les Durfort : c'est à cette famille que vous marquerez en toute occasion votre reconnaissance et votre attention.
» De même pour l'abbé de Vermont Le sort de ces personnes m'est à cœur. Mon ambassadeur est chargé d'en avoir soin. Je serais fâchée d'être la première à sortir de mes principes, qui sont de ne recommander personne;

mais vous et moi devons trop à ces personnes pour ne pas chercher en toute occasion à leur être utiles, si nous le pouvons, sans trop d'*impegno*.

» Consultez-vous avec Mercy [1] ?

» Je vous recommande en général tous les Lorrains, dans ce que vous pourrez leur être utile. »

Peut-être est-il curieux de mettre ici la liste des personnes que, de son côté, en mourant, avait recommandées M. le dauphin. On verra le conflit que devait amener à Versailles cette double recommandation.

Liste de plusieurs personnes recommandées par M. le dauphin à celui de ses enfants qui succédera à Louis XV [2].

« M. DE MAUREPAS. Est un ancien ministre disgracié, qui a conservé, suivant ce que j'apprends, son attachement aux vrais principes de la politique que madame de Pompadour a méconnus.

» M. LE DUC D'AIGUILLON. Est d'une maison qui s'est illustrée au système politique que la France sera tôt ou tard obligée, pour sa sûreté, de ramener. Il se formera avec l'âge, et il peut être utile à beaucoup d'égards. Ses principes sur l'autorité royale sont purs comme ceux de sa famille, qui le sont sans lacune depuis le cardinal de Richelieu.

» Mon père a renvoyé un homme roide de caractère avec quelques erreurs dans l'esprit, mais un honnête homme.

1. Le comte de Mercy, ambassadeur d'Autriche à Paris

2. Cette liste, avec quelques autres papiers non moins importants, était confiée à M. de Nicolaï.

» M. DE MACHAULT. Le clergé le déteste pour ses sévérités contre lui; l'âge l'a beaucoup modéré.

» M. DE TRUDAINE. Jouit d'une grande réputation de probité et d'attachement, avec beaucoup de connaissances.

» M. LE CARDINAL DE BERNIS. Est enfin récompensé des services qu'il a rendus à la maison d'Autriche. Mais son système politique était conçu avec plus de mesure que celui de M. de Choiseul. Il a été renvoyé, parce qu'il n'avait pas assez fait pour l'impératrice, et qu'il s'est ressouvenu qu'il était Français. S'il modère son ressentiment trop connu contre un parti puissant dans le clergé et le plus attaché à notre maison, il peut devenir très-utile.

» M. DE NIVERNAIS. A de l'esprit, des grâces; il peut être employé dans les ambassades où il en faut avoir absolument : c'est là qu'il faut le placer.

» M. DE CASTRIES. Est bon pour le militaire; il a de l'honneur et du savoir.

» M. DE MUY. Est la vertu personnifiée; il a hérité de toutes les qualités que je sais par ouï-dire qu'avait M. de Montausier; il sera ferme dans la vertu et l'honneur.

» MM. DE SAINT-PRIEST. Se sont avancés par madame de Pompadour; mais ils ont de la capacité et du désir de s'avancer. Le père doit être bien distingué du fils et du chevalier; celui-ci peut un jour devenir très-utile.

» M. LE COMTE DE PÉRIGORD. Est prudent et honnête homme.

» M. LE COMTE DE BROGLIE. A de l'activité et de l'esprit, comme aussi des combinaisons politiques.

» M. LE MARÉCHAL DE BROGLIE. A du talent pour le commandement en cas de guerre.

» M. LE COMTE D'ESTAING [1]. A les talents de son état.

» M. DE BOURCET : A des connaissances sûres, ainsi que le BARON D'ESPAGNAC.

» M. DE VERGENNES. Est dans les ambassades. Il a un esprit d'ordre sage, et capable de conduire une longue affaire dans les bons principes.

» Il y a dans le parlement, dans les familles des présidents, des hommes de talent très-attachés à leurs devoirs; il y en a aussi quelques-uns parmi les conseillers.

» M. LE PRÉSIDENT OGIER. Est d'un caractère propre aux négociations difficiles et orageuses; mais il y a dans la magistrature des esprits en effervescence et des hommes qui tiennent à d'autres qui sont incapables d'être employés ailleurs qu'au parlement, à cause de l'activité de leur tête.

» Quant au clergé, M. DE JARENTE a élevé dans ce corps beaucoup trop de sujets bien dignes d'être ignorés. Il a pris le contre-pied de son prédécesseur, qui voulait un clergé exemplaire et attaché à la religion. M. de Jarente a fait des choix de trop de personnes semblables à lui.

» M. L'ÉVÊQUE DE VERDUN. Est trop connu pour avoir besoin de recommandation, ainsi que sa famille, dont l'attachement est bien connu.

» M. LE DUC DE LA VAUGUYON. Est également trop connu pour avoir besoin d'être recommandé. Il avait trop à cœur de rendre ses élèves des princes probes, éclairés et

1. C'est M. le comte d'Estaing, officier général de la marine.

capables, pour qu'il soit jamais oublié; je dis de même des autres personnes attachées à l'éducation des enfants de France.

» Quant à M. L'ANCIEN ÉVÊQUE DE LIMOGES, sa vertu, sa candeur, sa délicatesse, parlent assez en sa faveur.

» Il est d'autres personnes bien recommandables; mais, outre qu'elles ont des charges, elles tiennent par l'amitié ou la parenté aux personnes citées ci-dessus; on n'en parlera pas.

» M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS (BEAUMONT). Doit être considéré comme une des colonnes de la religion que la famille est obligée en conscience et par intérêt de maintenir, *combien qu'il en coûte !* La tendre mère de mes enfants en dira bien davantage; elle saura bien distinguer ce qui est bien d'avec ce qui est mal, et il n'est pas nécessaire de démontrer ici combien elle est digne du plus tendre dévouement. »

La jeune princesse partit avec ses instructions, toute joyeuse de venir en France, pleine d'espoir dans l'avenir, pleine de confiance dans le présent.

Cependant un présage l'effraya.

Dans la première maison où elle s'arrêta sur le sol de France, la chambre qu'on lui donna était couverte d'une tapisserie représentant *le Massacre des innocents*; il y avait tant de sang répandu, tant de cadavres épars, tant de vérité et d'expression dans les physionomies, que la jeune princesse demanda une autre chambre, n'osant coucher dans celle-là.

C'est à Compiègne que se fit l'entrevue, cérémonial renouvelé plus tard pour Marie-Louise, et qui, dans l'un et l'autre cas, n'a pas porté bonheur à la France.

Marie-Antoinette, conformément aux règles de l'étiquette, se précipita aux pieds de Louis XV, qui la releva, la baisa sur les deux joues, puis, en attendant la bénédiction conjugale, la conduisit à la Muette, où la comtesse du Barry lui fut présentée.

Madame du Barry, elle aussi, se trouvait sur le programme de Marie-Thérèse : l'impératrice se rappelait les services rendus à l'Autriche par madame de Pompadour, et, on l'a vu, Marie-Thérèse était reconnaissante à ses souvenirs.

Marie-Antoinette, au grand désespoir des Choiseul, fut donc parfaite pour madame du Barry.

Versailles avait ses habits de brocart et d'or, et cependant un nouvel augure poursuivit la jeune dauphine jusque dans la cour de marbre.

Au moment où elle mettait le pied sur le seuil du palais, un violent orage éclata sur le château, et un coup de tonnerre, long et prolongé, sembla envelopper tout l'horizon d'un cercle menaçant.

Elle regarda avec inquiétude le maréchal de Richelieu, qui se trouvait près d'elle.

— Triste présage ! dit celui-ci en secouant la tête.

En effet, le maréchal n'était point pour l'alliance autrichienne.

Le lendemain, la dauphine vint à Paris, et le spectacle qui l'y attendait la rassura sur les pressentiments de la veille. Tout Paris était debout pour la recevoir ; elle traversa la capitale au milieu des cris de *Vive le dauphin* et de *Vive la dauphine!* Cette joie était si vive, que Marie-Antoinette en éprouva une espèce d'ivresse.

— Vous voyez autour de vous, madame, dit M. de Brissac, deux cent mille amoureux de votre personne.

Mais, à chaque joie, le destin venait mêler son aver-

tissement; sur chaque fête, la mort prenait sa dîme.

On sait combien fut nombreuse celle qu'elle préleva sur la place Louis XV, où un feu d'artifice, dont le bouquet seul coûtait soixante mille livres, devait être tiré. On bâtissait alors la rue Royale-Saint-Honoré et le faubourg. Des filous organisèrent une poussée; on s'effraya de cette houle inconnue qui, tout à coup, agitait cet océan d'hommes. Chacun voulut fuir : on se précipita dans les fossés, on s'étouffa dans la presse, on s'écrasa contre les murailles.

La police avoua deux cents cadavres.

Les Parisiens dirent tout bas qu'on en avait jeté douze cents dans la Seine.

C'était le troisième présage en moins d'un mois, et, comme on le voit, ce n'était pas le moins terrible.

L'événement fit une grande impression sur le dauphin.

Il venait de recevoir deux mille écus que le roi lui donnait tous les mois; il les envoya à M. de Sartines, avec cette lettre :

« J'ai appris le malheur arrivé à mon occasion, j'en suis pénétré. On m'a apporté ce que le roi m'envoie tous les mois pour mes menus plaisirs; je ne puis disposer que de cela, je vous l'envoie; secourez les plus malheureux.

» J'ai, monsieur, beaucoup d'estime pour vous.

» LOUIS-AUGUSTE.

» A Versailles, le 1er juin 1770. »

Au milieu de tout cela, la dauphine avait produit un grand effet. Voici le portrait que donnent d'elle les *Nouvelles à la main :*

« Madame la dauphine, d'une taille grande pour son âge, et maigre sans être décharnée, est telle qu'une jeune per-

sonne non encore formée : elle est très-bien faite, bien proportionnée dans tous ses membres. Ses cheveux sont d'un beau blond ; on juge qu'ils seront dans la suite d'un châtain cendré. La forme de son visage est d'un bel ovale, mais un peu allongé ; elle a ses sourcils aussi bien fournis qu'une blonde peut les avoir ; ses yeux sont bleus sans être fades, et jouent avec une vivacité pleine d'esprit. Son nez est aquilin, un peu effilé du bout. Madame la dauphine a la bouche petite, quoique ayant les lèvres épaisses, surtout l'inférieure, qu'on sait être la lèvre autrichienne. L'éclat de son teint est éblouissant, et elle a des couleurs qui pourraient la dispenser de recourir au rouge ; son port est celui d'une archiduchesse, mais sa dignité est tempérée par la douceur, et il est difficile, en contemplant cette princesse, de se refuser à un respect mêlé de tendresse. »

Il ne fallait pas moins que cette beauté pour rassurer Louis XV.

Il était médiocrement convaincu de la virilité de son petit-fils, le duc de Berry, lequel n'avait jamais montré le moindre désir de se rapprocher d'une femme. Aussi, la veille des noces, fit-il venir M. de la Vauguyon, précepteur du dauphin, et s'informa-t-il de lui si l'éducation de Louis-Auguste était aussi complète que devait l'être celle d'un homme qui se mariait le lendemain. M. de la Vauguyon, qui n'avait pas cru que les devoirs de sa charge allassent jusque-là, regarda le roi avec étonnement, balbutia, et finit par avouer qu'il n'avait pas dit un mot au dauphin des choses que le roi désirait qu'il sût. Alors, Louis XV, voyant qu'en tout cas M. de la Vauguyon serait un mauvais précepteur en leçons conjugales, inventa un ingénieux moyen de parler aux yeux de l'adepte. Il fit coller, le long des murs du corridor qui conduisait de sa chambre chez

la dauphine, les gravures de *l'Arétin moderne*, que l'abbé Dulaurens venait de publier en 1763, et qui ne laissaient rien à désirer sur les points les plus obscurs de la science pour laquelle le comte de la Vauguyon avouait lui-même être un si pauvre professeur; et il chargea le valet de chambre du dauphin de recommander à son maître, au moment où il lui remettrait le bougeoir, de regarder avec attention, à la lueur de ce bougeoir, les gravures collées sur la muraille.

La chose fut faite comme elle avait été recommandée; mais, malgré cette précaution, un bruit étrange se répandit le lendemain, qui fit dire à Louis XV :

— En vérité, si ma bru n'avait pas été si honnête femme, je dirais que le pauvre garçon n'est pas mon petit-fils.

N'oublions pas de consigner ici qu'une grave discussion s'éleva au bal de la cour. Le soir même de ce mariage, qui devait avoir un si singulier résultat, les princes de la maison de Lorraine, et même les simples collatéraux, tels que le prince de Lambesc, par exemple, eurent la prétention de tenir le pas après les princes du sang et avant les pairs. Le roi, pour faire preuve de courtoisie envers Marie-Thérèse, qui avait demandé cet honneur pour les princes et princesses ses alliés, consentit à cette infraction au droit de la pairie. Aussi y eut-il protestation de la part des ducs et pairs, sous la présidence de M. de Broglie, évêque et comte de Noyon.

Voici la lettre :

« L'ambassadeur de l'empereur et de l'impératrice reine, dans une audience qu'il a eue de moi, m'a demandé, de la part de son maître, — et je suis obligé d'ajouter foi à tout ce qu'il dit, — de vouloir bien marquer quelque distinction

à mademoiselle de Lorraine, à l'occasion présente du mariage de mon petit-fils avec l'archiduchesse Antoinette.

» La danse au bal étant la seule chose qui ne puisse tirer à conséquence, puisque le choix des danseurs ne dépend que de ma volonté, sans distinction des places ou rangs ou dignités, excepté les princes et les princesses de mon sang, qui ne peuvent être comparés ni mis en rang avec aucun autre Français; et, ne voulant d'ailleurs innover à ce qui se pratique à ma cour, je compte que les grands et la noblesse de mon royaume, en vertu de la fidélité, soumission, attachement et même amitié qu'ils m'ont toujours marqués, et à mes prédécesseurs, n'occasionneront jamais rien qui puisse me déplaire, surtout dans cette occurrence, où je désire marquer à l'impératrice ma reconnaissance du présent qu'elle me fait, qui, ainsi que j'espère, fera le bonheur du reste de mes jours.

» Louis. »

Malgré cette invitation, qui ressemblait fort à une prière, la majorité des ducs et pairs s'abstint et ne parut point au bal.

XXIV

Marie-Antoinette rivale de madame du Barry. — Courses à âne. — Repartie piquante de la dauphine. — Le coiffeur Léonard. — Coiffures fantastiques. — Mariage du duc d'Orléans avec madame de Montesson. — Le duc d'Aiguillon. — Il bat les Anglais à Saint-Cast. — Réplique de la Chalotais. — Son emprisonnement. — Intrigues. — Influence de madame du Barry. — Le lit de justice. — M. de Maupeou fils. — Sobriquet que lui donne le maréchal de Brissac. — Ligue contre M. de Choiseul. — Le portrait de Charles Ier. — La cuisine de madame du Barry. — *Le roi Choiseul.* — La favorite et les oranges. — La lettre de madame de Grammont. — Exil de MM. de Choiseul et de Praslin. — Marques de sympathie que reçoit le premier. — L'abbé Terray. — Sa réponse au roi. — Portrait de Choiseul par Louis XVI.

Pendant quelque temps, tous les yeux furent tournés, en France, sur madame la dauphine, et l'on ne s'inquiéta plus que de ce qu'elle disait ou faisait.

Marie-Antoinette était facile à juger, et l'on sut bientôt à quoi s'en tenir sur son compte.

Comme Louis XVI paraissait avoir eu, dès les premiers jours, ou plutôt dès les premières nuits, des torts graves à lui faire oublier, il lui donna toute liberté pour ses caprices et ses fantaisies.

Marie-Antoinette avait été élevée, à Schœnbrünn, avec toute la liberté allemande; de sorte que la chose qui lui coûta le plus fut de se plier au cérémonial français. Madame de Noailles, qui était chargée de rappeler la jeune

princesse à l'ordre lorsqu'elle s'en écartait, reçut de la dauphine le surnom de *madame l'Étiquette*, surnom qui lui resta.

Au reste, Marie-Antoinette avait compris que, pour faire à sa guise et se conduire à sa façon, il fallait d'abord se faire aimer du vieux roi. Ce lui fut chose facile d'y réussir; la princesse prit Louis XV par le côté sensible : elle fut gracieuse pour sa maîtresse.

— Quelle charge occupe madame du Barry à la cour? avait demandé un jour Marie-Antoinette à madame de Noailles.

— Mais, répondit celle-ci assez embarrassée, elle est chargée de plaire au roi, et de l'amuser.

— En ce cas, répondit la dauphine, prévenez madame du Barry qu'elle a en moi une rivale.

Effectivement, Marie-Antoinette plaisait au roi et l'amusait. Belle, vive, noble, enjouée, spirituelle, décidée, elle fut à peine à la cour, qu'elle y répandit un parfum de jeunesse et de liberté qui récréait le vieux roi. Elle était à Louis XV ce qu'avait été madame la duchesse de Bourgogne à Louis XIV. Aussi le grand-papa idolâtrait-il sa petite-fille, qui venait en déshabillé, et le matin ou le soir, sans nul respect pour l'étiquette, lui donner son front à baiser; aussi lui passait-il bien des choses, et dans ces choses bien des folies.

C'étaient surtout les jardins de Trianon qui étaient le théâtre de ces folles parties. Les jeunes princes et les jeunes princesses y faisaient des courses à âne, à l'instar des courses de chevaux, que l'anglomane duc de Chartres venait d'importer de Londres à Paris.

Dans une de ces courses, Marie-Antoinette tomba. On voulut l'aider à se relever.

— Non pas, dit-elle; courez chercher madame l'Éti-

quette; elle vous indiquera le cérémonial en usage pour relever une dauphine qui tombe à bas de son âne.

Le mot était d'autant plus joli, que madame la dauphine était tombée de la façon la plus indiscrète du monde; mais elle était assez jolie et surtout assez bien faite pour n'être que médiocrement affligée de l'accident. Aussi, comme le comte d'Artois, en l'absence de son frère, lui faisait des compliments que le dauphin ne lui eût certes pas faits :

— Ah! dame! dit Marie-Antoinette, quand on monte à âne, il faut être en état d'en tomber.

Marie-Antoinette était coquette, et la toilette tenait une grande place dans sa journée; Marie-Antoinette avait de magnifiques cheveux, et elle poussa aux dernières limites l'art de la coiffure.

Le premier artiste auquel elle confia sa tête fut un nommé Larseneur; longtemps les femmes s'étaient fait coiffer par des femmes. Marie-Antoinette contribua à mettre les coiffeurs à la mode.

Léonard a obtenu une certaine célébrité; c'est que Léonard était une véritable puissance. Il est vrai que c'était bien l'imagination qu'il fallait pour seconder Marie-Antoinette. C'est à lui que l'on doit les coiffures fantastiques qui étourdirent Paris pendant cinq ou six ans, les coiffures les plus hardies et les plus aventureuses : coiffures hérisson, coiffures jardin, coiffures à l'anglaise, coiffures montagne, coiffures forêt, coiffures parterre, dont chacune représentait au naturel l'objet dont elle portait le nom.

Lors du combat de M. de la Clochetterie, il y eut des coiffures à *la Belle-Poule*. Les femmes portaient une frégate dans leurs cheveux !

Cela valait bien, on en conviendra, le titre que prenait Léonard : *académicien de coiffures*.

Il est vrai que mademoiselle Bertin s'intitulait *ministre des modes*.

En 1817 ou 1818, on m'a montré Léonard, qui vivait encore. Il était inspecteur général des pompes funèbres, emploi qui lui avait été accordé au moment où il sollicitait un privilége d'opéra-comique.

La cour fut un peu distraite de cette attention accordée à la dauphine, par le mariage de M. le duc d'Orléans avec madame de Montesson, femme charmante avec laquelle il vivait depuis longtemps, les uns disaient maritalement, les autres affirmaient, au contraire, sans qu'il en eût rien obtenu. Le désir de se faire un appui près du roi avait rapproché le duc d'Orléans de madame du Barry; car c'était sur elle qu'il comptait pour obtenir de Louis XV la permission de contracter cette mésalliance. Il s'était donc ouvert de ce projet à la favorite, qui lui avait dit, avec ce ton qui lui était particulier :

— Allons, gros père, épousez-la toujours, et nous verrons.

Sur cette promesse, qui lui assurait l'appui de madame du Barry, *le gros père* avait été de l'avant et avait épousé.

Le mariage se fit ou plutôt se consomma secrètement à Villers-Cotterets, où le duc d'Orléans avait réuni toute sa cour, qui ignorait ou paraissait ignorer le but de cette réunion.

Le matin du jour fixé pour la cérémonie, et si longtemps attendu par lui, le duc d'Orléans régla lui-même les amusements de la journée pour tous ses convives : chasses, promenade en calèche, etc., etc., et monta en voiture pour venir à Paris chercher la bénédiction nuptiale. En mettant le pied sur le degré de la voiture, il dit à plusieurs de ses intimes :

— Au revoir, messieurs! Je touche au moment d'un bonheur dont le seul désagrément sera de ne pas être connu; je laisse la compagnie, je reviendrai tard, et ne reviendrai pas seul, mais bien avec quelqu'un qui partagera l'attachement que vous portez à mes intérêts et à ma personne.

En effet, le soir, à six heures, une voiture s'arrêta sous le grand vestibule : elle ramenait M. le duc d'Orléans, qui rentra au salon, tenant par la main madame de Montesson. Aussitôt le marquis de Valençay, un des plus intimes du prince, s'avança vers madame de Montesson, et lui donna de l'altesse, exemple qui fut suivi par toute la société.

Le moment de se mettre au lit arrivé, M. de Valençay présenta la chemise au duc et remarqua que, selon les règles de la plus exacte courtoisie matrimoniale, le prince s'était fait complétement épiler.

Louis XV reconnut le mariage, mais refusa toujours le titre d'altesse à madame de Montesson.

Pendant ce temps, la lutte continuait entre M. de Choiseul et M. le duc d'Aiguillon.

Disons un mot d'Armand Vignerod-Duplessis, duc d'Aiguillon, qui joua un si grand rôle pendant les dernières années de Louis XV, et dont le fils joua un si triste rôle pendant les premières années de la Révolution.

Le duc d'Aiguillon était né en 1720; il était venu jeune à la cour, où il avait été présenté sous le nom de duc d'Agénois. C'est ce même duc d'Agénois dont était amoureuse madame de Châteauroux, laquelle s'évanouit, malgré la présence de Louis XV, en apprenant sa blessure à l'attaque de Château-Dauphin, où le roi l'avait envoyé pour l'éloigner de sa favorite.

On se le rappelle : madame de Châteauroux, tout au

contraire de madame de Pompadour, était antiautrichienne. Le duc d'Aiguillon partageait ses principes, qui étaient aussi ceux de son oncle. le duc de Richelieu; de sorte qu'il se trouva naturellement du parti de M. le dauphin et antagoniste de M. de Choiseul et des parlements.

Lorsque le parlement de Bretagne commença à se rebeller contre le roi en résistant à quelques édits ruraux, le duc d'Aiguillon, commandant militaire de la province, y déploya une vigueur et une sévérité qui lui aliénèrent l'esprit naturellement indépendant des Bretons, lesquels devinrent injustes à son égard. Quand, en 1758, les Anglais firent une descente sur les côtes de Bretagne, le duc d'Aiguillon les battit à Saint-Cast et les força de se rembarquer; mais les Bretons prétendirent que le duc d'Aiguillon n'avait pas pris à la victoire toute la part qu'il pouvait personnellement y prendre, et l'accusèrent d'être resté dans un moulin pendant le combat.

— M. d'Aiguillon s'est couvert de gloire au combat de Saint-Cast, disait-on devant M. de la Chalotais.

— Vous voulez dire de farine, répondit le procureur général du parlement de Bretagne.

Le mot était dur, il resta dans la gorge du duc d'Aiguillon, qui redoubla de sévérité.

Alors, les Bretons s'acharnèrent contre lui, et, de leur côté, l'accusèrent d'exactions et d'infidélité, sollicitant sa disgrâce et venant ainsi en aide à M. de Choiseul, qui instinctivement sentait le besoin d'écraser le duc d'Aiguillon, et faisait de son mieux pour arriver à ce but. Forcé de lutter à la fois contre le premier ministre et contre le parlement, le duc d'Aiguillon usa de tous ses moyens, et accusa à son tour la Chalotais d'un complot tendant au renversement de la monarchie. La Chalotais fut emprisonné, et devint du coup l'idole du parlement. Le tumulte

redoubla en Bretagne. Le duc d'Aiguillon établit un simulacre de parlement qui fut insulté. Enfin le gouvernement, lassé, remplaça en Bretagne le duc d'Aiguillon par le duc de Duras. Le remplacement, qui était un échec pour le duc, donna de nouvelles forces aux parlements, qui renouvelèrent leurs plaintes contre d'Aiguillon. Le procès de concussion fut évoqué au parlement de Paris, qui se déclara contre l'accusé et menaça de frapper judiciairement. Ce fut alors que le duc d'Aiguillon et son oncle le duc de Richelieu reconnurent l'urgence qu'il y avait pour eux de se créer un appui près de Louis XV, et produisirent madame du Barry.

On voit que l'intrigue avait réussi à merveille. Par madame du Barry, M. d'Aiguillon obtint du roi un ordre qui supprimait la procédure; de son côté, le parlement, anticipant sur le jugement qu'il eût dû rendre, promulgua un décret qui déclarait le duc d'Aiguillon prévenu d'un fait qui entachait son honneur et le suspendait des fonctions de la pairie jusqu'à son jugement.

Pour toute réponse à cet édit, le roi tint à Versailles un lit de justice où M. d'Aiguillon siégea parmi les pairs.

Voilà où en étaient les choses au moment où nous sommes arrivés.

C'était, à cette heure, Maupeou fils qui dirigeait le parlement de Paris, dont il était premier président; mais Maupeou visait plus haut.

Il voulait être chancelier de France.

Afin que les sceaux ne lui échappassent point, il promit à M. de Choiseul son appui contre le duc d'Aiguillon; au duc d'Aiguillon, son appui contre M. de Choiseul, et, appuyé par les deux partis contraires, il obtint les sceaux sur la démission de son père, qui les tenait.

C'était un homme de cinquante-six ans, d'une taille

moyenne, que ses ennemis trouvaient affreux, malgré de beaux yeux vifs pleins de feu et d'esprit. Il avait quelque chose de sévère dans la physionomie, était d'un tempérament bilieux qui lui faisait le teint jaune et vert, en vertu de quoi le maréchal de Brissac l'appelait le président *la Bigarade*. Ce surnom, qui eut un grand succès, détermina le président à faire ce que font les acteurs le soir au théâtre, c'est-à-dire à se couvrir le visage de blanc et de rouge. Ainsi son extérieur était moins sombre, et sa langue dorée se chargeait de ramener à lui ceux que cet extérieur amélioré n'avait pu lui conquérir. Il était insinuant, souple, jaloux des suffrages, de quelque part qu'ils vinssent. Nommé premier président, il avait demandé à un homme de confiance ce qu'on pensait de lui au palais. Celui-ci s'était d'abord excusé de lui répondre; mais, forcé de s'expliquer, il lui avait avoué que chacun le trouvait d'un hautain inabordable.

— N'est-ce que cela? avait répondu le premier président. Eh bien, ils changeront bientôt à mon égard.

Et, en effet, à partir de cette heure, il devint doux, affable, prévenant; le moindre clerc qu'il rencontrait lui trouvait l'œil bénin et la physionomie riante. Homme de pénétration, il avait jeté les yeux sur l'avenir, et avait calculé qu'un vieux ministre ne pouvait l'emporter sur une jeune maîtresse. Du moment qu'il eut les sceaux, il tourna donc visiblement à madame du Barry. Pour ne pas effaroucher la favorite, il avait quitté la longue simarre et le carrosse d'ébène des chanceliers. Enfin, il jouait, comme un simple mortel, avec le nègre et le singe de la comtesse, avec Zamore et Mistigri, avec Zamore qui lui mangeait ses bonbons et Mistigri qui lui enlevait sa grosse perruque.

Enfin, il appelait madame du Barry *ma cousine*, alliance

moins disproportionnée au moins que ne l'était celle de Marie-Thérèse avec madame de Pompadour.

Pendant ce temps, on faisait tout au monde pour désaffectionner Louis XV de M. de Choiseul.

L'abbé de Broglie, chargé de la correspondance des affaires étrangères, entretenue par des agents secrets qui épiaient à la fois les cours alliées et les ambassadeurs accrédités près d'elles, démontra au roi que M. de Choiseul était plus dévoué à l'Autriche qu'à la France. Madame du Barry s'était procuré le beau portrait de Van Dyck, représentant Charles Ier, qui aujourd'hui est un des principaux ornements de notre Musée, et elle l'avait mis en face du canapé où avait l'habitude de s'asseoir le roi.

— Qu'est-ce que ce portrait? avait demandé Louis XV.

— Celui de Charles Ier, sire.

— Pourquoi est-il là?

— Pour vous rappeler le sort de ce malheureux roi.

— Et à quel propos voulez-vous me rappeler ce sort?

— Parce que ce sort sera le vôtre, sire, si vous ne détruisez pas votre parlement.

Un jour, le roi trouva meilleure cuisine chez madame du Barry.

— Pourquoi cet heureux changement? demanda Louis XV.

— Parce que j'ai renvoyé mon Choiseul; quand renverrez-vous le vôtre?

Une note avait été remise au roi, qui prouvait, autant que pareilles choses peuvent être prouvées, que M. de Choiseul avait dé Marie-Thérèse promesse d'une petite souveraineté, avec toute garantie d'hérédité, s'il parvenait à dédommager la maison d'Autriche de la perte de la Silésie.

Le duc de Richelieu, le duc d'Aiguillon et la favorite

n'appelaient plus M. de Choiseul que le *roi Choiseul* ou le petit roi.

Enfin la duchesse de Grammont, qui parcourait la province et soulevait les parlements, laissa surprendre une lettre qui fut remise à madame du Barry.

Le roi trouva, un matin, la favorite jonglant avec deux oranges.

— Saute, Choiseul! saute, Praslin! disait-elle.

Le roi lui demanda ce que c'était que ce nouveau jeu.

— Jeu de bascule, dit-elle.

Et elle lui remit la lettre de madame de Grammont : c'était le 24 décembre 1770.

Fatigué depuis longtemps de toutes ces plaintes qui s'élevaient autour de lui, le roi ne demandait qu'une occasion, et profita de celle qui lui était offerte.

Il prit une plume et écrivit :

« Mon cousin,

» Le mécontentement que me causent vos services me force à vous exiler à Chanteloup, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures; je vous aurais envoyé beaucoup plus loin si ce n'était l'estime particulière que j'ai pour madame de Choiseul, dont la santé m'est fort intéressante. Prenez garde que votre conduite ne me fasse prendre un autre parti. — Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde.

» LOUIS. »

Puis, sur un autre papier, il écrivit pour M. de Praslin ces seules lignes :

« Je n'ai plus besoin de vos services; je vous envoie à Praslin, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. »

M. de Choiseul avait pour lui poëtes, encyclopédistes, philosophes, gazetiers. Tout cela, au mot d'ordre donné, jeta les hauts cris, de sorte que l'on eût cru la France perdue à propos de la disgrâce d'un des hommes les plus antifrançais qui existassent. Il en résulta que le *tonec eris felix* d'Ovide devint, pour le moment, le proverbe le plus faux de la terre, et que, tout au contraire des autres, ce fut dans le temps orageux que M. de Choiseul compta le plus grand nombre d'amis.

Il y a plus : pour M. de Choiseul, la fidélité au malheur, qui n'était rien autre chose que de l'opposition contre madame du Barry, devint une mode. M. de Choiseul, la veille de sa chute, n'était qu'un ministre ; le lendemain de sa chute, il se trouva chef de parti, et acquit la puissance d'un homme qui représente une idée. Les parlements sentirent l'ébranlement de sa disgrâce, et comprirent que, pour eux, la persécution allait devenir sérieuse ; d'ailleurs, le renversement de M. de Choiseul, c'était l'élévation de M. d'Aiguillon, et l'élévation de M. d'Aiguillon, c'était la ruine des parlements.

Aussi, disent les mémoires contemporains :

« Jamais ministre ne sortit de place avec plus de retentissement ; sa disgrâce fut un triomphe. Quoiqu'il lui fût enjoint de ne recevoir personne pendant son séjour à Paris, une foule immense de gens de toute espèce se firent inscrire à sa porte, et le duc de Chartres, son ami particulier, força toutes les barrières et fut se jeter dans ses bras en l'arrosant de larmes. Le lendemain, jour de son départ, ceux qui n'avaient pas pu, la veille, voir le duc de Choiseul chez lui furent se mettre sur la route, et le chemin se trouva bordé d'une foule de carrosses formant une double haie. »

Toutes ces démonstrations n'effrayèrent point le duc

d'Aiguillon ; il ramassa courageusement, et sans hésiter, le fardeau qui venait de glisser des épaules d'Atlas, et, prenant pour lui le ministère des affaires étrangères, il résolut, avec le chancelier Maupeou, de former un triumvirat dont l'abbé Terray serait le troisième membre.

Nous avons dit ce qu'était M. le duc d'Aiguillon ; nous avons dit ce qu'était M. le chancelier Maupeou ; disons maintenant ce que c'était que l'abbé Terray.

L'abbé Terray était un grand homme dégingandé, sans contenance, hideux de figure, avec les yeux en dessous, sans aucun charme dans le langage, s'énonçant difficilement, mais doué par la nature d'une santé robuste, d'un tempérament vigoureux, d'une conception vive, d'une intelligence déliée, d'une judiciaire excellente, surtout en affaires. Chargé depuis longtemps, au palais, des affaires les plus délicates, des rapports les plus épineux, ses ennemis mêmes admiraient la netteté, la précision, le développement exact et logique de son style ; lorsque les parties opposées allaient le voir pour l'instruire des moyens de leur cause, il résumait le pour et le contre de leur affaire avec une telle lucidité, que la conviction du droit venait à celui-là même auquel cette conviction était préjudiciable ; c'était, en outre, un homme d'esprit, impudent et vif à la riposte.

— Comment trouvez-vous les fêtes de Versailles ? demanda Louis XV à l'abbé Terray.

— Impayables, sire, répondit celui-ci.

Elles avaient coûté vingt millions.

— Mais, en vérité, l'abbé, lui disait l'archevêque de Narbonne, vous prenez l'argent dans la poche.

— Où diable voulez-vous que je le prenne ? répondit naïvement l'abbé.

Aussi criait-on contre lui ; mais il avait l'habitude de dire :

— Il faut laisser crier ceux que l'on écorche.

Les Parisiens usaient et abusaient de la permission.

— L'abbé Terray est sans *foi*, disaient-ils; il nous ôte l'*espérance* et nous réduit à la *charité*.

Un matin, il se trouva que la rue Vide-Gousset avait changé de nom ; un plaisant avait effacé l'inscription pendant la nuit, et avait écrit :

RUE TERRAY.

Au reste, grand opérateur en matière de finances ; maniant l'argent avec le mépris d'un homme qui n'a fait que cela toute sa vie ; supprimant, recréant, anéantissant, réduisant ; prenant un tiers, un quart, une moitié ; mettant un impôt nouveau, étendant un impôt ancien ; sachant au juste ce que ce pauvre âne bâté, qu'on appelle le *peuple*, peut porter et jusqu'où, sans casser, peuvent plier ses reins ; faisant tout cela comme un autre fait un simple calcul, d'un mot, d'un trait de plume, d'une signature ; faisant crier toutes les semaines les feuilles hebdomadaires ; ayant fait mettre hors de la Bastille une foule de gens qui n'y étaient que pour avoir médit de l'impôt ; appelé l'*enfant gâté* parce qu'il touchait à tout, et le *grand houssoir* parce qu'il touchait à tout sans être obligé de monter sur rien ; riant des bons mots qu'on faisait sur lui, et répétant partout celui de ce brave homme qui, près d'étouffer dans la foule qui encombrait l'Opéra, s'écria : « Oh ! monsieur l'abbé de Terray, que n'êtes-vous ici pour nous réduire de moitié ! » ayant des entrailles d'airain, non par inhumanité, mais par impassibilité de caractère ; sacrifiant comme la dernière des étrangères madame la baronne de Lagarde, sa maîtresse, convaincue d'exercer un brigandage subalterne, et la sacrifiant publiquement pour n'être

pas soupçonné de collusion avec elle ; homme de la circonstance enfin, et qui eût égorgé amis, parents, frères et lui-même à l'autel de la Nécessité.

Au reste, terminons ce chapitre par le portrait du ministre disgracié, tracé par la main de Louis XVI lui-même.

Ce portrait est de 1777, il est vrai ; mais, quoique écrit sept ans après l'époque où nous sommes, sa place est naturellement ici.

« Le duc de Choiseul tenait de la nature ce que les courtisans en reçoivent rarement, ou plutôt ce que la frivolité de leur éducation, la corruption des mœurs, la mollesse de l'esprit, permettent rarement d'avoir et étouffent presque généralement ; je veux dire un caractère.

» Hardi, entreprenant, décidé, il avait un fonds d'énergie dans l'âme qui le rendait capable d'orgueil ; il avait assez de moyens pour s'en faire supposer davantage.

» Il avait de la force dans l'âme, de l'amour, de la gloire, et une telle fermeté en se décidant, qu'il bravait les obstacles et franchissait les écueils, croyant les affaires possibles parce qu'il les avait conçues.

» Le duc de Choiseul avait un caractère atroce ; rien ne lui coûtait pour réussir dans les plans qu'il s'était proposés; il avait aussi le caractère des gens faibles, lorsqu'il employait la main d'autrui pour se cacher et pour agir.

» Il avait un caractère à lui seul, et que je n'ai pas encore discerné dans le monde, lorsqu'il prodiguait les grâces de l'État au profit seul d'un gouvernement étranger, et lorsqu'il préférait des récompenses éventuelles aux récompenses assurées qu'il avait dans ses propres mains.

» Le duc de Choiseul, dans un pays où l'on craint les revenants, s'était fait des amis enthousiastes, des créatures

ardentes, qui le rendaient dangereux; il comprimait la majesté royale.

» Avant de s'élever, le duc de Choiseul ne négligea aucun des moyens de plaire à la favorite du feu roi. Arrivé au point où il avait voulu, il ne fit aucune démarche près d'une autre favorite pour se soutenir. Il y a quelque chose d'intraitable et d'inflexible dans le caractère de cet homme, qui ne peut le rendre propre que pour certaines affaires.

» Aussi n'est-il resté de monument de sa périlleuse administration que ce rocher dans la Méditerranée, ensanglanté pendant deux meurtrières campagnes, et conquis enfin à très-grands frais pour ne rien nous produire, et pour entraîner à des dépenses continuelles.

» Sa destruction des jésuites n'a produit qu'un vide qu'un autre corps n'a pu remplir encore, au grand détriment de l'éducation de la jeunesse et de la belle littérature.

» Sa ligue avec les parlements a détruit beaucoup des liens qui attachaient les sujets à leur souverain. Il a fallu dissoudre ces cours de justice; il a fallu les rétablir. Cette plaie ne sera sondée qu'avec beaucoup de prudence et de temps.

» Son alliance avec la maison d'Autriche est bonne autant qu'elle a fait cesser le fléau de la guerre avec cette puissance, ce qui nous permet de poursuivre aujourd'hui les Anglais sans danger de diversions; mais cette alliance est contraire à nos intérêts par sa grande nouveauté et parce qu'elle permet aux empereurs de faire en Europe impunément tout le mal qu'ils ont intérêt de faire à nos anciennes amitiés du Nord.

» Le mariage de la reine est entièrement son ouvrage; il le négocia et le conclut dans l'intention de fortifier cette alliance; mais il est essentiel d'observer si l'influence de

cette union n'augmentera pas les désavantages particuliers que nous avons trouvés dans ce traité.

» La guerre de Sept ans, que le duc de Choiseul a conduite, est, à la honte de la France, sur terre et sur mer, un autre fléau.

» Une seconde guerre est devenue nécessaire pour réparer les maux et l'opprobre qui en sont résultés pour la France.

» La philosophie a été soutenue et protégée par M. le duc de Choiseul. Les motifs de cette conduite ne sont point pénétrables comme ceux des autres grandes opérations de son ministère ; le résultat est la création, en France, d'un parti avec lequel il est devenu nécessaire de traiter quelquefois ou d'user de ménagements. Il a inoculé la philosophie dans quelques-uns des membres du clergé de France; ce qui est, en politique, un phénomène nouveau.

» On reproche au duc de Choiseul des opérations d'une autre nature, on les lui reproche même assez publiquement. Lorsqu'un ou plusieurs crimes énormes sont problématiques pour la multitude, la nature de ces forfaits défend elle seule d'en parler ; il faut se contenter de gémir en secret sur la perversité du temps et des hommes.

» La France a résisté au coup d'État de M. de Choiseul, et aux opérations funestes qui lui ont été dictées quelquefois, en fait de politique, par des puissances, ou par une puissance étrangère avec laquelle nous devons bien vivre, mais que nous devons sans cesse observer.

» Si M. de Choiseul était ministre aujourd'hui et s'il imaginait des opérations du genre de celle qu'on vient de voir, la France pourrait-elle résister encore ? Pour jouir en paix de nos richesses territoriales, de notre industrie, de notre force relative, nous n'avons besoin que de repos et de calme, et d'une sage direction dans le gouvernement.

Un ministre remuant, vain et ambitieux, touchant aux affaires de politique spéculative, fera toujours le malheur de la France; et M. de Choiseul, depuis le commencement de son ministère jusqu'à son exil, s'est occupé sans cesse, et à détruire ce que la sagesse, l'expérience et les principes des temps passés avaient établi, et à établir ce que les principes, l'expérience et la sagesse avaient tenu à l'écart ou circonscrit.

» Le gouvernement avait sans cesse travaillé à maintenir les parlements dans la soumission; et M. de Choiseul n'a cessé de soulever les parlements contre l'administration.

» Le gouvernement, depuis des siècles, était en Europe le protecteur des puissances secondaires; et M. de Choiseul a conclu une alliance avec l'Autriche, qui envahit ces puissances, dont l'amitié et l'appui nous étaient si nécessaires.

» Le gouvernement, dans tous les temps, avait accordé sa protection spéciale à cette compagnie célèbre qui élevait la jeunesse dans la soumission et dans la connaissance des arts, des sciences et d'une littérature brillante; et M. de Choiseul a livré cette compagnie célèbre à la poursuite des parlements, ses ennemis, et a abandonné la jeunesse au système de la philosophie ou à l'influence des opinions dangereuses des parlements.

» Le gouvernement avait tout fait pour soutenir au Nord la monarchie prussienne, comme pour y balancer par ce nouvel État la prépondérance des ennemis naturels de la France; et M. de Choiseul a prodigué nos trésors et notre population militaire pour détruire cette monarchie au profit de notre ennemi naturel.

» Le gouvernement n'a jamais permis aux écrivains de donner au peuple des idées contraires à la forme heureuse et paisible de la monarchie telle qu'elle existait en France;

et M. de Choiseul a évidemment soulevé les philosophes modernes, les jansénistes, les parlements, contre la constitution actuelle de l'État, contre l'Église, contre l'autorité royale.

» Ainsi M. de Choiseul a constamment travaillé, dans tous les départements qui lui ont été confiés, à *détruire* ce qu'il a trouvé de plus sagement *établi*, et M. de Choiseul n'est jamais parvenu à rien *édifier*, sinon :

» *L'insurrection des philosophes et du parlement :* il faut donc tempérer cette émotion dangereuse;

» *L'insurrection de notre ennemie naturelle contre notre ancien ami* le roi de Prusse et autres États du second ordre : il faut donc chercher les rapprochements avec le roi de Prusse.

» *La prépondérance maritime* des Anglais est le résultat de la désastreuse guerre que M. de Choiseul a soutenue contre eux. Il faut donc nous rétablir avec la dignité dont nous sommes susceptibles dans cet état de prospérité et de commerce maritime dont nous avons joui sous le règne du roi Louis XIV, et dont la décadence commence à l'époque de cette malheureuse guerre de Sept ans.

» Ainsi M. de Choiseul n'a été en France qu'un étranger, dont le cœur a été constamment hors du département dont il avait la direction; d'où l'on déduit la question de savoir si M. de Choiseul peut, avec sûreté pour la France, rentrer dans le ministère. Les profusions ont mis le désordre dans les finances, notre marine a été détruite sous son administration.

» Nos troupes ont été constamment vaincues sur le continent: nos affaires ont été influencées par une ancienne rivale. M. de Choiseul a donc été le fléau de la France e de ses différentes administrations. »

Au reste, dans son exil de Chanteloup, M. de Choiseul

rendait à Louis XV le mépris pour l'exil, et au dauphin, l'injure pour la haine.

Voici ce qu'il dit de Louis XV :

» Le roi était très-hardi pour faire le mal, il n'avait de courage que dans ce cas ; le mal qu'il pouvait faire lui procurait le sentiment de l'existence et une sorte d'effervescence qui ressemblait à de la colère. Alors, le roi sentait qu'il avait une âme ; mais il n'en avait pas pour faire le bien. »

Quant au dauphin, le ministre disgracié ne le ménage guère davantage ; selon lui, M. de la Vauguyon ne lui a parlé que de sa naissance et de la toute-puissance royale, à laquelle rien ne doit résister. Le royal élève du duc a mauvaise grâce, il est grossier, n'a aucun goût pour les femmes, et répète à tout propos, inutilement et par tic, ces trois mots :

Ba. — Baca. — Bacala.

Aussi, jugeant l'avenir d'après la fausse éducation reçue par le dauphin, et d'après les mauvais exemples donnés par le roi :

« Si ce prince reste tel qu'il est, dit le duc de Choiseul, il est à craindre que son imbécillité, le mépris et le ridicule qui en sont la suite, ne produisent naturellement dans cet empire une décadence, laquelle enlèverait le trône au roi Louis XVI. »

M. de Choiseul pouvait être mauvais ministre ; mais, comme on le voit, il était assez bon prophète.

Mais ce n'était pas le tout que d'avoir renversé M. de Choiseul, restaient les parlements.

Le duc de Choiseul avait soulevé la magistrature contre l'autorité absolue du roi ; l'abolition de cette magistrature fut résolue.

Le contre-pied de la politique suivie par M. de Choi-

seul, à l'endroit de l'Europe, fut pris à l'instant même.

Le roi d'Espagne était poussé, par M. de Choiseul, à rompre avec l'Angleterre; mais, aussitôt la disgrâce de M. de Choiseul connue à Madrid, le roi d'Espagne donne aux Anglais satisfaction entière sur les îles Falkland et le port d'Egmont, qui étaient des prétextes de querelle, et ne veut plus même examiner la nature de ses droits.

M. de Choiseul, selon le système autrichien, traitait les puissances secondaires avec un mépris qui jurait singulièrement avec la protection que la France avait constamment accordée à ces puissances; mais, aussitôt M. de Choiseul tombé, Ibrahim-Effendi, envoyé du bey de Tunis, est admis à l'audience du roi. Gustave, prince héréditaire de Suède, reçoit un accueil digne de l'ancienne alliance qui a toujours uni la Suède à la France. Enfin, une alliance toute particulière est conclue avec le roi de Sardaigne, par le mariage de Monsieur, frère cadet du dauphin, avec une princesse de la maison de Savoie.

Nous avons dit que l'abolition de la magistrature avait été résolue; c'était chose plus facile à résoudre qu'à exécuter.

La magistrature était toute-puissante, et le roi, que, par dérision, on appelait Louis le Débonnaire, était faible.

Les parlements avaient pour eux la majorité des pairs, que le duc de Choiseul leur avait attachés; ils avaient l'appui de la maison d'Autriche, qui répandait obscurément quelques centaines de mille livres parmi les conseillers. Ils avaient pour eux, enfin, les jansénistes, qui les avaient, en tout temps et en toute occasion, soutenus contre la cour de France et contre la cour de Rome.

Le duc d'Aiguillon, chef du parti antiparlementaire, était soutenu :

Par madame du Barry, dont il partageait les faveurs avec le roi;

Par le chancelier Maupeou, qui représentait sans cesse à Louis XV les parlements comme capables de renouveler la tragédie de Charles Ier;

Par l'abbé Terray, fatigué des cris et des plaintes que ces parlements poussaient sans cesse contre lui;

Par l'archevêque de Paris, M. de Beaumont, qui, depuis dix ans, appelait de leurs arrêts;

Enfin, par les jésuites, qui pleuraient sur les ruines de leurs établissements détruits.

Les parties étaient en présence, les dispositions prises pour l'attaque et pour la défense : la bataille ne pouvait tarder à être livrée.

Seize jours avant l'exil de M. de Choiseul, le parlement de Paris avait cessé ses fonctions, et tous les parlements des provinces, insurgés contre le roi, avaient multiplié des remontrances, à chacune desquelles madame du Barry disait :

— Encore un pas de fait pour vous détrôner, sire.

Le chancelier Maupeou donna l'ordre au parlement de reprendre ses fonctions, s'il ne voulait encourir la colère du roi.

Le parlement répondit qu'il attendait avec soumission, mais sans fonctionner, les événements dont il était menacé.

Le gant était jeté à l'autorité royale; M. le duc d'Aiguillon le ramassa.

La nuit du 19 au 20 janvier fut fixée pour l'exécution du projet arrêté.

A minuit, tous les magistrats furent réveillés au nom du roi. Des mousquetaires entrent dans leurs chambres, leur présentent l'ordre de reprendre leurs fonctions, et ré-

clament cette seule réponse, sans périphrase aucune : *Oui* ou *non*.

Quelques-uns obéissent; mais, réunis le lendemain, ils se rassurent, se raffermissent et refusent à l'unanimité.

Ce refus est immédiatement suivi de la notification de l'arrêt du conseil, qui déclare leurs charges confisquées. Les mousquetaires, qui s'étaient déjà présentés chez eux, s'y présentent de nouveau avec des ordres d'exil, auxquels il faut obéir sans retard. A la place du parlement, on installe le grand conseil, qui doit le remplacer.

L'archevêque de Paris, dans toute l'exaltation du triomphe, célèbre ce que l'on appelait la messe rouge, et le nouveau parlement est baptisé, séance tenante, du nom de parlement Maupeou.

Mais alors une grande division s'opéra jusque dans les princes de la famille royale. Le comte de la Marche, fils du prince de Conti, et le comte d'Artois, à qui M. de Maupeou avait promis la main de Mademoiselle, reconnurent le nouveau parlement. M. le duc d'Orléans, pressé par madame de Montesson, céda momentanément; mais M. de Conti ne voulut entendre parler d'aucun accommodement avec la nouvelle magistrature. M. de Clermont, suivant l'exemple de M. de Conti, protesta contre ce qui venait de se faire, et, malade d'une maladie mortelle, mourut sans que le roi, qui lui gardait rancune pour son opposition, envoyât demander une seule fois de ses nouvelles.

La pairie protesta aussi contre la ruine de l'ancienne magistrature, mais pour la forme seulement.

Quant aux parlements de province, ils furent cassés sans aucune opposition.

C'est ainsi que s'opéra ce grand événement dont madame du Barry fut le principal levier et dont le duc d'Aiguillon recueillit tous les fruits.

— *La France*, disait madame du Barry à Louis XV, *ton café f... le camp!*

Il y avait bien des choses, comme on le voit, qui *f..... le camp* avec le café de *la France*.

XV

Politique du duc d'Aiguillon. — Le mémoire du dauphin, fils de Louis XV, lui sert de guide. — Difficulté de suivre ce plan vis-à-vis de l'Autriche. — Conduite du duc d'Aiguillon vis-à-vis des puissances secondaires. — M. de Vergennes à Stockholm. — Partage de la Pologne. — Mémoire du duc d'Aiguillon au roi.

Nous avons déjà dit que la politique du duc d'Aiguillon avait pris le contre-pied de celle de M. de Choiseul. Appuyé sur un mémoire du dauphin, père de Louis XVI, il continua hardiment.

Voici la partie de ce mémoire sur laquelle s'appuya la politique du duc d'Aiguillon :

« Je dois me souvenir sans cesse, disait le dauphin, que mille gouvernements ont été anéantis, que plusieurs familles royales se sont éteintes en Europe, et que les principaux États qui m'environnent sont les rivaux de la maison de Bourbon.

» L'histoire en connaît deux principaux : l'Angleterre et l'Autriche.

» L'Angleterre est, des deux rivales, la moins redoutable.

» La France doit se souvenir qu'elle peut être sans ou avec une marine; car les puissances qui n'en ont pas existent bien par leur agriculture, leur commerce et leur

industrie naturelle. Nous avons été fort considérés et redoutables, même sans marine, pendant le ministère du cardinal de Fleury, à qui mon père avait remis en totalité le soin du gouvernement.

» Que l'Angleterre ait donc une plus grande ou moindre prépondérance sur mer, cela ne fait qu'augmenter ou diminuer le bien-être de la France, sans lui porter un préjudice essentiel. L'Angleterre seule doit compter son commerce comme essentiel au maintien de sa situation actuelle; l'Angleterre n'est donc pas une rivale bien à craindre.

» Mais l'Autriche a bien d'autres titres et des moyens hostiles et dangereux par rapport à nous; il est de nos intérêts de la surveiller, de l'environner et de l'empêcher de nous nuire; car sa politique va plus loin que ne veut sa religion; c'est une puissance moderne en Europe, que nous avons vue sortir du néant, et qui s'éleva jusqu'à la monarchie universelle sous Charles-Quint, aux dépens de ses voisins et à notre grand péril.

» Je dois donc m'efforcer de trouver dans l'histoire de mes aïeux par quel moyen ils ont repris à cette maison l'Espagne, Naples, la Lorraine, les Pays-Bas en partie, l'Alsace, la Franche-Comté et le Roussillon, et ne pas oublier que je ne maintiens pas cette politique observatrice. L'Autriche me répondra de ce qu'elle a pris sur mes ancêtres depuis le commencement qu'elle a existé, ce qui n'est pas fort ancien, et on se souvient de ce qu'était la France sous Charlemagne.

» Mes aïeux, ceux au moins de ma branche, avaient été constamment attachés aux principes énoncés ci-dessus, lorsqu'il est arrivé en France un homme, Lorrain de cœur et d'origine, qui fait en ce moment le malheur de ce pays-ci.

» M. le duc de Choiseul, pensionnaire de la maison

d'Autriche, a imaginé de renforcer les premières idées de l'abbé de Bernis, qui avait intérêt de plaire à l'Autriche; l'un et l'autre ont jeté les premiers fondements des plus grands malheurs qui menacent ma maison, si jamais les principes autrichiens viennent à y prévaloir. M. le duc de Saint-Simon m'a fait passer, il y a dix ans, un mémoire fort bien fait à ce sujet, où il prouve que la France ne peut se soutenir sans combattre perpétuellement contre la maison d'Autriche. On le trouvera dans mes papiers; il prouve qu'on ne peut s'arrêter qu'après l'avoir réduite à la situation d'un électorat actuel.

» Mon père, toutefois, par des principes que je ne puis me permettre de censurer, a fait alliance avec la maison d'Autriche, au préjudice des intérêts des petites puissances que mes aïeux se sont fait une gloire de soutenir et de protéger; il n'a jamais voulu approfondir la coupable témérité de M. de Choiseul, qui vient de renverser un édifice affermi par les siècles et par les hommes d'État les plus réfléchis et les plus attachés à notre maison.

» On doit sans doute observer très-religieusement les traités; mais la délicatesse a des bornes, et, lorsque l'État aura reconnu par l'expérience combien est onéreux aux sujets un traité qui lie les mains à la France, qui n'a de vie que par la faculté de l'exercice de la puissance militaire, sans doute qu'il sera donné des limites, sans déclaration de guerre à l'empereur, à un traité qui nous circonscrit de toutes parts, et qui nous empêche d'être Français. »

Malheureusement, vis-à-vis de l'Autriche, le plan était difficile à suivre. L'alliance de 1756 existait toujours, et il n'y avait aucun motif plausible pour la rompre. En outre, Marie-Antoinette avait déjà sur le dauphin un empire décidé, et, s'il avait montré une si grande haine contre M. de

Choiseul, ce n'était point parce que M. de Choiseul était l'agent de l'Autriche, c'était parce que le dauphin supposait que M. de Choiseul avait été la cause de la mort de son père. D'ailleurs, le roi pouvait mourir, le roi qui ne se privait d'aucun plaisir, malgré son âge avancé; alors tout se retrouvait dans le même état, et M. d'Aiguillon pouvait dire, comme l'instituteur du corbeau romain : *Opera et impensa periit.*

Il se mit donc à préparer tout doucement l'Europe à voir, un jour ou l'autre, annuler ce fatal traité de 1756.

Les puissances subalternes, surtout, étaient, comme nous l'avons dit, effrayées de la grande alliance austro-française. Le duc d'Aiguillon s'occupa de les calmer, de les écouter, de les accueillir.

Il commença par raccommoder la Suède et le Danemark, nos deux alliés naturels au Nord, depuis que la Pologne existait encore comme royaume, mais n'existait plus comme puissance.

Le duc de Choiseul avait constamment molesté les Suisses, nos anciens alliés. Il disait d'habitude : « Vil comme un Suisse ! » Puis, les blessant dans leurs intérêts, il ouvrait le port de Versoix sur le lac de Genève.

Le duc d'Aiguillon interrompit ces travaux.

Le duc de Choiseul avait enlevé au pape le comtat Venaissin et la ville d'Avignon; c'était pour compenser, disait-il, la perte des colonies, mais, en réalité, pour réjouir les philosophes qui attaquaient la religion.

Le duc d'Aiguillon fit amende honorable à Ganganelli, et lui rendit la ville et le comtat.

L'Angleterre, nous ayant attachés à la maison d'Autriche, avait pris parti pour Frédéric II. Cette alliance de l'Angleterre avec Frédéric, c'était la guerre contre nous. Le duc d'Aiguillon jeta les bases d'un traité de paix et d'un

contrat de commerce, lesquels devaient renouer toutes les relations amicales qui avaient existé pendant les trente ans qui avaient suivi la paix d'Utrecht.

Depuis les fameuses expéditions de Charles XII, qui avaient épuisé le pays d'hommes et d'argent, la Suède, effrayée de cette omnipotence royale qui entraînait un peuple à sa suite dans l'abîme, la Suède avait tout fait pour réprimer l'autorité de ses rois; elle était divisée en factions qui écoutaient l'Autriche, le Danemark et le roi de Prusse. L'autorité de la France, si réelle en Suède sous Gustave-Adolphe, avait fait place à l'autorité autrichienne; c'était toute une position perdue à reconquérir. Gustave III était désireux de sortir de cette tutelle qui lui était imposée par le peuple et par la noblesse. N'étant que prince héréditaire, il avait écrit à M. de Choiseul de ce désir; mais M. de Choiseul se serait bien gardé de faire droit aux demandes du jeune prince; c'était désobliger trop directement l'Autriche. Le duc d'Aiguillon, au contraire, ne garda pas ces ménagements. Il tira de l'exil, où l'avait envoyé M. de Choiseul, M. de Vergennes, notre ancien ambassadeur à Constantinople, lui donna ses instructions, et l'envoya en Suède, revenant ainsi aux plans de la vieille diplomatie française : *Relever les faibles, humilier les forts.*

La présence de M. de Vergennes à Stockholm porta ses fruits : une révolution éclata en Suède, qui rendit au roi Gustave la puissance que la noblesse partageait avec lui, et le délivra de l'influence russe, autrichienne et prussienne. Cette révolution s'accomplit en cinquante-quatre heures et sans effusion de sang, le 10 août 1772.

Il est vrai que, vingt ans après, le comte de Horn, le comte de Ribing et Ankastroëm, prirent sur Gustave III une sanglante revanche.

Nous avons exposé l'état de faiblesse où était, au milieu

des conflits européens, tombée la Pologne, du moment que la main puissante de la France s'était retirée d'elle. Catherine II, qui avait des vues sur cette malheureuse nation, lui avait donné un roi, et, bien certaine de la nullité de ce roi, elle se préparait à l'envahissement de son royaume.

Le duc de Choiseul n'avait vu, dans l'alliance des cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg, qu'une simple défection à l'alliance de Vienne et de Versailles ; mais la cour de Vienne voyait plus loin, elle ; elle voyait la cour de France ruinée en hommes et en argent, et, par conséquent, médiocre auxiliaire, du moment que la Russie s'éloignait d'elle; c'était alors que M. de Choiseul avait donné l'ordre à M. de Vergennes de soulever la Turquie contre la Russie. En cas de victoire des armées turques, la puissance et surtout le prestige de l'empire russe s'affaiblissait ; en cas de défaite, la Russie rapprochait ses possessions des possessions autrichiennes, et inquiétait l'Empire, qui se trouvait avoir d'autant plus besoin de nous. M. de Vergennes avait donc eu beau représenter à M. de Choiseul l'inutilité de cette guerre et lui prédire son désastreux résultat; il avait ordonné à notre ambassadeur d'aller de l'avant, et, sur de nouvelles observations de M. de Vergennes, il lui avait envoyé sa démission et l'ordre de venir en Bourgogne, où, depuis cette époque, il était resté sans crédit et sans emploi.

Ce qu'avait prédit M. de Vergennes arriva : la Turquie fut battue, comme nous l'avons dit à propos des fêtes données par Potemkine à Catherine II ; les armées russes envahirent la Moldavie, et les chevaux des Cosaques du Don se désaltérèrent au Danube. Alors, l'Autriche, effrayée du contact qui s'opérait entre les conquêtes russes et ses possessions territoriales, se rapprocha du roi de Prusse, sol-

licitant la neutralité en cas de guerre. Ainsi, le vieux Frédéric, presque intrus à son arrivée au trône dans la grande famille des rois européens, ce petit électeur de Brandebourg, comme on l'appelait encore au commencement de son règne, se trouvait, dans sa vieillesse, courtisé par les deux grandes puissances du Nord, et l'arbitre des destinées européennes, tandis que M. de Choiseul, qui avait voulu le détrôner, était, lui, exilé à Chanteloup.

De ce rapprochement de l'Autriche et de la Prusse, naissait l'idée du partage de la Pologne.

Chacun y trouvait son compte.

La chose fut donc promptement arrêtée entre les puissances du Nord, qui ne crurent point pour cela avoir besoin de la France.

L'Autriche introduisit ses troupes dans Zips, et la Prusse dans le duché de Posen. Catherine tenait Varsovie.

La commotion fut grande à Versailles quand on apprit le grand écartèlement politique.

M. d'Aiguillon mit le mémoire suivant sous les yeux du roi.

« Voyez, disait-il, quelle foi la France peut ajouter à l'amitié de la maison d'Autriche, et ce que nous devons attendre d'une maison, l'alliée du roi par le double lien d'un traité et d'un mariage. Un jour, la cour de Vienne veut augmenter ses possessions aux dépens du roi de Prusse, et alors elle soulève contre ce prince, conjointement à elle, la France, la Russie, la Suède. Un autre jour, elle veut augmenter ses domaines aux dépens de la Pologne, notre meilleure amie; alors, elle se rapproche du roi de Prusse, l'ennemi du roi, elle s'allie avec lui et avec la tzarine, qui est plus que jamais envenimée contre nous.

» D'un autre côté, rien n'égale l'ambition démesurée du jeune empereur Joseph. Il n'attend plus que le moment de

régner seul pour développer le système qu'il roule dans sa tête; il a des vues éloignées sur la Bavière; il convoite le Frioul vénitien; il veut ouvrir l'Escaut, fermé par tant de traités; il désire la possession de la Bosnie; et qui nous dit qu'il a oublié les pertes de la Lorraine, de l'Alsace et de la Silésie? Celui qui ose nous ravir le meilleur de nos amis, celui qui le dépouille de ses domaines, n'est-il pas capable de se ressaisir, s'il le peut, des possessions que nous lui avons prises? Celui qui méprise une alliance aussi importante que celle de la cour de Versailles, pour opérer des envahissements inouïs à notre préjudice, n'est-il pas capable de former des liaisons contre nous? Le résultat de notre alliance avec la cour de Vienne, de cette alliance qui nous a tant épuisés d'hommes et d'argent, est que nous sommes sans amis, et qu'il existe une ligue très-redoutable au nord de l'Europe contre nous, celle de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg. Dans un clin d'œil, ces trois puissances peuvent mettre sur pied trois cent mille hommes; dans un clin d'œil, elles peuvent les établir à discrétion sur le territoire des puissances faibles qui leur restent à envahir; dans un clin d'œil, elles peuvent consommer l'entière destruction de la Pologne. La France sans alliés, la France avec peu de moyens de résistance actuelle, la France épuisée par la dernière guerre entreprise pour le maintien de la maison d'Autriche et pour favoriser le recouvrement de ses domaines, se trouve donc dans une crise des plus fâcheuses; elle est réduite au silence le plus humiliant; elle est obligée de réprimer son propre caractère et de ne développer que celui d'une nation observatrice, bénévole, qui approuve tout ce qui se fait aujourd'hui, sans qu'on daigne la consulter. Que sont devenus ces temps où il n'était pas permis, en Europe, de tirer un coup de canon sans l'aveu du roi?

» Quelque critique que soit aujourd'hui la situation politique de la France, il lui reste néanmoins des ressources égales, et peut-être supérieures à celles de la ligue du Nord.

» Mais que de préjugés, soit réels, soit exagérés, n'avons-nous pas à détruire pour préparer l'alliance avec une puissance dont l'amitié est en ce moment nécessaire au roi pour réprimer les projets des puissances du Nord ! Si nous voulions nous unir à la cour de Londres, que de sources d'inimitiés à tarir ! que de préjugés à vaincre ! On a des preuves que le cabinet de Saint-James nous regarde comme peu étrangers aux troubles de l'Amérique. Le caractère de M. de Choiseul et la guerre qu'il a voulu encore susciter contre l'Angleterre, dans une circonstance où l'état des affaires de l'Europe pouvait faciliter un rapprochement urgent et nécessaire, suffiraient pour entretenir la cour de Londres dans l'appréhension que nous sommes toujours ses ennemis.

» Malgré cette situation avec la cour de Londres, l'aspect du Nord allié, réuni, armé et envahissant les domaines de nos amis, m'oblige de proposer au roi une contre-ligue du Midi, composée de la France, de l'Espagne, de l'Angleterre et de la Sardaigne. Les nouveaux liens qui nous unissent avec le roi de Sardaigne nous assurent de son amitié ; l'Espagne se laissera persuader avec plus de difficulté, parce que M. de Choiseul l'a singulièrement animée et contre la cour de Londres et contre son ministère. Quant au roi d'Angleterre, que de moyens n'avons-nous pas de tempérer cette lutte perpétuelle et cette rivalité hostile qui contrariaient nos liaisons commerciales ! Je vais exposer ses intérêts relatifs au partage de la Pologne.

» Toute l'Europe est persuadée que ce partage change la monarchie prussienne en puissance vraiment maritime ;

de l'état de monarchie militaire et agricole, elle passe à l'état de puissance commerçante et maritime, et, comme dans quelques années nous avons vu le roi de Prusse envahir des provinces sur des voisins plus forts que lui, comme nous l'avons vu les défendre depuis contre toute l'Europe qui voulait les lui reprendre; en quelques années aussi, nous pouvons le voir, à cause de sa parcimonie et de son activité, devenir le roi de la Baltique. Possesseur de Dantzig, la Vistule va être pour lui une nouvelle Tamise; en sorte que cette puissance, si peu comptée et si peu connue, il y a quelques années, peut devenir, sous le roi Frédéric, un État redoutable aux puissances continentales comme aux puissances maritimes; l'Angleterre le sait, et cette nation est si éclairée sur son commerce et ses intérêts maritimes, qu'il s'élève en ce moment dans Londres une rumeur extraordinaire et très-éclatante contre la métamorphose de la puissance prussienne en État commerçant et maritime.

» La Russie, d'un autre côté, menaçant Constantinople et manifestant sérieusement des projets sur la navigation de la mer Noire et peut-être sur celle de la Méditerranée, peut envahir dans cette contrée tout le commerce maritime des Anglais. Que de cas d'une alliance contre la ligue du Nord! que de moyens pour nous aider des Anglais contre les dangers qui les menacent et qui nous menacent avec eux! Je propose ces vues à la sagesse du roi, et, puisque le Nord est ligué et armé contre nos amis, puisque l'Autriche nous abandonne à nos propres ressources, je ne trouve à opposer à cette ligue menaçante que l'alliance des quatre puissances capables de la contre-balancer : la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Sardaigne.

» Je donnerai le développement de ces bases dans des mémoires ultérieurs. »

XXVI

Vieillesse de Louis XV. — Sa tristesse. — La mort plane et moissonne autour de lui. — Le maréchal d'Armentières. — M. de Chauvelin. — La prédiction de la fête des Loges. — M. de Chauvelin au souper des petits appartements. — Le whist du roi. — Mort de M. de Chauvelin. — Tristesse de Louis XV. — Les voyages. — Madame du Barry. — Beaumarchais. — Goëzman. — *Le Barbier de Séville.* — M. de Fronsac. — Rapt, incendie et viol. — Le poëte Gilbert. — Le marquis de Sade. — L'évêque de Tarbes et la Gourdan. — Gluck et Piccini. — Les deux camps. — Les joies nouvelles. — Les courses. — — Les jockeys. — Les courtisanes. — Louis XV. — Souvenir de M. de Chauvelin. — L'abbé de Beauvais. — Craintes du roi. — Les présages du mois d'avril. — Morts subites. — Lebel et la fille du meunier. — La visite préparatoire négligée. — La petite vérole. — L'archevêque. — Les Choiseul. — La du Barry. — Le duc de Richelieu. — Lorri et Bordeu. — La Martinière. — Terreur du roi. — Madame du Barry s'éloigne. — Les évêques. — Le duc d'Aiguillon. — Retour de madame du Barry. — La dernière entrevue. — M. de la Vrillière. — Le duc de Fronsac. — Le curé de Versailles. — La déclaration du roi. — Ses derniers moments. — Son délire. — Mesdames de France. — Mort du roi. — Sophie Arnould et madame du Barry.

Il est vrai qu'une chose ôtait de l'importance à toutes ces choses. Louis XV, âgé de soixante-trois ans seulement, paraissait dix ans de plus que le duc de Richelieu, qui en avait soixante et seize. Louis XV, le beau cavalier à l'œil bleu, à l'oreille fine, au jarret tendu, Louis XV perdait la vue; Louis XV devenait sourd; Louis XV ne montait plus à cheval qu'à l'aide d'un marchepied. L'ennui, qui planait

sur son front dès sa jeunesse, avait fondu sur le vieillard, s'acharnait à lui et le dévorait. Autour de lui, d'ailleurs, s'accomplissait le fatal spectacle qui accompagne les hommes en train de faire leurs derniers pas dans la vie. Autour de lui, tout ce qu'il avait aimé d'amour était tombé. Madame de Vintimille, madame de Châteauroux, madame de Pompadour; tout ce qu'il avait aimé par les liens de la famille : fils, petit-fils, bru, femme, amis, tout tombait. Le maréchal d'Armentières, son menin, né la même année que lui, venait de mourir. Restaient M. de Chauvelin et M. de Richelieu.

M. de Chauvelin, surtout, était de la part du roi l'objet d'une attention particulière. Le roi s'intéressait singulièrement à sa santé. A lui et aux autres, Louis XV s'informait, à chaque instant, comment allait M. de Chauvelin; cette grande amitié étonnait tout le monde, dans ce cœur dont l'égoïsme était connu. On en sut un jour la cause.

A une fête des Loges, M. de Chauvelin s'était fait dire la bonne aventure par un sorcier à tréteaux, et celui-ci avait prédit que M. de Chauvelin mourrait six mois avant le roi.

Cette prédiction était venue aux oreilles de Louis XV; de là cette sollicitude pour la santé de M. de Chauvelin.

Or, cette dernière épouvante ou ce dernier avertissement devait lui venir à son tour.

Le 23 novembre 1773, le roi avait soupé dans les petits appartements, chez madame la comtesse du Barry, et, de la part de la comtesse, avait invité M. de Chauvelin à partager le souper. M. de Chauvelin avait accepté, mais tout en priant le roi de ne point exiger qu'il mangeât, attendu qu'il se sentait légèrement indisposé. En effet, au souper, M. de Chauvelin, qui avait commencé un whist avec Sa Majesté, ne mangea que deux pommes cuites; puis, après

le souper, il reprit son jeu. La partie terminée, M. de Chauvelin se leva et alla s'adosser à la chaise de madame de Mirepoix, qui jouait à une autre table. Au moment où il plaisantait avec cette dame, le roi, qui était en face du marquis, remarqua l'altération de son visage.

— Qu'avez-vous donc, Chauvelin? demanda le roi.

Et, comme le roi achevait, M. de Chauvelin ouvrit la bouche, pour répondre sans doute ; mais il ne put articuler un son et tomba à la renverse.

On appela les médecins; mais, lorsqu'ils arrivèrent, le marquis était mort.

Depuis cette mort, on vit rarement sourire le roi. Dans tous les pas qu'il faisait, on eût dit que le spectre du marquis marchait à ses côtés. La voiture seule le distrayait un peu : on multiplia les voyages. Le roi allait de Rambouillet à Compiègne, de Compiègne à Fontainebleau, de Fontainebleau à Versailles; à Paris, jamais; Paris était en horreur au roi depuis sa révolte à propos des bains de sang.

Mais toutes ces belles résidences, au lieu de le distraire, le ramenèrent au passé, le passé aux souvenirs, les souvenirs à la réflexion. Ces réflexions tristes, amères, profondes, madame du Barry seule pouvait l'en tirer, et c'était vraiment pitié à voir la peine que prenait cette jeune et jolie créature à réchauffer non plus le corps, mais le cœur du vieillard.

Pendant ce temps, la société se décomposait comme la monarchie. Aux infiltrations philosophiques de Voltaire, de d'Alembert et de Diderot, succédaient les averses scandaleuses de Beaumarchais. Beaumarchais publiait son fameux mémoire contre le conseiller Goëzman; et ce magistrat, membre du tribunal Maupeou, n'osait plus reparaître sur son siége. Beaumarchais faisait répéter *le Bar-*

bier de Séville, et l'on parlait déjà des hardiesses qu'allait débiter sur la scène le philosophe Figaro.

Une aventure de M. le duc de Fronsac avait fait scandale.

Deux aventures de M. le marquis de Sade avaient fait horreur.

M. de Fronsac, qui n'avait ni la séduction qui fait aimer, ni l'esprit qui enchaîne l'amour, M. de Fronsac, libertin brutal et pressé, avait avantageusement succédé à ce comte de Charolais, à l'assassin duquel Louis XV, jeune, avait d'avance promis sa grâce. Des laquais recrutaient pour lui, enlevaient les jolies filles, les jetaient dans la couche de leur maître, et, de cette couche, M. de Fronsac les faisait passer à l'Opéra.

C'est que l'Opéra émancipait, et que les parents n'avaient plus le droit de réclamer leurs filles, une fois qu'elles justifiaient d'un engagement à l'Académie de musique.

Une résista. Elle était de naissance obscure; peut-être aimait-elle, et de là lui venait sa force. Devenu furieux par cette résistance, le duc de Fronsac commit, la même nuit, trois crimes pour la posséder; trois crimes dont chacun, à cette époque, était puni de mort : l'incendie, le rapt et le viol.

Une nuit, il fit mettre le feu à la maison de la jeune fille. La Gourdan était prévenue. Nous avons déjà, à propos de madame du Barry, parlé de cette illustre appareilleuse. Une femme, envoyée par elle, recueille la victime évanouie, l'emporte sous prétexte de lui porter secours, et l'amène dans la maison infâme. Arrivée là, Fronsac paraît. La jeune fille appelle, crie, se défend, se débat; Fronsac la pousse dans un fauteuil à ressort, où ses membres sont comprimés, où toute défense devient impossible, et où le crime s'accomplit.

Une information fut commencée, mais assoupie. Tout se tut, hors le poëte qui jeta son cri d'indignation comme il avait déjà fait à propos de Lally-Tollendal.

Écoutez Gilbert, c'est lui qui fera justice et du coupable et de la justice qui laisse le crime impuni :

La fille d'un bourgeois a frappé Sa Grandeur,
Il jette le mouchoir à sa jeune pudeur.
« Volez, et que cet or, de mes feux interprète,
Coure avec ces bijoux marchander sa défaite;
Qu'on la séduise! » Il dit : les eunuques discrets,
Philosophes abbés, philosophes valets,
Intriguent, sèment l'or, trompent les yeux d'un père;
Elle cède. — On l'enlève. En vain gémit sa mère :
Échue à l'Opéra par un rapt solennel,
La honte la dérobe au pouvoir paternel.
Cependant une vierge aussi sage que belle
Un jour, à ce sultan se montra plus rebelle;
Tout l'art des corrupteurs, auprès d'elle assidus,
Avait pour le servir fait des crimes perdus.
Pour ses plaisirs d'un soir, que tout Paris périsse!
Voilà que, dans la nuit, de ses fureurs complice,
Tandis que la beauté victime de son choix
Goûte un chaste sommeil sous la garde des lois,
Il arme d'un flambeau ses mains incendiaires,
Il court, il livre au feu les toits héréditaires
Qui la voyaient braver son amour oppresseur,
Et l'emporte mourante en son char ravisseur.
Obscur, on l'eût flétri d'une mort légitime;
Il est puissant, les lois ont oublié son crime.

Ainsi M. de Richelieu était dépassé par son fils, et bien au delà. Quand le duc manquait d'argent, il se contentait de mettre en gage sa plaque du Saint-Esprit, et il en était quitte pour ce couplet :

Judas vendit Jésus-Christ,
Et s'en pendit de rage;
Richelieu, plus fin que lui,
N'a mis que le Saint-Esprit
En gage, en gage, en gage!

Il y avait bien certaines pastilles aphrodisiaques qui portaient le nom de *pastilles à la Richelieu;* mais de ces pastilles aux mouches cantharides du marquis de Sade, il y avait loin.

Disons un mot du marquis de Sade, une des personnifications les plus curieuses de la fin du siècle de Louis XV. C'était un beau seigneur, déjà âgé, à cette époque, de trente-cinq ans, qui était né dans l'hôtel de madame la princesse de Condé, dont sa mère était dame d'honneur. Il descendait de la belle Laure, disait-il. Rien de plus possible : malgré son amour platonique pour Pétrarque, la belle Laure avait eu douze enfants. Élevé au collége Louis-le-Grand, il était, à l'âge de treize ans, entré aux chevau-légers. Il avait fait la guerre de Sept ans, puis il avait, malgré lui, épousé mademoiselle de Montreuil.

Le marquis de Sade était riche, il était jeune, il était beau, il portait un nom honorable; pourquoi cet esprit fasciné ? pourquoi ce cœur pervers ? pourquoi ces désirs immondes ? pourquoi cette rage de sang ?

Un soir, un samedi saint, il passe sur la place des Victoires; il y est accosté par une femme qui lui demande l'aumône. Il s'arrête, il la regarde, elle est jeune et jolie; il s'informe à elle pour savoir si elle ne fait pas un autre métier plus agréable et plus lucratif. Elle est honnête; cette honnêteté semble le toucher; il plaint sa misère, il lui propose de la prendre comme gouvernante, de la mettre à la tête de sa maison. Elle y consent; il lui met une bourse dans la main, et lui donne rendez-vous pour

le lendemain à sa maison d'Arcueil. La malheureuse ne se défie de rien ; elle y vient à l'heure indiquée. Le marquis l'attend, va fermer les portes derrière elle, renouvelle ses instances, et, comme elle continue de refuser, il s'en empare l'épée à la main, la force à se déshabiller ; puis, quand elle est nue, il l'attache à la colonne d'un lit, la flagelle, lui incise le corps avec un canif, et dans les incisions fait couler de la cire brûlante ; puis il se retire, la laissant sanglante et à moitié brûlée. Alors, à force d'efforts, elle rompt ses liens, court à la fenêtre, appelle ; puis, comme elle entend du bruit dans l'escalier, et qu'elle préfère la mort au renouvellement de ses souffrances, elle se jette par la fenêtre.

Le marquis était revenu tranquillement à Paris. Tout était bien fermé, il la croyait bien garrottée ; il espérait sans doute qu'elle mourrait de faim.

Cette fois, l'affaire est évoquée et suit son cours ; et le marquis de Sade fait *six semaines* de prison au château de Pierre-Encise.

Au bout de six semaines, il en sort, oublie la malheureuse fille Keller, qui, outre les blessures qu'il lui a faites, s'est cassé, en sautant par la fenêtre, la cuisse et le bras. Il se retire dans son beau château de Lacoste, près de Marseille, vient dans la ville au mois de juin 1772, y donne un bal où il réunit les plus charmantes femmes de la ville ; puis, pendant le bal, leur fait manger des pastilles aux cantharides.

Au bout d'une heure, le bal est changé en orgie romaine. Trois femmes en meurent ; cinq ou six en deviennent folles.

M. de Sade s'enfuit en enlevant sa belle-sœur, et le parlement d'Aix le condamne à mort comme empoisonneur.

Mais l'arrêt du parlement d'Aix est cassé, et le marquis rachète sa tête pour cinquante francs.

Il revient, et publie *Justine*.

Ce n'est plus au gouffre que marche la société, c'est à l'égout.

Pour faire pendant à cette ordure, le chevalier de Nercîat publie, en 1770, *Félicia ou Mes Fredaines*.

Un jeune prêtre écrit une lettre sur les dangers de la continence.

Toutes ces anecdotes sont bien honteuses, bien immondes ; mais ce sont les seules qui amusent le roi. M. de Sartines lui en fait un journal (c'est encore une idée de l'ingénieuse madame du Barry), un journal qu'il lit le matin dans son lit, et qui parfois, à force de turpitude, finit par éveiller ses désirs. Ce journal se rédige dans tous les lupanars de Paris, et particulièrement chez cette fameuse Gourdan, dont nous prononçons pour la troisième fois le nom.

Un jour, le roi apprend par ce journal que M. de Lorry, évêque de Tarbes, a eu, la veille, l'impudence de rentrer à Paris, ramenant en calèche découverte madame Gourdan et deux de ses pensionnaires. Cette fois, c'est trop fort, le roi fait prévenir le grand aumônier, qui appelle près de lui l'évêque.

Cependant tout s'explique, par hasard, à la plus grande gloire de la pudeur et de la charité du prélat. En revenant de Versailles, l'évêque de Tarbes a vu à pied, sur la grande route, trois femmes près d'un carrosse brisé ; pris de pitié pour leur embarras, il leur a offert une place dans sa voiture. La Gourdan a trouvé la proposition plaisante, et a accepté.

Et chacun de ne pas vouloir ajouter foi à cette naïveté du prélat. Chacun de lui dire :

— Comment ! vous ne connaissez pas la Gourdan ? En vérité, c'est incroyable !

Au milieu de tout cela, la fameuse guerre musicale entre les gluckistes et les piccinistes est déclarée : la cour se sépare en deux partis.

La dauphine, jeune, poétique, organisée musicalement, élève de Gluck, ne trouvait dans nos opéras qu'un recueil d'ariettes plus ou moins gracieuses. En voyant représenter les tragédies de Racine, elle eut l'idée d'envoyer à son maître, *Iphigénie en Aulide* et de l'inviter à verser les flots de sa musique sur les vers harmonieux de Racine. Au bout de six mois, la musique fut faite, et Gluck apporta lui-même sa partition à Paris.

Une fois arrivé, Gluck devint le favori de la dauphine, et eut ses entrées à toute heure dans les petits appartements.

Il faut s'habituer à tout, et surtout au grandiose. La musique de Gluck ne fit pas, à son apparition, tout l'effet qu'elle devait faire. Aux cœurs vides, aux âmes fatiguées, il ne faut pas la pensée, le bruit suffit : la pensée est une fatigue, le bruit est une distraction.

La vieille société préféra la musique italienne ; le grelot sonore à l'orgue mélodieux.

Madame du Barry, par esprit d'opposition, et parce que la dauphine avait mis en avant la musique allemande, madame du Barry prit parti pour la musique italienne. On envoya des libretti à Piccini. Piccini renvoya des partitions, et la jeune et la vieille société se partagèrent en deux camps.

C'est que des idées tout à fait nouvelles se faisaient jour au milieu de cette antique société française, comme des fleurs inconnues qui poussent entre les pavés disjoints des cours sombres, entre les pierres lézardées d'un ancien château. Ces idées, c'étaient les idées anglaises, les jar-

dins aux mille allées fuyantes avec des massifs de pelouses, des corbeilles de fleurs, des nappes de gazon ; c'étaient des cottages, les courses du matin, sans poudre et sans rouge, avec un simple chapeau de paille à large bord, un bluet ou une marguerite dessus ; c'étaient les promeneurs guidant un cheval fougueux, suivis de jockeys aux casquettes noires, aux vestes rondes, aux culottes de peau ; c'étaient des phaétons à quatre roues qui faisaient fureur, des princesses mises comme des bergères, des actrices mises comme des reines ; c'étaient la Duthé, la Guimard, la Sophie Arnould, la Prairie, la Cléophile, se couvrant de diamants, tandis que la dauphine, la princesse de Lamballe, madame de Polignac, madame de Langeac, ne demandaient qu'à se couvrir de fleurs.

Et, à la vue de toute cette société nouvelle marchant à l'inconnu, Louis XV inclinait de plus en plus la tête. En vain la folle comtesse tournait-elle autour de lui, bourdonnante comme une abeille, légère comme un papillon, resplendissante comme un colibri. A peine, de temps en temps, le roi relevait-il son front appesanti, sur lequel on eût dit qu'à chaque instant s'étendait plus visible le sceau de la mort.

C'est que le temps s'écoulait ; c'est qu'on était entré dans le sixième mois depuis la mort du marquis de Chauvelin ; c'est qu'on était au 5 mai, et que, le 23 du mois, il y aurait six mois, jour pour jour, que le favori du roi était mort.

Puis, comme si tout conspirait pour se joindre au lugubre présage, l'abbé de Beauvais avait prêché à la cour, et, dans son sermon sur le besoin de se préparer à la mort, sur le danger de l'impénitence finale, il s'était écrié :

— Encore quarante jours, sire, et Ninive sera détruite !

De sorte que, lorsqu'il avait pensé à M. de Chauvelin, le

roi pensait à l'abbé de Beauvais ; de sorte qu'il avait dit au duc d'Ayen :

— Il y aura, le 23 mai, six mois que Chauvelin est mort.

Il se retournait vers le duc de Richelieu et murmurait :

—C'est quarante jours, n'est-ce pas, qu'il a dit, ce diable d'abbé de Beauvais ?

— Oui, sire : pourquoi cela ?

Et, sans répondre à Richelieu, Louis XV ajoutait :

— Je voudrais que ces quarante jours fussent passés.

Ce n'était pas le tout, l'almanach de Liége avait dit, à propos du mois d'avril :

« Dans ce mois d'avril, une dame des plus favorites jouera son dernier rôle. »

De sorte que madame du Barry faisait chorus aux lamentations du roi, et disait du mois d'avril ce qu'il disait de ces quarante jours, c'est-à-dire :

— Je voudrais bien que ce maudit mois d'avril fût passé.

Dans ce maudit mois d'avril qui effrayait tant madame du Barry, et pendant ces quarante jours qui étaient la passion du roi, les présages se multiplièrent ; l'ambassadeur de Gênes, Sorba, que le roi voyait fréquemment, fut frappé de mort subite. L'abbé de Laville, venant à son lever pour le remercier de la place de directeur des affaires étrangères qu'il venait de lui donner, roula à ses pieds frappé d'apoplexie en sa présence. Enfin, le roi étant à la chasse, la foudre tomba près de lui.

Tout cela le rendait de plus en plus sombre.

On avait espéré quelque chose du retour du printemps. Cette nature qui, au mois de mai, secoue son linceul, cette terre qui reverdit, ces arbres qui revêtent leurs robes printanières, cet air qui se peuple d'atomes vivants, ces

souffles de feu qui passent avec les brises et qui semblent des âmes cherchant des corps, tout cela pouvait rendre quelque existence à cette matière inerte, quelque mouvement à cette machine usée.

Vers le milieu d'avril, Lebel vit chez son père la fille d'un meunier, dont la beauté singulière le frappa. Il pensa que c'était une friandise qui pouvait réveiller l'appétit du roi. Il lui en parla avec enthousiasme, et Louis XV consentit négligemment à ce nouvel essai de distraction.

En général, avant d'arriver au roi, les jeunes filles que Louis XV devait honorer de ses bontés royales passaient à la visite des médecins, puis par les mains de Lebel, puis enfin arrivaient au roi.

Cette fois, la jeune fille était si fraîche et si jolie, que toutes précautions furent négligées, et, eussent-elles été prises, il eût certes été difficile au plus habile médecin de reconnaître que, depuis quelques heures, elle avait la petite vérole.

Le roi avait déjà eu cette maladie dans sa jeunesse ; mais, deux jours après, elle se manifesta une seconde fois.

Une autre maladie mal guérie reparut en même temps ; ce qui fit dire aux Parisiens quand on leur annonça que Louis était mort de la *petite* vérole :

— Chez les grands, il n'y a rien de petit.

On fit aussi cette épitaphe :

La vérole, par un bienfait,
A mis enfin Louis-Quinze en terre ;
En dix jours, la *petite* a fait
Ce que, pendant vingt ans, la grosse n'a pu faire.

Enfin, une fièvre maligne brocha sur le tout et vint compliquer la situation.

Le 29 avril, la première éruption se manifesta, et l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, accourut à Versailles.

Cette fois, la situation était étrange ; l'administration des sacrements, si la nécessité s'en faisait sentir, ne pouvait avoir lieu *qu'après l'expulsion de la concubine*, et cette concubine qui appartenait au parti jésuitique dont Christophe de Beaumont était le chef, cette concubine, au dire même de l'archevêque, avait rendu, par le renversement du ministère Choiseul et par le renversement du parlement, de si grands services à la religion, qu'il était impossible de la déshonorer canoniquement.

Les chefs de ce parti étaient, avec M. de Beaumont et madame du Barry, le duc d'Aiguillon, le duc de Richelieu, le duc de Fronsac, Meaupeou et Terray.

Tous étaient renversés du même coup qui renversait madame du Barry; ils n'avaient donc aucun motif de se déclarer contre elle.

Le parti de M. de Choiseul, au contraire, qui était partout, jusque dans la ruelle du roi, demandait l'expulsion de la favorite et une confession prompte; ce qui était curieux à voir, puisque c'était le parti des philosophes, des jansénistes et des athées, qui poussait le roi à la confession; tandis que c'étaient l'archevêque de Paris, les religieux et les dévots qui désiraient que le roi refusât de se confesser.

Telle était la singulière situation des esprits lorsque, le 1er mai, à onze heures et demie du matin, l'archevêque se présenta pour voir le roi malade.

A tout hasard, en apprenant que l'archevêque était arrivé, la pauvre madame du Barry se sauva.

Ce fut le duc de Richelieu qui vint à la rencontre du prélat, dont il ignorait encore les intentions.

— Monseigneur, dit le duc, je vous conjure de ne pas effrayer le roi par cette *proposition théologique* qui a fait mourir tant de malades; mais, si vous êtes curieux d'entendre des péchés jolis et mignons, mettez-vous là, je me confesserai à la place du roi, et je vous en dirai de tels, que vous n'en avez pas entendu de pareils depuis que vous êtes archevêque de Paris. Maintenant, si ma proposition ne vous agrée point, si vous voulez absolument confesser le roi, et renouveler à Versailles les scènes de M. l'évêque de Soissons à Metz; si vous voulez congédier madame du Barry avec éclat, réfléchissez sur les suites et sur vos propres intérêts : vous opérez le triomphe du duc de Choiseul, votre plus cruel ennemi, dont madame du Barry a tant contribué à vous délivrer, et vous persécutez votre amie au profit de votre ennemi. Oui, monseigneur, votre amie, et si bien votre amie, qu'hier elle me disait encore : « Que M. l'archevêque nous laisse tranquilles, et il aura sa calotte de cardinal; c'est moi qui m'en charge et qui vous en réponds. »

L'archevêque de Paris avait laissé dire M. de Richelieu; car, quoique du même avis que lui au fond, il fallait qu'il eût l'air d'être persuadé. Heureusement, le duc d'Aumont, madame Adélaïde et l'évêque de Senlis vinrent se joindre au maréchal et lui donner des armes contre lui-même. Il eut l'air de céder, promit de ne rien dire, entra chez le roi, auquel il ne parla nullement de confession, ce qui satisfit si fort l'auguste malade, qu'il fit rappeler aussitôt madame du Barry, dont il baisa les belles mains en pleurant de joie.

Le lendemain, 2 mai, le roi se trouvait un peu mieux; au lieu de la Martinière, son médecin habituel, madame du Barry lui avait donné ses deux médecins, Lorry et Bordeu. Les deux docteurs avaient reçu pour recommandation

première de cacher au roi la nature de sa maladie, de lui taire la situation dans laquelle il se trouvait, et surtout d'éloigner de lui l'idée qu'il fût assez malade pour avoir besoin de recourir aux prêtres.

Cette amélioration dans la santé du roi permit à la comtesse de reprendre un instant ses airs libres, ses propos habituels, ses gentillesses accoutumées; mais, au moment même où, à force de verve et d'esprit, elle parvenait à faire sourire le malade, la Martinière, à qui l'on n'avait pas ôté ses entrées, parut sur le seuil de la porte, et, offensé de la préférence que l'on donnait sur lui à Lorry et à Bordeu, marcha droit au roi, lui prit le pouls et secoua la tête.

Le roi l'avait laissé faire en le regardant avec terreur; cette terreur augmenta encore lorsqu'il vit le signe décourageant que faisait la Martinière.

— Eh bien, la Martinière? demanda le roi.

— Eh bien, sire, si mes confrères ne vous ont pas dit que le cas était des plus graves, ce sont des ânes ou des menteurs.

— Que penses-tu que j'aie, la Martinière? demanda le roi.

— Pardieu! sire, ce n'est pas difficile à voir: Votre Majesté a la petite vérole.

— Et tu dis que tu n'as pas d'espoir, mon ami?

— Je ne dis pas cela, sire; un médecin ne désespère jamais. Je dis seulement que, si Votre Majesté n'est pas roi très-chrétien de nom seulement, elle doit aviser.

— C'est bien, dit le roi.

Puis, appelant madame du Barry :

— Ma mie, lui dit-il, vous entendez? J'ai la petite vérole, et mon mal est des plus dangereux, d'abord à cause de mon âge, et ensuite de mes autres maladies. La Martinière vient de me rappeler que je suis le roi très-chré-

tion, et le fils aîné de l'Église; ma mie, peut-être va-t-il falloir nous séparer. Je veux prévenir une scène semblable à celle de Metz : avertissez le duc d'Aiguillon de ce que je vous dis, afin qu'il s'arrange avec vous, si ma maladie empire, pour nous séparer sans éclat.

Au moment où le roi disait cela, tout le parti du duc de Choiseul commençait déjà à murmurer, accusant tout haut l'archevêque de complaisance, et disant que, pour ne pas déranger madame du Barry, il laisserait mourir le roi sans sacrements.

Ces accusations arrivèrent aux oreilles de M. de Beaumont, qui, pour les faire cesser, prit le parti d'aller s'établir à Versailles, dans la maison des Lazaristes, pour imposer au public, et profiter du moment favorable où placer ses cérémonies religieuses, afin de ne sacrifier madame du Barry que lorsque le roi serait dans un état tout à fait désespéré.

Ce fut le 3 mai que l'archevêque arriva à Versailles. Arrivé là, il attendit.

Pendant ce temps, des scènes scandaleuses se passaient autour du roi.

Le cardinal de la Roche-Aymon était de l'avis de l'archevêque de Paris, et désirait que tout se passât sans bruit. Mais il n'en était pas ainsi de l'évêque de Carcassonne, qui faisait le zélé, renouvelant les scènes de Metz, et criant tout haut *qu'il fallait que le roi fût administré, que la concubine fût expulsée, que les canons de l'Église fussent exécutés, et que le roi donnât un exemple de repentir à l'Europe et à la France chrétienne, qu'il avait scandalisées.*

— Et de quel droit me donnez-vous des avis? s'écria M. de la Roche-Aymon impatienté.

L'évêque détacha la croix pastorale de son cou, et la mit presque sous le nez du prélat.

— Du droit que me donne cette croix, dit-il; apprenez, monseigneur, à respecter ce droit, et ne laissez pas mourir votre roi sans les sacrements de l'Église, dont il est le fils aîné.

Tout cela se passait devant M. d'Aiguillon. Il comprit tout le scandale qui allait résulter d'une pareille désunion, si elle devenait publique.

Il rentra chez le roi.

— Eh bien, duc, lui dit le roi, avez-vous exécuté mes ordres?

— A l'égard de madame du Barry, sire?

— Oui.

— J'ai voulu attendre qu'ils me fussent renouvelés par Votre Majesté; je ne mettrai jamais d'empressement à séparer le roi des personnes qui l'aiment.

— Merci, duc; mais il le faut. Prenez la pauvre comtesse et menez-la sans bruit dans votre campagne de Rueil; je saurai gré à madame d'Aiguillon des soins qu'elle prendra d'elle.

Malgré cette invitation bien formelle, M. d'Aiguillon ne voulut point encore presser le départ de la favorite; il la cacha dans le château, annonçant son départ pour le lendemain. Cette annonce calma un peu les exigences ecclésiastiques.

Bien prit, au reste, au duc d'Aiguillon d'avoir gardé madame du Barry à Versailles; car, dans la journée du 4, le roi la redemanda avec tant d'instances, que le duc lui avoua qu'elle était encore là.

— Faites-la venir alors, faites-la venir! s'écria le roi.

Madame du Barry rentra donc une dernière fois; une dernière fois, les lèvres putrides du moribond se posèrent sur ses lèvres rosées, et sa main couverte de pustules se glissa dans son sein.

— Ah! comtesse, comtesse! dit le roi, que j'ai de regret de perdre *ces touchantes beautés!* Mais il faut nous quitter: partez, comtesse, partez!

La comtesse partit tout en larmes. La pauvre femme, qui était bonne, légère, aimable, facile, aimait Louis XV comme on aime un père.

Madame d'Aiguillon la mit dans un carrosse avec mademoiselle du Barry, l'aînée, et l'emmena à Rueil, pour attendre l'événement.

A peine était-elle hors des cours, que le roi la redemanda encore.

— Elle est partie, lui répondit-on.

— Partie? répéta le roi. Alors, c'est à moi de partir à mon tour. Ordonnez qu'on prie à Sainte-Geneviève.

M. de la Vrillière écrivit aussitôt au parlement, qui, dans les cas suprêmes, avait le droit de faire ouvrir ou fermer la vieille relique.

Les journées du 5 et du 6 s'écoulèrent sans que l'on parlât de confession, de viatique ou d'extrême-onction. Le curé de Versailles se présenta dans le but de préparer le roi à cette pieuse cérémonie; mais il rencontra le duc de Fronsac, qui lui donna *sa foi de gentilhomme* qu'il le jetterait par la fenêtre au premier mot qu'il en dirait.

— Si je ne me tue pas en tombant, répondit le curé, je rentrerai par la porte, car c'est mon droit.

Mais, le 7, à trois heures du matin, ce fut le roi qui demanda impérieusement l'abbé Maudoux, pauvre prêtre sans intrigue, bonhomme d'ecclésiastique qu'on lui avait donné pour confesseur, et qui était aveugle.

La confession dura dix-sept minutes.

La confession terminée, les ducs de la Vrillière et d'Aiguillon voulurent retarder le viatique; mais la Martinière, ennemi particulier de madame du Barry, qui avait

glissé près du roi Lorry et Bordeu, s'approchant du roi :

— Sire, dit-il, j'ai vu Votre Majesté dans des circonstances bien difficiles, mais jamais je ne l'ai admirée comme aujourd'hui; si elle me croit, elle achèvera tout de suite ce qu'elle a si bien commencé.

Le roi, alors, fit rappeler Maudoux, et Maudoux lui donna l'absolution.

Quant à cette réparation éclatante qui devait anéantir solennellement madame du Barry, il n'en fut pas question. Le grand aumônier et l'archevêque avaient rédigé de concert cette formule, qui fut proclamée en présence du viatique :

Quoique le roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il déclare qu'il se repent d'avoir causé du scandale à ses sujets, et qu'il ne désire vivre encore que pour le soutien de la religion et le bonheur de ses peuples.

La famille royale, augmentée de madame Louise, qui était sortie de son couvent pour soigner son père, alla au devant du saint sacrement jusqu'au bas de l'escalier.

Le roi reçut le viatique.

Alors, s'adressant à l'évêque de Senlis :

— Voyez si, par malheur, dit-il, l'hostie ne se mêle pas au pus de mes boutons.

Il ouvrit la bouche, et l'évêque le rassura en lui disant qu'il avait tout avalé.

Pendant que le roi recevait les sacrements, le dauphin, que l'on tenait éloigné du roi, parce qu'il n'avait pas eu la petite vérole, le dauphin écrivait à l'abbé Terray :

« Monsieur le contrôleur général, je vous prie de faire distribuer aux pauvres des paroisses de Paris deux cent mille livres, pour prier pour le roi. Si vous trouvez que c'est

trop cher, retenez-les sur nos pensions, à madame la dauphine et à moi.

» LOUIS-AUGUSTE. »

Dans les journées du 7 et du 8, la maladie empira; le roi sentit son corps s'en aller littéralement en lambeaux. Délaissé de ses courtisans, qui n'osaient demeurer près de ce cadavre vivant, il n'avait plus d'autre garde que ses trois filles, qui ne le quittaient pas un instant.

Le roi était épouvanté; dans cette terrible gangrène qui envahissait tout le corps, il voyait une punition directe du ciel; pour lui, cette main invisible qui le marquait de taches noires, c'était la main de Dieu. Dans un délire d'autant plus terrible que ce n'était pas celui de la fièvre, mais celui de la pensée, il voyait des flammes, il voyait l'abîme ardent, et il appelait son confesseur, le pauvre prêtre aveugle, son seul refuge, pour qu'il étendît le crucifix entre lui et le lac de feu. Alors, lui-même prenait l'eau bénite, lui-même levait draps et couvertures, lui-même faisait ruisseler avec des gémissements de terreur l'eau sainte sur tout son corps; puis il demandait le crucifix, le pressait à pleines mains, le baisait à pleine bouche, criant :

— Seigneur! Seigneur! intercédez pour moi, pour moi le plus grand pécheur qui ait jamais existé.

Ce fut dans ces angoisses terribles et désespérées qu'il passa la journée du 9. Pendant cette journée, qui ne fut qu'une longue confession, ni le prêtre ni ses filles ne le quittèrent; son corps était en proie à la gangrène la plus hideuse, et, vivant, le roi cadavre exhalait une telle odeur, que deux valets tombèrent asphyxiés, et que l'un des deux mourut.

Le 10 au matin, on voyait, à travers la chair crevassée

les os de ses cuisses. Trois autres valets s'évanouirent. La terreur se mit à Versailles ; toute la maison s'enfuit.

Il n'y avait plus d'êtres vivants au palais que les trois nobles filles et le digne prêtre.

Toute la journée du 10 ne fut qu'une agonie; le roi, déjà mort, ne voulait pas mourir : on eût dit qu'il voulait se jeter hors du lit, tombe anticipée; enfin, à trois heures moins cinq minutes, il se souleva, étendit les mains, fixa les yeux sur un point de la salle et s'écria :

— Chauvelin! Chauvelin! il n'y a pourtant pas encore six mois...

Puis il retomba, et mourut.

Quelque vertu que Dieu eût mise dans le cœur des trois princesses et du prêtre, le roi mort, elles crurent, ainsi que lui, leur tâche achevée; d'ailleurs, toutes trois étaient atteintes de la maladie qui venait de tuer le roi.

Le soin des funérailles fut laissé au grand maître, qui fit toutes les dispositions sans entrer dans le palais.

On ne trouva que les vidangeurs de Versailles qui osassent mettre le roi dans la bière de plomb qui lui était préparée. Il fut couché dans cette dernière demeure, sans baume, sans aromates, roulé dans les draps du lit sur lequel il était mort; puis cette bière de plomb fut mise dans une caisse de bois, et le tout fut porté dans la chapelle.

Le 12, celui qui avait été Louis XV fut conduit à Saint-Denis. Le cercueil était dans une grande voiture de chasse; un second carrosse était occupé par le duc d'Ayen et le duc d'Aumont; puis, dans le troisième, venaient le grand aumônier et le curé de Versailles.

Une vingtaine de pages et une cinquantaine de palefreniers à cheval, et portant des flambeaux, fermaient le cortége.

Le convoi, parti de Versailles à huit heures du soir, ar-

riva à Saint-Denis à onze. Le corps fut descendu dans le caveau royal, d'où il ne devait sortir qu'au jour de la profanation de Saint-Denis, et l'entrée du souterrain fut aussitôt, non-seulement murée, mais calfeutrée, pour qu'aucune émanation de ce fumier humain ne filtrât de la demeure des morts au séjour des vivants.

Nous avons raconté la joie des Parisiens à la mort de Louis XIV; cette joie ne fut pas moins grande lorsqu'ils se virent débarrassés de celui qu'ils avaient, trente ans auparavant, surnommé le Bien-Aimé.

On railla le curé de Sainte-Geneviève sur l'efficacité de sa châsse.

— De quoi donc vous plaignez-vous, dit-il, n'est-il pas mort?

Le lendemain, madame du Barry reçut à Rueil une lettre d'exil.

Sophie Arnould apprit en même temps la mort du roi et l'exil de madame du Barry.

— Hélas! dit-elle, nous voilà orphelins de père et de mère.

Ce fut l'oraison funèbre prononcée sur le tombeau du petit-fils de Louis XIV.

— Un beau *f*.... commencement de règne, dit madame du Barry en recevant la lettre de cachet que lui remit le duc de la Vrillière.

Ce fut le discours d'ouverture du règne de Louis XVI.

XXVII

Coup d'œil rétrospectif. — État de l'Europe à la mort de Louis XV. — Avénement de Ganganelli. — Le bref d'extinction. — La famille de Marie-Thérèse. — George III. — Sa folie — Catherine II. — Elle fait étrangler son mari par Grégoire Orlof. — Récompenses. — Vasilitchikof, deuxième césar. — La Sémiramis du Nord. — Ses conquêtes. — Ses voyages. — Potemkine. — Ses improvisations féeriques. — L'arc de triomphe. — Flatterie des philosophes français. — Frédéric II. — Sa politique. — Sa mort. — Gustave III. — Ses projets. — Exécution de Struensée. — Mustapha III parvient au trône par une révolution de sérail. — Décadence de l'empire ottoman. — Les petits-fils de Louis XIV.

Arrivés à la fin d'un des plus longs règnes de la monarchie, et près d'entrer dans un règne où la monarchie doit périr, il est indispensable que nous jetions un regard en arrière, et que nous récapitulions les événements que nous venons de raconter.

A la mort de Louis XIV, la monarchie française est encore, sinon resplendissante de toute sa gloire, du moins forte de tout son prestige. Tout en devenant faible, Louis XIV, chose singulière, avait eu le privilége de demeurer grand. Mais, à partir de Louis XIV, la race des grands hommes semble commencer à s'éteindre : plus de Turenne, plus de Berwick, plus de Condé, plus de Vauban, plus de Fouquet, plus de Racine, plus de Corneille, plus de Molière, plus de Bossuet, plus de Fénelon ; du talent au lieu de génie, de la pratique au lieu de science, de la manière au lieu de style.

Louis XIV meurt, et, comme si l'on n'attendait que le jour de sa mort pour bouleverser l'édifice d'unité monarchique préparé avec tant de labeur par Richelieu, maintenu avec tant d'adresse par Mazarin, achevé avec tant de peine par lui, le régent éparpille l'autorité en créant les conseils. Louis XIV faisait tout par lui-même, même ce que lui faisait faire madame de Maintenon; le régent laisse tout faire à Dubois. Louis XIV prêchait la rigidité des mœurs, poussait la dévotion jusqu'à la bigoterie; le régent pousse la débauche jusqu'au cynisme, l'indifférence religieuse jusqu'à l'impiété. Louis XIV, ruiné, hésite à tenter la moindre opération financière, caresse les traitants, fait voir Versailles à Samuel Bernard; le régent permet à Law de renverser toutes les théories financières connues, de substituer le papier à l'argent, serre le cou aux financiers jusqu'à ce qu'ils dégorgent trois cents millions, et envoie Bourvallet en Grève. Puis, comme Richelieu est mort tirant Louis XIII après lui, Dubois meurt entraînant le régent dans une tombe voisine de la sienne.

Nous avons vu le ministère de M. le duc, l'influence des frères Pâris, l'influence de madame de Prie : sous son ministère comme sous celui de l'abbé Dubois, les dilapidations continuent, la débauche augmente; les roués sont les princes de la génération. Enfin, M. le duc propose, sous le titre de cinquantième, un impôt qui pèsera sur la noblesse et le clergé et une insurrection de la noblesse et du clergé le fait exiler à Chantilly.

Alors vient le pacifique cardinal de Fleury, homme timide, mais prêtre fanatique, faible en politique, rude en religion, qui s'empare de l'autorité pied à pied, et, comme malgré lui, rétablit les finances, non pas en créant des ressources nouvelles, mais en grapillant; qui tremble dès qu'on lui parle de guerre, et qui, cependant, continuateur

de la politique antiautrichienne de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, établit un Bourbon sur le trône de Naples, aide la Prusse à conquérir la Silésie, s'empare des Pays-Bas, réunit le duché de Bar à la France, et prépare la réunion de la Lorraine.

Alors commence à reparaître une génération non pas d'hommes de génie, mais d'hommes de talent : Belle-Isle, Lowendahl, le maréchal de Saxe et Chevert aux armées ; Rousseau, Voltaire, d'Alembert, Diderot, Boulanger, Raynal ; des philosophes au lieu de poëtes.

Enfin, après quinze ans de gouvernement, Fleury meurt, laissant la place à M. de Choiseul.

Alors, encore une fois tout change, mœurs et politique. Le ministère de M. de Choiseul est le règne des philosophes persécutés par Fleury ; et nous nous allions avec l'Autriche, écartelée par Louis XIV, qui lui a pris l'Espagne, les deux Indes et la Franche-Comté. Le résultat de cette alliance est la désastreuse guerre de Sept ans, nos colonies du Canada perdues, nos colonies de l'Inde enlevées. Comme M. le duc a voulu établir le cinquantième sur la noblesse et le clergé, Machault veut établir le vingtième, et défendre au clergé, dont l'accroissement l'effraye, d'acquérir de nouveaux biens. Le clergé, alors, déclare cette fameuse guerre de diversion que nous avons racontée, et dans laquelle ses armes sont les refus de sacrements. La guerre finit par la tentative d'assassinat de Damiens, dont le parlement accuse les jésuites, dont les jésuites accusent les jansénistes, dont les jansénistes accusent le dauphin.

Les jésuites portent la peine du crime qu'ils n'ont pas commis, et sont chassés.

C'est vers ce temps que Louis XV songe à cette fatalité qui s'attache à nous depuis que nous donnons la main à

l'Autriche, et qu'il tente d'échapper à l'influence de Marie-Thérèse et de M. de Choiseul. Mais la mortalité se met à Versailles. Madame de Pompadour meurt, le dauphin meurt, la dauphine meurt, le duc de Berry meurt, la reine meurt. Une nouvelle favorite est présentée, qui finit par renverser M. de Choiseul et établir M. d'Aiguillon. Alors, une troisième fois, la république européenne change. Nous nous rattachons aux petits États de l'Europe que nous avions complétement négligés ; et, malgré le mariage du dauphin avec la fille de Marie-Thérèse, l'alliance avec la maison d'Autriche va chaque jour se relâchant.

A l'intérieur, les parlements sont anéantis, et l'on est en plein contre-pied de la politique Choiseul, quand le roi Louis XV meurt, laissant le trône à Louis XVI et à Marie-Antoinette.

Depuis soixante-cinq ans, au reste, il n'y a pas eu de véritable roi de France.

De 1710 à 1715, c'est madame de Maintenon, le confesseur et les bâtards qui ont gouverné le roi.

De 1715 à 1725, c'est Dubois, c'est Law, c'est d'Argenson, ce sont les roués qui ont gouverné le régent.

De 1725 à 1727, c'est madame de Prie et M. le duc qui gouvernent l'État.

De 1727 à 1742, c'est M. de Fleury qui gouverne le roi.

De 1742 à 1771, c'est M. de Choiseul et madame de Grammont.

Enfin, de 1771 à 1774, c'est Maupeou, d'Aiguillon et Terray.

Maintenant, au-dessus de toutes ces puissances masculines, voyons s'élever l'influence des femmes. Depuis cent ans, c'est aux femmes qu'appartient l'Europe ; six femmes, depuis cent ans, ont véritablement régné sur le monde.

On a vu, dans notre livre de *Louis XIV et son Siècle*[1], l'influence de madame de Maintenon sur les trente dernières années du roi.

On a vu quelle était sur Philippe V l'influence de la princesse des Ursins.

On a vu que Philippe V n'avait échappé à l'influence de la princesse des Ursins que pour tomber entre les mains de la princesse de Parme, sa seconde femme.

C'est elle qui hérite à Madrid de l'autorité de Louis XIV Pendant près de trente ans, elle agite tout le midi de l'Europe, afin d'arriver à ce but que les enfants de son lit règnent à Parme et à Naples. Pendant son règne actif, pendant ses ambitieuses intrigues, le reste de l'Europe demeure dans l'inaction. La France est son instrument; l'Italie est son théâtre. C'est à son profit que coulent des flots de sang en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas. Frédéric II a la Silésie, mais la reine d'Espagne a Naples.

En 1740, Marie-Thérèse apparaît. Pendant vingt-trois ans, elle est reine, par la renommée, de l'Europe centrale.

Pendant qu'elle règne à Vienne, madame de Pompadour règne en France. C'est madame de Pompadour et non pas le roi qui tient à Marie-Thérèse; c'est madame de Pompadour qui vend le royaume et qui en touche le prix.

En 1763, c'est Catherine II qui apparaît à son tour, brillante comme l'étoile polaire qui s'élève au-dessus de sa tête. C'est elle qui hérite de l'influence de madame de Pompadour; c'est elle qui se ligue avec Marie-Thérèse, et deux femmes commandent à l'Europe.

L'Italie et les puissances inférieures d'Allemagne sont annihilées.

L'Angleterre répare ses pertes.

1. Quatre volumes in-18.

La France tombe en corruption.

La Suède est occupée de ses troubles intérieurs.

Le Danemark essaye de se remettre de la révolution de Struensée.

L'Espagne détourne la tête, pour qu'ayant l'air de ne pas songer aux autres, on ne songe point à elle.

L'Europe, depuis cent ans, a donc été troublée par les caprices de cinq ou six femmes, et remarquez que ces cent ans font le siècle le plus éclairé de la monarchie.

Madame de Maintenon a troublé l'Europe pour devenir la femme du roi Louis XIV.

Madame des Ursins a troublé l'Europe pour rester la maîtresse de Philippe V.

La reine d'Espagne a troublé l'Europe pour donner des couronnes à ses enfants.

Marie-Thérèse a troublé l'Europe pour détruire la monarchie prussienne.

Madame de Pompadour a troublé l'Europe pour se venger du monarque prussien.

Enfin, Catherine II a troublé l'Europe pour amoindrir la Turquie et démembrer la Pologne.

Ainsi, pendant un siècle, les peuples ont versé leur sang, ont épuisé leur bourse, se sont fait des vols de territoires et d'hommes, pourquoi ? dans quel but ?

Pour établir un Bourbon à Naples et à Parme;

Pour donner la Lorraine au roi de France;

Pour donner la Silésie au roi de Prusse;

Pour couronner l'amant de Catherine II;

Pour ruiner la puissance de la Turquie;

Enfin, pour démembrer la Pologne.

Mais aussi, quand les peuples s'apercevront du jeu qu'ils jouent, comme ils prendront leur revanche !

Maintenant, disons dans quel état le roi Louis XV, en

mourant, laissait l'Europe à la France, et la France à son successeur.

L'EUROPE.

L'Europe a les yeux fixés sur le lit de mort de Louis XV; car elle connaît la différence complète de sentiments qui existait entre Louis XVI et son aïeul.

C'est donc une politique opposée à celle qui a été suivie depuis trente ans qui va surgir entre le tombeau du roi mort et le trône de son successeur; ce sont des exilés qui vont revenir ou des hommes nouveaux qui vont apparaître, et, dans l'un ou l'autre cas, les changements qui auront lieu en France, c'est-à-dire dans le cerveau de l'Europe, auront leurs ramifications nerveuses jusqu'aux points les plus éloignés du globe.

Commençons par Rome; si la France est la tête du monde politique, Rome est l'âme du monde chrétien.

ROME.

Clément XIV occupe le trône pontifical : il est né le 31 octobre 1705, il a été élu le 19 mai 1769; il s'appelait, les uns disent *Vincent-Antoine*, les autres *Laurent Ganganelli*. La France a favorisé sa nomination, et la tiare pontificale a été chercher dans un couvent de Saint-François la tête rasée du pauvre moine, qui l'emporte, cette fois, sur l'aristocratique descendance des Orichi, des Colonna et des Pamphili.

Cependant Ganganelli, bon et excellent homme, fidèle à ses promesses et à ses amitiés, n'est pas à la hauteur des événements, qui, pareils à une marée montante, viennent de leurs flots européens battre le Vatican, ce phare du

monde; c'est un caractère italien qui veut tout résoudre par les tempéraments. L'acte capital de son règne fut la destruction de l'ordre des jésuites. Soit hésitation, soit, comme il le dit lui-même, qu'il voulût peser cette grande résolution *au poids du sanctuaire,* il a mis cinq ans à se décider; mais ni les menaces, ni les écrits anonymes, ni les prédictions de Bernardina Renzi n'ont pu l'empêcher de rendre, le 21 juillet 1773, le bref d'extinction. Il est vrai que, ce bref rendu, Ganganelli est saisi d'une peur rétrospective qui ressemble à un remords. La louange des philosophes qui s'élève de tous côtés, et qui lui chante un hymne de gloire mondaine, ne peut couvrir la voix qui murmure incessamment au fond de son cœur.

— *Questa suppressione mi darà la morte!* répète-t-il incessamment avec un long soupir.

Et, en effet, il est évident que le souverain pontife marche à pas pressés vers la tombe, et c'est de son lit d'agonie qu'il se soulève pour envoyer la bénédiction pontificale au roi très-chrétien qui vient d'expirer.

La mort de Ganganelli sera un crime de plus que la passion, cette insensée qui prend parfois la plume de l'histoire, inscrira au catalogue des jésuites.

AUTRICHE.

Marie-Thérèse règne à Vienne. Nous la connaissons : c'est *la cousine* de madame de Pompadour; c'est cette vieille amie qui nous a fait plus de mal que tous nos ennemis ensemble. Son alliance, pendant la guerre de Sept ans, nous a coûté nos possessions de l'Inde et quinze cents lieues de territoire dans le Canada. De son côté, malgré notre alliance, elle a été forcée de rendre la Silésie à Frédéric II; elle s'en est dédommagée, il est vrai, en pre-

nant, avec le roi de Prusse et l'impératrice de Russie, sa part de l'écartèlement de la Pologne. Dès 1765, son fils Joseph II a été couronné empereur; tous deux règnent conjointement : le fils sur l'Empire, la mère sur les États héréditaires. Outre Joseph II, elle a encore un fils, Léopold II, qui règnera après son frère Maximilien, qui sera électeur de Cologne ; Marie-Christine, qui est gouvernante des Pays-Bas; Marie-Élisabeth, qui mourra abbesse d'Inspruck ; Marie-Amélie, qui deviendra duchesse de Parme; Marie-Caroline, qui sera reine de Naples, et payera par l'exil les massacres de 1798 ; enfin, Marie-Antoinette, qui passera du trône de France à la prison de la Conciergerie, et de la prison de la Conciergerie à l'échafaud.

C'est dans la prévision qu'elle serait un jour reine de France qu'elle a élevé la dernière de ses filles, qui, après avoir failli épouser l'aïeul, a épousé le petit-fils, et qui doit apporter à la cour de Versailles cet esprit autrichien qui luttera avec l'esprit national de Louis XVI jusqu'à ce qu'il l'ait vaincu.

Marie-Thérèse est née en 1717, et, par conséquent, vient d'atteindre sa cinquante-quatrième année. Si elle n'est plus dans toute la force de son âge, elle est encore dans toute la force de sa volonté.

ANGLETERRE.

George III règne à Londres depuis quatorze ans. Né en 1738, il vient d'atteindre sa trentième année. La Providence lui garde dans les plis de l'avenir une longue vie, c'est-à-dire une longue douleur; il réunira définitivement l'Irlande à sa couronne, il soumettra l'Inde tout entière; mais l'Amérique lui échappera; mais, atteint de folie en 1787, en 1811 il sera déclaré incapable de régner, et traînera une vie malheureuse jusqu'en 1820.

A l'époque où nous sommes, il commence à s'inquiéter de l'opposition du duc de Cumberland, du duc de Newcastle et de M. Pitt, qu'il a créé lord Chatam; tandis que, l'oreille tendue du côté de l'Amérique, il tressaille de temps en temps aux grondements sourds qui traversent l'Océan.

RUSSIE.

Au Nord, c'est Catherine II qui se lève, étoile polaire du monde, née en 1729, mariée, en 1745, à Charles-Pierre Ulrich, duc de Holstein-Gottorp, neveu de l'impératrice Élisabeth, et que l'impératrice a désigné pour son successeur. Son époux est devenu empereur en 1762, et elle est devenue veuve la même année. Son époux est mort étranglé en prison, après sept jours de captivité, tant la future tzarine était impatiente du trône!

Par qui a-t-il été étranglé? Par Grégoire Orlof, dit-on. Au reste, c'était le droit du favori. N'était-il pas le petit-fils d'un de ces strélitz rebelles que Pierre Ier exécutait de sa propre main? Il n'a fait que rendre au mari de Catherine II ce que le mari de Catherine Ire avait fait à son grand-père à lui. Seulement, comme le service est immense, la récompense sera infinie. Orlof sera grand maître de l'artillerie, l'impératrice lui bâtira un palais de marbre, sur lequel, pour faire mentir le proverbe : *Ingrat comme un roi*, elle écrira : *Offert par l'amitié reconnaissante*. Ce n'est pas tout : elle lui proposera un mariage secret qu'il refusera, l'ambitieux, sans songer que ce refus, c'est sa perte. Aussi, tandis qu'elle l'envoie à Moscou pour calmer la révolte et arrêter les effets de la peste; tandis qu'elle lui fait frapper une médaille et ériger un arc de triomphe, avec cette inscription : *Moscou délivrée de la contagion par Orlof*, elle donne place dans son cœur et

dans son lit à un nouvel amant, Vasilitchikof. C'est lui qui, successeur de Poniatowski et de Grégoire Orlof, continuera cette série de césars, comme on les appelle, qui, au nombre de douze, doivent, sans compter les usurpateurs inconnus, régner sur la Russie et sur Catherine; ce qui n'empêche pas le roi de Prusse de la placer, dans ses lettres, entre Lycurgue et Solon, et Voltaire, de l'appeler la Sémiramis du Nord: sans doute parce que Sémiramis, elle aussi, avait un peu étranglé Ninus, son époux. Au reste, il y a une tête puissante sur les épaules de cette femme, une âme ambitieuse près de ce cœur corrompu. A l'heure où nous sommes, elle est en train de conduire la Russie au rang des premières puissances, après avoir soumis la Pologne et avoir laissé tomber sur le trône des Jagellons, un roi qu'elle a repoussé de son lit; elle a marché contre les Turcs, à qui elle a pris Azof, Taganrog et Kinbourn. Par la Crimée indépendante, ses flottes nouvelles régneront dans la mer Noire, et se joindront à ces anciennes flottes qui, par le détroit de Gibraltar, envahissent la Méditerranée et visitent, pour la première fois, l'archipel de la Grèce. A l'heure qu'il est, elle recule les frontières de son immense empire par delà le Caucase, qu'elle aura conquis sans le soumettre. A l'heure qu'il est, elle voyage avec un monde de courtisans sur le Volga et sur le Borysthène, dont elle raille les tempêtes, comme César raillait celles de l'Anio; distribue aux seigneurs les plus policés de sa cour les différents chapitres de *Bélisaire*, de Marmontel, les invitant à les traduire en russe, et s'en réservant un qu'elle traduit elle-même. Puis, apprenant que l'archevêque de Paris a lancé un mandement contre l'ouvrage original, elle dédie la traduction à l'archevêque de Saint-Pétersbourg. A l'heure qu'il est, sur une route de mille lieues, Potemkine, le favori du jour, le petit lieutenant aux gardes,

qui, le 9 juillet 1762, a fait connaissance avec sa souveraine en lui donnant la dragonne de son sabre sur la place de Saint-Pétersbourg; Potemkine, lieutenant de Poniatowski, d'Orlof, de Vasilitchikof, et de tant d'autres dont il n'a pas même demandé les noms, insouciant qu'il est des caprices de cette Messaline; Potemkine lui improvise, sur une route de mille lieues, tout un monde qui n'existe pas. Décorations, prestiges, illuminations, villes qui vivront un jour, palais qui danseront une nuit, villages poussés en vingt-quatre heures dans des steppes où, la veille, les Tatars conduisaient leurs troupeaux, paysans qui, pendant que dormira l'impératrice, partiront en poste pour lui faire demain une population aussi factice que celle qu'elle aura vue aujourd'hui, et qui la conduiront au terme de ce voyage miraculeux, féerique, inouï, à un arc de triomphe portant cette inscription :

C'est ici le chemin de Byzance.

Car ce doux rêve de la conquête de Constantinople, Catherine II le caresse comme l'a caressé Pierre Ier, son prédécesseur, comme le caresseront ses successeurs Alexandre et Nicolas.

Et, pendant ce temps, Diderot la flatte, d'Alembert la flatte, Voltaire la flatte. Que leur importe, à ces philosophes haineux, cette antique politique de la France, qui a chargé la Turquie, son alliée, d'arrêter le mouvement russe en Orient? Que leur importe le commerce de la Méditerranée perdu? Catherine les venge des dédains de Louis XV : c'est tout ce que demande l'égoïsme orgueilleux des ouvriers de cette autre Babel qu'on nomme l'*Encyclopédie.*

PRUSSE.

Là, c'est toujours Frédéric II, Frédéric II vieilli, incliné vers la tombe, à la démarche branlante, au dos arrondi; lui aussi, il a accaparé les philosophes français : a Voltaire qui le flatte, il rend la flatterie avec intérêt; seulement, cet intérêt qu'il lui paye, c'est le mépris; il se sert de tous ces hommes dans son calcul royal, mais il comprend bien au fond du cœur que tous ces hommes avilissent leur plume, immolent l'honneur de la France à la plus grande gloire de Genève, de la Hollande, de la Prusse. Lui, il a ce qu'il veut, la Silésie, le seul oreiller sur lequel il ait jamais dormi tranquille; mais, après avoir conquis la Silésie, il lui faut conquérir l'opinion. Voilà ce à quoi lui servent tous ces philosophes qui vendent la flatterie, non pas pour de l'argent, mais pour la louange : c'est un échange de compliments entre le maître et les adeptes, c'est la réciprocité d'une douce friction entre l'épiderme royal et la main philosophique, entre l'épiderme philosophique et la main royale. De Potsdam et de Sans-Souci, Frédéric regarde Versailles, et sourit. Versailles ne peut plus rien contre lui, non pas depuis qu'il gagne des batailles, mais depuis qu'il fait des vers. Les adversaires qu'il opposera désormais au roi de France, ce ne sont plus les vieux vainqueurs de Lowositz et de Rosbach, ce sont ses alliés les philosophes; il est tranquille; quelque mal qu'ait fait à la France la guerre de Sept ans, le *Système de la nature*, *le Contrat social* et le *Dictionnaire philosophique* lui feront plus de mal encore. Quelle tristesse pour lui de mourir en 1786, et de ne pas voir, de ses yeux clignotants, le 10 août, le 21 janvier et le 16 octobre!

SUÈDE.

En Suède règne Gustave III : il a vingt-huit ans; depuis trois ans, il est monté sur le trône, et lutte contre les oppositions politiques vendues aux partis russe et anglais; c'est un fidèle allié de la France, qui remplace avec le Danemark le contre-poids de la puissance russe, et qui remplace pour nous la Pologne passée aux mains de Catherine; il vient d'étouffer les troubles de 1772, et prépare contre le Danemark une guerre qui n'aura pas lieu.

DANEMARK.

A Copenhague, Christian VII vient de s'emparer du pouvoir absolu que va bientôt lui reprendre la folie. Est-ce une première attaque de la maladie dont il mourra, comme Georges III, qui lui a fait rendre contre Struensée la terrible sentence dont le malheureux ministre vient d'être la victime? Quoi qu'il en soit, le 28 avril 1772, celui qui, trois mois auparavant, exerçait un pouvoir sans bornes sur le roi, sur la reine et sur la noblesse, a été dégradé de ses dignités et de ses titres, a eu la main coupée, la tête tranchée, le corps écartelé et rompu. C'était un rude justicier, comme on voit, que Christian VII.

TURQUIE.

A Constantinople, sur la route de laquelle Potemkine promène Catherine, et qu'il lui montre de loin, sous les voûtes de ses arcs de triomphe, une révolution de sérail vient de s'opérer dans la mosquée d'Ayoub. Abd-el-Hamid, tiré de prison, a été proclamé successeur de Moustapha III, son frère, dans la mosquée d'Ayoub. Agé de cinquante ans, il en avait passé quarante-quatre dans le vieux sérail à faire

des arcs et des flèches. Faible et vieux, il arrive au moment où la Turquie, pour se relever, n'aurait pas trop de la main et du génie de Mahomet II. Hélas! il assistera à la décadence de l'empire d'Orient, sans pouvoir l'arrêter. Prisonnier, il a vu les Turcs battus par Soltikof, Kaminski et Souvorof, le vizir Musseim-Oglou enfermé dans son camp de Schumla, sans pouvoir ni se retirer, ni combattre, ni recevoir de secours, et forcé de demander une paix honteuse. Empereur, il verra toutes les provinces turques, au delà du Danube, conquises par cette Catherine qui les convoite, et par ce Potemkine qui les promet à sa souveraine; il verra Choczim, la clef du Dniester, passer aux mains de ces éternels envahisseurs qui s'avancent pas à pas vers le Bosphore, que la chute de la Hongrie vient de leur livrer aujourd'hui. Enfin, il mourra au milieu des préparatifs d'une nouvelle guerre, laissant le trône à son neveu Sélim, qui sera étranglé vingt ans après.

Maintenant, le reste du monde européen est à la maison de Bourbon. Le pacte de famille a donné un trône à chacun des petits-fils de Louis XIV : c'est un petit-fils de Louis XIV que Charles III, roi d'Espagne; c'est un petit-fils de Louis XIV, que Ferdinand IV, qui règne à Naples, et qui, avec Louis XVI, son beau-frère, est le plus jeune des princes régnants; enfin, c'est encore un petit-fils de Louis XIV que cet infant d'Espagne, duc de Parme, né la même année que Ferdinand, et beau-frère comme lui de Louis XVI.

Ainsi, au 11 mai 1774, un Bourbon règne en France, un Bourbon règne en Espagne, un Bourbon règne à Naples, un Bourbon règne à Parme.

Laissez s'écouler trente-six ans, et cette riche postérité de Louis XIV, qui tient la moitié de l'Europe, ira men-

diante et de ville en ville, fuyant devant un homme qui, à cette heure, enfant de six ans, joue avec les cailloux du port d'Ajaccio.

XXVIII

Politique de la France de 1610 à 1754. — Pertes de la maison d'Autriche. — Projets de Philippe II. — Ils échouent en Angleterre et en France. — Henri III. — Henri IV. — Conduite de Marie de Médicis. — Son exil. — Sa mort. — Louis XIV. — Louis XV. — L'impératrice Marie-Thérèse. — Alliance autrichienne. — M. de Bernis. — Le roi. — Le grand dauphin. — M. de Choiseul. — Marie-Antoinette. — Napoléon. — État moral de la France. — La royauté. — La noblesse. — Les courtisanes. — Le Parc-aux-Cerfs. — Lettre d'un chevalier de Saint-Louis. — Le mot de M. d'Estrées. — Madame de Grammont. — Madame de Tencin. — Madame Adélaïde. — MM. de Richelieu, de Brissac, de Noailles. — Les titres. — Madame Beaujon. — Madame de Chaulnes. — Les mariages des nobles. — Le gentilhomme caudataire. — Le clergé. — Mœurs des courtisanes — Mademoiselle Sophie Arnould et M. Terray. — — Mesdemoiselles Raucourt, Duthé, la Guerre, Granville. — La littérature.

Depuis Henri IV jusqu'à madame de Pompadour, c'est-à-dire de 1610 à 1754, la France a conservé, avec le même soin que Rome conservait le feu des vestales, le système diplomatique créé par le Béarnais et poursuivi par Richelieu, Mazarin et Louis XIV, c'est-à-dire l'abaissement de la maison d'Autriche.

En effet, la maison d'Autriche, qui, au temps de Charles-Quint, ne voyait pas le soleil se coucher sur ses vastes pos-

sessions, a, depuis deux cents ans, perdu le Roussillon, la Bourgogne, l'Alsace, la Franche-Comté, l'Artois, le Hainaut, le Cambrésis, l'Espagne, Naples, la Lorraine, le Barrois, la Silésie et les Indes.

Qui lui a pris tout cela? Pour elle, pour ses princes ou pour ses alliés, la France.

La haine doit donc être vivace entre les deux royaumes, surtout si nous considérons de quelle façon l'Autriche s'est vengée, se venge et se vengera.

Philippe II a conçu le plan de faire, de l'Espagne, de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche, ce qu'il appelle la monarchie chrétienne; c'est pour cela qu'il épouse la sanglante Marie, fille de Henri VIII, et qu'il soudoie la Ligue en France. En Angleterre, il échoue et ne peut parvenir à se faire couronner roi de la Grande-Bretagne. En France, il échoue encore, car Henri III va traiter avec le Béarnais.

Un jeune ligueur, nommé Jacques Clément, assassine Henri III.

Reste Henri IV; mais Henri IV est protestant, Henri IV ne tient point Paris. Henri IV se convertit, Paris se rend, Henri IV est roi de France.

Trois fois les ligueurs, sans y réussir, essayent d'assassiner le vainqueur d'Arques et d'Ivry. Enfin, au moment où Henri IV vient de concevoir le plan d'une contre-ligue, au moment où il médite l'expédition de Juliers qui est la perte de l'Autriche, le couteau de Ravaillac le couche sanglant entre les bras de M. d'Épernon, qu'on accuse, avec Marie de Médicis, fille d'une Autrichienne, de ne pas être étranger à sa mort.

Combien cette ligue, entretenue vingt ans en France, a-t-elle coûté à Philippe II? Les papiers que l'on trouvera après sa mort dans son portefeuille particulier vous répondront : cinq cent quatorze millions d'or! Henri IV mort,

que fait sa veuve? Elle congédie Sully, dilapide les vingt-quatre millions que son mari avait enfermés à la Bastille et à l'Arsenal; elle marie sa fille au roi d'Espagne; elle marie son fils à Anne d'Autriche. Oh! alors, toute l'ancienne cour de Henri IV se soulève, Louis XIII le premier. On décide, dans le conseil du Louvre, que l'on poursuivra le système de Henri IV, et Marie de Médicis, exilée par l'implacable Richelieu et par l'insouciant Louis XIII, va mourir à Cologne dans la maison de son peintre Rubens.

C'est un exemple pour la femme de Louis XIV. Marie-Thérèse, au lieu de se répandre en intrigues comme Marie de Médicis, ou en plaintes comme Anne d'Autriche, Marie-Thérèse est triste, résignée, silencieuse, et, pendant tout le règne du grand roi, l'Espagne autrichienne est presque une province française.

Louis XV, jusqu'à l'an 1756, a hérité de la politique de son aïeul. C'est lui qui, secondé par l'Espagne, enlève à l'Autriche le royaume de Naples, et qui aide Frédéric à lui prendre la Silésie, qu'il essayera vainement de lui reprendre plus tard.

C'est alors que Marie-Thérèse, qui, ainsi qu'elle l'écrit à la duchesse de Lorraine, ne sait plus s'il lui restera une seule ville pour y faire ses couches; c'est alors que Marie-Thérèse s'abaisse à flatter madame de Pompadour; c'est alors qu'elle appelle sa cousine celle que Frédéric appelle *Cotillon II*; c'est alors qu'elle fait M. de Choiseul duc et l'abbé de Bernis cardinal.

Nous nous allions avec l'Autriche : cette alliance nous vaut la guerre de Sept ans, et nous coûte deux cent mille hommes, huit cents millions, nos possessions dans l'Inde, quinze cents lieues de terrain dans le Canada.

Alors, le cardinal de Bernis reconnaît son erreur;

Louis XV hésite; le dauphin se déclare hautement contre l'alliance autrichienne.

Le cardinal de Bernis est exilé; Louis XV échappe par miracle au coup de couteau de Damiens; le dauphin meurt empoisonné.

Enfin, la politique de M. de Choiseul l'emporte, et l'alliance avec l'Autriche se resserre du mariage de Marie-Antoinette avec le dauphin.

A cette époque, Dieu seul savait ce que devait coûter cette alliance à la France et à son roi.

Ce fut un vertige, qui, quarante ans plus tard, passa sur les yeux de Napoléon, lorsqu'à son tour il prit pour femme une fille des césars, et qu'en 1810 il acheta de sa popularité, et, en 1814 de son trône, le plaisir de pouvoir dire : « Mon pauvre oncle Louis XVI ! »

Voilà donc ce qu'était la France politiquement, diminuée de ses possessions de l'Inde et de ses possessions d'Amérique. Maintenant, disons ce qu'elle était moralement.

Moralement, le roi, la noblesse et le clergé avaient détruit les mœurs; les philosophes, la religion.

Louis XV avait donné l'exemple des basses amours; jusqu'à lui, les rois de France s'étaient respectés dans leurs maîtresses.

Henri IV a pris Gabrielle d'Estrées, la duchesse de Verneuil, Charlotte de Montmorency;

Louis XIV, mademoiselle de la Vallière, madame de Montespan, madame de Maintenon.

Louis XV débute comme eux; mais, de la duchesse de Châteauroux, il passe à madame d'Étioles, et, de madame d'Étioles, à Jeanne Vaubernier.

Pauvre France! livrée aux Poisson et aux du Barry.

Aussi écoutez l'épitaphe que le peuple fait à son roi :

Ci-gît le bien-aimé Bourbon,
Monarque d'assez bonne mine
Et qui payait sur le charbon
Ce qu'il gagnait sur la farine.

De son côté, voyez où en est la noblesse. Elle compte encore, c'est vrai, quarante-trois siéges de duchés-pairies au parlement de Paris. Les Richelieu seuls en ont trois : Richelieu, Fronsac, Aiguillon ; les Rohan trois : Montbazon, Chabot et Soubise ; les Chevreuse deux : Luynes et Chaulnes. Mais comment soutiennent-ils leur rang , ces derniers héritiers des grands noms de la France? En épousant des filles de finance. Cela s'appelait *fumer ses terres.* Ou bien on se jetait dans le commerce. On se rappelle, sous la Régence, les procès du duc de la Force, qui avait trois boutiques d'épiceries. Le comte de Lauraguais était fabricant de porcelaine; un Praslin était marchand de baudriers et de casques ; M. de Maillebois avait un chantier; M. de Guéménée faisait mieux, il faisait banqueroute.

Mais on entretenait des courtisanes à mille louis par mois; mais on couvrait de diamants les actrices en renom, et l'on avait le plaisir d'entendre chanter quand on passait :

Bouillon est pieux et vaillant,
Il aime *la Guerre*[1]!
A tout autre amusement
Son cœur la préfère.
Ma foi! vive un chambellan
Qui s'en va toujours disant :
Moi, j'aime *la Guerre,*
O gué,
Moi j'aime *la Guerre* !

1. Chanteuse de l'Opéra qui venait d'avoir un grand succès dans *Cythère assiégée.*

Au sortir de l'Opéra,
Voler à *la Guerre*,
Des Bouillon, qui le croira?
C'est le caractère.
Elle a pour lui des appas
Que d'autres n'y trouvent pas.
Enfin c'est *la Guerre*,
O gué!
Enfin c'est *la Guerre*.

A Durfort il faut *Duthé*,
C'est sa fantaisie;
Soubise moins dégoûté
Aime *la Prairie*;
Mais Bouillon, qui pour son roi
Mettrait tout en désarroi,
Aime mieux *la Guerre*,
O gué!
Aime mieux *la Guerre*.

Il y a plus : le grand reproche que la noblesse fit à Louis XV, ce ne fut point d'avoir pris ses maîtresses parmi les femmes de la bourgeoisie, parmi les filles du peuple, et même parmi les filles publiques ; ce fut de ne pas les avoir prises dans les familles de la noblesse, et de la priver ainsi d'une prérogative qu'elle se croyait acquise.

Aussi, quand on sut la fondation du Parc-aux-Cerfs, les demandes plurent-elles de tous côtés, de la part des mères, des pères, des frères; ils recommandaient leurs sœurs, ils recommandaient leurs filles. Vous doutez, n'est-ce pas?

Lisez cette lettre d'un chevalier de Saint-Louis; elle nous est conservée par les archives mêmes de la police. C'est une pièce curieuse, et qui donnera, mieux que tout ce que nous pourrions dire, la mesure de la démoralisation du temps.

Elle est adressée à M. Berryer lui-même : vous vous rappelez M. Berryer, ex-ministre ?

« Monseigneur,

» Un père de famille, gentilhomme depuis deux cents ans par anoblissement dans l'échevinage parisien, dont les ancêtres n'ont jamais dérogé, vient à vous, animé d'un ardent amour de la personne sacrée du roi, afin de vous prévenir qu'il a le bonheur d'être père d'une fille, véritable miracle de beauté, de fraîcheur, de jeunesse et de santé. Les certificats ci-joints des docteurs, chirurgiens et médecins, vous prouveront ce point-ci ; d'autres attestations de deux sages-femmes certifient l'exacte virginité de cette chère enfant.

» Serait-ce trop espérer, monseigneur, que de solliciter d'obtenir pour ma troisième fille, Anne-Marie de Mar***, âgée de quinze ans révolus, l'entrée de la bienheureuse maison où l'on forme celles de son sexe qui sont réservées à l'ardent amour de notre roi ?

» Ah ! monseigneur, quelle douce récompense une telle faveur serait pour mes trente-quatre ans de service en ma qualité de capitaine au régiment de M***, pour ceux des deux frères aînés de ma fille bien-aimée, l'un officier de marine, l'autre magistrat dans un conseil supérieur ! Ma fille aînée a été élevée à Saint-Cyr, elle a épousé le sieur R***, gentilhomme ordinaire du roi. Ma cadette est religieuse au couvent de ***, à P***.

» Peut-être on objectera l'âge avancé de la jeune personne. Eh bien, malgré ses quinze ans, elle possède l'innocence baptismale, ne connaissant pas encore la différence des sexes. Elle a été élevée par une mère, digne épouse, modèle de vertus, chaste, et qui a toujours tra-

vaillé à rendre sa fille apte à plaire à notre roi bien-aimé, qui trouvera en elle des trésors inestimables qui lui sont si bien dus.

» J'attendrai, monseigneur, avec une vive impatience, votre réponse. Si elle est favorable, elle répandra les bénédictions de Dieu sur une famille qui vous sera toujours aveuglément et passionnément dévouée.

» J'ai l'honneur d'être, avec respect,

» Monseigneur,

» Votre très-humble et très-obéissant
» serviteur,

» CH. DE MAR***.

Pourquoi le brave homme n'aurait-il pas offert sa fille ? Un d'Estrées ne disait-il pas à Louis XV :

— Sire, on prétend que le roi en veut à ma bru. Si la chose était, j'espère qu'il ne me ferait pas l'affront de prendre un autre intermédiaire que moi.

D'où croyez-vous que venait cette grande haine de madame du Barry pour M. de Choiseul ?

De ce que M. de Choiseul, après avoir été l'amant de sa sœur, madame de Grammont, voulait faire de madame de Grammont la maîtresse du roi.

D'Alembert, le héros de l'*Encyclopédie*, trouvé sur les marches de l'église de Saint-Jean-le-Rond, n'était-il pas le fils de madame de Tencin, chanoinesse, et probablement de son frère le cardinal de Tencin ?

Il est vrai qu'à l'époque où d'Alembert naquit, le 16 novembre 1717, M. de Tencin n'était encore qu'abbé, et que sa sœur n'était déjà plus chanoinesse.

Enfin, n'y avait-il pas, de par le monde, dans la maison

de madame Adélaïde, un comte Louis de Narbonne, qui pouvait, à ce qu'on affirme, appeler Louis XV son père et son grand-père.

Nous avons parlé de la fondation du Parc-aux-Cerfs : calcul fait, on a reconnu que mille jeunes filles à peu près, de toute classe, de tout rang, y ont été enfermées dans l'espace de dix ans.

Ce qu'elles ont coûté à l'État, nous le verrons au chapitre des économistes.

Au milieu de toute cette noblesse, quels hommes restaient ayant quelque valeur ?

Ils sont faciles à compter :

Le duc de Richelieu, brave, mais dont la galanterie a fort contribué, pour son compte, à la démoralisation du siècle ;

Le maréchal de Brissac, original par esprit de chevalerie antique, qui voit le gouffre où l'on va, et qui prétend que le chancelier Maupeou nous démonarchise ;

Le duc de Noailles, qui avait le privilége de dire au feu roi les vérités les plus dures ;

Le duc de Duras, enfin, et le duc de Beauveau, qui viennent de préférer la perte de leur gouvernement au système du chancelier, et qui protestent contre le lit de justice.

Écoutez ce que Voltaire dit, du reste, des courtisans qui

> Vont en poste à Versaille essuyer les mépris
> Qu'ils reviennent soudain rendre en poste à Paris.

Par noblesse, nous entendons toujours, bien entendu, la haute noblesse, c'est-à-dire les gentilshommes illustrés par les honneurs militaires ou par les grandes charges de la cour ; tout ce qui était robe, remontât-il à la création du monde, ne peut être compris dans cette classe les ro-

bins, dans aucun cas, ne pouvaient manger avec les princes du sang, et leurs femmes ne pouvaient être présentées.

Le moindre lieutenant d'infanterie, du moment qu'il était gentilhomme, passait devant le chancelier de France.

Quant aux titres de marquis, de vicomte, de baron, ils ne signifiaient absolument plus rien; le titre ne faisait pas la noblesse, car tout le monde prenait impudemment le titre. Exemple :

« Vous êtes prié d'assister au convoi, transport et enterrement de *très-haute et très-puissante dame* ÉLISABETH BONTEMS, femme de *très-haut et très-puissant seigneur* NICOLAS BEAUJON, conseiller d'État, secrétaire du roi, maison, couronne de France, et de ses finances de la Rochelle. »

Qu'est-ce que maître *Nicolas Beaujon ?* Un financier parvenu. Aussi l'abbé Terray, qui utilisait tout, trouva-t-il moyen d'utiliser cette vanité.

Toujours préoccupé d'accroître les impôts et de forcer la capitation de Paris, il ordonna aux receveurs de taxer les gens, non plus d'après la fortune, mais d'après les titres. Tous les marquis, comtes, vicomtes et barons de contrebande, furent taxés comme de véritables barons, vicomtes, comtes et marquis. Trois jours après, les bureaux des publicains n'étaient remplis que de gens qui venaient se détitrer et demander grâce, mais inutilement; ils furent inscrits sur les rôles et purent désormais mettre leurs contributions parmi leurs preuves.

Nous avons dit le mot de la marquise de Chaulnes à son fils, qui refusait d'épouser la fille du sieur Bonnier, homme de rien, mais puissamment riche :

— *Vous avez tort, mon fils, les terres ruinées s'engraissent avec du fumier.*

Aussi à l'heure où nous sommes arrivés, c'est-à-dire en 1774, pas une maison, peut-être, ne peut faire des chevaliers de Malte sans dispense.

Le duc de Nevers avait épousé mademoiselle Lolotte, maîtresse de l'ambassadeur d'Angleterre, le comte d'Albemarle.

Le marquis de Moutiers avait épousé mademoiselle de Varennes, élève de madame Pàris, une des premières entremetteuses de France.

Un gentilhomme, un vrai, un représentant de la meilleure et de la plus antique noblesse, M. le marquis de Langeac, avait épousé madame Sabbatin, maîtresse du duc de la Vrillière, à la condition expresse qu'il n'y toucherait pas.

Enfin, nous avons vu Guillaume du Barry épouser mademoiselle Lange, pour faire une maîtresse titrée à Louis XV.

L'honneur militaire est tombé dans le même discrédit. M. le comte de la Luzerne, M. de la Maugerie s'accusent d'avoir voulu réciproquement s'assassiner ; mais ils se gardent bien de se battre.

Le comte de Maillebois est créé directeur général de la guerre, en récompense de ce qu'un procès scandaleux, dont on peut voir les détails dans toutes les gazettes du temps, prouve qu'il a trahi l'État.

Le comte de Langeac est nommé chevalier de Saint-Louis, quoiqu'il ait à peine les années de services nécessaires à cette récompense, parce que le sieur Guérin, chirurgien du prince de Conti, l'a insulté en sortant de l'Opéra, et qu'il a gardé l'insulte.

Un autre chevalier de Saint-Louis porte la queue du cardinal de Luynes.

L'histoire ne nous garde pas son nom, mais elle nous

conserve le mot du marquis de Conflans. Un jour, le marquis se récrie contre cet usage qu'un cardinal puisse faire porter la queue de sa robe par un gentilhomme :

— Vous devriez pourtant savoir que cet usage existe, marquis, répond l'Éminence, puisque j'ai eu autrefois un Conflans pour gentilhomme caudataire.

— Cela se peut, répondit le marquis : il y a toujours eu dans notre famille de pauvres hères qui, pour vivre, ont été forcés de tirer le diable par la queue.

Quant au clergé, il tenait école d'athéisme et de débauche. Comme les hautes prélatures étaient réservées à la noblesse, le clergé suivait la dissolution de la noblesse. L'évêque de Beauvais, qui fut depuis évêque de Sens, et qui avait prêché d'une manière si distinguée et si courageuse le carême devant le roi; l'évêque de Beauvais se trouvait exclu de l'épiscopat, parce qu'il était fils de chapelier; tandis que M. de la Roche-Aymon avait été fait cardinal sans difficulté, quoiqu'il vécût avec une femme qui l'avait fait père de sept ans. Le cardinal de Bernis avait commence par être un abbé fort mondain et un poëte fort léger. On sait comment il était arrivé : en se faisant le complaisant de madame de Pompadour. M. de Montazet, archevêque de Lyon, qui, en sa qualité de primat des Gaules, avait réformé l'archevêque de Paris, avait vécu publiquement avec madame la duchesse de Mazarin. M. l'archevêque de Toulouse, Brienne, que nous retrouverons plus tard, était athée ou à peu près. M. l'évêque de Senlis, académicien, quoiqu'il n'eût jamais écrit ni lu, même ses mandements, était parvenu par madame du Barry, comme M. de Bernis par madame de Pompadour. M. le prince Louis, coadjuteur de Strasbourg, futur acteur principal dans le drame du collier, avait été éloigné de Paris, parce qu'il avait formé ce louable projet, sans doute

dans le but de leur conversion, de coucher avec toutes les filles de Paris, projet déjà plus qu'à moitié accompli quand il fut interrompu, les uns disent au tiers de la route, les autres à la moitié. M. de Densos, évêque de Verdun, ci-devant évêque de Rennes, se vantait d'avoir eu, rien que pendant les états de Nantes, cent cinquante jeunes filles possédant le rare talisman à l'aide duquel Jeanne Darc avait chassé les Anglais. En outre, il se vantait d'avoir fait cocus tous les membres du parlement de Rennes dont les femmes étaient jolies, seule manière, disait-il, dont un homme de sa robe pouvait se venger des magistrats.

M. l'évêque d'Orléans était célèbre, on se le rappelle, par cette fameuse feuille des bénéfices, qui était à la disposition de mademoiselle Guimard ; ce qui faisait dire à mademoiselle Sophie Arnould :

— Comment ce ver à soie de Guimard est-il si maigre, vivant sur une aussi bonne feuille ?

En outre, il avait pour maîtresse sa propre nièce. Aussi chantait-on à pleine bouche le noël de 1764 :

Il vint une grisette
Avec ce prestolet,
Portant une galette,
Et des œufs et du lait,
Disant : « De vous, seigneur, le présent n'est pas digne :
Mais nous vivons comme au vieux temps ;
Nous couchons avec nos parents :
A Paris comme à Digne. »

Enfin, l'évêque de Vannes, M. Amelot, avait tous les goûts possibles.

De leur côté, les grandes dames ne restaient point en

arrière. Les unes, comme madame de Richelieu, trouvant que les grands seigneurs manquaient d'*énergie*, prenaient pour amant un écuyer ou quelque autre domestique de leur mari. D'autres recrutaient au théâtre, et se faisaient amener les acteurs, sans leur donner le temps de dévêtir leur costume et d'ôter leur rouge.

— Que penseraient mes aïeux, s'ils me voyaient dans les bras d'un histrion? s'écriait une dame de qualité en reprenant ses sens dans les bras du comédien Baron.

— Oh! c'est bien simple à deviner, répondait celui-ci: ils penseraient que vous êtes une catin.

On disait généralement : « Voleur comme une duchesse. »

Les courtisanes qui défrayaient de plaisirs toute cette abominable société étaient d'abord, par importance et par lettre alphabétique, mademoiselle Arnould, pour laquelle le comte de Lauraguais avait fait tant de folies. Figure longue et maigre, vilaine bouche, dents larges et déchaussées, peau noire et huileuse, mais deux beaux yeux; peu de voix comme actrice, mais beaucoup d'âme, un jeu charmant, de l'esprit comme un démon, disant de ses trois amies, mesdemoiselles de Châteauvieux, de Châteauneuf et de Châteaufort : « Tous ces *châteaux-là* sont des *châteaux branlants;* » disant à sa camarade, mademoiselle Vestris, Italienne à toute main, qui, jamais enceinte, lui reprochait à elle de l'être toujours : « Que voulez-vous, ma mie! une souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise; » disant à son amie, mademoiselle Duplant, entretenue par un boucher, au moment où l'on chassait un gros chien entré, on ne savait comment, dans le foyer de l'Opéra : « Mais, prends donc garde, Duplant! il me semble qu'on maltraite le coureur de ton amant; » ayant, à l'époque où nous écrivons, pour amant de cœur un jeune architecte, et répondant à

celles de ses compagnes qui lui reprochaient un goût si modeste : « Que voulez-vous! tant de gens cherchent à ruiner ma réputation, qu'il faut bien que je prenne quelqu'un pour la rétablir; » ayant pour amant de fantaisie mademoiselle Virginie, jeune chanteuse qui débutait alors à l'Opéra...

Vous doutez? Bon! Lisez. Nous avons preuve de tout. La chose est tirée des Mémoires de Bachaumont, tome VII, page 188.

« 11 *juillet* 1774. — Le vice des tribades devient fort à la mode parmi nos demoiselles d'Opéra. Elles n'en font aucun mystère et traitent de gentillesse cette peccadille; la demoiselle Arnould, quoique ayant fait ses preuves dans un autre genre, puisqu'elle a plusieurs enfants, donne dans ce plaisir; elle avait une autre fille, nommée Virginie, dont elle se servait pour cet usage. Celle-ci a changé de condition et est passée à mademoiselle Raucourt, de la Comédie-Française, qui raffole de son sexe, et a renoncé au marquis de Bièvre pour s'y livrer tout à son aise. Dernièrement, au Palais-Royal, pendant la nuit, le sieur Ventes, ayant turlupiné la demoiselle Virginie sur sa rupture avec mademoiselle Arnould, qu'on nomme Sophie dans ses parties de débauche, celle-ci, témoin des propos, a donné au cavalier un soufflet très-bien conditionné, dont il a été obligé de rire en demandant des excuses à l'aimable tribade. »

Mademoiselle Arnould s'attaquait parfois à plus haut que ses camarades. Le 4 janvier 1774, elle avait écrit cette lettre à l'abbé Terray :

Lettre de mademoiselle Arnould, de l'Opéra, à M. l'abbé Terray, contrôleur général des finances, à l'occasion du bruit qui courait qu'elle avait une croupe dans la ferme générale, par le nouveau bail signé le 1er janvier.

« Monseigneur,

» J'avais toujours ouï dire que vous faisiez peu de cas des arts et des talents agréables. On attribuait cette indifférence à la dureté de votre caractère. Je vous ai souvent défendu du premier reproche; quant au second, il m'aurait été difficile de m'élever contre le cri général de la France entière. Cependant, je ne pouvais me persuader qu'un homme aussi sensible que vous aux charmes de notre sexe pût avoir un cœur de bronze. Vous venez bien de prouver le contraire. Vous vous êtes occupé de nous au milieu de l'affaire la plus importante de votre ministère. Forcé de grever la nation d'un impôt de cent soixante-deux millions, vous avez cru devoir en réserver une légère partie pour le théâtre lyrique et pour les autres spectacles. Vous savez qu'une dose d'Allard [1], de Caillaud [2], de Raucourt [3], est un narcotique sûr pour calmer les opérations douloureuses que vous lui faites à regret. Véritable homme d'État, vous en prisez les membres suivant l'utilité dont ils sont à vos vues. Le gouvernement fait sans doute, en temps de guerre, grand cas d'un guerrier qui verse son sang pour la patrie; mais, en temps de paix, le coup d'œil d'un militaire mutilé ne sert qu'à affliger, qu'à exciter les plaintes et les murmures du Français, déjà trop disposé à geindre. Il faut des gens, au contraire, qui

1. Danseuse de l'Opéra.
2. Chanteur retiré de la Comédie-Italienne.
3. Nouvelle actrice de la Comédie-Française

le distraient et l'amusent. Un chanteur, une danseuse sont alors des personnages essentiels, et la distinction que l'on établit dans les récompenses des deux espèces de citoyens est proportionnée à l'idée qu'on en a. L'officier estropié arrache avec peine, et après beaucoup de sollicitations et de courbettes, une pension modique ; elle est assignée sur le trésor royal, espèce de crible sous lequel il faut tendre longtemps la main avant de recueillir quelque goutte d'eau. L'acteur est traité plus magnifiquement ; il est accolé à une sangsue publique, animal nécessaire, qu'on fait ainsi dégorger en notre faveur de la substance la plus pure dont il se repaît. C'est à pareil titre, sans doute, monseigneur, c'est à la profondeur de votre politique que je dois attribuer le prix flatteur dont vous honorez mon faible talent. Vous m'accordez, dit-on, une croupe : ce mot m'effraierait de toute autre part, mais c'est une croupe d'or. Vous me faites chevaucher derrière Plutus. Je ne doute pas que, dressé par vous, il n'ait les allures douces et engageantes. Je m'y commets sous vos auspices, et cours avec lui les grandes aventures. Puissiez-vous, en revanche, monseigneur, ne jamais trouver de croupe rebelle ! puissent toutes celles que vous voudrez caresser s'abaisser sous votre main chatouilleuse ! puisse la plus orgueilleuse se laisser dompter par vous et recevoir Votre Grandeur avec ce frémissement délicieux, présage du plus heureux voyage, toutes les fois que vous galoperez dans les champs fortunés d'Idalie !

» Je suis, avec un profond respect,

» Monseigneur, etc. »

L'abbé Terray lui répondit :

» On vous a mal informée, mademoiselle, vous n'avez point de croupe dans le nouveau bail ; ainsi vous ne che-

vaucherez derrière aucun fermier général ; mais il vous est très-permis d'en faire chevaucher quelqu'un devant ou derrière vous. Cet accouplement ne vous sera pas moins utile ; il est même plus commode en ce que, pour la mise, il n'exige qu'un très-petit fonds d'avance.

» Je suis, mademoiselle, tout à vous, etc. »

Mademoiselle Raucourt faisait de la débauche sapphique plus publiquement encore que mademoiselle Sophie Arnould. Elle avait fondé un ordre de *Vesta*, dont elle était grande prêtresse. Cet ordre, composé de femmes, jurait, dans une cérémonie, une haine éternelle aux hommes. Il est vrai que le serment n'était pas toujours fidèlement tenu même par la grande prêtresse, témoin ce nouveau paragraphe des Mémoires de Bachaumont :

« 15 *octobre* 1774. — La querelle survenue entre mademoiselle Arnould et mademoiselle Raucourt a dégénéré en une guerre ouverte. Le sieur Bellanger, dessinateur des Menus et amant de la première, a pris fait et cause pour elle contre le marquis de Villette, chevalier de la seconde, et les propos ont été si vifs de la part du premier, que celui-ci a voulu en venir aux voies de fait, et écraser le polisson qui osait lui tenir tête. Cette scène s'étant passée en présence de beaucoup de témoins, Bellanger, craignant le ressentiment du marquis, a porté plainte contre lui au criminel. Cependant, des médiateurs se sont interposés entre eux, et, par un arrangement bien ridicule, on est convenu que les deux rivaux se présenteraient l'un contre l'autre l'épée à la main, et qu'on les séparerait : ce qui a été fait. »

Mademoiselle Raucourt vivait publiquement avec ma-

dame P***. Madame P*** avait d'un *premier* mariage un fils qui appelait mademoiselle Raucourt *papa*.

Mademoiselle la Guerre, dont il est question dans la chanson que nous avons citée, était, elle, plus franche du collier ; c'était une figure ronde et vermeille comme une rose, avec laquelle, ou pour laquelle, l'un et l'autre peuvent ou peut se dire, comme l'établissait Malherbe mourant, M. le duc de Bouillon avait mangé huit cent mille francs en trois mois.

Mademoiselle Duthé avait aussi grande réputation vers l'an de grâce 1774. Aucun signalement sur elle ne sera probablement plus exact que celui que nous trouvons dans les *Curiosités de la foire Saint-Germain*.

« N° 6. *Machine*. — Un très-bel automate curieux, che la demoiselle Duthé. Il représente une belle créature qu. fait tous les actes physiques, mange, boit, danse, chante et agit comme une personne naturelle, comme un corps animé doué d'une intelligence. Il dépouille un étranger proprement. On serait flatté de le faire parler ; les connaisseurs y ont renoncé, les amateurs aiment mieux le faire mouvoir. »

M. de Durfort, comme on l'a vu par la chanson, était l'amateur qui, provisoirement, avait le droit de faire mouvoir *la machine n°* 6.

Mademoiselle Duthé avait été simple espalier d'Opéra, sous le nom de Rosalie ; elle dut sa fortune à la chance qu'elle avait eue d'avoir été choisie par M. le duc d'Orléans pour donner des leçons de *mariage* à son fils le duc de Chartres, le Philippe-Égalité de la Révolution. M. le duc d'Orléans, satisfait de la façon dont elle avait accompli

ses fonctions d'instructeur conjugal, lui donna une centaine de mille livres, et la mit à la mode par quelques éloges mérités. Alors, M. le comte d'Artois avait pris du goût pour elle; ce qui fit dire qu'ayant eu une indigestion de biscuit de Savoie [1], il était venu prendre Duthé à Paris. S'étant crue sans doute princesse du sang, à la suite des deux alliances morganatiques qu'elle venait de faire, la Duthé s'était présentée au dernier Longchamp, avec un carrosse de six chevaux; mais le public avait été tellement révolté de cette impudence, que non-seulement il avait hué la courtisane, mais encore qu'il avait empêché le carrosse de prendre la file.

Quant à la Prairie, c'était, dit la chronique scandaleuse du temps, une personne aussi verte et aussi marécageuse que pouvait l'indiquer son nom. Elle était à M. le prince de Soubise, qui, l'occupant très-peu, lui laissait le temps de faire quelques affaires avec l'abbé Terray et autres.

L'une des plus connues de ces dames allait être momentanément séquestrée de la société et donner au roi Louis XVI l'occasion de rendre un jugement digne de Salomon.

C'était mademoiselle Granville.

Mademoiselle Granville était entretenue par M. Chaillon de Joinville, et entretenait à son tour un militaire dont le maître des requêtes avait plus d'une fois réclamé le sacrifice. Mademoiselle Granville l'avait toujours promis; mais, en cachette, elle recevait l'amant préféré. Un jour, M. Chaillon de Joinville, prévenu par ses agents, arrive à une heure inaccoutumée, et surprend la nymphe avec son amant. Ceux-ci alors, au lieu de s'effrayer de cette sur-

1. Le comte d'Artois venait d'épouser la princesse Marie-Thérèse de Savoie, morte en 1805.

prise, réunissent leurs efforts, s'emparent du robin, le poussent dans un cabinet, et, à travers les vitres de ce cabinet, lui laissent la faculté de leur voir reprendre la besogne où elle avait été interrompue. Puis, comme dit Molière, « l'affaire poussée aussi avant que possible, » on lâche le pauvre maître des requêtes, et on le met à la porte, en l'invitant à être moins indiscret une autre fois.

Cependant, au bout de quelques jours, voyant se tarir les eaux de ce beau fleuve auquel elle est accoutumée de boire et qu'on appelle le Pactole, la courtisane fait de sages réflexions, va chez l'amant en titre, convient avoir tort, se jette à ses genoux et lui demande pardon. Ce n'est point de son propre mouvement qu'elle a fait une pareille injure à un homme si respectable; elle craignait qu'un militaire violent, comme elle savait être celui qui se trouvait chez elle, ne se portât à quelque méchante action contre un rival sans arme et sans défense. Cela n'arrivera plus. Elle est éclairée sur les mérites du conseiller, et sur les démérites du soldat. Ses bras sont ouverts au conseiller; sa porte est fermée au soldat.

La chose tombait à merveille; le maître des requêtes avait depuis longtemps médité une vengeance, et, convaincu qu'au milieu de ses protestations, la belle Granville le trompait encore, il résolut de mettre sa vengeance à exécution. C'était un homme fort lettré que maître Chaillon de Joinville, et il avait lu quelque part qu'un robin comme lui, maître Féron, avait, quelque trois cent vingt ans auparavant, puni cruellement François Ier d'une injure pareille à la sienne. Il alla à la même source que l'avocat Féron se pourvoir de la même marchandise, et s'apprêta à en céder tout ou partie à mademoiselle Granville.

Malheureusement pour le pauvre maître des requêtes,

la belle impure fut prévenue à temps, et, lorsqu'il se présenta chez elle pour mettre sa vengeance à exécution, elle le reçut en lui racontant son projet dans tous les détails, et en le prévenant que Paris tout entier savait déjà quel abominable homme il était.

Mais mademoiselle Granville, quoiqu'elle les eût pratiqués, ne connaissait pas encore les gens de robe. Le conseiller, furieux, se rend chez le lieutenant de police, dénonce la demoiselle comme lui ayant donné ce que lui-même comptait lui offrir, et réclame vingt mille francs de billets qu'il a, un mois auparavant, signés à la courtisane.

Le magistrat n'ose prendre sur lui de juger un pareil délit. Il en réfère au roi, lequel déclare les billets bien acquis, mais fait enfermer à Sainte-Pélagie la demoiselle Granville.

Les autres courtisanes en renom étaient :

Mademoiselle Dubois de la Comédie-Française, qui, au 12 septembre 1775, comptait, tant elle tenait ses livres avec régularité, seize mille cinq cent vingt-sept amants [1]; Fanny, Hocquart, Urbain, Felme, Fanfan, Renard, Julie, Lolotte, de Quincy, Lilia et Miré, charmante chanteuse, qui avait tant fait chanter son dernier amant, qu'il en était mort, et qu'on avait écrit sur son tombeau en phrase musicale : *Mi-ré-la-mi-la.*

Tout cela détruisait la société à l'envi, comme les vers détruisent la carène d'un bâtiment, mordant, rongeant, perçant, jusqu'à ce qu'ils aient fait chacun son trou, et que le bâtiment, prenant l'eau, sombre et s'engloutisse.

Au reste, la dissolution de la royauté, des princes, des

1. *L'Espion anglais,* édition de Léopold Collin, 1809, t. I, p. 164.

nobles, du clergé et de la robe, était descendue aux basses classes; elles avaient, elles aussi, dans le Palais-Royal leurs petits appartements; elles lisaient *le Sottisier*, recueil de sales chansons du XVIIIe siècle; elles achetaient les brochures des sommateurs écrivains, dont le métier consistait à rançonner les grands sous peine de divulguer leur conduite; enfin, elles feuilletaient les livres obscènes, et leur nombre était grand, étalés chez les bouquinistes.

En effet, de 1760 à 1774, seulement, avaient paru *Saturnin ou le Portier des Chartreux*, sans nom d'auteur, publié en 1760;

L'Arétin moderne, par l'abbé Dulaurens, qui, tout en publiant *l'Arétin moderne*, en 1763, sous la rubrique de Rome, travaillait déjà au *Compère Mathieu;*

Félicia ou Mes Fredaines, publié vers 1770, par le chevalier de Nerciat, sous la rubrique d'Amsterdam;

Vénus en rut ou la Vie d'une célèbre libertine, publié en 1771.

L'Académie des Dames, imitation de l'Aloïsia, de Meursius, trois réimpressions;

Le Sofa, de Crébillon fils;

Les Bijoux indiscrets et *la Religieuse*, de Diderot.

Disons, à notre gloire, que, depuis le commencement du siècle, pas un livre pareil à ces livres n'a été publié.

Mais alors on les publiait, mais alors le peuple les lisait, et le peuple, copiste des grands, en attendant qu'il fût leur ennemi, faisait parade de débauche, d'athéisme et d'incrédulité, riait de tout, des choses saintes, du patronage des nobles, débitait de gros lazzi sur les monastères et les couvents, poursuivait de ses railleries un ecclésiastique qui passait dans la rue, fréquentait peu les églises, mais fort les maisons de jeu, les restaurateurs, les guinguettes et les billards; enfin, commençait à débaptiser ses

enfants de noms de saints, pour leur donner les noms des héros de la Grèce et de Rome.

En outre, on venait d'établir pour lui la loterie et le mont-de-piété, ces deux abîmes ou plutôt ces deux égouts dans lesquels peuvent s'engloutir à la fois l'argent et la moralité d'un peuple.

Nous venons de voir ce que le roi, les princes, les nobles, le clergé et les magistrats avaient fait des mœurs. Nous allons voir ce que les philosophes avaient fait de la religion.

XIX

Les philosophes.

Vers le milieu du siècle, trois hommes s'étaient rencontrés, trois hommes pénétrés d'une profonde haine contre le christianisme.

Ces trois hommes étaient Voltaire, d'Alembert et Diderot.

Voltaire haïssait la religion, parce qu'il haïssait tout ce qui était pur, jalousait tout ce qui était grand. Pourquoi eût-il respecté le Christ des Juifs? il avait bien souillé Jeanne Darc, le Christ de la France.

D'Alembert haïssait la religion, parce que, fils d'une chanoinesse et d'un abbé, il avait poussé, pauvre enfant perdu, ses premiers vagissements sur les marches d'une église; et, parce que l'église avait été inhospitalière, que la chanoinesse et l'abbé avaient été coupables, il avait rendu la religion responsable du crime de sa naissance et de son abandon.

Diderot haïssait la religion, parce qu'il avait été fou de sa nature, et que, dans son enthousiasme pour le chaos de ses propres idées, il aimait mieux se forger à lui-même des mystères que d'adopter ceux de l'Évangile.

Au reste, les jours de destruction étaient venus. Quand le destin veut brûler le temple de Diane, il fait naître Érostrate.

Diderot est alternativement athée, matérialiste, déiste, sceptique, mais toujours impie.

Nous exceptons cependant ses premières publications. Il débute dans le monde philosophique par son *Essai sur le mérite de la vertu.*

Dans ce livre, il est non-seulement déiste, mais encore religieux; pardonnons-lui, il n'a que trente ans.

« Il n'y a pas de vertu sans religion, dit-il ; l'athéisme laisse la probité sans appui et pousse indirectement à la dépravation. »

Un an après, paraissaient les *Pensées philosophiques.* Il y a déjà progrès; quoique le vieil homme paraisse encore.. Le chrétien n'a pas encore fait peau de philosophe.

« Il y a trois sortes d'athées, dit-il : les vrais, les sceptiques et ceux qui voudraient qu'il n'y eût pas de Dieu, qui font semblant d'en être persuadés, et qui vivent comme s'ils l'étaient. Ceux-là, ce sont les fanfarons du parti. Je déteste ceux-là, parce qu'ils sont faux. Quant aux vrais athées, je les plains, toute consolation est morte pour eux... Restent les sceptiques ; je prie Dieu pour eux, car ils manquent de lumières. »

Mais bientôt il publie sa *Lettre sur les aveugles, à l'usage de ceux qui voient.*

Là, son héros est un aveugle-né, qui, à son lit de mort, pressé, par le ministre qui l'assiste, de reconnaître un Dieu créateur, s'y refuse, donnant pour raison qu'il n'a

jamais rien vu de ce qu'on veut lui faire admirer dans la nature.

Pour ce livre, Diderot est envoyé à Vincennes, où il reste trois mois.

C'est pendant ces trois mois de captivité qu'il rêve l'*Encyclopédie*, dont, à sa sortie, il parlera à d'Alembert

D'Alembert accepte. On jette sur le papier le plan du grand œuvre, et, presque aussitôt ce plan arrêté, Diderot publie le *Prospectus* et le *Système des connaissances humaines*.

En 1760, Diderot est complétement converti. Il écrit à son frère et l'invite *à abdiquer un système atroce.*

Ce système atroce, c'est le christianisme.

Attendez, le voilà lancé. Dans la *Vie de Sénèque*, il va publier « qu'entre lui et son chien, il n'y a que la différence de l'habit. »

Le voilà qui ne croit pas à l'âme.

Voici venir maintenant les *Principes philosophiques sur la matière et le mouvement.*

« Le mouvement, dit Diderot en débutant, est inhérent à la matière. »

Il n'y a pas besoin d'aller plus loin : Diderot ne croit pas en Dieu.

Maintenant qu'il poursuit le christianisme, maintenant qu'il ne croit plus à l'âme, maintenant qu'il ne croit plus en Dieu, il va attaquer la société, qui croit encore à tout cela.

Lisez le *Supplément au Voyage de Bougainville, ou Dialogue entre A et B sur l'inconvénient d'attacher des idées morales à des actions qui n'en comportent pas.*

L'auteur suit Bougainville à Otahiti, et il est au comble de la joie; il a enfin trouvé un pays dont les mœurs sont dans la nature. En effet, la retenue et la pudeur, chimère ;

la fidélité conjugale, entêtement et supplice; dans une société bien organisée, c'est-à-dire naturelle, les femmes, comme dans la République de Platon, sont libres, et toutes les législations qui ont ordonné la monogamie ont violenté et outragé la nature.

Soit, ceci est la divagation du rêveur; mais voilà qui est plus grave.

Écoutez les *Entretiens d'un père avec ses enfants, ou Danger de se mettre au-dessus des lois.*

Certes, ce titre a été mis là pour faire passer le livre, pour escamoter le privilége du roi à quelque censeur endormi.

Lisons : *Il n'y a point de lois pour le sage. Toutes étant sujettes à des exceptions, c'est à lui qu'il appartient de juger des cas où il faut s'y soumettre ou s'en affranchir.*

Il y a, dans ces conditions-là, cinq cents sages en France que l'on envoie tous les ans au bagne.

Puis il publie *les Bijoux indiscrets, Jacques le Fataliste* et *la Religieuse.*

Prenez l'édition de Naigeon, et vous y lirez des passages que nous n'osons transcrire ici; un endroit où Diderot parle tour à tour latin, anglais et italien, parce que lui, le cynique par excellence, n'ose parler français.

Enfin vient le fameux dithyrambe intitulé : *les Éleuthéromanes ou les Furieux de la liberté,* où se trouvent ces deux fameux vers :

> Et ses mains ourdissaient les entrailles d'un prêtre,
> A défaut de cordon pour étrangler les rois.

Que l'on parle maintenant de la compression de la pensée sous le règne de Louis XV !

D'Alembert n'a pas cette verve; d'Alembert n'a pas

cet emportement : il procède avec le calme de la vraie philosophie ; c'est presque toujours le mineur obstiné, silencieux et souterrain, dont chaque coup de pioche résonne sourdement, ébranlant l'édifice qu'il veut renverser. D'Alembert est froid, prudent, astucieux, se cache presque toujours, et, lorsqu'il se montre, ne se montre que juste ce qu'il faut pour être aperçu. Il dissimule par instinct, la guerre qu'il fait n'est pas celle d'un chef de parti, il laisse le commandement à Voltaire. Non, c'est la guerre d'un capitaine de tirailleurs qui rit derrière un buisson, qui s'applaudit à l'abri d'un rocher, de voir tomber l'ennemi sur lequel il tire à couvert. Toujours sur ses gardes, il prévient la réplique qui pourrait le compromettre, la riposte qui le pourrait atteindre. Il marche d'habitude enveloppé de nuages, comme ces combattants d'Homère que quelque dieu ami voudrait soustraire au danger. L'hommage d'une coterie lui suffit; quarante mains, qui applaudissent à un discours prononcé par lui, lui font un jour de triomphe. C'est le recruteur de l'impiété; il racole, il forme, il initie les adeptes secondaires, dirige les missions, entretient les petites correspondances. Ainsi, pauvre écrivain, maigre, précieux, entortillé, bas, ignoble, c'est un prosateur de troisième classe, mais un mathématicien de premier ordre.

Aussi, voyez comme cette prudence philosophique se fait jour, même avec ses meilleurs amis, je dirais presque ses complices! voyez comme il a peu besoin d'être convaincu, et combien le compas algébrique lui semble peu nécessaire à la mesure exacte de la pensée!

Voltaire, qui, en prêchant l'impiété, se débat éternellement dans le doute, Voltaire lui écrit, à lui et à Frédéric ;

« Tout ce qui nous environne est l'empire du doute, et *le doute est un état désagréable.*

» Y a-t-il un Dieu tel qu'on le dit, une âme telle qu'on l'imagine, des relations telles qu'on les établit ? Y a-t-il quelque chose à espérer après le moment de la vie ? Gélimer, dépouillé de ses États, avait-il raison de se mettre à rire quand on le présenta devant Justinien ? Et Caton avait-il raison de se tuer de peur de voir César ? La gloire n'est-elle qu'une illusion ? Faut-il que Mustapha faisant toutes les sottises possibles, ignorant, orgueilleux et battu, soit plus heureux s'il digère qu'un philosophe qui ne digère pas ? Tous les êtres sont-ils égaux devant le grand Être qui anime la nature ? En ce cas, l'âme de Ravaillac serait-elle égale à celle de Henri IV, ou ni l'un ni l'autre n'aurait-il d'âme ? Que le philosophe débrouille tout cela ; pour moi, je n'y entends rien. »

« Je vous avoue, répond d'Alembert, que, sur l'existence de Dieu, l'auteur du *Système de la nature* me paraît trop ferme et trop dogmatique, et que je ne vois en cette matière que le scepticisme de raisonnable. *Qu'en savons-nous ?* est pour moi la réponse à toutes les questions métaphysiques ; et la réflexion qu'il faut y joindre, c'est, puisque nous n'en savons rien, qu'il ne nous importe pas d'en savoir davantage. »

Puis, plus loin :

« Le *non* est métaphysique, ajoute d'Alembert, et ne me paraît pas beaucoup plus sage que le *oui ; cela n'est pas clair* est la seule réponse raisonnable presque à tout. »

Aux apôtres de la destruction, on pardonnerait peut-être s'ils étaient convaincus ; mais, vous le voyez, ils ne le sont pas.

Aussi d'Alembert reproche-t-il toujours à l'impatient Voltaire, qui alors a soixante-huit ans, vingt-trois ans de plus que lui, d'être impatient, d'aller trop vite, de se compromettre enfin.

« Si le genre humain s'éclaire, lui écrit-il, c'est parce qu'on l'éclaire peu à peu. »

C'est cette maxime qui fait adopter à d'Alembert le plan de l'*Encyclopédie*.

En effet, les premiers volumes de l'immense collection devaient être rédigés avec prudence, pour ne pas effrayer le clergé ; et cependant, malgré cela, un arrêt du conseil du roi, rendu le 7 février 1752, supprime les deux premiers volumes, et l'impression des autres est suspendue pendant dix-huit mois. Mais d'Alembert, Diderot et Voltaire, obtiennent de continuer, et continuent. Cinq nouveaux volumes paraissent. Les gens religieux sonnent l'alarme et crient à l'impiété, et un arrêt du conseil du roi du 3 mars 1759 révoque le privilége. D'Alembert craint de se compromettre, et, fidèle à son caractère, il se retire. Diderot insiste, persévère, sollicite, intéresse à ses vues le directeur de la librairie en faisant valoir les avantages que le commerce retirera d'une pareille entreprise, et M. le duc de Choiseul, qui nous a ligués avec l'Autriche, qui a supprimé les jésuites, qui a son œuvre enfin à compléter, M. de Choiseul décide non-seulement que la publication de l'*Encyclopédie* continuera, mais encore qu'elle ne sera soumise à aucune censure.

C'est avec cette autorisation que passent ces maximes, presque toutes sorties de la plume de d'Alembert :

« Il n'y a aucun être dans la nature qu'on puisse appe-

ler premier ou dernier. Il y a une machine infinie et en tous sens. » (Art. ENCYCLOPÉDIE).

« Qu'importe que la matière pense ou non ? Qu'est-ce que cela fait à la justice ou à l'injustice, à l'immortalité et à toutes les vérités du système, soit politique, soit religieux? (Art. LOCKE.)

« Le vivant et l'animé n'est qu'une propriété physique de la matière. La seule différence qu'il y aurait entre certains végétaux et des animaux tels que nous, c'est qu'ils dorment et que nous veillons, que nous sommes des animaux qui sentent et eux des animaux qui ne sentent pas.» (Art. ANIMAL.)

Aussi Voltaire écrit-il à d'Alembert :

« Pendant la guerre des parlements et des évêques, les philosophes auront beau jeu. Vous aurez le loisir de faire entendre des vérités que l'on aurait pas osé dire il y a vingt ans. » (*Lettre à d'Alemberl*, 13 novembre 1756.)

Et d'Alembert, comme on voit, fidèle à l'invitation du maître, entasse, dans l'*Encyclopédie*, *vérités* sur *vérités*, de sorte que tout prospère, et que, le 4 mai 1762, d'Alembert peut écrire à Voltaire :

« Pour moi, je vois tout en ce moment couleur de rose; je vois la tolérance rappeler les protestants, rétablir les prêtres mariés, la confession abolie, et le fanatisme écrasé sans que l'on s'en aperçoive. »

Venons-en donc à ce maître qui professe et agit à la fois, qui est tout ensemble la tête qui conspire et le bras qui frappe; astre fatal autour duquel tout n'est que satellites, et qui entraîne tout un monde dans un tourbillon d'athéisme et d'impiété !

Voltaire, lui, est bien autrement persévérant que Diderot, bien autrement hardi que d'Alembert. Hardi jusqu'à l'impudence, il brave, affermit, invente, contrefait les Écritures, fausse les Pères, appelle également le *oui* le *non*, et le *non* le *oui*, frappe partout, devant lui, derrière lui, à droite, à gauche. Qu'importe qui il blesse, pourvu qu'il blesse ! Un de ces traits perdus frappera bien toujours la royauté ou la religion. Bouillant, colère, impétueux, il ne dissimule que malgré lui et en chef forcé de masquer ses batteries. Certes, il aimerait, comme il le dit lui-même, faire à la religion une guerre ouverte, et *mourir sur un tas de chrétiens immolés à ses pieds.* (*Lettre à d'Alembert*, du 20 avril 1761.) Mais il comprend qu'il faut *frapper et cacher* la main (*Lettre à d'Alembert*, mai 1761), agir enfin en conjurés et non en zélés.

Mais, comme cette dissimulation lui coûte, à cet Agamemnon des armées sceptiques ! C'est que, tout à l'opposé de d'Alembert, à qui quarante mains qui applaudissent suffisent, à lui, Voltaire, il lui faut toutes les trompettes de la Renommée, de Paris à Berlin, de Ferney à Stockholm, de Genève à Saint-Pétersbourg.

— Cet homme a pour un million de gloire, disait d'Alembert impatienté, et il en veut encore pour un sou.

Voltaire naît en 1698, et meurt en 1778. Il domine tout un siècle ; Satan lui fait la vie longue, car son œuvre est immense.

Aussi, il s'applique à son œuvre dès sa jeunesse.

— *Malheureux ! tu seras le porte-étendard de l'impiété !* disait le jésuite Leray à Voltaire, encore simple étudiant au collége Louis-le-Grand.

En effet, Voltaire grandit au milieu de la société païenne du XVIIe siècle et de la société athée du XVIIIe. Il est l'élève de Chaulieu, le commensal de l'hôtel de Vendôme. Sa

querelle avec M. de Rohan le força de chercher un asile en Angleterre, et ce fut là, nous dit Condorcet, que *Voltaire jura de consacrer sa vie à renverser la religion.* Il a tenu parole.

L'aveu est naïf et étonne même dans notre époque. Lisez la *Vie de Voltaire* (édition de Kehl).

— *Vous aurez beau faire,* lui dit un jour le lieutenant de police Hérault, qui lui reproche son impiété, *vous ne viendrez pas à bout de détruire la religion chrétienne.*

— *C'est ce que nous verrons,* répond Voltaire.

« *En vérité, je suis las,* dit l'auteur de LA PUCELLE, *de leur entendre répéter sans cesse que douze hommes ont suffi pour établir le christianisme.* J'ai envie de leur prouver, moi, qu'il n'en faut qu'*un* pour le détruire. »

« Comment, écrit-il à d'Alembert le 24 juillet 1760, comment serait-il possible que cinq ou six hommes de mérite qui s'entendraient ne réussissent pas, après l'exemple de douze faquins qui ont réussi ? »

Les douze faquins, ce sont les apôtres.

Voltaire se met donc à l'œuvre, et, comme le sol est bien préparé, la semence tombe en bonne terre.

Aussi, deux ans après qu'il a commencé à attaquer ces douze faquins, écrit-il à Diderot, toujours battant dans le doute comme le balancier d'une pendule dans l'espace :

« Quelque parti que vous preniez, *je vous recommande* L'INFAME ; *il faut la détruire chez les honnêtes gens et la laisser à la canaille, pour qui elle est faite.* »

L'INFAME est tout bonnement la religion.

Une fois le mot trouvé, Voltaire n'en emploiera plus d'autre.

Le 8 septembre 1768, il écrit :

« *Damilaville doit être bien content du mépris où* L'INFAME *est tombée chez tous les honnêtes gens de l'Europe.* C'était tout ce que l'on voulait et tout ce qui était nécessaire. On n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les servantes; c'est le partage des apôtres. »

C'est que l'attaque a été unanime ; c'est que les coups sont tombés en mesure. La division, en effet, était difficile avec des instructions comme celles-ci, données dès 1761 :

« O mes philosophes ! il faut marcher serrés comme la phalange macédonienne. Elle ne fut vaincue que pour avoir été dispersée. Que les philosophes véritables fassent une confrérie comme les francs-maçons ; qu'ils s'assemblent, qu'ils se soutiennent, qu'ils soient fidèles ! Cette académie vaudra bien mieux que celle d'Athènes et que toutes celles de Paris. »

Aussi, quelle est la joie du philosophe de Ferney, quand il voit que la semence germe et que la croisade porte ses fruits !

« La victoire se déclare pour nous, écrit-il à Damilaville, qui fait tout haut profession d'athéisme. Je vous assure que, dans peu, il n'y aura plus que la canaille sous les étendards de nos ennemis, et nous ne voulons plus de cette canaille, ni pour partisans, ni pour adversaires. Nous sommes un corps de braves chevaliers défenseurs de la vérité, qui n'admettons parmi nous que des gens bien élevés. Allons, brave Diderot ! allons, intrépide d'Alembert ! joignez-vous à mon cher Damilaville. Courez sus aux fa-

natiques et aux fripons. Plaignez Blaise Pascal et méprisez Houteville et Abadie, *autant que s'ils étaient Pères de l'Église.* »

Cette joie est bien autrement grande quand il rencontre Frédéric. Quel triomphe de compter parmi ses disciples le vainqueur de Rosbach ! de donner à sa parole le poids des applaudissements d'un auditeur couronné ! un écolier qui répond de telles paroles aux paroles du maître :

« Pour vous parler avec ma franchise ordinaire, je vous avouerai naturellement que tout ce qui regarde l'*Homme-Dieu* ne me plaît pas dans la bouche d'un philosophe qui doit être au-dessus des erreurs populaires. Laissez au grand Corneille, vieux radoteur tombé dans l'enfance, le travail insipide de rimer l'*Imitation de Jésus-Christ*, et ne tirez que de votre propre fonds ce que vous avez à nous dire. On peut parler de la Fable, mais seulement comme fable, et je crois qu'il vaut mieux garder un silence profond sur les fables chrétiennes canonisées par leur ancienneté et par la crédulité des gens absurdes et stupides. »

Voilà ce que pense Frédéric de la religion. Maintenant, voulez-vous savoir ce qu'il pense de l'immortalité de l'âme ?

« Un philosophe de ma connaissance, homme déterminé dans ses sentiments, croit que nous avons assez de degrés de probabilité pour arriver à la certitude que *post mortem nihil est* (ou bien que la mort est un sommeil éternel). Il prétend que l'homme n'est pas double, et que nous ne sommes que la matière animée par le mouvement. Cet

homme étrange dit en outre qu'il n'y a aucune relation entre les animaux et l'intelligence suprême. »

Cinq ans après, Frédéric s'enhardit et avoue que cet homme étrange, c'est lui.

« Je suis très-certain, dit-il, que je ne suis pas double ; de là, je ne me considère que comme un être unique (pour parler franchement, dites simple). Je sais que je suis un animal organisé et qui pense ; d'où je conclus que la matière peut penser, ainsi qu'elle a la propriété d'être électrique. »

Rien n'est contagieux comme l'exemple, rien n'est doux comme la louange. Aussi, voilà tous les souverains qui, voyant leur compère le roi de Prusse loué par les philosophes, les voilà qui veulent être loués aussi.

C'est d'abord Joseph II qui se fait philosophe à son tour. Il a été admis et initié, par Frédéric, aux mystères de la conspiration antichrétienne.

Ces deux vieux antagonistes ont oublié douze ans de guerre, et se sont ligués contre l'ennemi commun : le Christ.

Aussi Voltaire s'empresse-t-il d'annoncer à d'Alembert la conquête impériale que vient de faire la philosophie :

« Vous m'avez fait un vrai plaisir, lui écrit-il le 28 octobre 1769, en réduisant l'infini à sa juste valeur. Mais voici une chose plus intéressante : Grimm *assure que l'empereur est des nôtres ; cela est heureux, car la duchesse de Parme, sa sœur, est contre nous.* »

Maintenant, il s'agit de remercier Frédéric; c'est le chef de la secte qui s'en charge encore :

« Un Bohémien, qui a beaucoup d'esprit et de philosophie, nommé Grimm, m'a mandé que vous aviez initié l'empereur à nos saints mystères; voilà une bonne récolte pour la philosophie. »

La récolte était vraie, et peu après commence la guerre. Joseph II supprime les trois quarts des monastères, s'empare des biens ecclésiastiques, chasse de leurs cellules jusqu'à ces carmélites que la pauvreté de leur ordre et la pureté de leur règle paraissaient devoir protéger contre l'avarice du prince ou la réforme du philosophe.

Le progrès continue, la récolte augmente. Le 25 novembre 1770, d'Alembert écrit :

« Nous avons pour nous l'impératrice Catherine, le roi de Prusse, le roi de Danemark, la reine de Suède, son fils, beaucoup de princes de l'Empire, et toute l'Allemagne. »

Aussi, de son côté, Voltaire écrit-il à Frédéric, le même mois et presque le même jour :

« Je ne sais pas ce que pense Mustapha sur l'immortalité de l'âme. Je pense qu'il ne pense pas. Pour l'impératrice de Russie, la reine votre sœur, le roi de Pologne, le prince Gustave, fils de la reine de Suède, j'imagine que je sais ce qu'ils pensent. »

Ainsi, voilà, de compte fait, un empereur, une impératrice, une reine et quatre rois qui aident Voltaire à écraser l'*infâme*.

Au XIIe et au XIIIe siècle, on se croisait pour le Christ; au XVIIIe, on se croise contre lui.

Aussi, l'admiration que les philosophes ont pour Catherine dépasse-t-elle encore celle qu'ils ont pour Frédéric.

« Nous sommes trois, lui écrit Voltaire : Diderot, d'Alembert et moi, qui vous dressons des autels. »

Ce à quoi Catherine répondait :

« Laissez-moi sur la terre ; je serai plus à même d'y recevoir vos lettres et celles de vos amis. »

Bientôt le roi de Danemark, qui ne veut pas être en retard, se joint à la ligue. Tout jeune, le bourreau de son médecin et de son favori Struensée, a eu des tendances philosophiques ; à dix-sept ans, il est venu en France et il a dit, à Fontainebleau :

— C'est M. de Voltaire qui m'a fait homme et qui m'a appris à penser.

Maintenant que les philosophes se sont assuré les princes ; maintenant, comme le dit Voltaire, que le triomphe est complet et qu'il a écrasé l'*infâme*, il passe tout doucement, insensiblement, de la religion à la royauté, de l'autel au trône.

Et ce qu'il y a d'étrange, ce qui prouve que c'est une fatalité qui le pousse ; ce qui prouve que c'est une mission qu'il accomplit, c'est que Voltaire aime les rois ; c'est que Voltaire aime la monarchie ; c'est qu'il aime surtout ces faveurs aristocratiques qui émanent du trône ; c'est qu'un titre de gentilhomme le rend heureux en France ; c'est qu'une clef de chambellan le comble de joie en Prusse ; c'est qu'il passe la première partie de sa vie à célébrer Louis XIV, Henri IV, Charles XII, Pierre Ier, Catherine II et Frédéric ; c'est qu'il écrit à Marmontel des lettres comme celle-ci :

« Vu la protection de M. de Choiseul et de madame de Pompadour, vous pouvez tout m'envoyer sans risques. On sait que nous aimons le roi et l'État ; ce n'est pas chez

nous que les Damien ont entendu des discours séditieux. Je dessèche des marais, je bâtis une église, je fais des vœux pour le roi. Nous défions tous les jansénistes et tous les molinistes d'être plus attachés au roi que nous ne le sommes. Il faut donc, mon cher ami, que le roi sache que les philosophes lui sont plus attachés que les fanatiques et les hypocrites de son royaume. » (13 août 1760.)

Ce n'est point à Marmontel seul que Voltaire adresse ses professions de foi royalistes. Voyez ce fragment de lettre à Helvétius (il est du 27 octobre 1760) :

« C'est l'intérêt du roi que le nombre des philosophes augmente et que celui des fanatiques diminue. Nous sommes tranquilles, et tous ces gens-là sont des perturbateurs. Nous sommes citoyens, et ils sont séditieux. Les bons serviteurs du roi triompheront à Paris, à Vorrey et même aux Délices. »

Thiriot, philosophe économiste, lui envoie la *Théorie de l'impôt.*

« J'ai reçu la *Théorie de l'impôt*, répond Voltaire : théorie obscure, théorie absurde, et toutes ces théories viennent mal à propos pour faire accroire aux étrangers que nous sommes sans ressource et qu'on peut nous outrager et nous attaquer impunément. Voilà de plaisants citoyens et de plaisants amis des hommes. Qu'ils viennent, comme moi, sur la frontière, ils changeront bien d'avis. Ils verront combien il est nécessaire de faire respecter le roi et l'État. Par ma foi ! l'on voit tout de travers à Paris. »

Ainsi, voilà trois affirmations au lieu d'une. Nous en citerions cinquante; mais ces trois suffisent, à ce qu'il nous paraît.

Attendez. Le jour d'attaquer la royauté est venu. Voltaire, malgré toutes les protestations qu'il vient de faire, ne manquera pas à l'appel; il viendra un des premiers dans la lice; depuis longtemps, d'ailleurs, il a déjà attaqué la royauté en vers, tant au théâtre que dans ses épîtres; mais la poésie a ses licences, la rime ses besoins.

Un académicien de Marseille lui écrit pour l'inviter à visiter la fille de la vieille Phocée.

« Je me rendrais à votre invitation, répond Voltaire, si Marseille était encore une république grecque; car j'aime beaucoup les académies, *mais j'aime encore mieux les républiques*. Heureux les pays où nos maîtres viennent chez nous et ne se fâchent point si nous n'allons pas chez eux! »

Vous le voyez, Voltaire suit les avis de d'Alembert; il procède peu à peu, il avance pas à pas. Il ne déteste pas encore les monarchies, mais il aime déjà les républiques. Nous allons le suivre dans son progrès républicain.

Maintenant, une lettre de d'Alembert qui prouve qu'il marche du même pas que le maître; elle est du 19 janvier 1769, et adressée à Voltaire :

« Vous aimez la liberté et la raison, mon cher et illustre confrère, et l'on ne peut guère aimer l'une sans l'autre. Eh bien, voilà un digne philosophe républicain que je vous présente et qui vous parlera philosophie et liberté : c'est M. Jennings, chambellan du roi de Suède, homme du plus grand mérite et de la plus grande réputation dans sa patrie. Il est digne de vous connaître, et par lui-même, et par le cas qu'il fait de vos ouvrages, qui ont tant contribué à répandre ces deux sentiments parmi ceux qui sont dignes de les éprouver. »

Que dites-vous de ce *philosophe républicain* qui est en même temps chambellan du roi de Suède ?

Et ne croyez pas que Voltaire se trompe sur le sort que le travail philosophique réserve à l'avenir.

Lisez ce paragraphe d'une lettre à M. le marquis de Chauvelin, et dites-moi si le prophète de malheur s'est trompé.

« Tout ce que je vois jette les semences d'une révolution qui arrivera immanquablement, et dont je n'aurai pas le plaisir d'être le témoin. Les Français arrivent tard à tout, mais ils arrivent. La lumière est tellement répandue de proche en proche, qu'on éclatera à la première occasion, et alors, ce sera un beau tapage !

» Les jeunes gens sont bien heureux, ils verront de belles choses. »

La lettre est du 2 mars 1764.

Ainsi, c'est vingt-six ans avant que ce beau tapage se fasse que Voltaire le prévoit, c'est vingt-six avant que ces belles choses arrivent que Voltaire les prédit.

Aussi, voyez ce que dit, vingt-six ans après, c'est-à-dire dans son numéro du samedi 7 août 1790, *le Mercure de France*, en rendant compte de la *Vie de Voltaire* par Condorcet :

» Il semble qu'il était possible de développer davantage les obligations éternelles que le genre humain doit à Voltaire. Les circonstances actuelles fournissaient une belle occasion. Il n'a point vu tout ce qu'il a fait, mais il a fait tout ce que nous voyons. Les observateurs éclairés, ceux qui sauront écrire l'histoire, prouveront à ceux qui savent réfléchir que le premier auteur de cette grande révolution qui étonne l'Europe, et qui répand de tous côtés l'espérance chez les peuples et l'inquiétude dans les cours, c'est

sans contredit Voltaire. C'est lui qui a fait tomber le premier la plus formidable barrière du despotisme : le pouvoir religieux et sacerdotal. S'il n'eût pas brisé le joug des prêtres, jamais on n'eût brisé celui des tyrans. L'un et l'autre pesant ensemble sur nos têtes, le premier une fois secoué, le second devait l'être bientôt après. »

Maintenant, à ce travail de la puissante trinité encyclopédique, à ce travail quotidien, incessant, combiné dans sa progression, et pareil à celui de l'ingénieur qui peut dire quel jour la ville qu'il assiége sera forcée de se rendre, joignez le travail partiel de Rousseau, de Bayle, de Raynal, d'Helvétius, de Grimm, du baron d'Holbach, et vous aurez une idée exacte de la part que les philosophes auront eue à cette révolution dont nous allons écrire l'histoire.

Aussi ne croyez pas que ce travail, moitié souterrain, moitié extérieur, s'accomplisse sans jeter l'épouvante parmi les ordres de l'État, chargés, depuis des siècles, de défendre la forme monarchique comme conservatrice de la société. Le clergé surtout, le clergé, tout en manquant de religion et de mœurs, le clergé ne manque pas de prévoyance. Ses remontrances, ses observations, ses prophéties se succèdent.

Voyez d'abord les *doléances* suivantes. Il est vrai qu'elles sont adressées à M. de Loménie, archevêque de Toulouse, auquel il ne manque, pour faire un excellent archevêque, qu'une seule chose, c'est de croire en Dieu :

« Nous n'insisterons pas, disaient les évêques à Louis XV, dans l'assemblée de 1765, sur l'intérêt pressant qu'a Votre Majesté d'arrêter les progrès de la nouvelle philosophie, dont les ouvrages que nous venons de flétrir sont les fruits malheureux, et qui renchérissent sur la philosophie que

l'Évangile avait ensevelie, et qui renaît de ses cendres, non pour rétablir le culte et les sacrifices, ni même pour s'en tenir à la fausse sagesse de Rome païenne et d'Athènes, mais pour détruire et avilir tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes.

» Votre Majesté est trop instruite des avantages que la religion apporte aux nations, et surtout du tout-puissant appui qu'elle prête à l'autorité des rois, pour ne pas regarder l'impiété, qui cherche à la détruire, comme le plus grand fléau dont son règne puisse être affligé.

» Ce fléau, dont nous nous plaignons, ne cessera d'affliger ses États que lorsque la librairie sera assujettie à des règlements fidèlement exécutés.

» Ainsi pensèrent et agirent vos illustres prédécesseurs, lorsque le luthéranisme, après avoir désolé l'Allemagne, cherchait à s'introduire en France. La piété de ces grands rois, et des magistrats dépositaires de leur autorité, prit des mesures rigoureuses pour repousser les livres pernicieux. Ces mesures sont dans les lois de 1542, 1547 et 1551.

» Nous vous supplions, sire, de vous faire représenter ces lois et règlements. Votre Majesté y verra des exemples de sagesse et de sévérité dignes d'être imités. Elle y verra les auteurs, les libraires et ceux qui achètent ces livres, condamnés à des peines sévères; la voie du *monitoire* employée contre ceux qui les recèlent et s'obstinent à les garder.

» Nous sommes bien éloignés, sire, de vouloir donner des entraves au génie, et arrêter les progrès des connaissances humaines; mais nous devons représenter à Votre Majesté que la contagion dont vos États sont menacés, est comparable à celle du luthéranisme, contre laquelle vos illustres prédécesseurs prirent tant de mesures.

» NOUS TOUCHONS *au moment fatal* OU LA LIBRAIRIE PERDRA L'ÉGLISE ET L'ÉTAT.

« Le clergé est, de tous les ordres de l'État, le premier et celui à qui il importe le plus de maintenir les mœurs, la religion et *même* LES LOIS FONDAMENTALES DE LA MONARCHIE. Il serait juste et sage que la librairie fût soumise à notre inspection, et que nous fussions appelés à une administration où nous avons tant d'intérêt à prévenir les abus.

» Nous ne sollicitons pas une nouvelle loi, nous nous bornons à demander à Votre Majesté de remettre en vigueur les lois anciennes.

» Les malheurs dont nous sommes menacés rendent leur exécution encore plus nécessaire.

» Votre clergé, sire, n'ignore pas que Votre Majesté a donné souvent des ordres pour qu'on réprimât cette licence qui répand parmi vos peuples tant de mauvais livres. Mais, si tous ceux à qui l'exécution de vos ordres est confiée ne daignent pas ouvrir les yeux sur les contraventions, ou si, par permission tacite, ils semblent vouloir établir une intelligence entre l'impiété et le gouvernement, il faut que, malgré les intentions pures de Votre Majesté, la religion s'affaiblisse parmi nous et que la France se précipite tôt ou tard dans la nuit de l'erreur. »

Voilà pour les mauvais livres, pour ces livres infâmes dont nous avons parlé. Maintenant, voici pour les livres philosophiques; c'est cinq ans après que le clergé se soulève et écrit au roi :

« L'impiété en veut tout à la fois à Dieu et aux hommes. Elle ne sera satisfaite que *lorsqu'elle aura anéanti toute puissance divine et humaine.*

» Si Votre Majesté révoquait en doute cette triste vérité, nous sommes en état de vous en montrer la preuve

dans un livre irréligieux, récemment répandu parmi vos peuples sous le nom spécieux de SYSTÈME DE LA NATURE.

» L'athéisme y est enseigné à découvert. L'auteur de cette production, la plus criminelle que l'esprit humain ait osé enfanter, ne croit pas encore avoir fait assez de mal aux hommes, en leur enseignant qu'il n'y a dans le monde *ni liberté, ni Providence, ni Être spirituel, ni vie à venir*. Il porte ses regards sur les sociétés et sur les chefs qui les gouvernent. Il n'y trouve qu'un vil assemblage d'hommes ignorants, corrompus et prosternés *devant des prêtres qui les trompent et des princes qui les oppriment*. Il ne voit dans l'heureux accord entre l'empire et le sacerdoce qu'une ligue contre la vertu et le genre humain. Il apprend aux nations que les rois n'ont et ne peuvent avoir sur elles d'autre autorité que celle qu'il leur a plu de leur confier; qu'elles sont en droit de la BALANCER, MODÉRER, RESTREINDRE, DE LEUR EN DEMANDER COMPTE, ET MÊME DE LES EN DÉPOUILLER, si elles le jugent convenable à leurs intérêts.

» Il les invite à user avec courage de ce droit; il leur annonce qu'il n'y aura de véritable bonheur pour elles que lorsqu'elles auront forcé les souverains à n'être que les représentants du peuple et les EXÉCUTEURS DE SA VOLONTÉ. »

Aussi Louis XV, alarmé, répond-il :

« J'applaudis aux instances du clergé. Je regarde l'impiété comme un fléau d'autant plus dangereux, qu'elle sait éluder les soins qu'on prend pour en arrêter le cours. Mon amour pour la religion et son rapport avec le bien de mon État doivent répondre à l'assemblée de ma vigilance. Les ordres nouveaux que je vais donner seront une

preuve de l'attention particulière que j'aurai toujours à ses représentations »

De son côté, le parlement agit. Le 18 août 1770, il condamne au feu *le Christianisme dévoilé; Dieu et les hommes;* le *Système de la nature*; *la Contagion sacrée; l'Enfer détruit,* etc., etc.

Enfin, en 1772, les évêques et les prélats renouvellent leurs remontrances.

« L'impiété, disent-ils, abuse, cette fois, trop audacieusement de l'art d'écrire pour rompre les liens du christianisme et de la dépendance. Les livres sont devenus une peste générale qui désole la nation. De là l'effervescence des esprits et cette affligeante révolution qui s'achève tous les jours sous nos yeux dans les mœurs publiques. Nous ne pouvons nous dispenser, sire, de représenter à Votre Majesté que, dans plusieurs provinces, les protestants tiennent des assemblées pour l'exercice de leur religion. Elles ne sont plus voilées du secret et de l'obscurité dont elles cherchaient auparavant à se couvrir pour échapper aux magistrats. Nous n'insisterons pas, sire, sur les dangers de ces associations.

Au nombre de ces sociétés, dont parlent les évêques, il en est une dont, de son côté, Voltaire a dit deux mots.

C'est celle des francs-maçons, laquelle a produit les templiers au XIIe siècle et les illuminés au XVIIIe.

XX

Francs-maçons. — Chevaliers du Temple. — Illuminés.

Toute société mystérieuse fondée dans un but politique ou religieux a, selon la progression des grades qu'occupent ses membres, des *voyants* et des *aveugles*.

Les aveugles, qui se contentent du but apparent;

Les voyants, qui approfondissent le but caché.

Il en est de même de la société des francs-maçons, qui, pour les Écossais, remonte au XIIIe siècle; pour les Allemands, au XVe; pour les Français, au XVIIIe, et qui, pour les hommes de tous les pays qui veulent étudier sa marche à travers les siècles, se perd dans la sombre nuit des premiers temps.

Les loges maçonniques commencèrent à éveiller l'inquiétude des gouvernements vers le milieu du dernier siècle.

Ce sont les états de Hollande qui les premiers se préoccupent de cette société mystérieuse, qui vient on ne sait de quel pays, qui marche vers on ne sait quel but, qui a un secret qu'elle ne révèle qu'aux forts, après que ces forts ont subi de terribles épreuves.

Le 16 octobre 1735, des francs-maçons venus d'Angleterre s'assemblent, à Amsterdam, dans une maison du Stel-Steeg, qu'ils ont louée pour y tenir loge, quand une foule fanatique, excitée par le clergé, envahit le lieu des séances, brise les meubles, et se livre aux actes de la plus

brutale violence sur les membres de la société qui n'ont point quitté la loge.

Les francs-maçons portent plainte; mais, loin qu'il soit fait droit à leur demande, les états généraux déclarent, le 30 du même mois de la même année 1735, que, quoique la conduite des membres de cette société ne présente rien de dangereux pour la tranquillité publique, les assemblées n'en sont pas moins interdites pour prévenir les mauvaises conséquences qui pourraient en résulter.

Le 10 septembre 1737, la France suit l'exemple de la Hollande. Un commissaire de police, nommé Jean de l'Espinay, apprend qu'une assemblée de francs-maçons doit se tenir à l'enseigne de *Saint-Bonnet*, à la Râpée. Il s'y transporte, déclare à ceux qu'il y trouve que de telles assemblées sont prohibées par les dispositions générales des ordonnances du royaume et par les arrêts du parlement, et les francs-maçons se retirent malgré les protestations du duc d'Antin, qui survient pendant la harangue de Jean de l'Espinay et qui le rudoie vertement.

Un an après, c'est le lieutenant de police Hérault lui-même qui procède contre les délinquants. Il se rend de sa personne, le 27 décembre 1738, à l'hôtel de Soissons, rue des Deux-Écus, arrête plusieurs frères et les fait enfermer au For-l'Évêque.

Le 5 juin 1774, une sentence du Châtelet fait défense aux francs-maçons de se former en loge, et aux propriétaires de maisons ou cabaretiers de les recevoir, sous peine de payer trois mille francs d'amende.

De son côté, en 1738, Clément XII lance contre les francs-maçons la fameuse bulle d'excommunication, renouvelée par Clément XIV.

C'est Jean Gaston, dernier grand-duc de la maison de Médicis, qui prend, en 1737, ombrage des réunions ma-

çonniques qui commencent à s'organiser en Toscane, et qui les dénonce à Clément XII, comme propageant des doctrines condamnables.

Le 18 février 1739, un écrit apologétique de la franc-maçonnerie, publié à Dublin, est brûlé à Rome par la main du bourreau.

Enfin, en 1748, le conseil de Berne supprime les loges par toute la Suisse.

Quelles causes réelles avaient motivé cette proscription en France, en Hollande, en Italie et en Suisse? C'est ce que nous allons essayer de raconter.

Nous ne sommes point franc-maçon, par conséquent nul ne pourra nous reprocher de trahir le secret de la secte. Ce que nous en savons, c'est donc purement et simplement ce que nos propres études nous ont appris.

C'est toujours à l'Égypte qu'il faut que notre société moderne remonte pour chercher la source de toute science. La mystérieuse Égypte, fille de l'Inde et mère de la Grèce, est le berceau de la civilisation répandue sur l'hémisphère occidental, et a descendu le Nil avec Éléphantine, Thèbes et Memphis; puis, s'échevelant avec les mille canaux du Delta, s'est répandue fécondante sur le monde de Sardanapale, de Nabonassar, d'Alexandre, d'Annibal et de Jules César.

Chez les Égyptiens, chaque science était soumise à un noviciat ou à des épreuves, afin que l'initiateur ou le maître fût bien assuré de la vocation de l'adepte ou de l'élève.

Il en fut de l'architecture, et surtout de l'architecture sacrée, comme des autres branches de l'éducation. Les jeunes gens qui se faisaient instruire dans cet art étaient en même temps initiés aux mystères de la religion, et formaient, en dehors du sacerdoce, une caste ou une corporation qui, sur les dessins tracés par les prêtres, édifiait les temples

et autres monuments consacrés au culte des dieux. Ces architectes étaient tenus en grand honneur parmi les Égyptiens, et, dans les ruines de la ville de Syène, au milieu des tombeaux des premiers pharaons de la dix-huitième dynastie, on distingue quelques sarcophages appartenant à des chefs de travaux ou à des inspecteurs de carrière de Silsilis [1].

Les Égyptiens envoyèrent des colonies en Grèce. Ces colonies y portèrent avec elles leurs mystères et leurs institutions. Seulement, les dieux primitifs, nommés dans une autre langue, prirent d'autres noms : Osiris s'appela Bacchus ou Dionysius ; Isis s'appela Cérès ; la Pamélia égyptienne ne fut plus que la Dionysia grecque. Rien d'étonnant, par conséquent, que la secte des architectes sacrés se retrouve en Grèce comme en Égypte.

Les prêtres de Dionysius ou de Bacchus élèvent les premiers théâtres, instituent les premières représentations dramatiques. Thespis, le créateur de la tragédie, avait vu dans un petit bourg de l'Attique, aux fêtes de Bacchus, un chanteur monté sur une table former une espèce de dialogue avec le chœur. Or, ces représentations primitives, que Thespis avait vues et qu'il perfectionna, étaient liées au culte du dieu, et les *architectes* chargés de la construction de ces édifices tenaient au sacerdoce par l'initiation.

On les appelait ouvriers dionysiens ou dionysiastes. C'était environ mille ans avant notre ère. Ces ouvriers avaient le privilége exclusif de construire les temples, les théâtres, les édifices publics dans toute la contrée. Les ruines de ces édifices attestent encore aujourd'hui la sublimité de leur art. Leur nombre alla augmentant et se

1 Clavel, *Histoire de la Franc-Maçonnerie*.

répandant sur les contrées voisines de la Grèce. On les retrouve dans la Syrie, dans l'Inde et dans la Perse.

Trois cents ans avant Jésus-Christ, les rois de Pergame leur donnent Théos pour demeure. Alors, ils s'organisent, et leur organisation offre une ressemblance parfaite avec celle des francs-maçons du XVIIe siècle.

Ils ont une initiation particulière ; ils ont des mots et des signes de reconnaissance ; ils sont séparés en communautés, en colléges, en synodes, en sociétés, en loges enfin.

Ces loges portent des titres spéciaux : l'une s'appelle la *communauté d'Allah*, l'autre la *communauté des compagnons d'Eschine*. Chacune de ces tribus est dirigée par un maître, surveillée par des présidents élus chaque année. Ils s'appellent *frères*, et, dans leurs cérémonies mystérieuses, les frères se servent des outils de leur profession. Ils ont, à certaines époques, des banquets et des assemblées générales. A ces banquets, ils portent des toasts symboliques ; à ces assemblées générales, ils décernent des prix aux plus habiles ouvriers. Parmi eux, point d'indigents, les plus riches leur doivent secours. Si un ouvrier est malade, chacun est obligé de venir à son aide. Si le malade meurt et qu'il ait bien mérité de la confraternité, on lui élèvera un monument funéraire dans le cimetière de Severhesar ou d'Esaki, comme aux architectes ses aïeux. On en a, deux mille ans auparavant, élevé dans la ville de Syène.

Attalus, roi de Pergame, était affilié à cette société.

Cette société était donc répandue, comme nous l'avons dit, en Égypte, en Grèce et en Asie Mineure, en Syrie, dans la Perse et dans l'Inde ; la Phénicie, englobée dans la Syrie, la Phénicie, qui consistait en une langue de terre s'étendant le long des côtes de la Méditerranée, depuis

Aradus jusqu'à Tyr, avait des établissements pareils.

De leur côté, les Juifs, qui venaient d'Égypte comme les Phéniciens, avaient fait en Égypte le métier de maçons.

De là, malgré la répugnance des Juifs pour se mêler à aucune autre nation, de la le mélange de maçons juifs et de maçons phéniciens pour la construction du temple de Salomon, construit, dit Josèphe, sur le même plan que celui d'Hercule et d'Astarté à Tyr.

Or, ces ouvriers, qui bâtissaient le temple et qui ne parlaient pas tous la même langue, puisque les uns étaient Égyptiens, les autres Juifs et les autres Phéniciens, ces ouvriers se reconnaissaient entre eux au moyen de mots et de signes secrets qui étaient les mêmes pour les maçons de toutes les contrées.

De là, cette communication facile établie entre la Judée et la Phénicie. Voilà pourquoi le roi de Tyr autorise Salomon à couper les plus beaux cèdres du mont Liban; voilà pourquoi, sur sa demande, il lui envoie Hiram, son architecte, homme très-habile, et qui est comme son père; voilà pourquoi il fait mettre sur des radeaux des bois coupés, et, par ces radeaux, les fait transporter à Joppé, d'où Salomon les fera facilement transporter à Jérusalem.

« Et Salomon fit le dénombrement de tous les *prosélytes* qui se trouvaient dans la terre d'Israël, depuis le dénombrement qu'en avait fait David, son père; et il s'en trouva cent cinquante-trois mille six cents.

» Il en choisit soixante et dix mille pour porter les fardeaux, quatre-vingt mille pour tailler les pierres, et *trois mille six cents pour diriger les travaux* [1]. »

Hiram dirigea toute cette œuvre.

[1] *Les Paralipomènes*, chap. II.

Nous verrons plus tard ce que la tradition maçonnique emprunte à ces deux chapitres de la Bible, relativement à la construction et à la description du temple.

« Alors, dit Scaliger, se forma une société qui se chargea d'entretenir le temple et d'en orner les portiques, et dont les membres prirent le nom de *chevaliers du temple de Jérusalem.* »

Du sein de cette société des chevaliers du temple de Jérusalem sort la secte des esséniens, à laquelle, dit Eusèbe, Jésus fut initié.

Les ouvriers du temple apparaissent à Rome sous Numa, sept cent quatorze ans avant notre ère. Il s'établit à Rome des colléges d'architectes (*collegia fabrorum*) ; les organisateurs furent des Grecs que Numa fit venir de l'Attique. Ces sociétés portent aussi le nom de *fraternitates.*

Ces sociétés, ces fraternités, ces colléges d'architectes, avaient des franchises particulières, une juridiction et des juges distincts. Elles jouissaient de l'immunité des contributions, immunité qui leur fut continuée à travers l'empire et dans le moyen âge, et d'où elles prirent leurs noms de maçons libres et de francs-maçons.

La plus fameuse communauté de maçons libres était celle de la ville de Côme, que l'on nommait *magistri comacini,* c'est-à-dire maîtres de Côme.

Ce sont ces communautés qui couvrent l'Italie d'édifices religieux, tandis que quelques-unes d'entre elles se constituent en une grande association, passent les Alpes d'un côté, les Apennins de l'autre, et se répandent dans tous les pays où le catholicisme manque d'églises et de monastères.

Alors, ces communautés de maçons libres ne se composent pas seulement d'Italiens, mais de Grecs, d'Es-

pagnols, de Français, de Portugais, de Belges, d'Anglais et d'Allemands.

Vers la fin du XVe siècle, des personnes admises dans ces sociétés industrielles et artistiques, en qualité de membres d'honneur et de patrons, commencent à former des sociétés particulières qui abandonnent le côté matériel et commencent à fonder le côté mystique. En 1512, Florence nous offre l'exemple d'une de ces sociétés de savants et de personnages politiques. Ses symboles sont la truelle, le marteau et l'équerre; son patron est celui des maçons d'Écosse, saint André.

En attendant, les sociétés purement artistiques accomplissent leur grande œuvre. Ce sont elles qui sèment par l'Europe ces gigantesques efflorescences de granit qui font encore aujourd'hui l'admiration des poëtes et le désespoir des architectes. Au XIIIe et au XIVe siècle, elles élèvent les cathédrales de Cologne et de Meissen; en 1440, celle de Valenciennes; en 1385, le couvent de Balatha en Portugal, le monastère du Mont-Cassin en Italie. Ainsi, dans le dôme de Wurtzbourg, devant la porte de la chambre des morts, deux colonnes s'élèvent, portant l'une sur son chapiteau le mot *Jachin*, et l'autre sur son fût le mot *Booz*, qui appartiennent tous deux au répertoire maconnique. Ainsi, enfin, la figure du Christ qui occupe le faite du portail de droite de l'église Saint-Denis, a la main gauche en équerre sur la poitrine, à hauteur du menton, position familière encore à nos francs-maçons actuels.

Les renseignements les plus exacts que nous possédions sur les sociétés maçonniques de cette époque sont ceux qui nous sont conservés par l'abbé Grandidier. Ces renseignements, il les a puisés dans un vieux registre de la compagnie des maçons de Strasbourg qui ont bâti la cathédrale. L'œuvre merveilleuse a été commencée en 1277,

sous la direction de Hervyn de Steinbach, et a été achevée en 1439 seulement. Les maçons qui élevaient le monument étaient divisés en trois catégories : maîtres, maçons et apprentis. Ils s'assemblaient dans une *hutte* (MACEREA) ; ils prenaient pour emblèmes les outils de leur profession : l'équerre, le compas et le niveau. Ils se reconnaissaient à des signes particuliers; ils admettaient comme associés libres des personnes qui n'exerçaient point la profession de maçons. Enfin, ce signe bien connu, l'équerre et le compas entourant un G, servait de marque à Jean Greeninger, éditeur à Strasbourg en 1525.

A Strasbourg, comme partout, ces corporations avaient un chef qui gouvernait la troupe, et, sur dix hommes, un maître qui dirigeait les neuf autres.

Mais c'est en Angleterre surtout que les mystères maçonniques légués par les Romains, un instant non pas perdus, mais effrayés pour ainsi dire par les guerres des Pictes, des Scots et des Saxons, reparaissent dès que ces derniers sont les paisibles dominateurs de l'île. Aussitôt aux débris des traditions nationales, ils adjoignent les puissances extérieures. Ils appellent en Angleterre les architectes de France, d'Italie, d'Espagne, de Constantinople, qui se retirent, c'est vrai, devant les invasions des Danois, mais dont le contact a suffi pour raviver tous les vieux instincts maçonniques, auxquels Athelsthan, petit-fils d'Alfred le Grand, donne une nouvelle vie, en faisant bâtir plusieurs églises et plusieurs palais. En outre, dans une assemblée générale de la confraternité, qui se tint à York au mois de juin 926, et que préside Corvin, le plus jeune des fils du roi, un code à l'usage des maçons d'Angleterre est colligé, débattu, arrêté.

Bientôt l'agrégation aux sociétés maçonniques devient une mode; des princes, des rois se font recevoir et s'ho-

norent du titre de grands maîtres. C'est alors que l'ordre du Temple apparaît, et, avec son esprit d'ambition, comprend ce que l'on peut faire de ce réseau d'associations qui couvre le monde; il s'empare des loges maçonniques en Allemagne, en France, en Italie; voile ses projets politiques sous la philanthropie de ses travaux; jette des ponts, bâtit des hospices, trace des chemins qui portent encore son nom, entretient les trois routes romaines d'Espagne, élève avec la rapidité de la féerie ces mille églises à clochers de pierre que la tradition populaire lui attribue encore aujourd'hui, et qui dressent leur arête de granit en France, en Espagne et en Italie; en Italie surtout, où elles s'appellent encore églises *della Massone* ou *della Maccione*, c'est-à-dire de la Maçonnerie.

Pour acquérir plus de force, la maçonnerie anglaise avait besoin de la persécution. Cette persécution ne lui manqua point : à l'instigation de l'évêque de Winchester, tuteur de Henri VI, alors mineur, un édit fut porté contre elle en 1425, et, le 27 décembre 1561, la confraternité tenant son assemblée annuelle à York, la reine Élisabeth envoya un détachement d'hommes d'armes pour la dissoudre. Mais les hommes d'armes, au lieu de procéder à la dissolution de l'assemblée et à l'évacuation de la loge, furent introduits dans le *temple*, convaincus qu'il ne s'y passait rien de contraire au respect dû à la reine et à l'obéissance due aux lois du royaume, et reçus maçons eux-mêmes, après avoir été soumis aux épreuves.

Dès lors, Élisabeth renonce à persécuter les maçons, et rend un édit qui abroge celui de Henri VI.

En Écosse, la maçonnerie prend les mêmes proportions; seulement, en 1427, Jacques II retire aux maçons l'élection du grand maître, et confère cette charge à William Saint-Clair, baron de Rosslyn, et à ses héritiers en ligne directe,

hérédité confirmée, en 1650, par les maçons écossais.

Enfin, en 1702, la loge de Saint-Paul, à Londres, aujourd'hui l'*Antiquité n° 2*, prit une décision qui changea entièrement la face de la confrérie.

Cette décision arrête « que les priviléges de la maçonnerie ne seront plus désormais le privilége exclusif des maçons constructeurs, et que les hommes des différentes professions seront appelés à en jouir, pourvu qu'ils soient régulièrement approuvés et initiés dans l'ordre. »

Du jour de cette décision, rendue au commencement du siècle philosophique qui devait produire les Voltaire, les Rousseau, les Montesquieu, les Diderot, les d'Alembert, les Raynal, les Helvétius et les d'Holbach, date l'ère nouvelle de la maçonnerie.

De cette époque aussi, selon toute probabilité, date sa transformation : d'artistique, elle devient politique et va accomplir, au profit de la liberté, l'œuvre que les chevaliers du temple avaient voulu lui mettre entre les mains au profit de leur ambition, et qui, si largement commencée, avait été tout à coup interrompue par le procès des chevaliers du temple et par le supplice de leur grand maître.

Maintenant, passons de l'*Histoire de la Maçonnerie* de M. Clavel à l'*Histoire du Jacobinisme* du père Barruel, et au procès de Cagliostro.

Il s'en faut de beaucoup que l'abbé Barruel envisage la franc-maçonnerie sous cet aspect innocent que lui accorde l'historien moderne. Le père Barruel voit, au contraire, dans la franc-maçonnerie une conspiration permanente contre la royauté, dont les grands maîtres, pendant l'antiquité, dont les templistes, pendant le moyen âge, et dont les roses-croix, dans les temps modernes, ont seuls connu le secret.

Ainsi, selon M. Clavel, voici le secret révélé aux maîtres. Nous copions textuellement :

« Hiram-Abi, célèbre architecte, avait été envoyé à Salomon par Hiram, roi de Tyr, pour diriger les travaux de construction du temple de Jérusalem. Le nombre des ouvriers était immense. Hiram-Abi les distribua en trois classes qui recevaient chacune un salaire proportionné au degré d'habileté qui les distinguait.

» Ces trois classes étaient celles d'apprenti, de compagnon et de maître. Les apprentis, les compagnons et les maîtres avaient leurs mystères particuliers et se reconnaissaient entre eux à l'aide de signes, de mots et d'attouchements qui leur étaient propres. Les apprentis touchaient leur salaire à la colonne *B*, les compagnons à la colonne *J*, les maîtres dans la chambre du milieu, et le salaire n'était délivré, par les payeurs du temple, à l'ouvrier qui se présentait pour le recevoir, que lorsqu'il avait été scrupuleusement *tuilé* dans son grade. Trois compagnons, voyant que la construction du temple approchait de sa fin, et qu'ils n'avaient pu encore obtenir les mots du maître, résolurent de les arracher par la force au respectable Hiram, afin de passer pour maîtres dans d'autres pays et de s'en faire adjuger la paye. Ces trois misérables, appelés Jubelas, Jubelos et Jubelum, savaient qu'Hiram allait tous les jours à midi faire sa prière dans le temple, pendant que les ouvriers se reposaient. Ils l'épièrent, et, dès qu'ils le virent dans le temple, ils s'embusquèrent à chacune des portes : Jubelas, à celle du midi; Jubelos, à celle de l'occident, et Jubelum, à celle de l'orient. Là, ils attendirent qu'il se préparât pour sortir. Hiram se dirigea d'abord vers la porte du midi; il y trouva Jubelas, qui lui demanda le mot de maître, et qui, sur son refus de le lui

donner avant qu'il eût fini son temps, lui asséna en travers de la gorge un coup violent d'une règle de vingt-quatre pouces, dont il était armé.

» Hiram-Abi s'enfuit à la porte d'occident. Il trouva là Jubelos, qui, ne pouvant pas plus que Jubelas obtenir de lui le mot de maître, lui porta au cœur un coup furieux avec une équerre en fer.

» Ébranlé du coup, Hiram-Abi recueillit ce qui lui restait de forces, et tenta de se sauver par la porte de l'orient. Il y trouva Jubelum, qui lui demanda, comme ses deux complices, le mot de maître, et qui, n'obtenant pas plus de succès, lui déchargea sur le front un si terrible coup de maillet, qu'il l'étendit mort à ses pieds.

» Les trois assassins, s'étant rejoints, se demandèrent réciproquement la parole de maître. Voyant qu'ils n'avaient pu l'arracher à Hiram, et désespérés de n'avoir tiré aucun profit de leur crime, ils ne songèrent plus qu'à en faire disparaître les traces. A cet effet, ils enlevèrent le corps et le cachèrent sous des décombres. La nuit venue, ils le portèrent hors de Jérusalem, et allèrent l'enterrer au loin sur une montagne. Le respectable maître Hiram-Abi ne paraissait plus aux travaux comme à l'ordinaire, Salomon ordonna à neuf maîtres de se mettre à sa recherche. Ces frères suivirent successivement différentes directions, et, le dixième jour, ils arrivèrent au sommet du Liban. Là, un d'eux, accablé de fatigue, se reposa sur un tertre, et s'aperçut que la terre qui formait ce tertre avait été remuée récemment. Aussitôt il appela ses compagnons et leur fit part de sa remarque. Tous se mirent en devoir de fouiller la terre en cet endroit, et ils ne tardèrent pas à découvrir le corps d'Hiram-Abi. Ils virent avec douleur que ce respectable maître avait été assassiné. N'osant, par respect, pousser leurs recherches plus loin, ils recouvrirent

la fosse, et, pour en reconnaître la place, ils coupèrent une branche d'acacia qu'ils plantèrent dessus.

» Alors, ils se retirèrent vers Salomon, auquel ils firent leur rapport.

» A cette triste nouvelle, Salomon se sentit pénétré de la plus profonde douleur. Il jugea que la dépouille mortelle renfermée dans la fosse ne pouvait être, en effet, que celle de son grand architecte Hiram-Abi. Il ordonna aux neuf maîtres d'aller faire l'exhumation du corps et de le rapporter à Jérusalem. Il leur recommanda particulièrement de chercher sur lui la parole du maître; observant que, s'ils ne la retrouvaient pas, c'est qu'ils devaient en conclure qu'elle était perdue. Dans ce cas, il leur enjoignit de se bien rappeler le geste qu'ils feraient et le mot qu'ils proféreraient à l'aspect du cadavre, afin que ce signe et ce mot fussent désormais substitués au signe et à la parole perdus. Les neufs maîtres se revêtirent de tabliers et de gants blancs, et, arrivés sur le mont Liban, ils firent la levée du corps. »

Voilà où s'arrête le secret des maîtres; c'est pour retrouver ce signe, c'est pour retrouver ce mot, que la franc-maçonnerie a été fondée, et, depuis plus de trois mille ans, elle est inutilement à la recherche de ce mot et de ce signe.

On comprend le désappointement d'un homme qui a passé par les épreuves terribles de la franc-maçonnerie, qui a été un an apprenti, deux ans compagnon, et qui enfin, arrivé au grade de maître où il aspire pour connaître le fameux secret, apprend que le secret est encore à trouver, et n'est pas autre chose que le mot du guet, donné par Hiram-Abi aux maîtres maçons qui bâtissaient le temple!

Il est vrai que, selon le père Barruel, le secret maçonnique a une bien autre portée; et, tandis qu'on donne pour le mystère de l'ordre, aux grades inférieurs, cette fable de Hiram-Abi, on raconte aux grades supérieurs cette histoire de Manès.

Un mot sur Manès, d'abord.

Manès ou Many est le fondateur de la secte des manichéens; il naquit, en Perse, deux cent vingt ans, à peu près, après Jésus-Christ. A l'âge de dix-sept ans, il fut acheté par une riche veuve de la ville de Ctésiphon, qui le fit instruire avec beaucoup de soin, l'affranchit, et lui légua tous ses biens. Alors, Manès adopte la doctrine de Térébinthe et de son maître, l'Égyptien Seytianus, et se met à la professer. Selon Manès, la création doit être attribuée à deux principes : l'un, essentiellement bon, qui est Dieu, l'esprit, la lumière; l'autre, essentiellement mauvais, qui est le diable, la matière et les ténèbres. C'est du bouddhisme et du christianisme ensemble, mais dans lequel Zoroastre l'emporte sur Manès. Selon Manès, l'Ancien Testament est l'œuvre du prince des ténèbres; selon Manès, Jésus-Christ, sorti de la lumière, est venu, non en réalité, mais en esprit seulement, sauver le genre humain. Lui-même n'était autre que le divin Paraclet annoncé par Jésus à ses disciples. Aussi prend-il le nom d'apôtre du Christ; aussi publie-t-il son Évangile, dont le dogme de la métempsycose, la défense de tuer un animal quelconque et l'abstinence complète de toute espèce de viande, forment les principaux points de croyance; aussi envoie-t-il dans l'Inde, dans l'Égypte et dans la Chine, douze disciples, à l'instar des douze apôtres; et la secte fait tant de progrès, que le roi de Perse Sehaphono lui-même se fait manichéen. Mais sa ferveur n'est pas longue. Un fils du roi tombe malade et meurt entre les mains de Manès, qui avait promis sa gué-

rison. Alors, le roi abjure. Manès est mis en prison et menacé de mort. Il parvient à s'enfuir, et, fugitif, parcourt l'Indoustan, la Chine et le Turkestan, où il vit en faisant de la peinture et de la statuaire, tout en débitant sa doctrine, en se créant de nombreux adeptes. Enfin, voulant frapper l'esprit de ses contemporains par un miracle pareil à celui de la résurrection, Manès dépose dans une caverne, découverte par lui et inconnue de tous, des vivres pour un an; puis il annonce à ses disciples qu'il va monter au ciel, d'où il ne reviendra qu'après une année révolue, pour leur apporter les œuvres de Dieu. En effet, cette année passée dans la caverne, Manès apparut à ses disciples, doué, à ce qu'il disait, d'une seconde vie, et rapportant du ciel le livre de sa doctrine, qu'il avait, pendant cette année de retraite, eu le temps de rédiger. Ce miracle donna à Manès une grande popularité; et, comme, vers le même temps, Sehaphono, son persécuteur, était mort, et que Hormouz Ier, son fils, lui avait succédé, celui-ci permit à Manès de rentrer en Perse, le combla de bienfaits et lui assigna pour demeure le château de Deskerels, qu'il fit bâtir exprès pour lui dans le Seistan. Ce fut la grande époque de Manès. Protégée par Hormouz, sa doctrine fit de nombreux prosélytes. Alors, aveuglé par le succès, il prit ce titre de Paraclet, qu'il avait déjà annoncé lui avoir été destiné par Jésus-Christ; puis, sous ce titre, il écrivit à Marcel, homme renommé par sa fortune et sa piété. Marcel communiqua aussitôt la lettre de Manès à Archélaüs, évêque de Cascar, qui engagea Manès à venir le trouver et à entrer en conférence avec lui. Manès accepta le défi, vint développer son système avec une grande subtilité et une profonde éloquence. Mais Archélaüs le réfuta complétement, et la doctrine catholique sortit victorieuse de la discussion.

C'était un grand échec pour Manès, mais ce n'était rien en comparaison de la disgrâce qui l'attendait. Hormouz, son protecteur, mourut, et Behram Ier, son fils et son successeur, fanatique de l'ancien culte, résolut d'exterminer et les manichéens et leur chef. En conséquence, par une feinte bienveillance, il inspira à Manès une fausse sécurité, ordonna que la doctrine du prophète fût soumise à une espèce de concile, attira Manès dans ce concile, lui fit exposer sa doctrine, lui enjoignit de faire, séance tenante, quelque miracle qni prouvât sa mission divine, et, comme aucun miracle ne fut fait, il ordonna que Manès fût arrêté, écorché vif, et que sa peau, bourrée de paille, fût suspendue à l'une des portes de Djoudischaour.

L'arrêt fut exécuté presque aussitôt que rendu.

Maintenant, selon le père Barruel, ce sont les disciples de Manès, ce sont les malheureux manichéens échappés à la persécution de Behram, qui, réfugiés en Afrique, en Asie et en Europe, ont été la source de toutes ces sectes d'hérétiques connues en Occident, et principalement en France, sous le nom d'Albigeois, de Cathars, de Patarins et de Bulgares. Ce serait enfin aux manichéens que les templiers auraient emprunté leurs principaux mystères, et, comme les moines-soldats étaient, en même temps, affiliés à la maçonnerie et maîtres de toutes les loges de l'Europe, ce serait dans leurs réceptions, et surtout dans celles qui auraient suivi leur destruction, que le secret politique se serait substitué au secret artistique, et que l'histoire d'Hiram-Abi, conservée pour les grades inférieurs, aurait, dans les grades supérieurs, fait place à celle de Manès.

Ainsi, selon le père Barruel, l'ancienne cérémonie des manichéens, intitulée *Bema*, est la même que celle des francs-maçons dans la réception des hauts grades. Les manichéens s'assemblaient autour d'un catafalque, élevé

sur le même nombre de gradins que celui des francs-maçons, rendant de grands honneurs à celui qui était couché sous ce catafalque, et qui était non plus Hiram-Abi, dont on cherchait à retrouver le secret perdu, mais Manès, dont on jurait de venger la mort.

Or, sur qui pouvait-on venger la mort de Manès, supplicié vers la fin du IIIe siècle, et de Jacques de Molay, exécuté au commencement du XIVe?

Sur les rois.

L'association maçonnique était donc, selon le père Barruel, une association toute régicide, dans laquelle étaient venues se fondre trois sectes : celle des maçons, celle des manichéens, celle des templiers, pour en faire sortir, au XVIIIe siècle, la secte des illuminés, dont les maîtres portaient le titre de rose-croix, et le chef suprême celui de *kadock* (templier), et qui prenait le titre de la maçonnarie rectifiée, de la haute et de la stricte observance.

Voici le serment des illuminés :

« Au nom du Fils crucifié, jurez de briser les liens charnels qui vous attachent encore à père, mère, frères, sœurs, époux, parents, amis, maîtresses, rois, chefs, bienfaiteurs et tout être quelconque à qui vous avez promis foi, obéissance, gratitude ou service.

» Nommez le Dieu qui vous vit naître, pour exister dans une autre sphère, où vous n'arriverez qu'après avoir abjuré ce globe empesté, vil rebut des cieux.

» De ce moment, vous êtes affranchi du prétendu serment fait à la patrie et aux lois.

» Jurez de révéler au nouveau chef que vous reconnaissez ce que vous avez vu ou fait, pris, lu ou entendu, appris ou deviné, et même de rechercher et épier ce qui ne s'offrirait pas à vos yeux.

» Honorez et respectez l'*aqua-tofana* [1], comme un moyen sûr, prompt et nécessaire pour purger le globe par la mort ou par l'hébétation de ceux qui cherchent à avilir la vérité ou à l'arracher de nos mains.

» Fuyez l'Espagne, fuyez Naples, fuyez toute terre maudite, fuyez enfin la tentation de révéler ce que vous entendrez, car le tonnerre n'est pas plus prompt que le couteau qui vous atteindra dans quelque lieu que vous soyez.

» Vivez au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit. »

Voici ce que Cagliostro raconte lui-même d'une société d'illuminés dans laquelle il fut reçu.

Nous ne changeons pas un mot à son récit.

« Je m'en allai à Francfort-sur-le-Mein, où je trouvai MM. NN*** et NN***, qui sont chefs et archiducs de la maçonnerie de la stricte observance, appelée des *illuminés*. Ils m'invitèrent à aller prendre le café avec eux. Je montai dans leur carrosse, sans avoir avec moi ni ma femme ni personne de ma maison, ainsi qu'ils m'en avaient prié. Ils me menèrent à la campagne, à distance de trois milles de la ville. Nous entrâmes dans la maison, et, après avoir pris le café, nous nous transportâmes dans le jardin, où je vis une grotte artificielle. A la faveur d'une lumière dont ils se munirent, nous descendîmes quatorze ou quinze marches dans un souterrain, et nous entrâmes dans une chambre ronde, au milieu de laquelle je vis une table. On l'ouvrit, et dessous était une caisse de fer que l'on ouvrit encore et dans laquelle j'aperçus une quantité de papiers. Ces deux personnes y prirent un livre manuscrit, fait dans

[1] Poison en usage à Pérouse.

la forme d'un missel, au commencement duquel était :

NOUS, GRAND MAÎTRE DES TEMPLIERS.

» Ces mots étaient suivis d'une formule de serment conçue dans les expressions les plus horribles que je ne puis me rappeler, mais qui contenaient l'engagement de détruire tous les souverains despotiques. Cette formule était écrite avec du sang et portait onze signatures, outre mon chiffre qui était le premier, le tout écrit encore avec du sang. Je ne puis me rappeler tous les noms de ces signatures, à la réserve des nommés ***. Ces signatures étaient celles des douze grands maîtres des illuminés; mais, dans la vérité, mon chiffre n'avait pas été fait par moi, et je ne sais comment il se trouvait là. Ce qu'on me dit sur le contenu de ce livre, qui était écrit en français, et le peu que j'en lus, me confirma encore que cette secte avait déterminé de porter ses premiers coups sur la France, et qu'après la chute de cette monarchie, elle devait frapper l'Italie et Rome en particulier; que Ximenès, dont on a déjà parlé, était un des principaux chefs de l'intrigue, et que la société a une grande quantité d'argent dispersée dans les banques d'Amsterdam, de Rotterdam, de Londres, de Gênes et de Venise. Ils me dirent que cet argent provenait des contributions que payaient chaque année cent quatre-vingt mille maçons à raison de cinq louis par personne, qu'il servait d'abord à l'entretien des chefs, en second lieu à celui des émissaires qu'ils ont dans toutes les cours, et enfin à entretenir des vaisseaux, à récompenser tous ceux qui font quelque entreprise contre les souverains et à tous les autres besoins de la secte. J'appris encore que les loges, tant de l'Amérique que de l'Afrique, montaient au nombre de vingt mille, qui, chaque année, au jour de la Saint-Jean, sont obligées d'envoyer chacune

au trésor commun vingt-cinq louis d'or. Enfin ils m'offrirent des secours en argent, me disant qu'ils étaient prêts à me donner jusqu'à leur sang, et je reçus six cents louis comptant.

» Nous retournâmes ensuite à Francfort, d'où je partis le lendemain avec ma femme, pour me rendre à Strasbourg. »

On comprend les dénégations de Cagliostro à l'endroit de son chiffre : c'était à des juges qu'il répondait, et c'est de son interrogatoire qu'est tiré le fragment qu'on vient de lire.

Lui-même était inventeur d'une nouvelle maçonnerie, comme le prouve la formule de la patente suivante, donnée par lui à la loge qu'il fonda à Lyon :

GLOIRE, UNION, SAGESSE,
BIENFAISANCE, PROSPÉRITÉ.

« Nous, grand cophte, fondateur et grand maître de la haute maçonnerie égyptienne, dans toutes les parties orientales et occidentales du globe ; faisons savoir à tous ceux qui verront ces présentes que, dans le séjour que nous avons fait à Lyon, beaucoup de membres de cet Orient, suivant le rit ordinaire, et qui porte le titre de *Sagesse*, nous ayant manifesté l'ardent désir qu'ils avaient de se soumettre à notre gouvernement, et de recevoir de nous les lumières et le pouvoir nécessaires pour connaître et propager la maçonnerie dans *sa vraie forme* et dans sa primitive pureté, nous nous sommes rendu à leurs vœux, persuadé qu'en leur donnant des signes de notre bienveillance, nous aurons la douce satisfaction d'avoir travaillé pour la gloire de l'Éternel, et pour le bien de l'humanité.

» Sur ces motifs, après avoir suffisamment établi et vérifié, auprès du vénérable et de beaucoup de membres de ladite loge, le pouvoir et l'autorité que nous avons à cet effet, avec le secours de ces mêmes frères, nous créons, et fondons à perpétuité, à l'Orient de Lyon, la présente loge égyptienne, et nous la constituons *loge mère* par tout l'Orient et l'Occident, lui attribuant pour toujours le titre distinctif de *Sagesse triomphante*, et nommant pour ses officiers perpétuels, inamovibles, etc., etc. »

Cette patente, entre autres emblèmes, portait une croix avec ces trois lettres L. P. D. Ces trois lettres étaient les initiales de ces trois mots :

LILIA PEDIBUS DESTRUE ! (*Foulez aux pieds les lis!*)

Maintenant, que l'on se souvienne qu'entre autres célébrités philosophiques agrégées aux loges maçonniques du XVIIe siècle, on compte : Condorcet, Voltaire, Dupuis, Lande, Bonneville, Volney, Pauchet, Bailly, Guillotin, la Fayette, Menou, Chapellier, Mirabeau, Sieyès, d'Holbach, et le duc d'Orléans (Philippe-Égalité), et l'on sera tenté de croire que l'opinion du père Barruel, sur l'alliance des francs-maçons et des philosophes, n'est pas tout à fait dénuée de raison et de vérité.

C'était donc dans les circonstances politiques, philosophiques et sociales que nous venons d'exposer, que Louis XVI, l'homme le plus faible de sa race, allait monter sur le trône.

D'où venait cette espèce d'abâtardissement? Nous allons le dire.

Pour conserver les espèces animales et même végétales dans une longue jeunesse et dans une constante vigueur, la nature a indiqué le croisement des races et le mélange

des familles. Ainsi la greffe, dans le règne végétal, est le principe conservateur de la bonté et de la beauté des espèces; ainsi, chez l'homme, le mariage entre parents trop proches est une cause de la décadence des individus. La nature souffre, languit et dégénère, lorsque plusieurs générations se reproduisent avec le même sang. La nature, au contraire, est avivée, régénérée, renforcée, lorsqu'un principe prolifique étranger et nouveau est introduit dans la conception.

Ainsi des héros fondent toutes les grandes races, et des hommes faibles les terminent. Voyez Henri III, le dernier des Valois; voyez Gaston, le dernier des Médicis; voyez le cardinal d'York, le dernier des Stuart; voyez Charles IX, le dernier des Hapsbourg.

Eh bien, cette cause première de la dégénérescence des races, c'est-à-dire le mariage dans la famille qui se fait sentir dans toutes les maisons dont nous venons de nommer les descendants, est plus sensible dans la maison de Bourbon que dans aucune autre, parce que nulle part plus que dans la maison de Bourbon il n'y eut abus de ces alliances de famille. Le sang qui régnait sur la France était en effet réputé si précieux, si grand, si sacré, qu'il ne devait se mêler à aucun sang inférieur en noblesse; de sorte que, pour obéir à ce préjugé des familles royales et catholiques européennes de ne s'allier qu'avec leurs égales, la maison de Bourbon dut borner ses mariages aux maisons de Florence, de Savoie, d'Autriche et d'Espagne.

Ainsi, par exemple, en remontant de Louis XV à Henri IV et à Marie de Médicis, Henri IV se trouve cinq fois le trisaïeul de Louis XV, et Marie de Médicis cinq fois sa trisaïeule.

Ainsi, en remontant à Philippe III et à Marguerite

d'Autriche, Philippe III est trois fois son trisaïeul, et Marguerite d'Autriche trois fois sa trisaïeule.

Ainsi, sur trente-deux trisaïeuls et trisaïeules de Louis XV, on trouve six personnes de la maison de Bourbon; cinq personnes de la maison de Médicis, onze de la maison d'Autriche Hapsbourg, trois de la maison de Savoie, trois de la maison de Lorraine, deux de la maison de Bavière, un prince de la maison des Stuarts et une princesse danoise.

Donc, c'était au plus faible de la dynastie qu'était réservé le plus lourd fardeau, quand il eût fallu au roi qui avait à lutter contre cette noblesse abâtardie, contre cette société corrompue, contre ces philosophes corrupteurs, contre ces ennemis secrets et publics qui enveloppaient la monarchie, la puissance réorganisatrice de Henri IV et de Louis XIV, les deux géants de la race. Dieu, dont les desseins étaient arrêtés d'avance, employait le bon mais dégénéré et impuissant monarque qui, après s'être appelé le duc de Berry et le dauphin de France, devait successivement s'appeler le ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, LOUIS LE BIENFAISANT, LE RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ, LE ROI DES FRANÇAIS, M. VÉTO et LOUIS CAPET.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Nous avons parlé de la fameuse lettre de mademoiselle de Valois à M. de Richelieu.

A cette lettre était jointe la narration suivante :

RELATION

De la naissance et de l'éducation du prince infortuné soustrait par les cardinaux Richelieu et Mazarin à la société, et renfermé par l'ordre de Louis XIV.

Composée par le gouverneur de ce prince au lit de sa mort.

« Le prince infortuné que j'ay élevé et gardé jusque vers la fin de mes jours, nasquit le 5 septembre 1638, à huit heures et demie du soir, pendant le souper du roy. Son frère, à présent régnant, estoit né le matin, à midi, pendant le dîner de son père. Mais, autant la naissance du roy fut splendide et brillante, autant celle de son frère fut triste et cachée avec soin. Car le roy, adverti par la sage-femme que la reyne devoit faire un second enfant, avoit

fait rester dans sa chambre le chancelier de France, la sage-femme, le premier aumônier, le confesseur de la reyne et moy, pour estre témoins de ce qu'il en arriveroit et de ce qu'il vouloit faire, s'il naissoit un second enfant.

» Déjà, depuis longtemps, le roy estoit adverti, par prophéties, que sa femme feroit deux fils; car il estoit veneu, depuis plusieurs jours, des pastres à Paris, qui disoient en avoir eu une inspiration divine, si bien qu'il se disoit, dans Paris, que, si la reyne accouchoit de deux dauphins, comme on l'avoit prédit, ce seroit le comble du malheur de l'Estat. L'archevêque de Paris, qui fit venir ces devins, les fit enfermer tous deux à Saint-Lazare, parce que le peuple en estoit émeu; ce qui donna beaucoup à penser au roy, à cause du trouble qu'il avoit lieu de craindre dans son Estat.

» Arriva ce qui avoit été prédit par les devins, soit que les constellations en eussent adverti les pastres, soit que la Providence voulust advertir Sa Majesté des malheurs qui pouvoient advenir à la France. Le cardinal, à qui le roy, par un messager, avoit fait sçavoir cette prédiction, avoit respondu qu'il falloit en adviser, que la naissance de deux dauphins n'étoit pas une chose impossible, et que, dans ce cas, il falloit soigneusement cacher le second, parce qu'il pourroit, à l'avenir, vouloir estre roy, combattre son frère pour soutenir une seconde ligue dans l'Estat, et régner.

» Le roy étoit souffrant dans son incertitude, et la reyne, qui poussa des cris, nous fit craindre un second accouchement.

» Nous envoyâmes querir le roy, qui pensa tomber à la renverse, pressentant qu'il alloit être père de deux dauphins. Il avoit dit à monseigneur l'évesque de Meaux, qu'il avoit prié de secourir la reyne : *Ne quittés pas mon épouse*

jusqu'à ce qu'elle soit délivrée ; j'en ay une inquiétude mortelle. Incontinent après, il nous assembla, l'évesque de Meaux, le chancelier, le sieur Monorat, la dame Peronnette, sage-femme, et moy, et il nous dit, en présence de la reyne, afin qu'elle pust entendre, que nous en répondrions sur notre teste si nous publiions la naissance d'un second dauphin, et qu'il veuloit que sa naissance fust un secret de l'Estat, pour prévenir les malheurs qu'il en pourroit survenir, la loi salique ne déclarant rien sur l'héritage, en cas de naissance de deux fils ainés du roy.

» Ce qui avoit été prédit arriva, et la reyne accoucha, pendant le souper du roy, d'un second dauphin, plus mignon et plus beau que le premier, qui ne cessa de se plaindre et de crier, comme s'il eût déjà esprouvé du regret d'entrer dans la vie, où il auroit ensuite tant de souffrances à endurer. Le chancelier dressa le procès-verbal de cette merveilleuse naissance, unique dans notre histoire. Ensuite, Sa Majesté ne trouva pas bien fait le premier procès-verbal, ce qui fit qu'elle le brûla en notre présence, et ordonna de le refaire plusieurs fois, jusqu'à ce que Sa Majesté le trouvât de son gré, quoi que pust remontrer M. l'aumônier, qui prétendoit que Sa Majesté ne pouvoit cacher la naissance d'un prince. A quoi le roy répondoit qu'il y avoit en cela une raison d'Estat.

Ensuite le roy nous dit de signer notre serment. Le chancelier le signa d'abord, puis M. l'aumônier, puis le confesseur de la reyne, et je signai après. Le serment fut signé aussi par le chirurgien et la sage-femme qui délivra la reyne, et le roy attacha cette pièce au procès-verbal, qu'il emporta et dont je n'ai jamais ouï parler. Je me souviens que Sa Majesté s'entretint, avec monseigneur le chancelier, sur la formule de ce serment, et qu'il parla longtemps fort bas avec monseigneur le cardinal. Après

quoi, la sage-femme fut chargée de l'enfant dernier-né, et, comme on a toujours craint qu'elle ne parlât toujours trop sur sa naissance, elle m'a dit qu'on l'avoit souvent menacée de la faire mourir, si elle venoit à parler; on nous défendit même de parler jamais de cet enfant entre nous, qui étions témoins de sa naissance.

» Pas un de nous n'a encore violé son serment; car Sa Majesté ne craignoit rien tant, après elle, que la guerre civile que ces deux enfants, nés ensemble, pouvoient susciter, et le cardinal l'entretint toujours dans cette crainte, quand il s'empara ensuite de la surintendance de l'éducation de cet enfant. Le roy nous ordonna aussi de bien examiner ce malheureux prince, qui avoit une verrue au-dessus du coude gauche, une tasche jaunâtre à son cou, du côté droit, et une plus petite verrue au gras de sa cuisse droite, parce que Sa Majesté entendoit, en cas de décès du premier-né, entendoit, et avec raison, mettre en sa place l'enfant royal qu'il alloit nous donner en garde; pourquoi il requit notre seing du procès-verbal, qu'il fit sceller d'un petit sceau royal, et que nous signâmes, selon l'ordre de Sa Majesté et après elle. Et pour ce qu'il en fut des bergers, qui avoient prophétisé sa naissance, jamais je n'en ai pu entendre parler; mais aussi je ne m'en suis enquis. M. le cardinal, qui a pris soin de cet enfant mystérieux, aura pu le dépayser.

» Pour ce qui est de l'enfance du second prince, la dame Peronnette en fit comme d'un enfant sien d'abord, mais qui passa pour le fils bastard d'un grand seigneur du temps, parce qu'on reconnut, aux soins qu'elle en prenoit et aux dépenses qu'elle faisoit, que c'étoit un fils riche et chéri, encore qu'il fust désavoué.

» Quand le prince fut un peu grand, M. le cardinal de Mazarin, qui fut chargé de son éducation après monsei-

gneur le cardinal de Richelieu, me le fit bailler pour l'instruire et l'élever comme l'enfant d'un roy, mais en secret. Dame Peronnette lui continua ses offices, jusqu'à la mort, avec attachement d'elle à luy et de luy à elle encore davantage. Le prince a été instruit en ma maison, en Bourgogne, avec tout le soin qui est dû à un fils de roy et frère de roy.

» J'ai eu de fréquentes conversations avec la reyne mère, pendant les troubles de la France, et Sa Majesté me parut craindre que, si jamais la naissance de cet enfant étoit connue du vivant de son frère, le jeune roy, quelques mécontents n'en prissent raison de se révolter, parce que plusieurs médecins pensent que, de deux enfants jumeaux, le dernier-né est le premier conçu, et, par conséquent, qu'il est roy de droit; tandis que ce sentiment n'est pas reconnu par d'autres de cet estat.

» Cette crainte néanmoins ne put jamais engager la reyne à détruire les preuves par écrit de sa naissance, parce qu'en cas d'événement et de mort du jeune roy, elle entendoit faire reconnoître son frère, quoiqu'elle eût un autre enfant. Elle m'a souvent dit qu'elle conservoit avec soin ces preuves, par écrit, dans une cassette.

» J'ai donné au prince infortuné toute l'éducation que je voudrois qu'on me donnât à moy-même, et les fils des princes avoués n'en ont pas eu une meilleure. Tout ce que j'ai à me reprocher, c'est d'avoir fait le malheur de ce prince, quoique sans le vouloir. Car, comme il avoit, à dix-neuf ans, une envie estrange de sçavoir qui il estoit, et comme il voyoit en moy la résolution de le lui taire, me montrant à luy plus ferme quand il m'accabloit de prières, il résolut alors de me cacher sa curiosité et de me faire accroire qu'il pensoit qu'il étoit mon fils, né d'amour illégitime.

» Je luy dis souvent là-dessus, quand il m'appeloit son père, quand nous étions seuls, qu'il se trompoit ; mais je ne luy combattois plus ce sentiment, qu'il affectoit peut-être pour me faire parler, le laissant accroire, moy, qu'il étoit mon fils, sans combattre en luy ce sentiment, et luy se reposant là-dessus, mais cherchant des moyens de reconnoitre qui il étoit. Deux ans s'étoient écoulés, quand une malheureuse imprudence, de ma part, de quoy j'ai bien à me reprocher, luy fit connoître qui il étoit. Il sçavoit que le roy m'envoyoit souvent des messagers, et j'eus le malheur de laisser ma cassette des lettres de la reyne et des cardinaux. Il lut une partie, et devina l'autre par sa pénétration ordinaire, et il m'a avoué, dans la suite, qu'il avait enlevé la lettre la plus expressive et la plus marquante sur sa naissance.

» Je me ressouviens qu'une habitude hargneuse et brutale succéda à son amitié et à son respect pour moy, dans lequel je l'avois eslevé ; mais je ne pus d'abord reconnoître la source de ce changement, car je ne me suis advisé jamais comment il avoit fouillé dans ma cassette, et jamais il n'a voulu m'en advouer les moyens, soit qu'il y ait été aydé par quelques ouvriers qu'il n'a pas voulu faire connoître, ou qu'il ait eu d'autres moyens.

» Il commit un jour, cependant, l'imprudence de me demander les portraits du feu roy Louis XIII et du roy régnant. Je lui répondis qu'on en avoit de si mauvais, que j'attendois qu'un ouvrier en eust fait de meilleurs pour les avoir chez moy.

» Cette réponse ne le satisfit pas, et fut suivie de la demande d'aller à Dijon... J'ai sçu, dans la suite, que c'étoit pour aller voir un portrait du roy, et partir pour la cour, qui étoit à Saint-Jean-de-Luz, à cause du mariage avec l'infante, et pour s'y mettre en parallèle avec son frère, et

voir s'il en avoit la ressemblance. J'eus connoissance d'un projet de voyage, de sa part, et je ne le quittai plus.

» Le jeune prince étoit alors beau comme l'Amour, et l'Amour l'avoit aussi très-bien servi pour avoir un portrait de son frère; car, depuis quelques mois, une jeune gouvernante de la maison estoit de son goût, et il la caressa si bien et contenta de même, que, malgré la défense à tous les domestiques de rien luy donner sans ma permission, elle lui donna un portrait du roy. Le malheureux prince se reconnut, et il le pouvoit bien, puisqu'un portrait pouvoit servir à l'un et l'autre, et cette vue le mit dans une telle fureur, qu'il vint à moy, en me disant : *Voilà mon frère, et voilà qui je suis!* et me montrant une lettre du cardinal Mazarin qu'il m'avoit volée... La scène fut telle dans la maison.

» La crainte de voir le prince s'échapper et accourir au mariage du roy, me fit craindre un pareil événement. Je despêchai un messager au roy, pour l'informer de l'ouverture de ma cassette et du besoin de nouvelles instructions. Le roy fit envoyer ses ordres par le cardinal, qui furent de nous enfermer tous les deux, jusqu'à des ordres nouveaux, et lui faire entendre que sa prétention étoit notre malheur commun. J'ai souffert avec luy, dans notre prison, jusqu'au moment que je crois que l'arrêt de partir de ce monde est prononcé par mon juge d'en haut, et je ne puis refuser à la tranquillité de mon âme, ni à mon eslève, une espèce de déclaration qui lui indiqueroit les moyens de sortir de l'estat ignominieux où il est, si le roy venoit à mourir sans enfants. Un serment forcé peut-il obliger au secret sur des anecdotes incroyables, qu'il est nécessaire de laisser à la postérité? »

Voilà le mémoire historique que délivra le régent à la princesse, et qui doit occasionner une foule de questions

de la part des curieux d'anecdotes piquantes. On demandera, en effet, quel était ce gouverneur du prince. Était-il Bourguignon, ou simplement propriétaire d'un château ou d'une maison en Bourgogne? A quelle distance de Dijon était sa possession? C'était sans contredit, un homme remarquable, puisqu'il était, à la cour de Louis XIII, jouissant de l'intime confiance, par charge ou en qualité de favori du roi, de la reine et du cardinal de Richelieu. Le nobiliaire de Bourgogne pourrait-il nous dire quel personnage de cette province disparut de la société, après le mariage de Louis XIV, avec un jeune élève d'environ vingt ans, inconnu, et dont il avait soin dans sa maison ou dans son château? Pourquoi ce mémoire, qui paraît avoir près d'un siècle de vétusté, est-il anonyme? A-t-il été dicté par le moribond, sans pouvoir être signé par lui? Comment ce mémoire est-il sorti de prison? Voilà les idées que ce mémoire suggérera. Il ne nous certifie pas que ce jeune prince soit le même prisonnier que celui connu sous le nom de *prisonnier au masque*. Mais tous ces faits conviennent si bien à ce personnage mystérieux, dont nous savons quelques anecdotes, qu'ils semblent remplir la grande lacune de ses mémoires et nous en faire connaître le commencement. Je vais y joindre ici les anecdotes authentiques que nous avons, depuis qu'il fut livré à Saint-Mars, comme le complément ou la continuation de son histoire, sans parler des débats littéraires qu'il excita.

En effet, les *Mémoires de la cour de Perse* avaient été à peine publiés, qu'une foule de gens de lettres se disputèrent sur le fond du secret. Voltaire, qui rapporta des faits et qui ne les dévoila pas, quoiqu'il fût plus instruit que personne; Sainte-Foix, le père Griffet, Larivière, Linguet, Lagrange-Chancel, l'abbé Papon, Palteau, M. Delaborde, plusieurs auteurs dans divers journaux, et notamment

dans le *Journal de Paris*, ont publié diverses anecdotes. Je vais rapporter celles qui paraissent authentiques, me contentant d'écrire en lettres italiques les expressions qui m'ont paru caractériser dans ce prisonnier un très-grand personnage, et indiquer davantage ce qu'il était.

Le premier auteur qui ait parlé du personnage est l'anonyme des *Mémoires secrets de la cour de Perse*. Il cite quelques faits certains, qu'on a toujours pris pour tels; mais il se trompe sur le fond du secret, croyant que ce prisonnier masqué était le comte de Vermandois.

« Ce prisonnier, dit-il, fut remis au commandant des îles Sainte-Marguerite, qui avait reçu d'avance l'ordre, de Louis XIV, de ne le laisser voir à personne. Le commandant traitait son prisonnier avec le plus grand respect. Il le servait lui-même et prenait les plats, à la porte de l'appartement, de la main des cuisiniers, dont aucun n'a jamais vu le visage du prisonnier. Ce prince s'avisa un jour de graver son nom, sur le dos d'une assiette, avec la pointe d'un couteau; un esclave, entre les mains de qui elle tomba, crut faire sa cour en la portant au commandant, et se flatta d'être récompensé. Mais ce malheureux fut trompé; on s'en défit sur-le-champ, afin d'ensevelir, avec cet homme, un secret de la plus grande importance. Le Masque de fer resta plusieurs années dans le château de l'île Sainte-Marguerite. On ne l'en ôta que pour le transférer à la Bastille, lorsque Louis XIV, en reconnaissance de la fidélité de ce commandant, lui en donna le gouvernement. Il était, en effet, de sa prudence de faire suivre au Masque le sort de celui auquel on l'avait confié, et c'eût été agir contre toutes les règles que de se donner un nouveau confident, qui aurait pu être moins fidèle et moins exact. On prenait la précaution, aux îles Sainte-

Marguerite et à la Bastille, de faire mettre un masque au prince, lorsque, pour cause de maladie ou pour quelque autre sujet, on était obligé de l'exposer à la vue de quelqu'un. Plusieurs personnes, dignes de foi, ont affirmé avoir vu ce prisonnier masqué, et ont rapporté *qu'il tutoyait le gouverneur, qui, au contraire, lui rendait des respects infinis.* »

« Quelques mois après la mort du cardinal Mazarin, dit Voltaire dans son *Siècle de Louis XIV* (qui est le second ouvrage où il ait été parlé du prisonnier), il arriva un événement qui n'a point d'exemple, et, ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya, dans le plus grand secret, au château de Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de la médiocre, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, portait un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur le visage. On avait ordre de le tuer s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé Saint-Marc, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la Bastille en 1690, l'allât prendre à Sainte-Marguerite, et le conduisît à la Bastille, toujours masqué. *Le marquis de Louvois alla le voir en cette île* avant sa translation, *et lui parla debout, et avec une considération qui tenait du respect.* Cet inconnu fut mené à la Bastille, et logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refusait rien de tout ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire et pour les dentelles.

» Il jouait de la guitare, on lui faisait la plus grande chère, et *le gouverneur s'asseyait rarement devant lui.*

Un vieux médecin de la Bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu*il n'avait jamais vu son visage,* quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le restant de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin ; sa peau était un peu brune; il intéressait par les seuls sons de sa voix, et ne se plaignait jamais de son état, ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvait être. Un fameux chirurgien, gendre du médecin dont je parle, et qui a appartenu au maréchal de Richelieu, est témoin de ce que j'avance, et M. de Bernaville, successeur de Saint-Marc, me l'a souvent confirmé. Cet inconnu mourut en 1704, et fut enterré la nuit en la paroisse de Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que, quand on l'envoya aux îles Sainte-Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. *M. de Chamillart fut le dernier ministre qui sut cet étrange secret.*

» Le second maréchal de la Feuillade, son gendre, m'a dit qu'à la mort de son beau-père, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet inconnu qu'on ne connut jamais que sous le nom de l'Homme au masque de fer. *Chamillart lui répondit que* C'ÉTAIT LE SECRET DE L'ÉTAT, et qu'il avait fait serment de ne le révéler jamais.

» Le gouverneur mettait lui-même les plats sur la table du Masque quand il était aux îles, et se retirait après l'avoir enfermé. Un jour, le prisonnier écrivit son nom avec un couteau sur une assiette d'argent, et jeta l'assiette par la fenêtre vers un bateau qui était au pied de la tour. Un pêcheur à qui le bateau appartenait ramassa l'assiette et la porta au gouverneur. Celui-ci, étonné demanda au pêcheur ;

» — Avez-vous lu ce qui est écrit sur cette assiette, et quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains ?

» — Je ne sais pas lire, répondit le pêcheur ; je viens de la trouver, personne ne l'a vue.

» Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fût bien informé qu'il n'avait jamais lu, et que l'assiette n'avait été vue de personne.

» — Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne savoir pas lire.

» Parmi les témoins de ce fait, il y en a un digne de foi qui vit encore. »

« L'auteur du *Siècle de Louis XIV* est le premier qui ait parlé de l'Homme au masque de fer dans une histoire avérée : c'est qu'*il était très instruit de cette anecdote*, qui étonne le siècle présent, qui étonnera la postérité, et qui n'est que trop véritable. On l'avait trompé sur la date de la mort de cet inconnu si singulièrement infortuné. Il fut enterré à Saint-Paul le 3 mars 1703, et non en 1704.

» Il avait été d'abord enfermé à Pignerol avant de l'être aux îles Sainte-Marguerite, et ensuite à la Bastille, toujours sous la garde de ce même homme, de ce Saint-Mars qui le vit mourir. Le père Griffet, jésuite, qui a communiqué au public le *Journal de la Bastille*, fait foi des dates. Il a eu facilement ce journal, puisqu'il a eu l'emploi délicat de confesser les prisonniers de la Bastille.

» L'Homme au masque de fer est une énigme dont chacun peut deviner le mot. Les uns ont dit que c'était le duc de Beaufort ; mais le duc de Beaufort a été tué par les Turcs à la défense de Candie en 1699, et l'Homme au masque de fer était à Pignerol en 1662. D'ailleurs, comment aurait-on attaqué le duc de Beaufort au milieu de son armée ? comment l'aurait-on transféré en France sans que personne en sût rien ? et pourquoi l'eût-on mis en prison ? et pourquoi ce masque ?

» Les autres ont rêvé le comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV, mort publiquement de la petite vérole en 1683, à l'armée, et enterré dans la petite ville d'Aire, non loin d'Arras; en quoi le père Griffet s'est trompé, et en quoi il n'y a pas grand mal.

» On a ensuite imaginé le duc de Monmouth, à qui le roi Jacques fit couper la tête publiquement en 1675. On disait que c'était lui l'Homme au masque de fer. Il aurait fallu qu'il eût ressuscité, et qu'ensuite il eût changé l'ordre du temps, et qu'il eût mis l'année 1662 à la place de l'année 1685; que le roi Jacques, qui ne pardonna jamais à personne, et qui par là mérita tous ses malheurs, eût pardonné au duc de Monmouth, et eût fait mourir à sa place un homme qui lui ressemblât parfaitement. Il aurait fallu trouver ce Sosie qui aurait eu la bonté de se faire couper le cou en public pour sauver le duc de Monmouth. Il aurait fallu que toute l'Angleterre s'y fût méprise, et qu'ensuite le roi Jacques eût prié instamment Louis XIV de lui servir de sergent et de geôlier. Ensuite Louis XIV, ayant fait ce petit plaisir au roi Jacques, n'aurait pas manqué d'avoir les mêmes égards pour le roi Guillaume, et pour la reine Anne, avec lesquels il fut en guerre, et il aurait soigneusement conservé auprès de ces deux monarques sa dignité de geôlier, dont le roi Jacques l'avait honoré.

» Toutes ces illusions étant dissipées, il reste à savoir qui était ce prisonnier TOUJOURS masqué, à quel âge il mourut, et sous quel nom il fut enterré.

» *Il est clair que, si on ne le laissait passer dans la cour de la Bastille que toujours* COUVERT D'UN MASQUE; *si en présence du médecin il conservait ce même déguisement, c'était de peur qu'on ne reconnût dans ses traits quelque ressemblance* TROP FRAPPANTE. Il pouvait montrer sa langue et jamais son visage. Pour son âge, il dit lui-même à son

apothicaire, peu de jours avant sa mort, qu'IL CROYAIT *avoir soixante ans*; et le sieur Marsoban, chirurgien du maréchal de Richelieu, et ensuite du duc d'Orléans, régent, gendre de cet apothicaire, me l'a redit plusieurs fois. Enfin, pourquoi lui donner un nom italien? On le nomma toujours *Marchiali*. Celui qui écrit cet article en sait peut-être plus que le père Griffet; il n'en dira pas davantage. »

Lagrange-Chancel est letroisième historien qui ait parlé du prisonnier enfermé aux îles Sainte-Marguerite, quelque temps après la translation du Masque à la Bastille, et il a pu s'instruire de quelques faits.

« Le séjour que j'ai fait, dit Lagrange-Chancel, aux îles Sainte-Marguerite, où la détention du Masque de fer n'était plus un secret d'État dans le temps que j'y arrivai, m'en a appris des particularités qu'un historien plus exact que M. de Voltaire dans ses recherches aurait pu savoir comme moi. Cet événement extraordinaire, qu'il place en 1661, quelque temps après la mort du cardinal Mazarin, n'est arrivé qu'en 1669, huit ans après la mort de cette Éminence. M. de la Mothe-Guérin, qui commandait dans ces îles du temps que j'y étais détenu, m'assura que ce prisonnier était le duc de Beaufort, qu'on disait tué au siége de Candie, mais dont on ne put retrouver le corps, suivant toutes les relations de ce temps-là. Il me dit aussi que le sieur de Saint-Marc, qui obtint le commandement de ces îles après celui de Pignerol, avait de grands égards pour ce prisonnier, qu'il le servait toujours lui-même en vaisselle d'argent, et lui fournissait souvent des habits aussi chers qu'il paraissait le désirer; que dans les maladies où il avait besoin de médecin ou de chirurgien, il était obligé, sous peine de la vie, de ne paraître en leur

présence qu'avec son masque de fer, et que, lorsqu'il était seul, il pouvait s'amuser à s'arracher le poil de la barbe avec des pincettes d'acier très-luisantes et très-jolies. J'en vis une de celles qui lui servaient à cet usage dans les mains du sieur de Beaumanoir, neveu de Saint-Mars et lieutenant d'une compagnie franche, préposée pour la garde des prisonniers.

» Plusieurs personnes m'ont raconté que, lorsque Saint-Mars alla prendre possession de la Bastille, où il conduisait son prisonnier, on entendit ce dernier, qui portait son masque de fer, dire à son conducteur :

» — Est-ce que le roi en veut à ma vie?

» — Non, mon prince, répondit Saint-Mars, votre vie est en sûreté, vous n'avez qu'à vous laisser conduire.

» J'ai su, de plus, d'un homme nommé Dubuisson, caissier du fameux Samuel Bernard, qui, après avoir été quelques années à la Bastille, fut conduit aux îles Sainte-Marguerite, qu'il était dans une chambre avec d'autres prisonniers, précisément au-dessus de celle qui était occupée par cet inconnu ; que, par le tuyau de la cheminée, ils pouvaient s'entretenir et se communiquer leurs pensées ; mais que, ceux-ci lui ayant demandé pourquoi il s'obstinait à leur taire son nom et ses aventures, il leur avait répondu *que cet aveu* LUI COUTERAIT LA VIE, *aussi bien qu'à ceux auxquels il aurait révélé ce secret.*

» Quoi qu'il en soit, aujourd'hui que le nom et la qualité de cette victime politique ne sont plus des secrets où l'État soit intéressé, j'ai cru qu'en instruisant le public de ce qui est venu à ma connaissance, je devais arrêter le cours des idées que chacun s'est forgées à sa fantaisie sur la foi d'un auteur qui s'est fait une grande réputation par le merveilleux, joint à l'air de vérité qu'on admire dans ses écrits, même dans la *Vie de Charles XII.* »

L'abbé Papon, en allant parcourir la Provence, parle aussi du Masque de fer, dont il visita la prison.

« C'est à l'île Sainte-Marguerite que fut transféré, vers la fin du dernier siècle, le fameux prisonnier au masque de fer, dont on ne saura jamais peut-être le nom. Il n'y avait que peu de personnes attachées à son service qui eussent la liberté de lui parler. Un jour que M. de Saint-Mars s'entretenait avec lui, en se tenant hors de la chambre, dans une espèce de corridor, pour voir de loin ceux qui viendraient, le fils d'un de ses amis arrive, et s'avance vers l'endroit où il entend du bruit. Le gouverneur, qui l'aperçoit, ferme aussitôt la porte de la chambre, court précipitamment au-devant du jeune homme, et; d'un air troublé, il lui demande s'il a entendu quelque chose. Dès qu'il fut assuré du contraire, il le fit repartir le jour même, et il écrivit à son ami que peu s'en était fallu que cette aventure n'eût coûté cher à son fils, et qu'il le lui renvoyait de peur de quelque autre imprudence.

» J'eus la curiosité, le 2 février 1778, d'entrer dans la chambre de cet infortuné prisonnier; elle n'est éclairée que par une fenêtre, du côté nord, percée dans un mur fort épais et fermée par trois grilles de fer placées à une distance égale; cette fenêtre donne sur la mer. Je trouvai dans la citadelle un officier de la compagnie franche, âgé de soixante et dix-neuf ans. Il me dit que son père, qui servait dans la même compagnie, lui avait plusieurs fois raconté qu'un frater aperçut un jour, sous la fenêtre du prisonnier, quelque chose de blanc qui flottait sur l'eau, il l'alla prendre, et l'apporta à M. de Saint-Mars. C'était une chemise très-fine, pliée avec assez de négligence, et sur laquelle le prisonnier avait écrit d'un bout à l'autre.

» M. de Saint-Mars, après l'avoir dépliée, et avoir lu

quelques lignes, demanda au frater, d'un air fort embarrassé, s'il n'avait pas eu la curiosité de lire le contenu; celui-ci protesta plusieurs fois qu'il n'avait rien lu; mais, deux jours après, il fut trouvé mort dans son lit.

» C'est un fait que l'officier a entendu raconter tant de fois à son père, et à l'aumônier du fort de ce temps-là, qu'il le regarde comme incontestable. Le suivant me paraît également certain, d'après tous les témoignages que j'ai recueillis sur les lieux, et dans le monastère de Lérins, où la traditi on s'en est conservée.

» On cherchait une personne du sexe pour servir le prisonnier. Une femme du village de Mongin vint s'offrir, dans la persuasion que ce serait un moyen de faire la fortune de ses enfants; mais, quand on lui dit qu'il fallait renoncer à les voir, et même à conserver aucune liaison avec le reste des hommes, elle refusa de s'enfermer avec un prisonnier dont la connaissance coûtait si cher. Je dois dire encore qu'on avait mis aux deux extrémités du fort, du côté de la mer, deux sentinelles qui avaient ordre de tirer sur les bateaux qui s'approcheraient à une certaine distance.

» La personne qui servait le prisonnier mourut à l'île Sainte-Marguerite. Le père de l'officier dont je viens de parler, qui était, pour certaines choses, l'homme de confiance de M. de Saint-Mars, a souvent dit à son fils qu'il avait été prendre le mort à l'heure de minuit, dans la prison, et qu'il l'avait porté sur ses épaules dans le lieu de sa sépulture; il croyait que c'était le prisonnier lui-même qui était mort; mais c'était, comme je viens de le dire, la personne qui le servait, et ce fut alors qu'on chercha une femme pour remplacer cette personne. »

On savait en 1698 que Saint-Mars, conduisant le prison-

nier à la Bastille, s'arrêta avec lui dans sa terre de Palteau. Fréron, en conséquence, pour contredire Voltaire, qui avait écrit sur le prisonnier, demanda des anecdotes au seigneur de Palteau, qui répondit la lettre suivante, insérée dans l'*Année littéraire* du mois de juin 1768.

« Comme il paraît, par la lettre de M. de Sainte-Foix dont vous venez de donner un extrait, que l'Homme au masque de fer exerce toujours l'imagination de nos écrivains, je vais vous faire part de ce que je sais de ce prisonnier. Il n'était connu aux îles Sainte-Marguerite et à la Bastille que sous le nom de la Tour. Le gouverneur et les autres officiers avaient des égards pour lui; il obtenait tout ce qu'ils pouvaient accorder à un prisonnier. Il se promenait souvent, ayant toujours un masque sur le visage. Ce n'est que depuis que le *Siècle de Louis XIV* de M. de Voltaire a paru, que j'ai ouï dire que ce masque était de fer et à ressorts; peut-être a-t-on oublié de me parler de cette circonstance; mais il n'avait ce masque que lorsqu'il sortait pour prendre l'air, ou qu'il était obligé de paraître devant quelque étranger.

» Le sieur de Blainvilliers, officier d'infanterie, qui avait accès chez M. de Saint-Mars, gouverneur des îles Sainte-Marguerite, et depuis de la Bastille, m'a dit plusieurs fois que le sort du prisonnier de la Tour, ayant beaucoup excité sa curiosité, pour la satisfaire il avait pris l'habit et les armes d'un soldat qui devait être en sentinelle dans une galerie, sous les fenêtres de la chambre qu'occupait ce prisonnier aux îles Sainte-Marguerite; que, de là, il l'avait très-bien vu, qu'il n'avait point son masque, qu'il était blanc de visage, grand et bien fait de corps, ayant la jambe un peu trop fournie par le bas et les cheveux

blancs, quoiqu'il ne fût que dans la force de l'âge. Il avait passé cette nuit-là presque entière à se promener dans sa chambre. Blainvilliers ajoutait qu'il était toujours vêtu de brun, qu'on lui donnait de beau linge et des livres; que le gouverneur et les officiers restaient devant lui debout et découverts jusqu'à ce qu'il les fît couvrir et asseoir; qu'ils allaient souvent lui tenir compagnie et manger avec lui.

» En 1698, M. de Saint-Mars passa du gouvernement des îles Sainte-Marguerite à celui de la Bastille. En venant en prendre possession, il séjourna avec son prisonnier à sa terre de Palteau. L'Homme au masque de fer arriva dans une litière qui précédait celle de M. de Saint-Mars. Ils étaient accompagnés de plusieurs gens à cheval. Les paysans allèrent au-devant de leur seigneur. M. de Saint-Mars mangea avec son prisonnier, qui avait le dos opposé aux croisées de la salle à manger qui donnent sur la cour. Les paysans, que j'ai interrogés, ne purent voir s'il mangeait avec son masque; mais ils observèrent très-bien que M. de Saint-Mars, qui était à table vis-à-vis de lui, avait deux pistolets à côté de son assiette. Ils n'avaient, pour être servis, qu'un seul valet de chambre qui allait chercher les plats qu'on lui apportait dans l'antichambre, fermant soigneusement sur lui la porte de la salle à manger. Lorsque le prisonnier traversait la cour, il avait toujours son masque noir sur le visage. Les paysans remarquèrent qu'on lui voyait les dents et les lèvres; qu'il était grand, et avait les cheveux blancs. M. de Saint-Mars coucha dans un lit qu'on lui avait dressé auprès de celui de l'Homme au masque de fer.

» M. de Blainvilliers m'a dit que, lors de sa mort, arrivée en 1704, on l'enterra secrètement à Saint-Paul, et que l'on mit dans le cercueil des drogues pour consumer

le corps. Je n'ai point ouï dire qu'il eût aucun accent étranger.

» Arrivé à la Bastille, de Jonca, lieutenant du roi, enregistra en ces termes, dans le livre de la Bastille, l'arrivée du prisonnier; et c'est le père Griffet, jésuite, qui, le premier, a publié ces deux curieux lambeaux tirés des archives du château d'où jamais aucun papier ne sortait; mais il était confesseur de la Bastille, et les jésuites et le gouverneur de ce fort, dans ce temps-là, avaient bien, sans doute, leurs raisons en publiant ces anecdotes.

« Jeudi, 18 septembre 1698, » dit de Jonca, « à trois » heures après midi, M. de Saint-Mars, gouverneur de la » Bastille, est arrivé, pour sa première entrée, venant des » îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, ayant amené » avec lui, dans sa litière, un ancien prisonnier qu'il avait » à Pignerol, dont le nom ne se dit pas, lequel on fait » tenir toujours masqué, et qui fut d'abord mis dans la » tour de la Basinière, en attendant la nuit, et que je con- » duisis moi-même, sur les neuf heures du soir, dans la » troisième chambre de la tour de la Bertaudière, la- » quelle chambre j'avais eu soin de faire meubler de » toutes choses avant son arrivée, en ayant reçu l'ordre » de M. de Saint-Mars...

» En le conduisant dans ladite chambre, j'étais accom- » pagné, » ajoute M. de Jonca, « du sieur Rosarges, que » M. de Saint-Mars avait aussi amené avec lui, et lequel » était chargé de desservir et de soigner ledit prisonnier, » qui était nourri par le gouverneur. »

Les dernières anecdotes qu'on a recueillies sur le Masque de fer nous ont été données par M. Linguet, qui, longtemps détenu à la Bastille, obtint quelques renseignements des plus anciens officiers ou serviteurs du château; il

remit ses notes à M. Delaborde, qui les a publiées en ces termes dans un petit ouvrage sur ce prisonnier :

« Le prisonnier portait un masque de velours et non de fer, au moins pendant le temps qu'il passa à la Bastille. Le gouverneur lui-même le servait et enlevait son linge.

» Quand il allait à la messe, il avait les défenses les plus expresses de parler et de montrer sa figure : l'ordre était donné aux invalides de tirer sur lui; leurs fusils étaient chargés à balle; aussi avait-il le plus grand soin de se cacher et de se taire.

» Quand il fut mort, on brûla tous les meubles dont il s'était servi, on dépava sa chambre, on ôta les plafonds, on visita tous les coins, recoins, tous les endroits qui pouvaient cacher un papier, un linge; en un mot, on voulait découvrir s'il n'y aurait pas laissé quelque signe de ce qu'il était. M. Linguet m'a assuré qu'à la Bastille il y avait encore des hommes qui tenaient ces faits de leurs pères, anciens serviteurs de la maison, lesquels y avaient vu l'Homme au masque de fer.

» Ce malheureux prisonnier, après un long martyre, mourut enfin, en 1703, à la Bastille, après y être resté cinq ans deux mois ! et le même qui avait enregistré son arrivée enregistra sa mort, dans le livre des prisonniers, en ces termes :

« Du lundi, 19 novembre 1703, le prisonnier inconnu, » toujours masqué d'un masque de velours noir, que » M. de Saint-Mars avait amené avec lui, venant de » l'île Sainte-Marguerite, et qu'il gardait depuis long- » temps, s'étant trouvé hier un peu plus mal, en sor- » tant de la messe, est mort aujourd'hui sur les dix » heures du soir, sans avoir eu une grande maladie, il ne » se peut pas moins. M. Guiraut, notre aumônier, le con-

» fessa hier. Surpris de la mort, il n'a pu recevoir les sa-
» crements, et notre aumônier l'a exhorté un moment
» avant que de mourir. Il fut enterré le mardi 20 no-
» vembre, à quatre heures après midi, dans le cimetière de
» Saint-Paul, notre paroisse. Son enterrement coûta qua-
» rante livres. »

« On cacha, cependant, et son nom et son âge aux prêtres de la paroisse, et les registres de ce jour-là an noncent son inhumation en ces termes, que j'ai extraits des registres :

« *L'an mil sept cent trois, et le dix-neuf novembre, Mar-*
» *chiali, âgé de quarante-cinq ans environ, est décédé*
» *dans la Bastille, duquel le corps a été inhumé dans le*
» *cimetière de Saint-Paul, sa paroisse, le vingt du pré-*
» *sent, en présence de M. Rosarges, major, et de M. Reilh,*
» *chirurgien-major de la Bastille, qui ont signé.* ROSARGES,
» REILH. »

» Il est encore très-certain qu'après sa mort on eut ordre de brûler généralement tout ce qui avait servi à son usage, comme linge, habits, matelas, couvertures et jusqu'aux portes de sa prison, le bois de lit et les chaises. Son couvert d'argent fut fondu, et l'on fit regratter et blanchir les murailles de la chambre où il avait logé; on poussa les précautions au point d'en défaire les carreaux, dans la crainte, sans doute, qu'il n'eût caché quelque billet ou fait quelque marque qui eût pu faire connaître qui il était.

» J'abandonne toutes ces pièces historiques et ces notes sur le prisonnier masqué à l'examen des curieux et des critiques; mais il résultera toujours que ce Masque était un grand personnage; que le soin habituel de lui ordonner de cacher sa figure, sous peine de mort, annonçait un grand danger s'il la montrait; qu'à cet aspect seul de

son visage on pouvait reconnaître, par conséquent, qui il était; qu'il nourrissait en lui-même le désir de se faire connaître plutôt que le désir de s'évader; qu'aucun prince n'ayant disparu en France à la mort de Mazarin, le Masque ne pouvait être qu'un personnage important et inconnu dans ce temps-là, et qu'il fallait que le ministère eût beaucoup d'intérêt à cacher son nom, ses aventures et sa situation, puisqu'on avait donné l'ordre de le tuer s'il se faisait connaître.

» Il résulte encore — et ces remarques sont bien plus frappantes — que partout où se trouva ce grand infortuné, soit dans une île de Provence, soit en voyage, soit à Paris, il lui fut ordonné sans cesse de cacher sa figure; l'aspect de son visage pouvait donc, dans tous les lieux de la France, dévoiler le secret de la cour.

» Enfin, il faut considérer que sa figure fut cachée depuis la mort de Mazarin jusqu'à celle du prisonnier, arrivée au commencement de ce siècle, et que le gouvernement porta la précaution jusqu'à l'ordre de lui balafrer le visage, ou de le faire enterrer sans tête, comme d'autres l'ont dit.

» Sa figure pouvait donc le faire connaître pendant un demi-siècle, et d'un bout de la France à l'autre.

» Il y eut donc, pendant un demi-siècle en France, une tête remarquable et connue dans toutes les contrées de la France, dans une prison même établie dans une île, comparable à celle du prisonnier et sa contemporaine.

» Or, quelle était cette figure si généralement reconnaissable, sinon la figure de Louis XIV, son frère jumeau, dont la ressemblance était si redoutable? Le secret d'État, ou plutôt le crime de Louis XIV, paraît donc bien avéré, et, s'il reste désormais quelque doute sur cet objet, il sera occasionné par l'invraisemblance des ordres féroces donnés

à des gouverneurs mêmes des prisons d'État d'assassiner de sang-froid un aussi grand prince, s'il dévoilait son secret. Cette barbarie ne me paraît point compatible avec ce que nous connaissons du caractère de Louis XIV, qui était un honnête homme; tous ceux qui ont parlé du prisonnier assurent cependant que l'ordre était donné.

» Louis XV se montra bien plus humain que Louis XIV, et il l'eût même délivré à sa majorité, s'il eût vécu à cette époque; il avait souvent tourmenté le régent pour être instruit de ses aventures, et le duc d'Orléans lui avait toujours répondu que Sa Majesté ne pouvait en être instruite qu'à sa majorité.

» La veille du jour qu'elle devait être déclarée au parlement, le roi demandant encore s'il en serait du secret comme du royaume de France :

» — Oui, sire, repartit le régent en présence d'un grand nombre de seigneurs; en dévoilant aujourd'hui le secret, je manquerais à mon devoir; mais, demain, je serai obligé de répondre aux questions qu'il plaira à Votre Majesté de me faire.

» Le lendemain donc, le roi, en présence des seigneurs de sa cour, tirant ce prince à l'écart pour être instruit du secret, tous les yeux accompagnèrent le roi, et on vit le duc d'Orléans émouvoir la sensibilité du jeune monarque. Les courtisans ne purent rien entendre; mais le roi dit tout haut en quittant le duc d'Orléans :

» — Eh bien, s'il vivait encore, je lui donnerais la liberté.

» Louis XV fut plus fidèle au secret que le duc d'Orléans Cependant, quand le père Griffet, jésuite, et Sainte-Foix agitèrent dans leurs écrits, si connus, la question du secret, en réfutant leurs systèmes respectifs, il échappa à Louis XV de dire ces paroles en présence de plusieurs courtisans :

» — Laissez-les disputer; personne n'a dit encore la vérité sur le Masque de fer.

» Le roi, dans ce moment, avait dans ses mains le livre du père Griffet.

» On a su que le dauphin, père de Louis XVI, demanda souvent au feu roi de lui faire connaître quel était ce fameux prisonnier.

» — Il est bon que vous l'ignoriez, lui répondit le roi son père; vous en auriez trop de douleur.

» On a su encore que M. Delaborde, premier valet de chambre de Louis XV, avec qui ce prince s'entretenait quelquefois de divers sujets d'histoire, de littérature et de beaux-arts, parla un jour au roi de quelque anecdote nouvelle sur le Masque de fer.

» — Vous voudriez bien, lui dit le prince, que je vous disse quelque chose à ce sujet. Vous n'en saurez pas plus que les autres; mais vous pouvez être assuré que la prison de cet infortuné n'a fait tort à qui que ce soit de la cour, et qu'il n'a jamais eu ni femme ni enfants.

» Louis XV avait eu la même réserve avec madame de Pompadour et avec ses autres maîtresses, toutes curieuses de savoir de lui quel était ce mystérieux personnage; mais elles tourmentèrent vainement le roi, qui ne voulait pas même qu'on lui en fît la demande.

» Enfin, j'observerai que le goût du prisonnier pour le linge très-fin, que la femme du gouverneur du fort des îles Sainte-Marguerite s'était chargée de lui procurer, provenait nécessairement de sa vie perpétuellement sédentaire : les variations du grand air, les mouvements ordinaires du corps dans les habitudes de la société, l'exercice de tous les sens, n'avaient point ôté de ses organes cette excessive sensibilité qui appartient aux religieuses, aux jeunes gens élevés mollement, et aux femme.

trop délicates; le sang, pendant l'inaction, est poussé dans toutes les extrémités du corps; l'épiderme qui le couvre est vivifié; le tact y est parfait, la sensibilité exquise, et l'action des objets extérieurs se fait sentir avec plus de force à travers un sens aussi délicat : les personnes, au contraire, accoutumées à voyager ou à faire un grand exercice, les gens de la campagne et ceux qui s'occupent de travaux pénibles, sont moins sensibles à l'impression des objets extérieurs. On ne doit donc pas être surpris que ce prince, renfermé depuis son jeune âge, et qui ne connaissait ni l'usage des pieds, ni l'action du grand air sur ses sens, ni les mouvements d'un homme libre, eût la peau d'une délicatesse extrême : il n'avait point le goût, mais un vrai besoin d'un linge très-fin.

» Voilà tous les faits que j'ai pu recueillir sur cet étonnant personnage. Je désire qu'on fasse toutes les recherches possibles pour découvrir le nom de son instituteur; qu'on visite les dépôts qui peuvent conserver les procès-verbaux de la naissance de Louis XIV. Il est bon qu'on fouille dans la chambre des comptes et dans la Bibliothèque du roi, car ces nouvelles anecdotes méritent l'attention des critiques et des érudits. Si leurs découvertes confirment que ce prisonnier était réellement un frère jumeau de Louis XIV, elles rendront plus chère encore à tous les Français la mémoire de cet intéressant prisonnier, qui fut pendant si longtemps l'objet d'une curiosité générale, et déshonoreront davantage les ordres arbitraires des ministres et des tyrans. »

FIN DU TOME DEUXIÈME ET DERNIER

TABLE

XVI

L'Angleterre et la France en présence. — Rupture. — M. de Jumonville. — Washington. — MM. de Villiers et de Contrecœur. — Attaque des vaisseaux français par l'escadre anglaise. — Déclaration de guerre. — Projets de l'Angleterre. — M. de Dieskau. — M. de Montcalm. — Prise de Minorque par Richelieu. — Sa rentrée triomphale à Paris. — Projet de Henri IV d'établir une république chrétienne. — Marie-Thérèse et madame de Pompadour. — L'abbé de Bernis. — Improvisation. — Il remplace M. de Rouillé. — Traité entre l'Angleterre et la Prusse. — Alliance de la France avec l'Autriche. . . . 1

XVII

Encore le parlement de Paris et le refus des sacrements. — Le conseil. — Commission mixte. — Condamnation de l'évêque d'Orléans. — Cassation. — Lettres patentes du roi. — Le parlement se refuse à rendre justice. — Exil et prison. — M. de Fougères à Rouen. — Le roi se fait juge. — Ouverture de l'assemblée du clergé. — Naissance du comte de Provence. — L'évêque de Troyes. — M. de Bourbon. — Démission de conseillers. —

Craintes de troubles. — Lettres insultantes à madame de Pompadour. — Menaces contre la famille royale. — Damiens. — Le roi frappé. — Arrestation de Damiens. — Les gardes du roi. — Lettre de Damiens à Louis XV. — Le prévôt de l'hôtel. — Damiens à Paris. — Le supplice. — Disgrâce de MM. d'Argenson et de Machault. — M. de Rouillé remplacé par M. de Bernis. — Mort de Fontenelle. 19

XVIII

Politique de l'Angleterre. — Traité avec la Russie. — M. de l'Hôpital. — M. de Valory. — Les quatre grandes puissances. — Guerre contre le roi de Prusse. — Marche de Frédéric. — Les Saxons défaits. — Chansons. — Levée de troupes. — MM. de Rohan, de Broglie, de Maillebois. — Les alliés de la France. — La Suède dans la coalition. — Lettre de Voltaire. — Le duc de Cumberland. — Naples et l'Espagne. — Le Canada. — M. de Richelieu. — Convention de Closter-Seven. — Lettres de Frédéric au roi d'Angleterre et au duc de Richelieu. — Réponse de celui-ci. — Voltaire à Frédéric. — Résumé de la guerre générale. — Traité de Paris. — Coup d'œil sur la puissance anglaise. 33

XIX

M. de Bernis. — Sa fortune. — Il veut abandonner l'alliance autrichienne. — Madame de Pompadour mécontente. — M. de Stainville-Choiseul. — Sa conduite vis-à-vis du cardinal de Bernis. — Retraite du cardinal. — Faveur de M. de Choiseul. — Il est créé duc. — Mot de Frédéric. — M. de Bernis exilé.

— Conduite de M. de Choiseul. — Madame de Pompadour et la reine. — La marquise fait ses pâques. — Scission entre les jésuites. — Le dauphin. — Son exil à Meudon. — Le parlement. — Pratiques religieuses du dauphin. — La famille des Choiseul. — Avénement de Pierre III. — Catherine II. — Puissance russe 57

XX

Affaire de l'expulsion des jésuites. — Craintes de madame de Pompadour et de M. de Choiseul. — Les philosophes. — Le parlement. — Le peuple contre la compagnie de Jésus. — Craintes de Louis XV. — Travaux des philosophes et des compilateurs. — MM. Boucher, Pinot et Lepage commencent l'attaque. — Reprise du procès du commerce dans l'Inde. — Examen de la constitution de l'ordre. — Livres brûlés par la main du bourreau. — Hésitations de Louis XV. — Il écrit au général. — Réponse de celui-ci. — Arrêts des parlements de province. — Bannissement des jésuites. — Dissolution. — Mot de Voltaire. — Son jugement sur *le Contrat social*. — Publications littéraires. — Morts. — Les princes. — Madame de Pompadour. 71

XXI

M. le dauphin. — Ses derniers moments. — Marie-Josèphe de Saxe, dauphine. — Ses demandes à Louis XV. — M. de Choiseul. — Ses craintes. — Sa haine pour la princesse. — Les promesses de Louis XV. — Armand et Pelletier. — M. Lechevin, premier commis. — Boiscaillau et l'abbé Terray. — Madame la dauphine favorise M. d'Aiguillon. — La tasse de chocolat du 1er février. — La dauphine dit au roi qu'elle est

empoisonnée. — Le contre-poison. — Mort de la dauphine. — Bruit et clameurs dans Versailles. — L'autopsie. — Déclaration de quatorze médecins. — Trouble de Louis XV. — Il se rapproche de la reine. — Douleur de cette princesse. — Stanislas meurt brûlé. — La Lorraine réunie à la France. — Mort de la reine. — Les morts. — Les deux partis. — MM. de Choiseul et d'Aiguillon. 84

XXII

L'échafaud. — Louis XV. — Un mot de madame de Pompadour. — Le comte de Lally-Tollendal. — Son origine. — Ses premières armes. — Il est nommé colonel. — Il se distingue à Fontenoy. — Il est nommé gouverneur de nos possessions dans l'Inde. — Ses débuts. — Ses succès. — Il s'empare de Gondelour et de Saint-David. — Sa marche en avant. — Il prend Madras. — Pillage. — Les mercenaires trahissent. — Retraite de Lally. — Pondichéry. — Désastre. — La flotte française battue. — Révolte des troupes. — Prise de Pondichéry. — Lally prisonnier à Londres. — Les ennemis de Lally à Versailles. — Lally rentre en France sur parole. — On le met à la Bastille sur sa demande. — Requête des gouverneurs et des colons. — Lally distrait de ses juges naturels. — Les chambres du parlement évoquent l'affaire. — Le secrétaire de M. de Lally. — Commencement du procès. — Attitude de l'accusé. — Sa confiance dans la bonté du roi. — Le rasoir. — Le major de la Bastille. — Lally dépouillé de ses ordres. — Lally condamné. — Ses derniers moments à la Bastille. — Le conseiller Pasquier. — *Pasquier-Bâillon*. — La Grève. — Sanson le bourreau. — Un souvenir de la jeunesse de Lally. — L'exécution. — Le fils du comte de Lally. — Madame de Heuzé et mademoiselle de Dillon. — Mot de Louis XV à M. de Choiseul. 98

XXIII

Gênes et la Corse. — Traité de Compiègne. — M. de Marbeuf. — Les Paoli. — Lutte contre la France. — M. de Chauvelin en Corse. — Il est battu. — Le comte de Vaux. — Fuite de Paoli. — Naissance de Napoléon Bonaparte à Ajaccio. — Madame du Barry. — Ses commencements. — M. de Lauzun. — Le comte Jean du Barry. — Le tripot. — Les yeux du comte Jean. — M. de Fitz-James. — Éloignement et retour de Lauzun. — Le pacte entre Lauzun et mademoiselle Lange. — Lebel valet de chambre du roi. — M. de Choiseul et mademoiselle Lange. — MM. de Richelieu et d'Aiguillon. — Histoire de Jeanne. — Prophétie du duc de Richelieu. — Lange plaît au roi. — Elle épouse le comte du Barry. — Elle est présentée à la cour. — Le roi de Danemark à Paris et les demoiselles de l'Opéra. — Négociations pour le mariage du dauphin. — La maison d'Autriche. — Marie-Antoinette. — L'abbé de Vermont. — Éducation de l'archiduchesse. — Les instructions de l'impératrice. — Celles du dauphin. — Arrivée de la dauphine en France. — Les présages. 116

XXIV

Marie-Antoinette rivale de madame du Barry. — Courses à âne. — Repartie piquante de la dauphine. — Le coiffeur Léonard. — Coiffures fantastiques. — Mariage du duc d'Orléans avec madame de Montesson. — Le duc d'Aiguillon. — Il bat les Anglais à Saint-Cast. — Réplique de la Chalotais. — Son emprisonnement. — Intrigues. — Influence de madame du Barry. — Le lit de justice. — M. de Maupeou fils. — Sobriquet que lui donne le maréchal de Brissac. — Ligue contre M. de Choiseul. — Le portrait de Charles Ier. — La cuisine de madame du Barry. — *Le roi Choiseul.* — La favorite et les oranges. — La lettre de madame de Grammont. — Exil de MM. de Choiseu et de Praslin. — Marques de sympathie que reçoit le premier. — L'abbé Terray. — Sa réponse au roi. — Portrait de Choiseul par Louis XVI. 136

XXV

Politique du duc d'Aiguillon. — Le mémoire du dauphin, fils de Louis XV, lui sert de guide. — Difficulté de suivre ce plan vis-à-vis de l'Autriche. — Conduite du duc d'Aiguillon vis-à-vis des puissances secondaires. — M. de Vergennes à Stockholm. — Partage de la Pologne. — Mémoire du duc d'Aiguillon au roi. 158

XXVI

Vieillesse de Louis XV. — Sa tristesse. — La mort plane et moissonne autour de lui. — Le maréchal d'Armentières. — M. de Chauvelin. — La prédiction de la fête des Loges. — M. de Chauvelin au souper des petits appartements. — Le whist du roi. — Mort de M. de Chauvelin. — Tristesse de Louis XV. — Les voyages. — Madame du Barry. — Beaumarchais. — Goëzman. — *Le Barbier de Séville.* — M. de Fronsac. — Rapt, incendie et viol. — Le poëte Gilbert. — Le marquis de Sade. — L'évêque de Tarbes et la Gourdan. — Gluck et Piccini. — Les deux camps. — Les joies nouvelles. — Les courses. — — Les jockeys. — Les courtisanes. — Louis XV. — Souvenir de M. de Chauvelin. — L'abbé de Beauvais. — Craintes du roi. — Les présages du mois d'avril. — Morts subites. — Lebel et la fille du meunier. — La visite préparatoire négligée. — La petite vérole. — L'archevêque. — Les Choiseul. — La du Barry. — Le duc de Richelieu. — Lorri et Bordeu. — La Martinière. — Terreur du roi. — Madame du Barry s'éloigne. — Les évêques. — Le duc d'Aiguillon. — Retour de madame du Barry. — La dernière entrevue. — M. de la Vrillière. — Le duc de Fronsac. — Le curé de Versailles. — La déclaration du roi. — Ses derniers moments. — Son délire. — Mesdames de France. — Mort du roi. — Sophie Arnould et madame du Barry. 168

XXVII

Coup d'œil rétrospectif. — État de l'Europe à la mort de Louis XV. — Avénement de Ganganelli. — Le bref d'extinction. — La famille de Marie-Thérèse. — George III. — Sa folie. — Catherine II. — Elle fait étrangler son mari par Grégoire Orlof. — Récompenses. — Vasilitchikof, deuxième césar. — La Sémiramis du Nord. — Ses conquêtes. — Ses voyages. — Potemkine. — Ses improvisations féeriques. — L'arc de triomphe. — Flatteries des philosophes français. — Frédéric II. — Sa politique. — Sa mort. — Gustave III. — Ses projets. — Exécution de Struensée. — Mustapha III parvient au trône par une révolution de sérail. — Décadence de l'empire ottoman. — Les petits-fils de Louis XIV. 190

XXVIII

Politique de la France de 1610 à 1754. — Pertes de la maison d'Autriche. — Projets de Philippe II. — Ils échouent en Angleterre et en France. — Henri III. — Henri IV. — Conduite de Marie de Médicis. — Son exil. — Sa mort. — Louis XIV. — Louis XV. — L'impératrice Marie-Thérèse. — Alliance autrichienne. — M. de Bernis. — Le roi. — Le grand dauphin. — M. de Choiseul. — Marie-Antoinette. — Napoléon. — État moral de la France. — La royauté. — La noblesse. — Les courtisanes. — Le Parc-aux-Cerfs. — Lettre d'un chevalier de Saint-Louis. — Le mot de M. d'Estrées. — Madame de Grammont. — Madame de Tencin. — Madame Adélaïde. — MM. de Richelieu, de Brissac, de Noailles. — Les titres. — Madame Beaujon. — Madame de Chaulnes. — Les mariages des nobles. — Le gentilhomme caudataire. — Le clergé. — Mœurs des courtisanes. — Mademoiselle Sophie Arnould et M. Terray. — — Mesdemoiselles Raucourt, Duthé, la Guerre, Granville. — La littérature. 205